

COMMUNE DE POUQUES-LES-EAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE N° 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

ÉLABORATION	ÉVOLUTIONS
<p>Prescription Délibération du conseil municipal du 19.10.2020</p>	1-
<p>Arrêt du projet Délibération du conseil municipal du 31.05.2023</p>	2- 3-
<p>Approbation Délibération du conseil municipal du 12.02.2024</p>	4- 5-

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	7
1.1 Une polarité locale	7
1.2 Une commune historique dans Nevers Agglomération.....	12
1.3 Histoire	15
2. Patrimoine et formes urbaines	17
2.1 Description de l'armature urbaine.....	17
2.2 Morphologie urbaine : tissu parcellaire et implantation du bâti.....	20
2.2.1 Description du bourg	20
2.2.2 Description de la zone artisanale.....	23
2.2.3 Description des hameaux et faubourgs.....	25
2.2.4 Description des écarts	27
2.3 Typologies architecturales et patrimoine remarquable	27
2.3.1 Volume et aspect extérieur	27
2.3.2 Le patrimoine remarquable.....	30
2.4 Les enjeux d'extension urbaine	34
2.4.1 Analyse du potentiel de densification des espaces bâtis.....	34
2.4.2 Analyse du potentiel constructible dans le PLU existant.....	39
2.4.3 Analyse de la consommation de foncier au cours des dix dernières années....	42
3. Habitat et population.....	46
3.1 Une démographie dépendante des migrations.....	46
3.1.1 Une croissance démographique en pente douce ralentie par un contexte local défavorable	46
3.1.2 Un solde migratoire essentiel à l'équilibre démographique	47
3.1.3 Une population familiale, mais un vieillissement perceptible	50
3.2 Des ménages impactés par la décohabitation	53
3.2.1 Un accroissement des petits ménages	53
3.2.2 Des ménages relativement aisés	56
3.3 Un parc de logements peu diversifié et favorable aux familles	60
3.3.1 Un parc de logements à prédominance pavillonnaire.....	60
3.3.2 Un parc de résidences principales peu diversifié	63

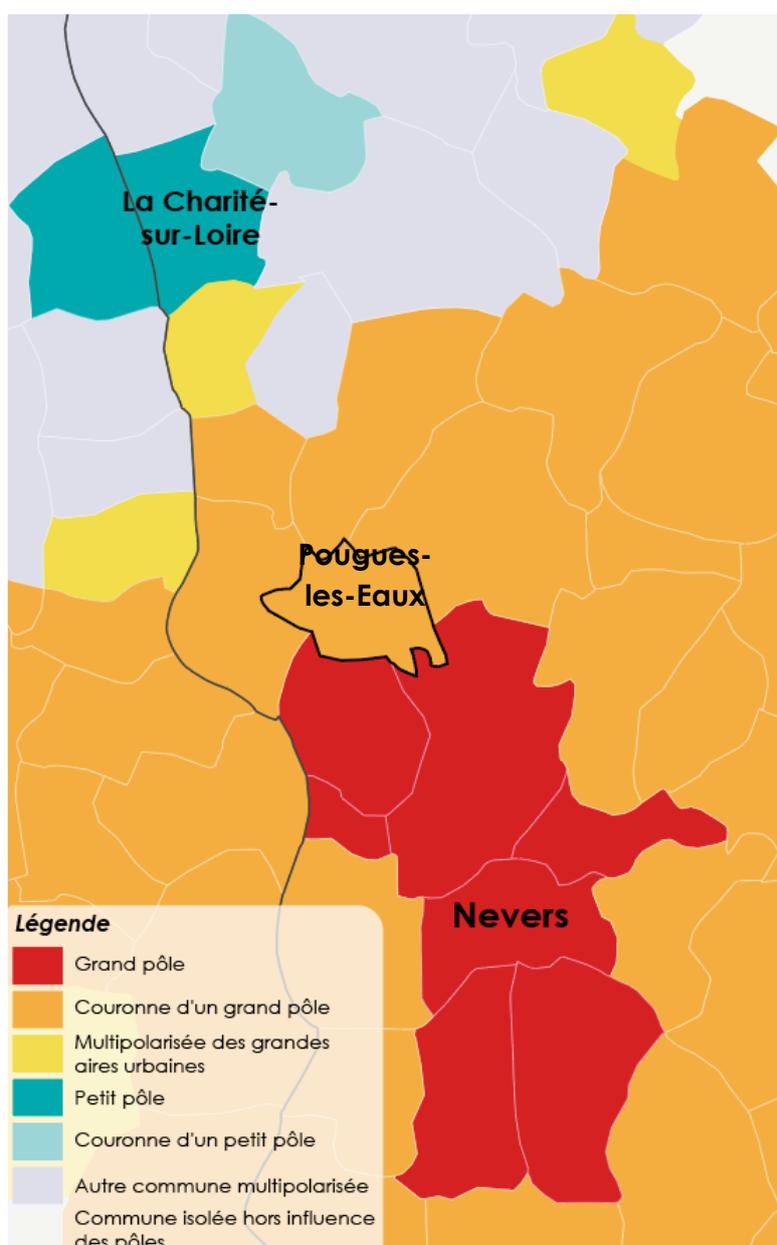
3.3.3 Une vacance très présente dans les grands logements	65
3.3.4 Un marché immobilier à destination des ménages plutôt aisés.....	67
4. Activités économiques.....	70
4.1 Une population majoritairement active.....	70
4.2 Un tissu économique relativement bien développé.....	72
4.2.1 Une part importante de l'emploi dans le commerce, les transports et les services	72
4.2.2 Une part importante des établissements dans le domaine du commerce, transports et services divers.....	73
4.3 Un secteur tertiaire renforcé par le potentiel touristique	76
4.3.1 Le secteur de l'administration, enseignement, santé et action sociale suffisamment développé sur la commune	76
4.3.2 Un potentiel touristique reconnu	76
4.4 Des exploitants agricoles aux profils différents et des exploitations de plus en plus grandes	77
4.4.1 Un nombre d'exploitants en baisse et une surface agricole en augmentation	77
4.4.2 Des exploitations majoritairement d'élevage	79
4.4.3 Valeurs environnementales	85
5. Organisation structurelle du territoire	88
5.1 Une mobilité structurée par l'automobile	88
5.1.1 L'automobile, le moyen de déplacement principal.....	88
5.1.2 Des infrastructures de déplacements favorables à l'automobile.....	91
5.1.3 Un stationnement très localisé.....	93
5.2 Un bon niveau de services et équipements	96
5.3 Réseaux et télécommunications numériques	98
5.3.1 Une bonne couverture téléphonique	98
5.3.2 Un accès internet haut débit pour presque tous les locaux	99
6. État initial de l'environnement	101
6.1 Le contexte géophysique	102
6.1.1 Un climat sous influences océanique et semi-continentale	102
6.1.2 Un sol hétérogène	102
6.1.3 Une urbanisation des sols qui augmente depuis 1990	106
6.2 Paysage.....	108
6.2.1 Un territoire marqué par la vallée de la Loire.....	108
6.3 Les ressources en eau	112

6.3.1 Réglementation sur l'eau	112
6.3.2 Les mesures de gestion existantes	113
6.3.3 Masses d'eau superficielles.....	115
6.3.4 Masse d'eau souterraine.....	117
6.3.5 Zones humides	117
6.3.6 L'alimentation en eau potable	128
6.4 Les ressources énergétiques et les carrières	129
6.4.1 Des ressources énergétiques peu valorisées localement, mais valorisables à l'échelle intercommunale	129
6.4.2 Une ressource minérale non mobilisée.....	131
6.5 Biodiversité et milieux naturels	131
6.5.1 Une biodiversité reconnue par des zonages et inventaires	131
6.5.2 Peu d'outils de réglementation sur la commune de Pougues-les-Eaux.....	139
6.5.3 Une trame verte dense sur une partie de la commune et une trame bleue réduite	140
6.6 Pollutions et nuisances	147
6.6.1 Des eaux usées de mieux en mieux traitées.....	147
6.6.2 Une bonne qualité de l'air	148
6.6.3 Des nuisances sonores localisées principalement aux abords des grands axes routiers et du réseau ferré.	151
6.6.4 Des déchets en légère baisse	154
6.6.5 Un territoire non concerné par les polluants	155
6.7 Risques majeurs	158
6.7.1 Des risques majeurs principalement liés aux activités	158
6.7.2 Des risques naturels peu importants	159
6.7.3 Risques technologiques éloignés des zones urbanisées	162

1. CONTEXTE

1.1 Une polarité locale

La commune de Pougues-les-Eaux est située à l'ouest du département de la Nièvre et de la région Bourgogne–Franche-Comté. Elle est à seulement une dizaine de kilomètres au nord de Nevers, première ville du département et préfecture de la Nièvre. La commune fait partie de Nevers Agglomération et constitue une polarité locale entre Nevers et La Charité-sur-Loire.



*Situation de Pougues-les-Eaux par rapport aux polarités de la Nièvre,
Source : Observatoire des Territoires – typologie en aires urbaines 2010*

En 2017 (dernier recensement disponible), Pougues-les-Eaux comptait 2 388 habitants pour une superficie de 12,72 km², soit une densité de 188 hab./km². Cette densité est légèrement inférieure à la moyenne de Nevers Agglomération (263 hab./km²), mais nettement supérieure à la moyenne départementale (30 hab./km²). La densité de Pougues-les-Eaux démontre que ce territoire possède une typologie à la fois urbaine et périurbaine.

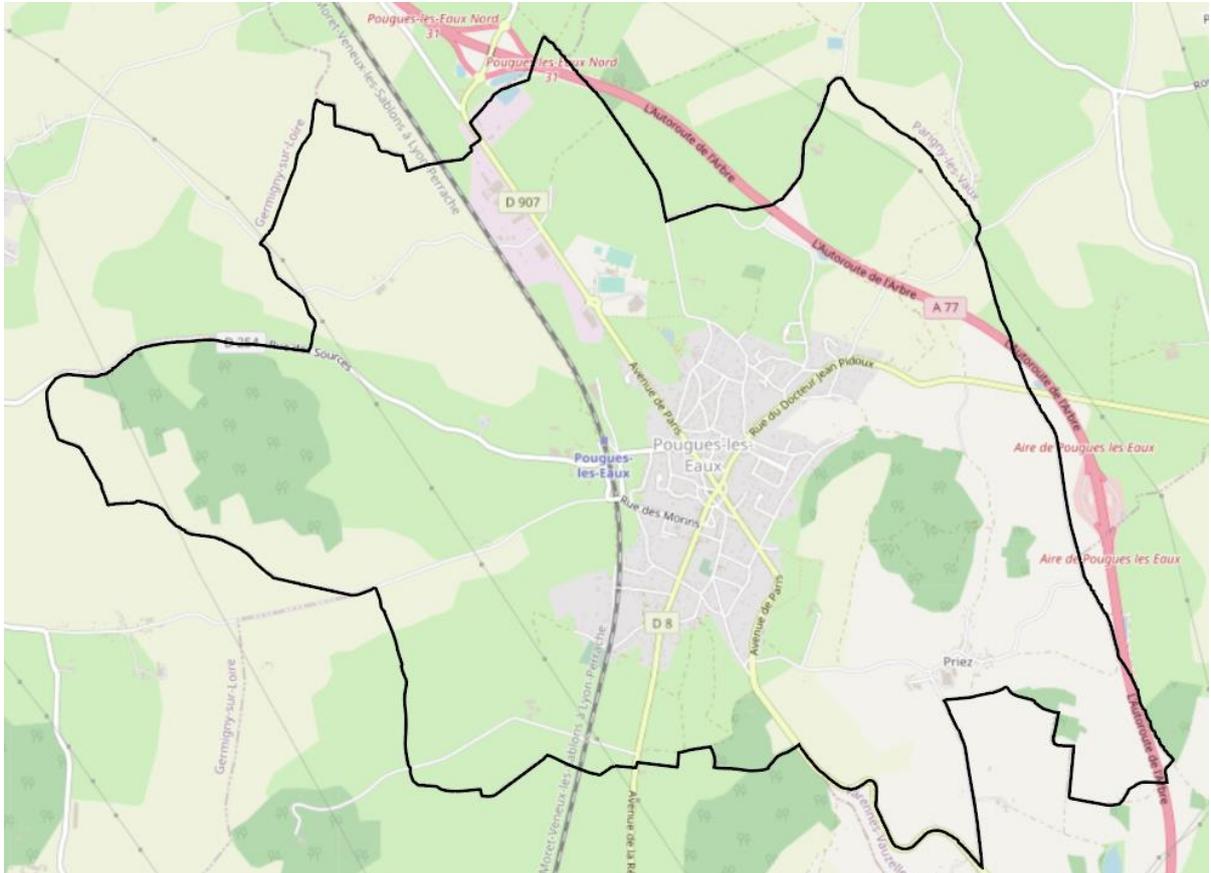
La commune est connectée aux axes routiers d'importance nationale et régionale. Il est possible d'accéder à l'A77 (« l'Autoroute de l'Arbre ») grâce aux échangeurs présents sur la commune de Varennes-Vauzelles au sud et sur la commune de Chaulgnes au nord. L'accessibilité de Pougues-les-Eaux se fait notamment par deux routes départementales : la RD 8 et la RD 907. La RD 8 permet de relier la commune à Guérigny à l'est et à Garchizy et Fourchambault au sud. Quant à la RD 907, elle permet de relier les communes de Varennes-Vauzelles puis de Nevers au sud-est en 20 minutes environ, et à La Charité-sur-Loire au nord en 15 environ minutes.

La commune est aussi connectée aux axes ferroviaires d'importance nationale et régionale. Le TER Decize – Nevers – Cosne-sur-Loire permet de connecter Pougues-les-Eaux à Nevers au sud et au nord à La Charité-sur-Loire et Cosne-sur-Loire. Le TER Nevers – Cosne-sur-Loire – Paris Bercy, lui, permet à Pougues-les-Eaux d'être connecté à Paris (gare de Paris Bercy).



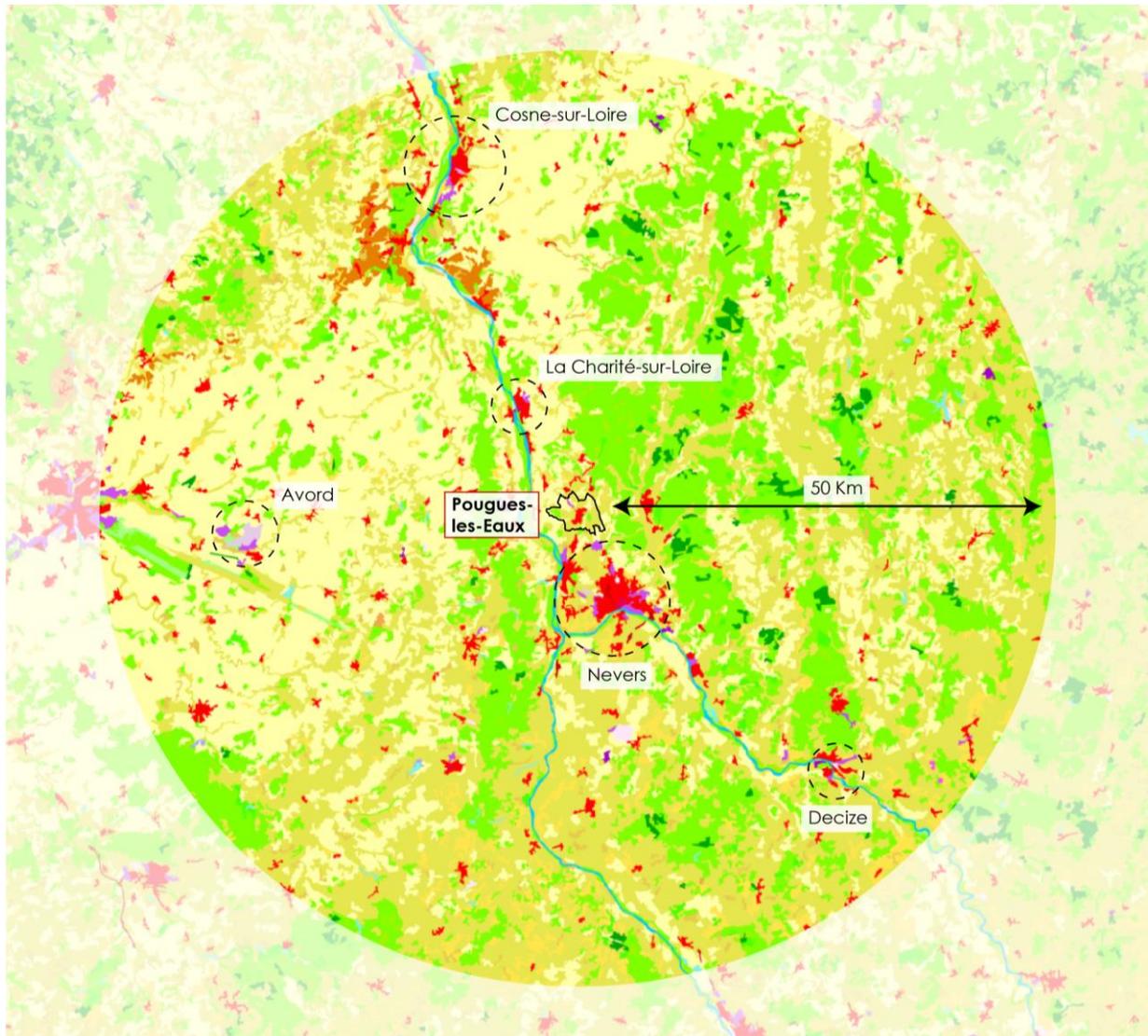
Position de Pougues-les-Eaux par rapport aux principaux axes de communication de l'agglomération de Nevers, source OpenStreetMap

Le territoire est caractérisé par une emprise importante des espaces à dominante agricole et naturelle. On note une concentration des espaces artificialisés au centre de la commune, qui se diffusent le long de la RD 907, à l'exception du hameau de Priez (au sud-est de la commune).



Répartition des espaces bâtis, forestiers et agricoles sur la commune de Pouques-les-Eaux, source : OpenStreetMap

La commune de Pougues-les-Eaux est entourée de nombreuses unités urbaines d'importance variable. La polarité de Nevers étant la plus proche et la plus importante du département. Trois autres polarités d'importance départementale se situent à moins de 50 km à vol d'oiseau : Cosne-sur-Loire, La Charité-sur-Loire et Decize. En dehors de la Nièvre, seule la polarité locale d'Avord dans le Cher se situe dans un rayon de moins de 50 km. Pougues-les-Eaux, quant à elle, est une polarité locale.

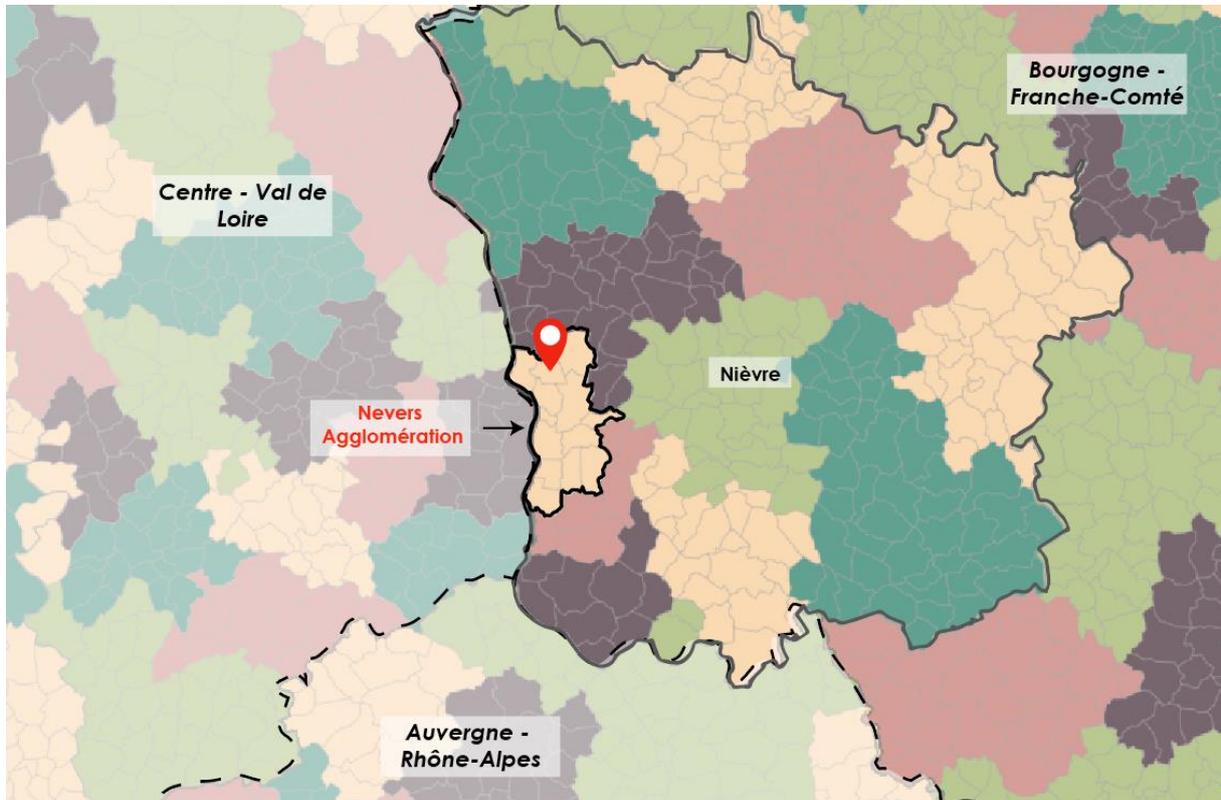


Position de Pougues-les-Eaux par rapport aux polarités dans un rayon de 50 km, source : CORINE Land Cover, réalisation CDHU, 2020

La partie urbanisée de la commune de Pougues-les-Eaux se situe au centre de la commune. L'accessibilité aux axes routiers au nord et au sud et à l'axe ferroviaire à l'ouest permettent aux habitants de bénéficier de la diversité d'emplois et de services de l'agglomération de Nevers, mais aussi de la Nièvre.

1.2 Une commune historique dans Nevers Agglomération

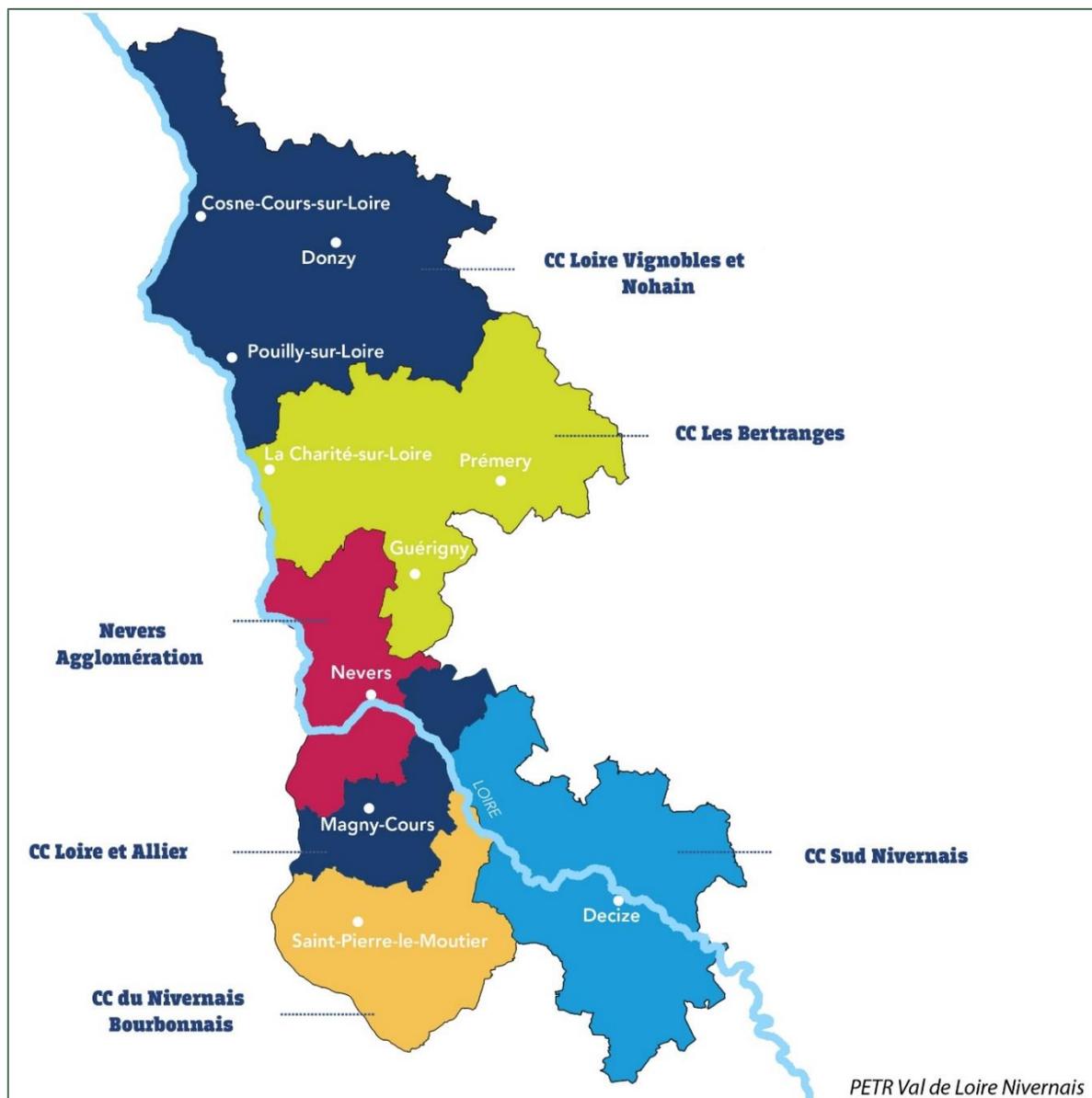
D'un point de vue administratif, la commune de Pougues-les-Eaux est située à l'ouest de la région Bourgogne–Franche-Comté et du département de la Nièvre. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération (CA) de Nevers composée de 13 communes et 65 547 habitants en 2017.



Situation administrative de Pougues-les-Eaux en 2020, source Observatoire des Territoires

Pougues-les-Eaux est une commune historique de la Communauté d'Agglomération de Nevers. Qui possède notamment un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2020-2025.

Cette intercommunalité fait partie du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Val de Loire Nivernais, regroupant 6 EPCI de l'ouest de la Nièvre.



Carte du PETR Val de la Loire Nivernais, source PETR Val de la Loire Nivernais

Nevers Agglomération fait également partie du syndicat mixte du SCoT du Grand Nevers. Ainsi, la commune de Pougues-les-Eaux est incluse dans le périmètre du SCoT composé de 108 communes et qui comptait 128 211 habitants en 2017.

Le SCoT a été approuvé le 5 mars 2020 et revêt une importance primordiale pour la démarche de révision du PLU puisque celui-ci se doit d'être compatible avec le Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) du SCoT (à différencier de la conformité qui impose un strict respect des orientations et des objectifs chiffrés édictés par le document de portée juridique supérieure). Ce document identifie, en outre, Pougues-les-Eaux comme un pôle de proximité au sein de l'armature territoriale.

1.3 Histoire

Le nom de la commune lui vient de Pogna en 1287. Pougues-les-Eaux est une Nécropole de l'âge de bronze découverte en 1870. Cette commune porte bien son nom car elle a été longtemps réputée pour ses eaux thermales.

C'est à partir de 1568 que Pougues-les-Eaux prend son essor, grâce à ses « eaux miraculeuses », et ce pendant plus de 4 siècles.

Pougues-les-Eaux commercialisera son eau en bouteille dès 1768, sous le règne de Louis XIV. La première usine de mise en bouteille est apparue en 1877. C'est le début de l'histoire industrielle des eaux de Pougues-les-Eaux qui se terminera 94 ans plus tard, en 1971.

Elle sera une des premières stations thermales de France à pratiquer l'hydrothérapie. En 1898 la « Cure d'Air » est créée au Mont-Givre, dépendance de l'établissement thermal.

Le thermalisme appartient au passé depuis 1975 avec la fermeture de son centre. Le département rachètera les thermes en 1976 en espérant trouver un repreneur (ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent). Il n'en reste pas moins aujourd'hui un patrimoine exceptionnel qui accueille différents événements au cours de l'année (ex : « Jardipougues », « les POUGUEestivales ») dans le parc thermal.

Aujourd'hui ville touristique, elle a obtenu le label « village étape ».

À retenir

ENJEUX RELEVÉS

- Une situation géographique et infrastructurelle qui permet à la commune d'être connectée à plusieurs entités urbaines importantes comme Nevers, La Charité-sur-Loire voire même Paris.
- Pougues-les-Eaux est une polarité locale. En tant que pôle de proximité dans l'armature urbaine du Grand Nevers, Pougues-les-Eaux joue à la fois le rôle de polarité locale et s'inscrit dans la dynamique de périurbanisation de Nevers. Il s'agit à la fois d'une commune urbaine et périurbaine.
- Le SCoT du Grand Nevers et le PLH de Nevers Agglomération permettent de s'inscrire dans une démarche partagée de développement territorial et d'impulser une nouvelle dynamique territoriale maintenant le lien avec l'agglomération de Nevers. Les orientations édictées par le SCoT et les objectifs du PLH seront à intégrer selon une logique de compatibilité dans le cadre du PLU.

2. PATRIMOINE ET FORMES URBAINES

2.1 Description de l'armature urbaine

La commune de Pougues-les-Eaux possède une armature compacte et légèrement en pente qui a été formée par deux facteurs :

- Les facteurs naturels ;
- Les facteurs infrastructurels.

Pour les facteurs naturels, la topographie a eu une forte importance dans la structure de la ville puisque, depuis le sud, le Mont-Givre est la porte d'entrée de la commune. La commune s'est développée autour de son coteau orienté nord-ouest, pour s'étendre plus au nord dans la plaine.



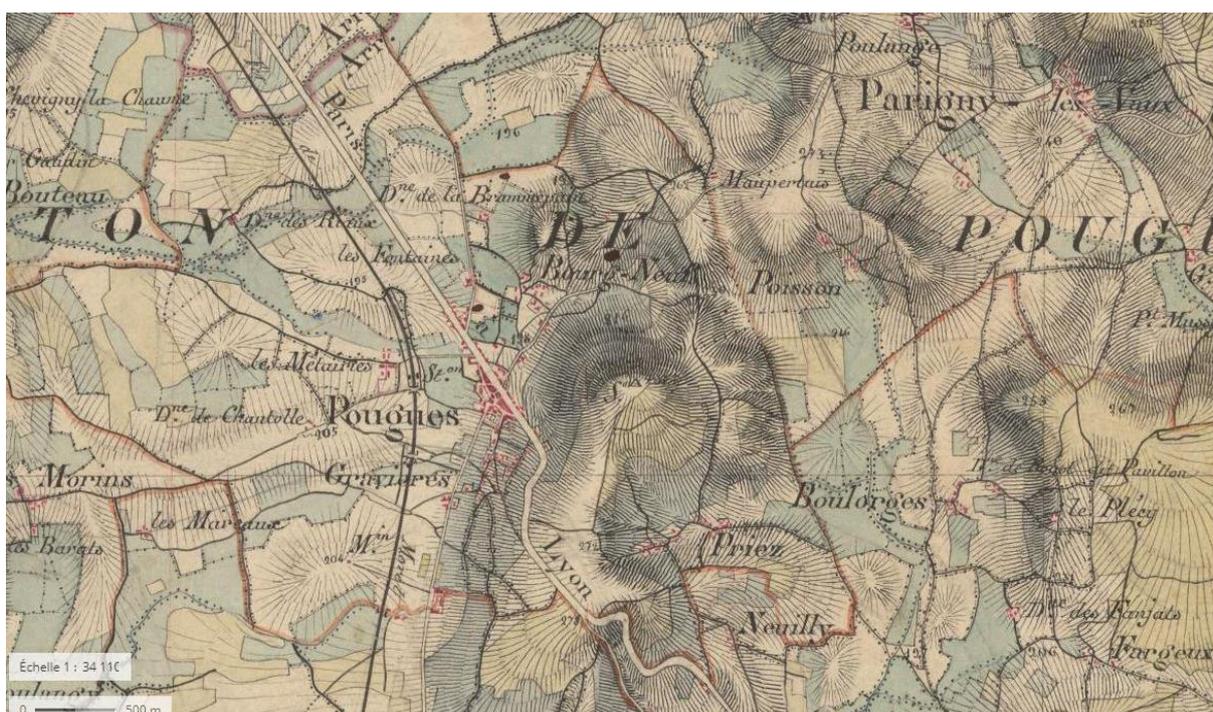
Structure de développement de la commune (réalisation CDHU 2021)

Pour les facteurs infrastructurels, nous remarquons que la structure initiale de la commune était formée sur une rue principale, l'ancienne nationale 7, aujourd'hui déclassée en départementale 907. Cette structure donne aujourd'hui une identité très forte à la commune. La ligne de chemin de fer a eu l'effet de contenir cette urbanisation autour de cet axe nord-sud et de définir les limites de l'urbanisation. L'axe sur l'A77 a permis une extension des habitations et au début du XX^e siècle, une extension est-ouest est apparue le long de la D8. L'urbanisation s'est développée sur cet axe. Cette structuration de l'armature a eu comme résultat d'avoir le tissu le plus ancien le long de l'ancienne N7 et les parties les plus récentes (sauf rares exceptions) sur les franges de la commune au nord-est et au sud-ouest.



Carte de Cassini XVIIIe siècle (source Géoportail)

On retrouve cette structure dans les cartes anciennes : un bourg le long de l'ancienne route royale (devenue nationale 7) et quelques hameaux (Bourgneuf au nord-est et Les Gravières) au pied du Mont-Givre.



Carte d'état-major milieu à fin XIXe siècle (source Geoportail)



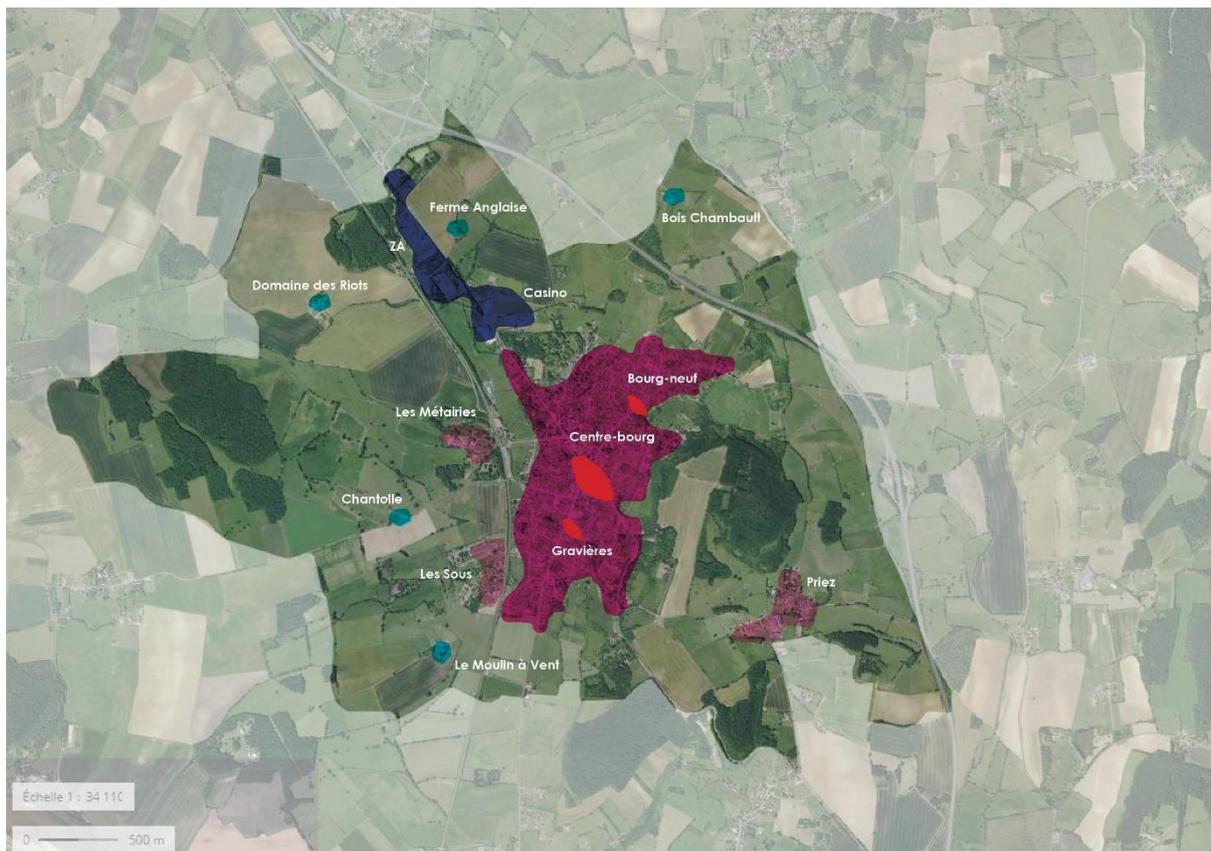
Photo aérienne des années 1950-60 (source Geoportail)

Dans les années 1950-60, nous remarquons que l'urbanisation s'est développée selon un axe transversal en suivant la courbe de niveau 210 mètres du Mont-Givre, le long de la départementale 8. Cette structure est très proche de celle que nous connaissons aujourd'hui. Elle a eu comme résultat d'englober des hameaux plus anciens dans le bourg de la commune.

Cette forme plutôt compacte a eu comme effet de concentrer l'urbanisation et de limiter le nombre de hameaux et d'écart. Nous pouvons noter tout de même le hameau de Priez qui se trouve en contrebas du Mont Givre, sur le versant sud, et deux faubourgs proches de l'urbanisation, mais coupés par la ligne de chemin de fer. Nous observons également quelques écarts disséminés dans le territoire communal :

- Chantolle ;
- Le Moulin à Vent ;
- Ferme anglaise ;
- Etc.

Ces écarts à l'urbanisation sont des fermes ou des anciennes fermes souvent orientées autour d'une longère principale ou autour d'un domaine en L ou en U.



Structure urbaine de la commune (réalisation CDHU 2021)

2.2 Morphologie urbaine : tissu parcellaire et implantation du bâti

2.2.1 Description du bourg

Le centre bourg

Comme évoqué dans la partie précédente, le centre-bourg de la commune s'est formé à partir de l'axe de route qui reliait Paris à Lyon, autrefois voie royale puis nationale 7. Cette structure le long d'une rue principale a formé une typologie particulière avec deux fronts de rue en alignement le long de l'axe. Il réunit des immeubles à rapport et des maisons de ville d'une hauteur de R+1 plus combles, voire R+2 sur certains bâtiments. Nous remarquons tout de même quelques bâtiments qui ne respectent pas cet alignement strict : il s'agit principalement de maisons de maître de la fin du XIXe siècle. La clôture fait alors l'alignement avec la rue.

Cette structuration en alignement sur la rue a formé sur la partie est de l'axe des îlots denses avec peu d'espaces verts. Ces formes urbaines se distinguent très fortement du reste du territoire communal et forment ainsi un cœur de ville sous la forme d'un fuseau traversé par l'axe de la nationale 7. Cette structure correspond à l'ancien village médiéval.



Centre-bourg de Pougues-les-Eaux (source Géoportail)

Les principaux équipements communaux ne se trouvent pas directement dans le cœur du centre-bourg, mais excentrés de celui-ci. Ils sont articulés autour de la mairie de Pougues-les-Eaux, qui se trouve au sud du centre-bourg. Ces bâtiments sont arrivés postérieurement dans la construction de la ville, au XIXe siècle.

Le reste du bourg

Dans le reste du bourg, nous avons trois types de morphologies différentes dans le tissu :

- Les anciens hameaux qui ont été englobés dans l'urbanisation. Nous les remarquons dans le tissu car ils viennent former des petits ensembles denses composés de plusieurs bâtisses mitoyennes. Nous les retrouvons également grâce au cadastre puisque ces anciens hameaux se trouvent sur des plus petites parcelles que le reste de l'urbanisation.



Exemple de Bourg-Neuf (source Géoportail)

- L'urbanisation diffuse, qui se caractérise par plusieurs aspects :
 - L'urbanisation se répartit le long des structures viaires existantes en observant un retrait par rapport aux voies et une disposition rarement en mitoyenneté.
 - Elle forme un front bâti plutôt compact, mais très hétérogène, avec des maisons de styles et d'époques différents.

Ce tissu était souvent composé de grandes parcelles et s'est, au fur et à mesure des années, densifié, notamment en formant des parcelles en drapeaux afin d'installer des maisons en deuxième voire troisième rideau.



Exemple rue des Morins (source Géoportail)

- Les lotissements, qui se traduisent par :
 - Une organisation des parcelles de manière orthogonale et de surfaces plutôt égales.
 - Pour les lotissements les plus vieux, nous avons des voies à double sens avec un espace de retournement, pour les plus récents nous avons une circulation traversante qui dessert les logements des deux côtés de la rue. Le dernier PLU a interdit les raquettes de retournement.
 - Les constructions sont normées et utilisent généralement des architectures et modénatures génériques, pouvant donner lieu à une forme d'homogénéité, que cela soit au niveau des formes urbaines comme dans les constructions.



Exemple rue de Satinges (source Géoportail)

2.2.2 Description de la zone artisanale

La zone artisanale est une forme de porte d'entrée nord de la commune. Elle s'est développée au fil des années le long de l'ancienne nationale 7, à proximité de la bretelle d'autoroute au nord. Cette disposition permet ainsi d'avoir un accès privilégié aux infrastructures.

Cette zone se découpe en deux secteurs. Au sud, on trouve le casino (avec son parking) qui agglomère autour de lui plusieurs équipements de loisirs : piscine, stade de sport, camping municipal.



Partie sud (casino) de la ZA (source Géoportail)

Au nord, se trouvent les activités artisanales et économiques. Le bâti est majoritairement composé de hangars de plus de 1 000 m² réalisés en structures métalliques. Leurs implantations répondent souvent aux contraintes techniques : giration de camions, gestion des espaces de stockages. Il en est de même pour les volumes qui répondent aux enjeux fonctionnels de chaque entreprise. La recherche première de ce type de bâtiment est de répondre le plus efficacement possible aux enjeux d'entretien, fonctionnalité, et économique des activités.



Partie nord de la ZA (source Géoportail)

2.2.3 Description des hameaux et faubourgs

Il existe sur le territoire communal un hameau, celui de Priez qui est déconnecté du reste de l'urbanisation. Il se trouve sur l'adret du Mont Givre. Ce hameau a pour origine un regroupement de plusieurs fermes conséquentes (des domaines) autour desquelles au fur et à mesure quelques habitations sont venues s'agglomérer. Dans un premier temps elles se sont installées autour d'un noyau urbain, puis le long des axes de communication.



Hameau de Priez (source Géoportail)

Parallèlement, nous avons deux faubourgs qui sont très proches des limites de l'urbanisation du bourg, mais qui sont coupés par la ligne de chemin de fer. Ils sont positionnés aux rares passages à niveau de la commune.

- **Les Métairies** : ensemble de plusieurs fermes anciennes de type domaines. Nous trouvons également une demeure de maître de type château.
- **Les Sous** : ensemble de plusieurs maisons individuelles qui se sont installées le long de la ligne de chemin de fer, rue des Montmenades. Nous trouvons également une activité sur la partie nord.



Les Métairies (source Géoportail)



Les Sous (source Géoportail)

2.2.4 Description des écarts

Les écarts à l'urbanisation sont des fermes autour desquelles plusieurs bâtiments sont regroupés : le siège d'exploitation, des granges, et des stabulations. Ces bâtisses sont regroupées autour d'une cour qui organise la vie de la ferme.



Exemple Le domaine des Riots (source Géoportail)

2.3 Typologies architecturales et patrimoine remarquable

2.3.1 Volume et aspect extérieur

L'urbanisation s'étant faite de manière diffuse, l'architecture des bâtisses est particulièrement hétéroclite. Mais nous remarquons quand même quelques archétypes qui influencent à la fois le paysage urbain, et son identité.

Nous pouvons citer :

- Les immeubles à rapport ou maisons de ville que nous trouvons majoritairement dans le centre-bourg de la commune,
- Les maisons de maître du XIXe siècle,
- Les maisons du début du siècle qui sont présentes dans le tissu diffus de la commune,
- Les fermes que nous retrouvons dans les écarts et dans les hameaux,
- Les maisons contemporaines de lotissements.

Les immeubles de rapport et maisons de ville

Volume et implantation : ces typologies se caractérisent par une implantation en front de rue et en mitoyenneté, créant ainsi un front bâti uni compact. En matière de hauteur, nous sommes sur des typologies de R+1+combles voire R+2+combles. Parfois, le rez-de-chaussée est composé d'un commerce, l'accès peut se faire à partir de celui-ci ou par un accès indépendant.

Ouvertures : façades tramées où les ouvertures sont alignées les unes aux autres. Les volets sont généralement battants en bois de type persiennes, mais pour les logements plus récents nous avons également des persiennes métalliques.

Toitures : la toiture est à deux pans, avec le faitage implanté de manière parallèle à la rue. Nous retrouvons parfois des ouvertures de toit de type lucarnes à la capucine.

Modénatures : les façades sont enduites de couleurs claires. Nous retrouvons parfois des petites corniches qui trament horizontalement les façades sur rue. Les façades sur rue répondent à un ordre géométrique symétrique alors que les façades arrière sont plus libres. Nous retrouvons parfois des pierres taillées pour les ouvertures.

Les maisons de maître du XIXe siècle

Volume et implantation : nous les retrouvons généralement au milieu de leur parcelle, sur un format rectangulaire. Il est couramment admis qu'une maison de maître avec une tour est considérée comme un château. Le lien avec la rue est fait par la clôture pleine d'une hauteur pouvant varier de 1 à 2 mètres. Les maisons sont composées de 2 niveaux avec parfois des combles aménagés.

Ouvertures : la façade principale est tramée avec des ouvertures plus hautes que larges. Nous remarquons l'utilisation de garde-corps en fer forgé. Elles sont fermées par des volets bois de type persiennes.

Toiture : les toitures sont à 4 pans, avec une pente réduite, et sont souvent couvertes d'ardoises ou de zinc. Nous pouvons retrouver des ouvertures en toiture de type lucarne à deux pans ou dite jacobine. Nous retrouvons sur la commune quelques cas de toitures mansardées.

Modénatures : les façades sont simples et sobres, enduites avec un crépi de ton clair. Nous retrouvons plus de détail au niveau des ouvertures avec des appuis de fenêtre et de linteaux en pierre de taille apparente. Nous retrouvons de la pierre à chaque angle de la maison.

Il faut noter que plusieurs bâtiments administratifs reprennent ce style en ajoutant des éléments de modénatures (mairie, écoles mitoyennes).

Les maisons des années 1930

Volume et implantation : les maisons des années trente sont édifiées selon un plan simple, rectangulaire, voire carré. Elles sont implantées avec des retraits réduits en limites séparatives (parfois moins de 3 mètres), et en retrait de la rue d'environ 3 à 5 mètres. Elles sont généralement à un niveau plus un comble aménagé. Elles se caractérisent par le fait que le sous-sol est très souvent semi enterré, l'accès à la maison se faisant par un escalier de quelques marches.

Ouvertures : les ouvertures sont tramées et symétriques avec l'accès qui se fait au centre du volume. Nous retrouvons à l'étage une fenêtre qui permet d'éclairer le comble aménagé.

Toiture : la toiture est à deux pans avec le sens du faitage perpendiculaire à la rue. La toiture est généralement tronquée sur l'axe pour former une croupe.

Modénatures : ces maisons de conception simples ont une façade sur rue décorée et souvent riche en modénatures : brique autour des fenêtres, marquise au-dessus de la porte d'entrée, utilisation parfois d'œil de bœuf. Les façades arrière sont plus simples et moins polychromiques.

Les fermes

Les fermes sont souvent un marqueur identitaire du territoire. Elles ont influencé l'architecture vernaculaire des communes. À Pougues-les-Eaux, les fermes ont un style typique du Nivernais et répondent à une implantation souvent codifiée et à une organisation du travail ancienne. Ces fermes sont encore des lieux de production qui ont su se transformer au fil des années afin de répondre aux enjeux contemporains.

Volume et implantation : plusieurs organisations existent, mais celle qui est dominante sur la commune est le domaine. Cette organisation en L ou en U autour d'une cour centrale est typique de la région : nous retrouvons généralement la ferme habitée parallèle à la route dans un volume de type longère (plus long que large). Sur les ailes nous retrouvons la grange et parfois face à celle-ci les anciens logements pour les journaliers. La ferme est de plain-pied. Sur les parties plus contemporaines, nous sommes sur des hangars réalisés en structure métallique.

Ouvertures : nous avons peu d'ouvertures sur les bâtiments et celles-ci sont souvent calibrées en fonction des usages : de petites ouvertures pour les logements et des grandes pour les parties techniques. Il faut noter également que celles-ci ne sont pas tramées, mais elles répondent à des choix fonctionnels.

Toiture : les toitures sont à deux pans très pentus (environ 100% ou 45°), sans ouverture. Cette disposition permet d'avoir un volume important de stockage. Les toitures sont couvertes de tuiles : petites tuiles pour les toitures les plus anciennes et tuiles mécaniques pour les plus récentes.

Modénatures : nous avons peu de modénatures, que nous retrouvons parfois au niveau des tableaux des fenêtres. Les façades sont enduites en ton claire ou en ton terre.

Les pavillons

Les maisons de constructeurs sont souvent la norme dans le territoire au niveau de la construction neuve. Elles répondent à une forme d'industrialisation de la construction qui n'intègre pas ou rarement les enjeux de contexte et de formes urbaines vernaculaires. Ces logements répondent à des standards économiques et marketing.

Volume et implantation : les maisons ne sont pas ou peu organisées à partir du réseau viaire existant, mais à partir de dessertes ouvertes au public. Les parcelles s'articulent autour de celles-ci. La taille des parcelles répond à la demande : elles vont de 750 m² à 1 500 m² en général. La maison s'implante au centre de la parcelle afin de ménager des

retraits généreux entre les différentes limites foncières. Aujourd'hui, les maisons sont majoritairement de plain-pied.

Ouvertures : les fenêtres répondent à la standardisation avec des linteaux à 2m20 et des largeurs de 60 cm, 90 cm, 180 cm selon l'usage de la fenêtre (porte-fenêtre, fenêtre de chambre, baie vitrée, etc.). Les volets sont principalement roulants.

Toiture : les toitures sont globalement sur des modèles traditionnels : deux ou quatre pans, avec une pente plus comprise entre de 30 et 70 %.

Modénatures : nous retrouvons peu de modénatures rendant les façades plutôt lisses, sans effet de volume. Cette particularité rend les lotissements plutôt homogènes.

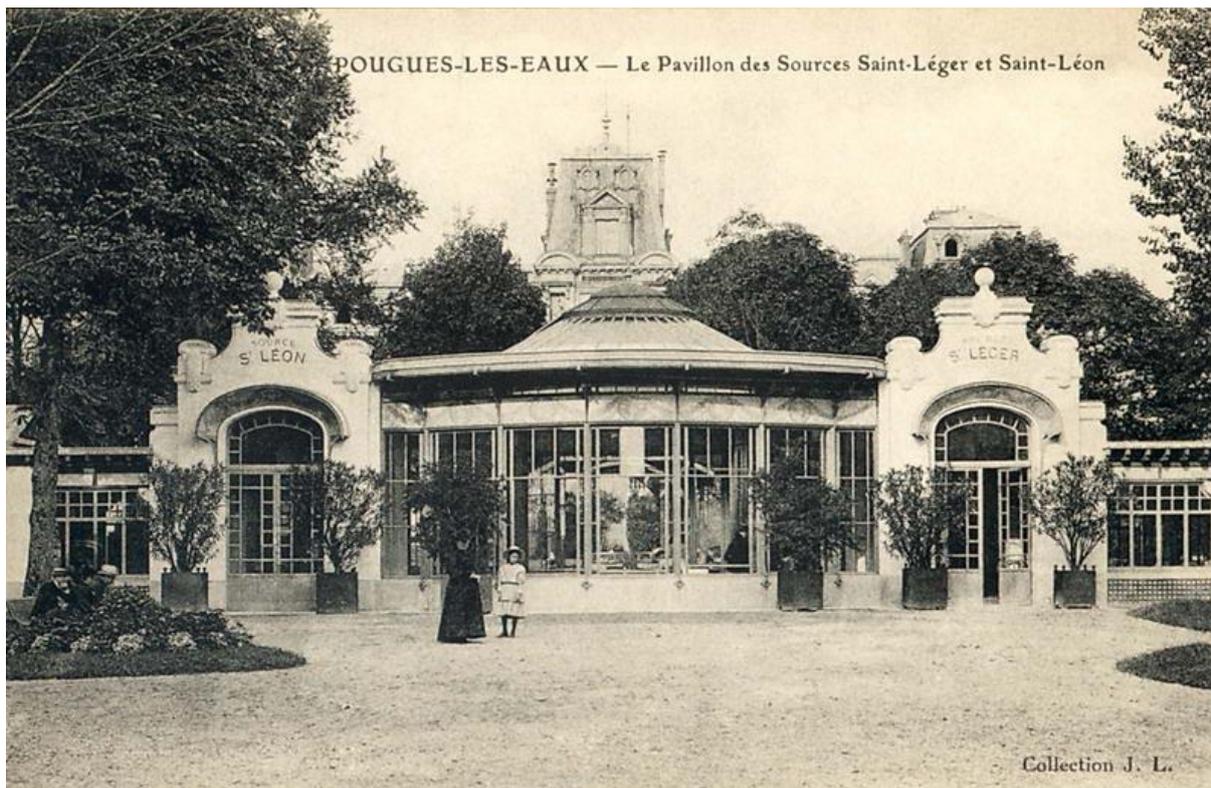
2.3.2 Le patrimoine remarquable

Sur la commune, deux monuments sont inscrits aux monuments historiques. Nous avons :

- Le monument aux morts qui se trouve en face de la mairie qui est inscrite en totalité (le monument et ses grilles) depuis le 1er août 2016 ;
- Le pavillon Saint-Léger dans le Parc thermal qui est inscrit également en totalité (par arrêté en date du 18 avril 2012).



Monument aux morts de Pougues-les-Eaux (source <https://monumentsmorts.univ-lille.fr>)



Carte postale ancienne du pavillon Saint-Léger et Saint-Léon (source internet)

La commune de Pougues-les-Eaux est connue pour ses eaux vertueuses depuis longtemps puisqu'en 1575 Louis de Gonzague, duc de Nevers, y a fait ses cures. Ce passé de station thermale a eu un impact non négligeable sur le patrimoine communal puisque nous retrouvons plusieurs bâtiments qui témoignent de cette activité :

- L'ancien établissement thermal a été réalisé au début du XIXe siècle. Ce bâtiment se distingue par sa façade néoclassique typique de l'époque de construction (façade tramée, corniche et balustrade, etc.) ;
- Le pavillon des sources Saint-Léger et Saint-Léon qui constitue une extension de l'établissement thermal. Nous retrouvons des matériaux et des systèmes constructifs très utilisés à l'époque (début du XXe siècle), c'est-à-dire des grandes ouvertures, et l'utilisation de structures métalliques ;
- L'ancien casino de Pougues-les-Eaux construit pour venir concurrencer d'autres villes thermales telles que Vichy. Celui-ci s'intègre parfaitement à l'architecture de l'ancien établissement thermal en reprenant le style néoclassique.

Ce passé de cité thermale se retrouve également dans le style de l'habitat. Nous pouvons ainsi citer deux exemples emblématiques :

- La maison 6, rue Bourgneuf, qui reprend un style du début du XXe siècle, avec des ornements plus poussés, notamment avec des frises peintes en céramiques ;
- La maison 11, rue des Capucins, qui possède une façade polychromique (pierres et briques) qui se distingue particulièrement des constructions de la même époque.

Nous retrouvons également un patrimoine religieux intéressant dans la commune avec l'église Saint-Léger, mais également des petits éléments disséminés sur le territoire.

L'église Saint-Léger a été construite sur une base du XIe siècle et a été retravaillée au cours des siècles avec deux moments forts : le clocher refait au XVe siècle et le tympan refait à la fin du XIXe siècle.

Nous pouvons citer également le château des Métaeries qui a été réalisé au XIXe siècle sur ordre de l'ancien maire de Pougues-les-Eaux, M. Bert de La Bussière.

Au niveau de l'archéologie, la DRAC a recensé plusieurs sites archéologiques sur la commune.



Sites archéologiques sur la commune (source DRAC)

N°	Site	Objet
1	Les Vicreuses Chantolles	Des fouilles anciennes ainsi que des prospections récentes montrent une occupation assez dense recouvrant les périodes préhistoriques jusqu'à la période antique.
2	Le Moulin à Vent	Moulins à vent visibles sur le cadastre Napoléonien.
3	Les Champs Roy	La prospection aérienne a révélé des structures de type fosses et fossés.
4	Pré de la fontaine des filles	Angle d'une enceinte et divers traces fossoyées visibles sur les clichés aériens.
5	Les Riots la Prairie de Pougues	Structure fossoyée visible depuis l'orthophotographie.
6	Impasse des Montais	Une opération archéologique en 2016 a mis à jour des occupations néolithiques à l'âge du fer. Ce site doit se développer à l'est de l'emprise de l'opération.

7	Bourg	Village d'origine médiévale, la paroisse a été érigée en 1061.
8	Parc Thermal	Centre thermal qui s'est développé au XVIe siècle.
9	La Saulière	Occupation préhistorique et protohistorique.
10	De Bramepain à Tremblay	Tronçon de voie probablement antique.

Pour finir il y a deux alignements de Saules têtard le long de l'avenue de la gare à protéger, illustrés sur la photo ci-après.



Alignement de Saules têtards le long de l'avenue de la gare, source CDHU

2.4 Les enjeux d'extension urbaine

2.4.1 Analyse du potentiel de densification des espaces bâtis

L'analyse du potentiel de densification des espaces bâtis prend en compte les terrains non bâtis au sein de l'enveloppe urbaine définie par les secteurs à vocation d'habitat. Cependant, si certaines dents creuses peuvent être mobilisées facilement pour leur accessibilité ou l'absence de construction sur l'ensemble de la parcelle, d'autres sont mobilisables plus difficilement. Ainsi, afin de prendre en compte au mieux les caractéristiques de chaque dent creuse concernée, elles ont été divisées en trois catégories distinctes :

- **Catégorie 1** : elle regroupe les dents creuses dont l'ensemble de la parcelle est dépourvue de construction. Il n'est pas nécessaire de procéder à un détachement de parcelles et l'accès y est possible sans aménagement sur d'autres parcelles. Par ailleurs, il n'y a pas d'obstacle majeur sur le terrain concerné. La dureté de mobilisation de ces parcelles étant faible, la 85 % de ces parcelles a été considéré pour le potentiel de densification ;



Exemple de dent creuse en catégorie 1 : parcelle dépourvue de construction avec accès existant au niveau du bourg

- **Catégorie 2** : il s'agit de parcelles non bâties, mais qui nécessitent une division parcellaire pour être urbanisées. Cela peut concerner les parcelles dépourvues d'accès et/ou les fonds de jardin de taille suffisante pour accueillir des habitations. La dureté de mobilisation de ces parcelles étant moyenne, 60% des surfaces sont comptabilisées pour cette catégorie ;



Exemple de dent creuse en catégorie 2 : parcelle non bâtie, mais demandant division parcellaire au niveau de l'entrée de ville

- **Catégorie 3** : elle regroupe les parcelles dont la dureté de mobilisation est la plus forte, c'est-à-dire que la probabilité qu'elles soient bâties est moins importante. Cette catégorie inclut les parcelles non bâties, mais occupées par une voie d'accès à une construction sur une autre parcelle et/ou les parcelles présentant des obstacles majeurs (clôture, annexe, élément végétal, etc.). Cela comprend également les espaces qui constituent le seul jardin d'une construction et les espaces dont la vocation à rester libre est connue (exemple : espace libre à proximité des logements collectifs). La dureté de mobilisation de ces parcelles étant forte, seuls 20% de la surface sera comptabilisée.



Exemple de dent creuse en catégorie 3 : parcelle bâtie demandant division parcellaire au nord du bourg

Les chiffres qui suivent, mettent en évidence le potentiel de densification pour chaque enveloppe urbaine et classée pour chaque type de potentiel (catégorie de 1 à 3). Pour rappel, les duretés de mobilisation ont été prises en compte et donnent lieu aux capacités de mobilisation suivantes :

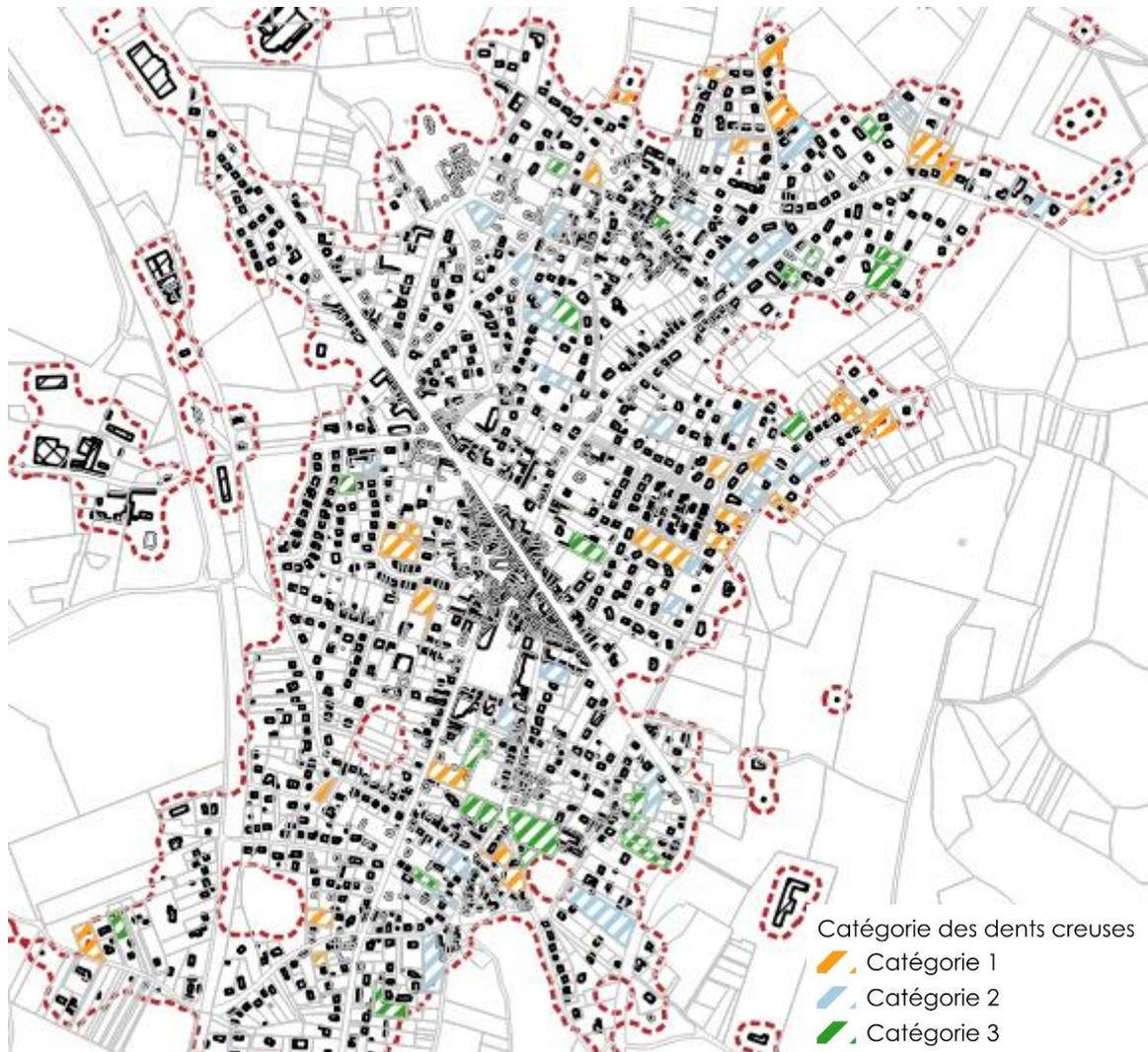
- Catégorie 1 : 85%
- Catégorie 2 : 60%
- Catégorie 3 : 20%

Potentiel constructible du PLU		
		Projet de PLU
Enveloppe bâtie du bourg de Pougues-les-Eaux	Superficie (ha)	6,85
	Part (%)	97%
Enveloppe bâtie de Priez	Superficie (ha)	0,19
	Part (%)	3%
	Total (ha)	7,04

À la lumière de cette analyse, il en ressort un potentiel de densification des espaces bâtis de 7,04 ha. Ce chiffre prend en compte les 6,85 ha de potentiel de densification dans le bourg qui représentent ainsi 97 % du potentiel total et les 0,19 ha à Priez. La forme urbaine de certains secteurs fait basculer la part de certaines catégories dans la répartition du potentiel de densification.

- Sur le Bourg nous sommes sur un potentiel qui a été classé majoritairement en catégorie 2 parce qu'il se trouve majoritairement sur des parcelles d'une bonne surface, mais dont les accès sont compliqués. Le potentiel brut sur le bourg a été évalué à 6,85 hectares.

- Sur le hameau de Priez le potentiel se trouve sur des parcelles difficilement mobilisables. Elles sont donc comptabilisées en catégorie 2 et 3. Le potentiel brut du hameau est de 0.19 hectare.



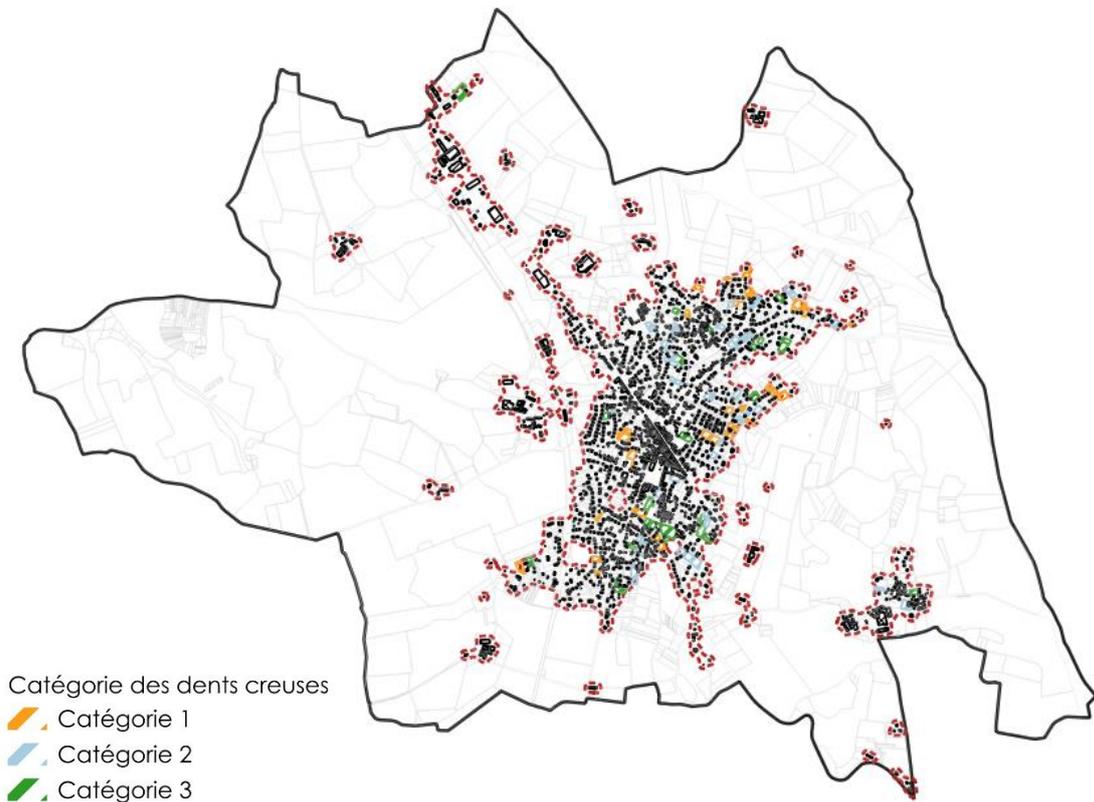
Potentiel de densification du bourg

Catégorie des dents creuses

-  Catégorie 1
-  Catégorie 2
-  Catégorie 3



Potentiel de densification du hameau de Priez



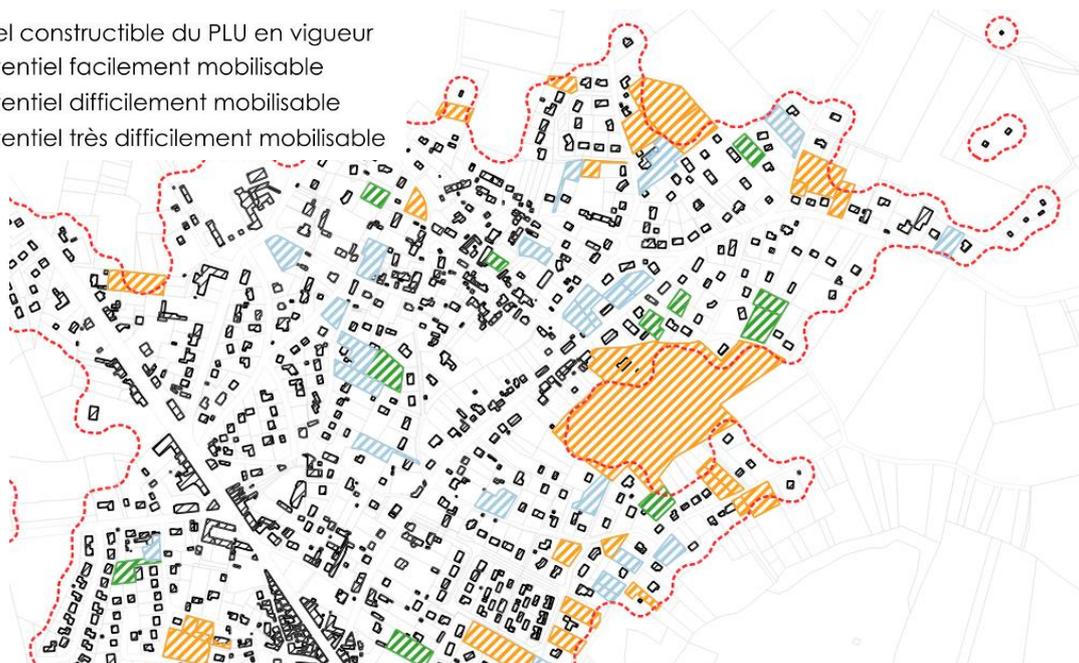
Potentiel de densification, vue d'ensemble sur la commune

2.4.2 Analyse du potentiel constructible dans le PLU existant

Le potentiel constructible pour l'habitat dans le PLU actuel est présent sur la quasi-totalité du bourg. Son emprise totale est de 16,47 hectares. Ce potentiel est présent au sein de l'enveloppe bâtie de la commune, mais également en dehors de celle-ci, en extension.

Potentiel constructible du PLU en vigueur

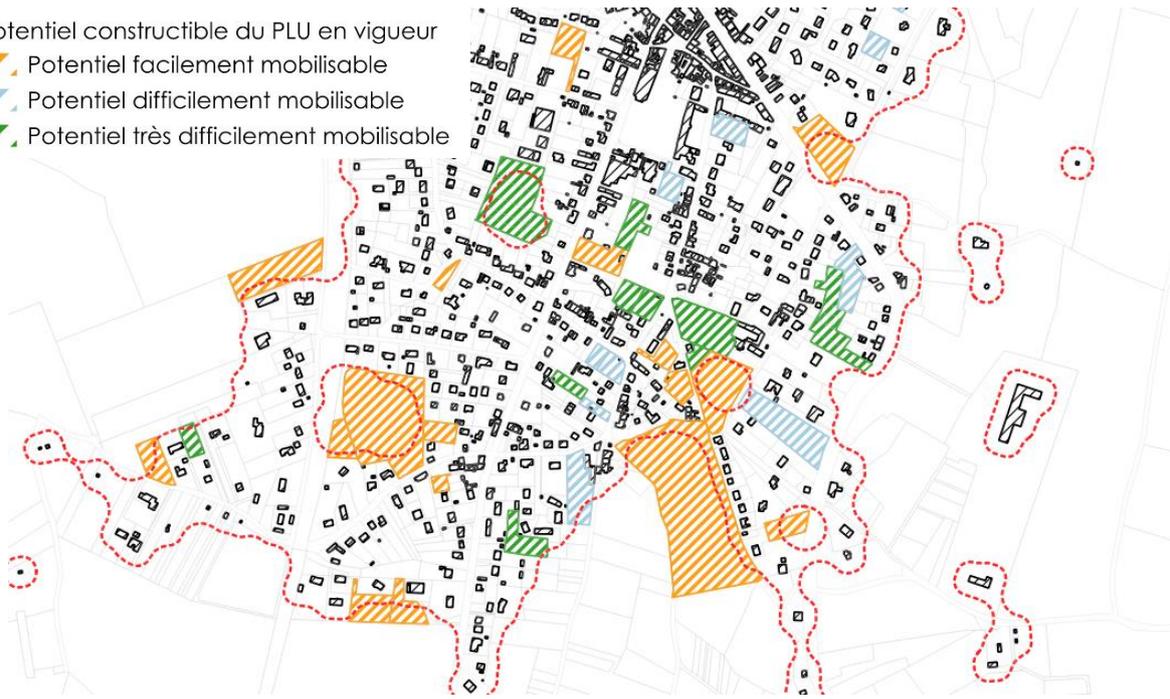
- ▨ Potentiel facilement mobilisable
- ▨ Potentiel difficilement mobilisable
- ▨ Potentiel très difficilement mobilisable



Potentiel constructible du PLU actuel dans le nord du Bourg

Potentiel constructible du PLU en vigueur

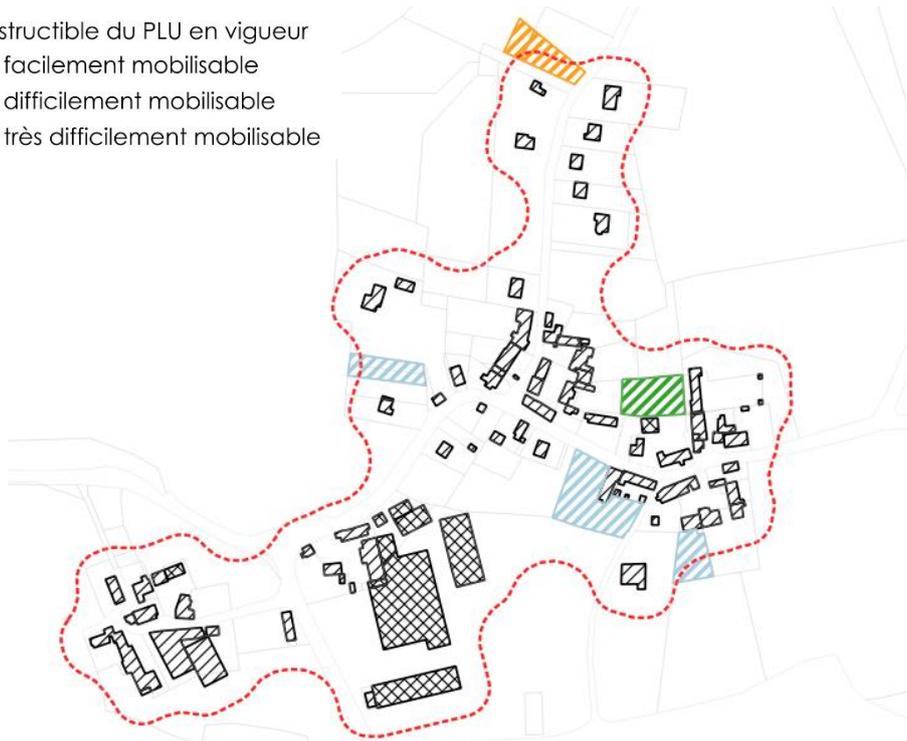
-  Potentiel facilement mobilisable
-  Potentiel difficilement mobilisable
-  Potentiel très difficilement mobilisable



Potentiel constructible du PLU actuel dans le sud du Bourg

Potentiel constructible du PLU en vigueur

-  Potentiel facilement mobilisable
-  Potentiel difficilement mobilisable
-  Potentiel très difficilement mobilisable

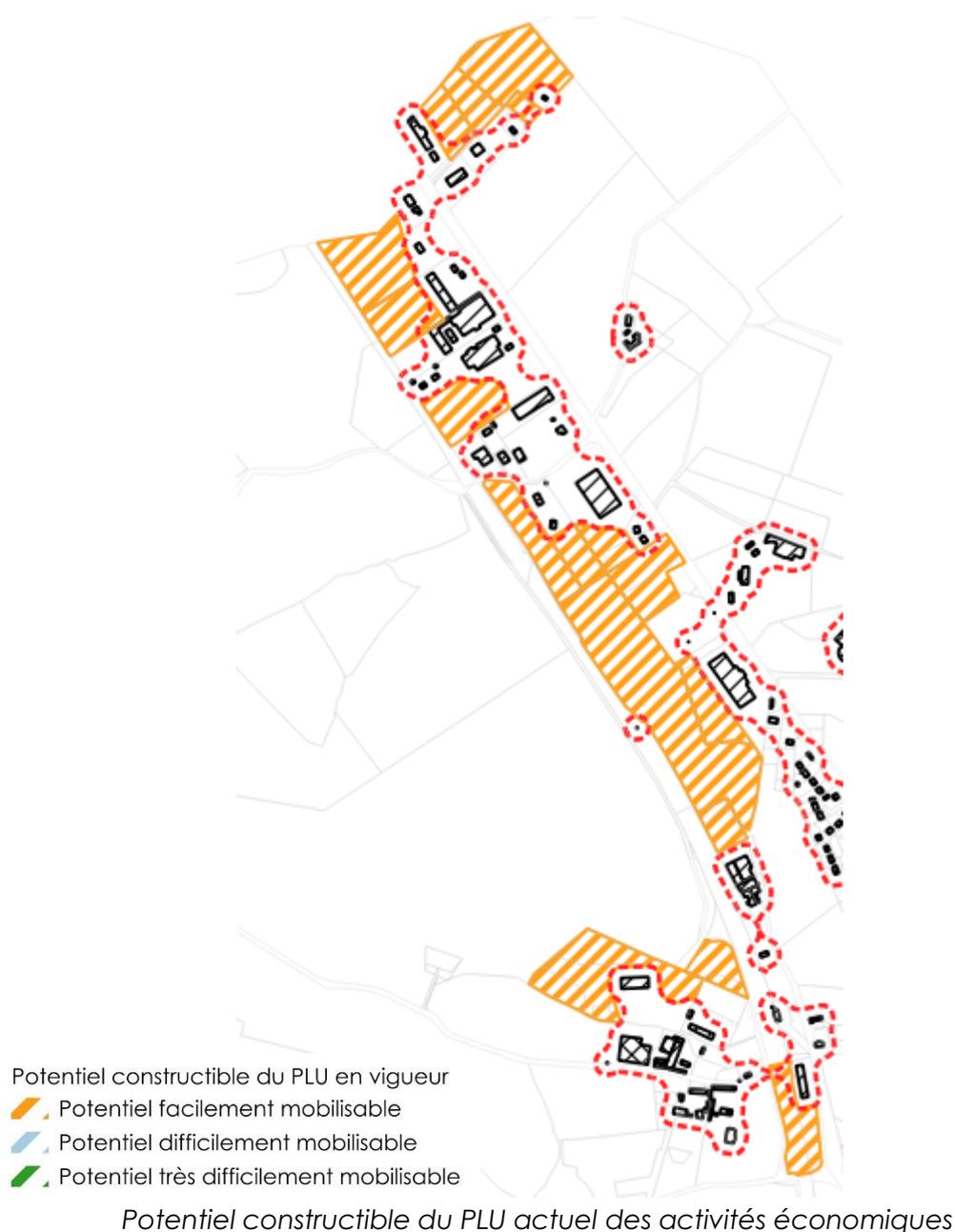


Potentiel constructible du PLU actuel dans le hameau de Priez

Le potentiel constructible du PLU présent du bourg s'élève à 16,16 hectares, soit 98 % du potentiel total. Les zones en extension se localisent principalement au nord et au sud du bourg.

Tableau synoptique du potentiel constructible du PLU			
Potentiel constructible	Superficie (ha)	Part	Superficie (ha)
Bourg	16,16	98%	16,47
Hameau de Priez	0,32	2%	
Dans enveloppe urbaine	7,04	43%	16,47
Hors enveloppe	9,43	57%	

Concernant les activités économiques, le potentiel constructible du PLU actuel est de 21,5 hectares. Ces derniers se situent majoritairement sur la zone d'activités de Pougues-les-Eaux.

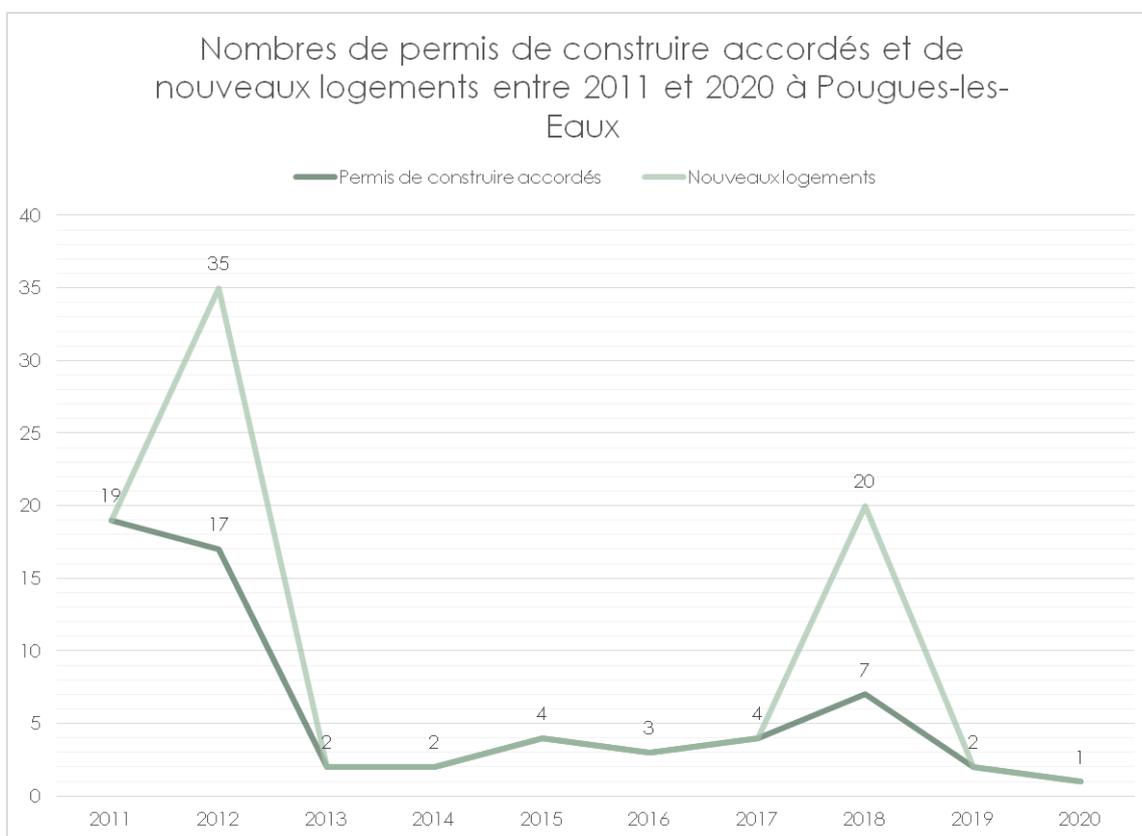


2.4.3 Analyse de la consommation de foncier au cours des dix dernières années

NB : Le choix a été fait de construire la stratégie de réduction de la consommation foncière liée à l'habitat à partir des valeurs issues de l'analyse des permis de construire puisqu'elle est issue d'une analyse de la consommation à l'échelle de chaque projet qui a vu le jour entre 2011 et 2021.

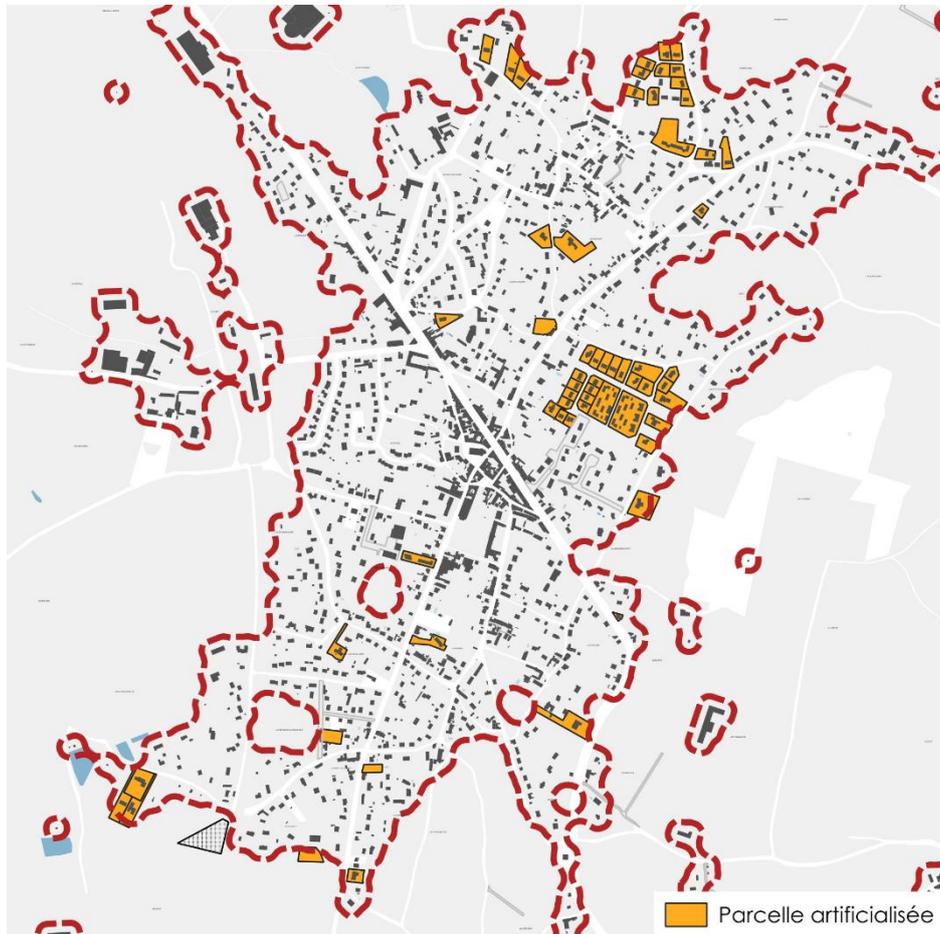
La consommation de foncier pour l'habitat au cours des 10 dernières années (2011-2020) s'est faite sur plusieurs secteurs de la commune. La majorité est concentrée sur le secteur Sainte-Colombe et des Petites Fontaines. Dès lors, le premier constat est le renforcement de ces entités urbaines qui constituent d'ores et déjà les secteurs les plus importants. Pour les calculs sur la consommation de foncier au cours des dix dernières années, l'analyse est basée sur les permis accordés pour les constructions neuves entre 2011 et 2020. Pour chaque nouvelle construction, la parcelle complète concernée a été prise en compte.

Au total, au cours de la période, ce sont 61 permis de construire qui ont été accordés pour des constructions à usage d'habitation. Toutefois, il convient d'être vigilant par rapport à cette analyse sur le nombre de permis déposés. En effet, certains cachent la construction de nombreuses habitations comme sur la rue du Dr Faucher où un permis accordé en 2018 à Nièvre Habitat a eu pour objet la construction de 7 logements intermédiaires locatifs. Cependant, il est possible d'observer une dynamique de construction plus importante au début de la période. Ainsi, entre 2011 et 2012, il y a eu 54 nouveaux logements, ce qui représente plus de la moitié des nouveaux logements ces dix dernières années. On observe tout de même un pic en 2018 avec 20 nouveaux logements qui sont dus à deux opérations de constructions (une de 8 logements et une de 7 logements).



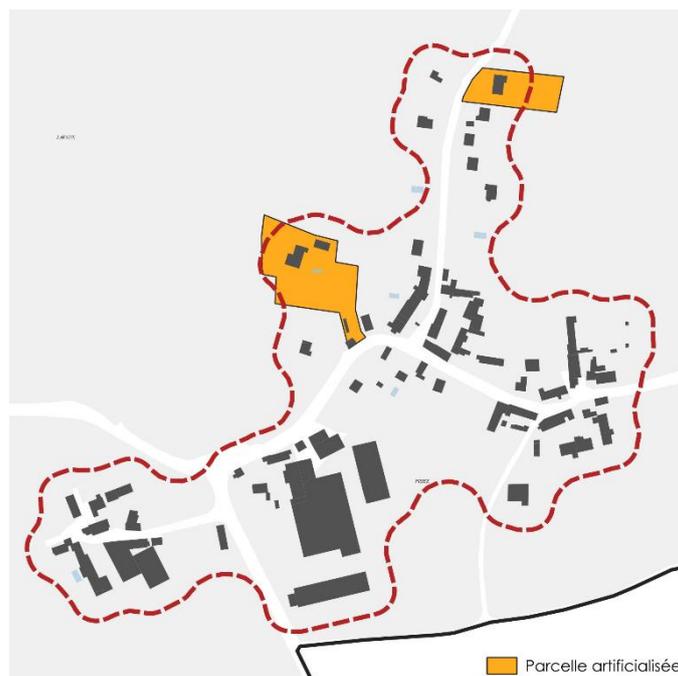
Source la Mairie de Pougues-les-Eaux, 2021

Au total, 9,36 ha ont effectivement été consommés pour l'habitat lors de ces dix dernières années. Le bourg concentre plus de 90 % de la consommation de fonciers pour l'habitat au cours des dix dernières années, soit plus de 8 ha. La majorité des constructions sont venues densifier le bourg grâce à différentes opérations de lotissement. Le reste de la consommation concerne des constructions issues de divisions parcellaires réparties aux abords du bourg ou de constructions de maisons individuelles.



Consommation de foncier sur le bourg

Au niveau du hameau de Priez, seules deux parcelles ont été consommées. Elle représente une superficie de 0.78 ha.



Consommation du foncier dans le hameau de Priez

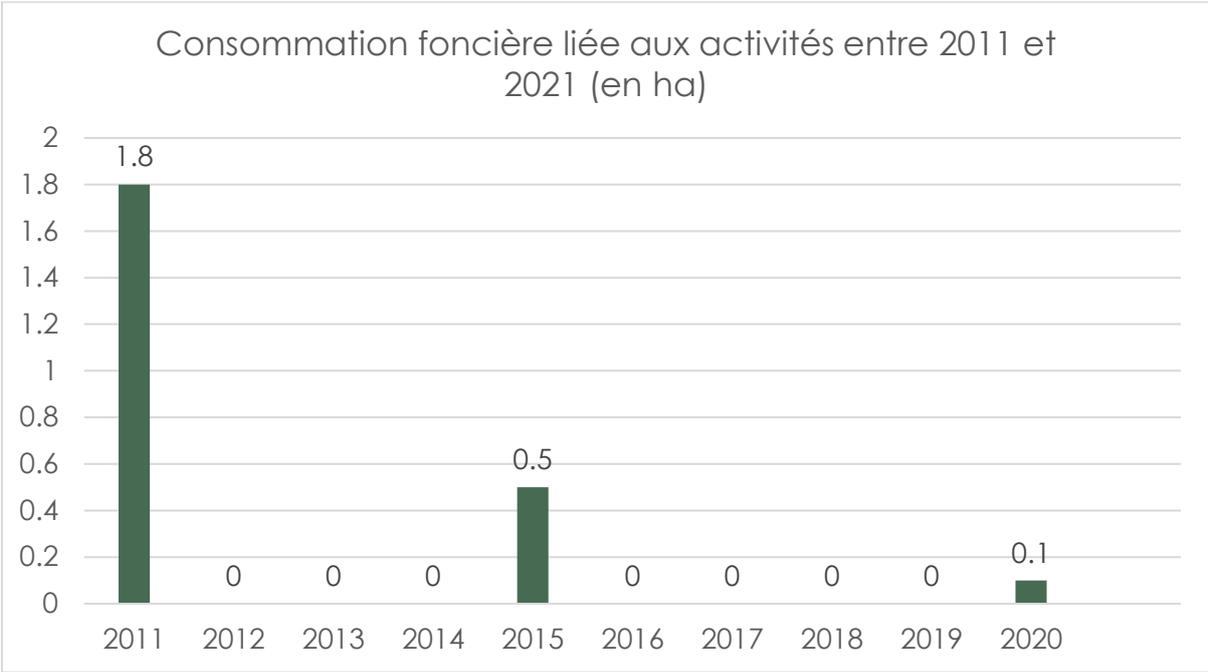
En résumé, la consommation de foncier au cours des dix dernières années met en évidence un renforcement des secteurs urbains les plus importants. Elle totalise une surface de 9,36 ha sur l'ensemble du territoire. Il convient de rappeler que cette surface considère les parcelles concernées par des constructions entre 2011 et 2020. Le tableau et la carte ci-dessous résumant la répartition de la consommation entre les différents secteurs.

Secteur	Superficie (m ²)	Superficie (ha)	Part(%)
Bourg	85811	8,58	92%
Priez	7812	0,78	8%
Total	93623	9,36	100%

Nous dénombrons près de 92 logements construits entre 2011 et 2020, soit près de 9,2 logements par an. Les constructions se concentrent davantage sur les 2 premières années avec un ralentissement par la suite. Si nous reportons les surfaces consommées au regard du nombre de logements construits, nous arrivons à une moyenne de près de 1 017 m² par logements.

En matière de consommation foncière liée aux activités, les permis et déclarations ne permettent pas la prise en compte de certains aménagements ni ceux inférieurs à certains seuils tel que les espaces revêtus pour la circulation des poids lourds ou encore le stationnement. Il a donc été plus fiable de s'appuyer sur le portail de l'artificialisation des sols afin de mesurer plus finement cette consommation.

La consommation foncière passée observée s'élève donc à 2,4 ha entre 2011 et 2021. Cette consommation est irrégulière avec une consommation concentrée sur 3 années, dont 75 % en 2011. Cette consommation irrégulière est liée au nombre d'entreprises peu élevé dont les projets d'implantation ou d'évolution sont des investissements ponctuels.



Source : Portail de l'artificialisation 2023

3. HABITAT ET POPULATION

Pour mieux contextualiser et analyser Pougues-les-Eaux, en termes d'habitat et de population, les données communales seront comparées avec celles des entités géographiques dans lesquelles elle évolue : son EPCI (Nevers Agglomération) et son département (la Nièvre). Pour une analyse plus fine, elles seront aussi comparées avec une commune présentant des caractéristiques proches : Guérigny.

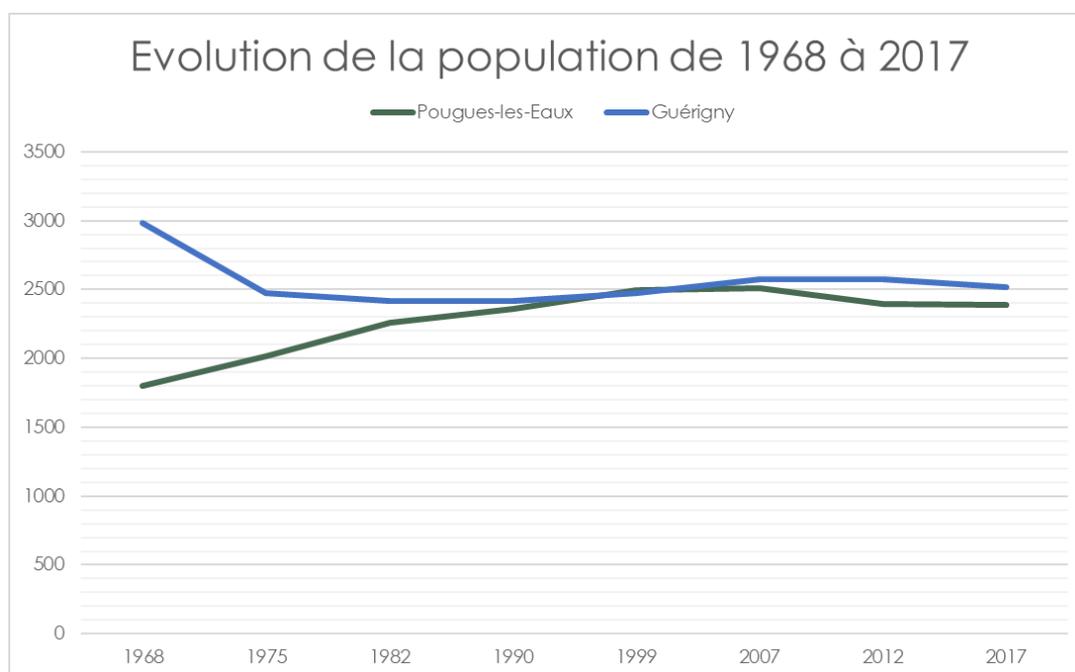
3.1 Une démographie dépendante des migrations

3.1.1 Une croissance démographique en pente douce ralentie par un contexte local défavorable

Au 1^{er} janvier 2017, la population de Pougues-les-Eaux s'élevait à 2 388 habitants (INSEE). L'évolution démographique de la commune est globalement positive depuis 1968. En effet, en 49 ans (de 1968 à 2007), la commune a gagné 706 habitants, soit une croissance démographique de 0,85 % en moyenne par an. Depuis 2007, on constate une baisse de 0,49% en moyenne par an, soit une perte de 121 habitants en 10 ans.

Dans le même temps, la commune de Guérigny a connu une évolution différente. Cette commune a vu sa population baisser jusque dans les années 1990 (-0,96 % en moyenne par an), pour ensuite avoir une croissance annuelle positive jusqu'en 2012 (0,30 % en moyenne par an).

Par contre, de 2012 à 2017, Guérigny a connu la même évolution que Pougues-les-Eaux.



Source INSEE 2017

Cette tendance démographique s'inscrit dans un contexte local et départemental défavorable. Nevers Agglomération ainsi que la Nièvre sont en perte de population constante depuis 1975 pour l'intercommunalité et 1968 pour le département.

Pendant que la commune de Pougues-les-Eaux avait une croissance annuelle moyenne de +0,85 % de 1968 à 2007, la Nièvre perdait en moyenne 0,29 % par an de sa population. Dans cette même période, Nevers Agglomération a connu une hausse annuelle de 1,29 % de 1968 à 1975, pour ensuite connaître une chute moyenne de 0,27 % par an. Pendant que l'EPCI et le département suivent la même courbe, Pougues-les-Eaux arrive à garder une tendance supérieure à la moyenne française (+0,58 %).

Toutefois, à partir de 2007, Pougues-les-Eaux connaît la même déprise démographique que son EPCI et son département, avec une baisse annuelle moyenne de 0,49 %. Cette baisse est tout de même nettement inférieure à celles de Nevers Agglomération (-0,91 %) et la Nièvre (-0,67 %).

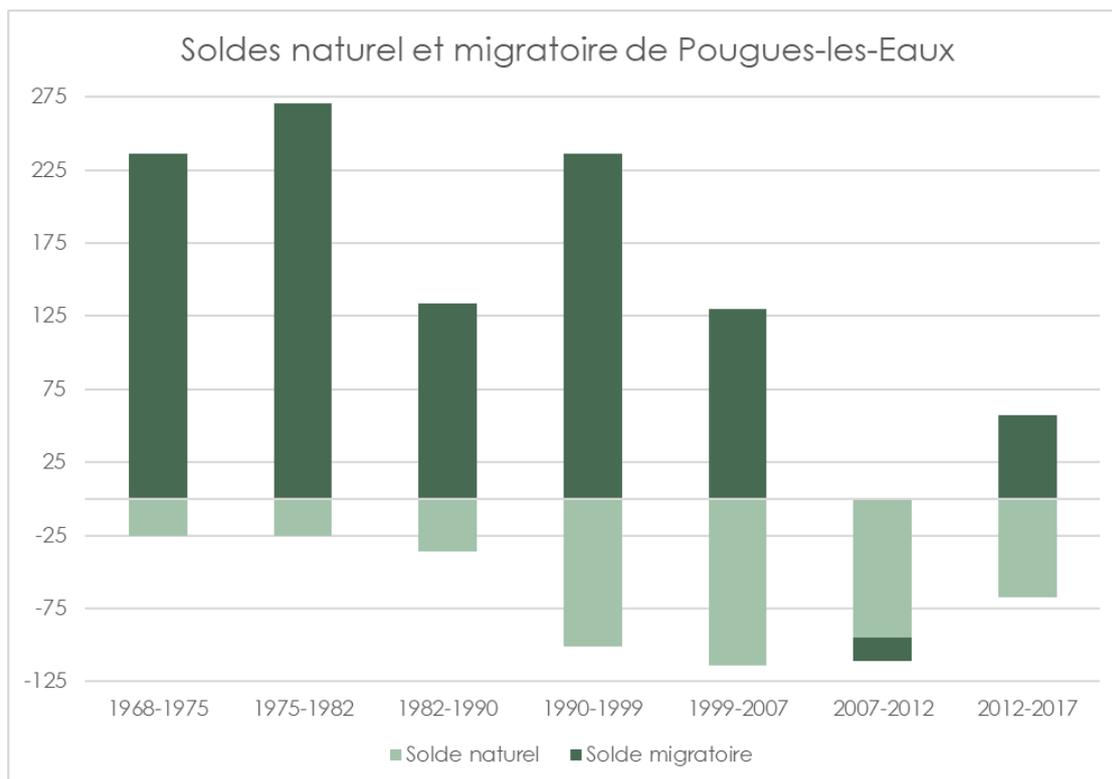
	Pop 1968	Croissance annuelle moy. 1968-2007	Pop 1975	Pop 1982	Pop 1990	Pop 1999	Pop 2007	Croissance annuelle moy. 2007-2017	Pop 2012	Pop 2017
Pougues-les-Eaux	1803	0,85%	2014	2260	2358	2493	2509	-0,49%	2398	2388
Guérigny	2984	-0,38%	2472	2417	2414	2474	2573	-0,23%	2577	2514
Nevers Agglomération	61546	0,00%	67325	65665	65139	63997	61658	-0,91%	59346	56249
Nièvre	247702	-0,29%	245212	239635	233278	225198	221488	-0,67%	216786	207182
France	50798112	0,58%	53764064	55569542	58040659	60149901	63600690	0,45%	65241241	66524339

Source INSEE 2017

3.1.2 Un solde migratoire essentiel à l'équilibre démographique

L'évolution démographique de la commune est plus parlante lorsqu'on s'intéresse aux soldes naturel et migratoire. Son évolution démographique positive, de la période 1968-2007, est due aux migrations dont le solde annuel moyen était de 21 habitants en plus malgré un solde naturel négatif (- 6 habitants en moyenne par an).

Après 2007, malgré un solde migratoire positif (+4 habitants en moyenne par an), Pougues-les-Eaux perd des habitants. Cette perte est due au nombre de décès trop élevé (lié à la présence du centre de gériatrie sur la commune défavorable au sol naturel) qui n'est comblé, ni par le nombre de naissances ni par les migrations (qui connaissent un léger ralentissement).



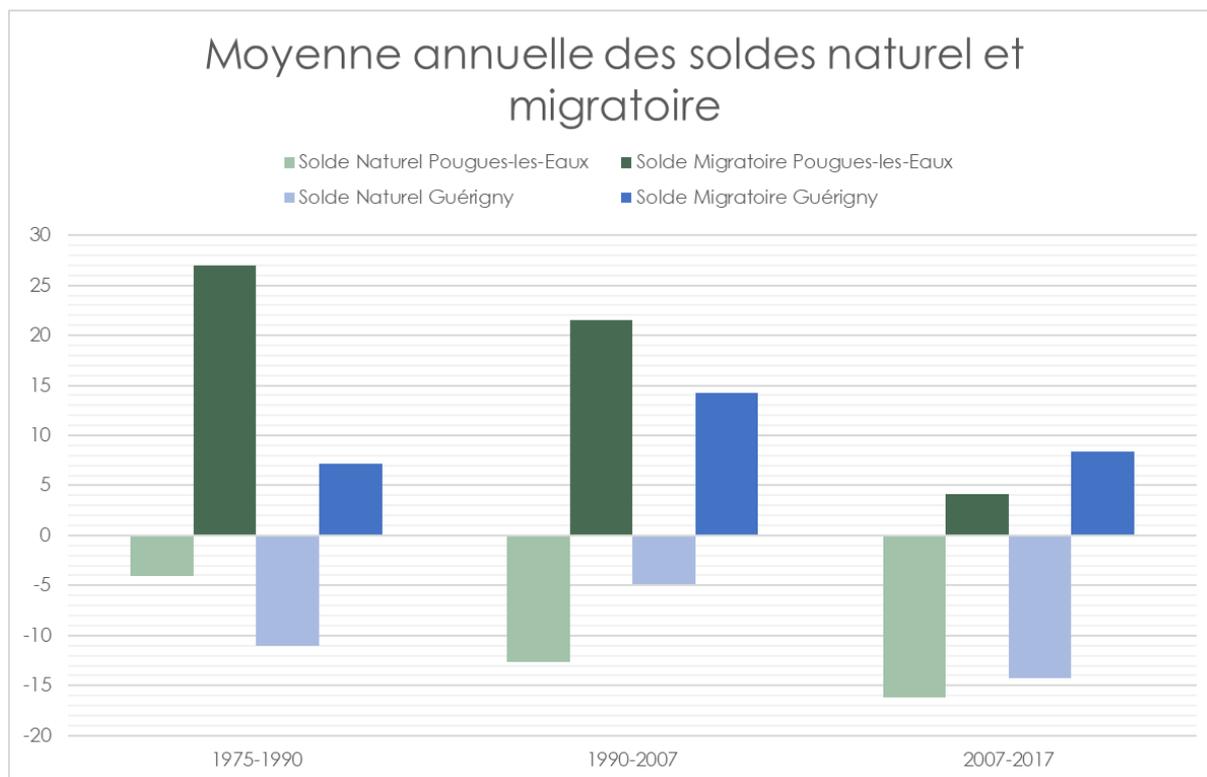
Source INSEE 2017

On observe une évolution semblable depuis quelques années à Guérisny, avec un solde migratoire trop faible (+5 habitants en moyenne par an) dans un contexte communautaire où le déficit naturel reste plus important (-18 habitants en moyenne par an).

Quand on compare les dynamiques démographiques de Pougues-les-Eaux avec la Nièvre et Nevers Agglomération, on constate peu de points communs. La commune a su se détacher du contexte dans lequel elle évolue.

La seule similitude constatée avec l'agglomération concerne le solde naturel positif entre 1968 et 1975, qui a permis une augmentation de la population pour ces deux entités sur cette période.

La Nièvre a une grosse influence sur les dynamiques de la commune, en effet leurs soldes naturels sont négatifs et se dégradent depuis 1968. Cependant, depuis 2012, Pougues-les-Eaux arrive à renverser cette tendance avec un solde naturel qui remonte (sans devenir positif). En revanche, la commune est beaucoup plus attractive que son département, avec une moyenne de 20 nouveaux habitants par an depuis 1968 contre -137 habitants par an en moyenne dans la Nièvre.



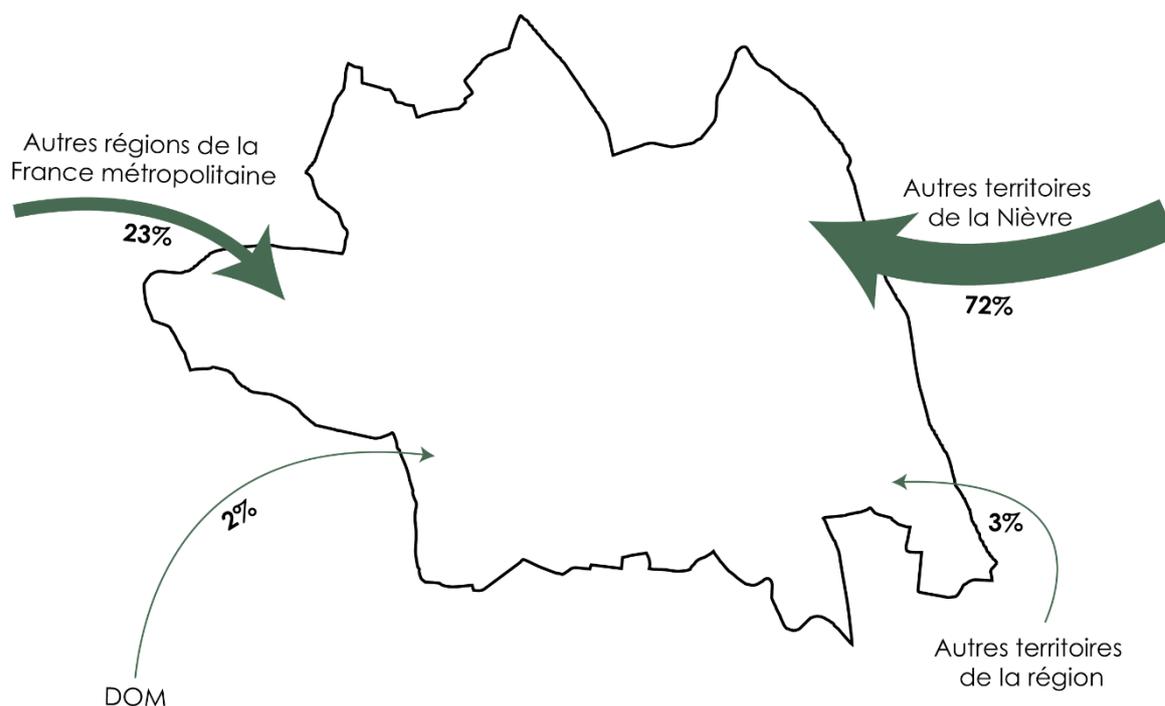
Source INSEE 2017

Pougues-les-Eaux est un territoire attractif et comptabilise un peu plus de 170 entrées sur son territoire en 2017. Elle attire majoritairement des habitants du département de la Nièvre (72 %) et des habitants de la France métropolitaine hors Bourgogne-Franche-Comté (23 %).

Entrée en 2017	
Autres territoires de la Nièvre	72%
Autres territoires de Bourgogne-Franche-Comté	3%
Autres régions de la France métropolitaine	23%
DOM	2%

Source INSEE 2017

Mobilités résidentielles entrantes en 2017 à Pougues-les-Eaux



Source INSEE 2017

3.1.3 Une population familiale, mais un vieillissement perceptible

En 2017, l'indice de jeunesse de Pougues-les-Eaux est de 0,73, ce qui signifie que pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus, on compte 73 jeunes de moins de 20 ans. En 2012, il était de 0,66, ce qui indique un rajeunissement de la population de Pougues-les-Eaux. Malgré cette évolution positive, l'indice de jeunesse reste inférieur à la moyenne française (0,95).

Cet indice reste modéré, il est quasi équivalent à celui de Guérigny (0,75) et supérieur à l'échelle communautaire (0,65) et l'échelle départementale (0,53), traduisant une structure de la population plus équilibrée. Parmi toutes les entités citées, seule Pougues-les-Eaux à un indice de jeunesse qui augmente entre 2012 et 2017.

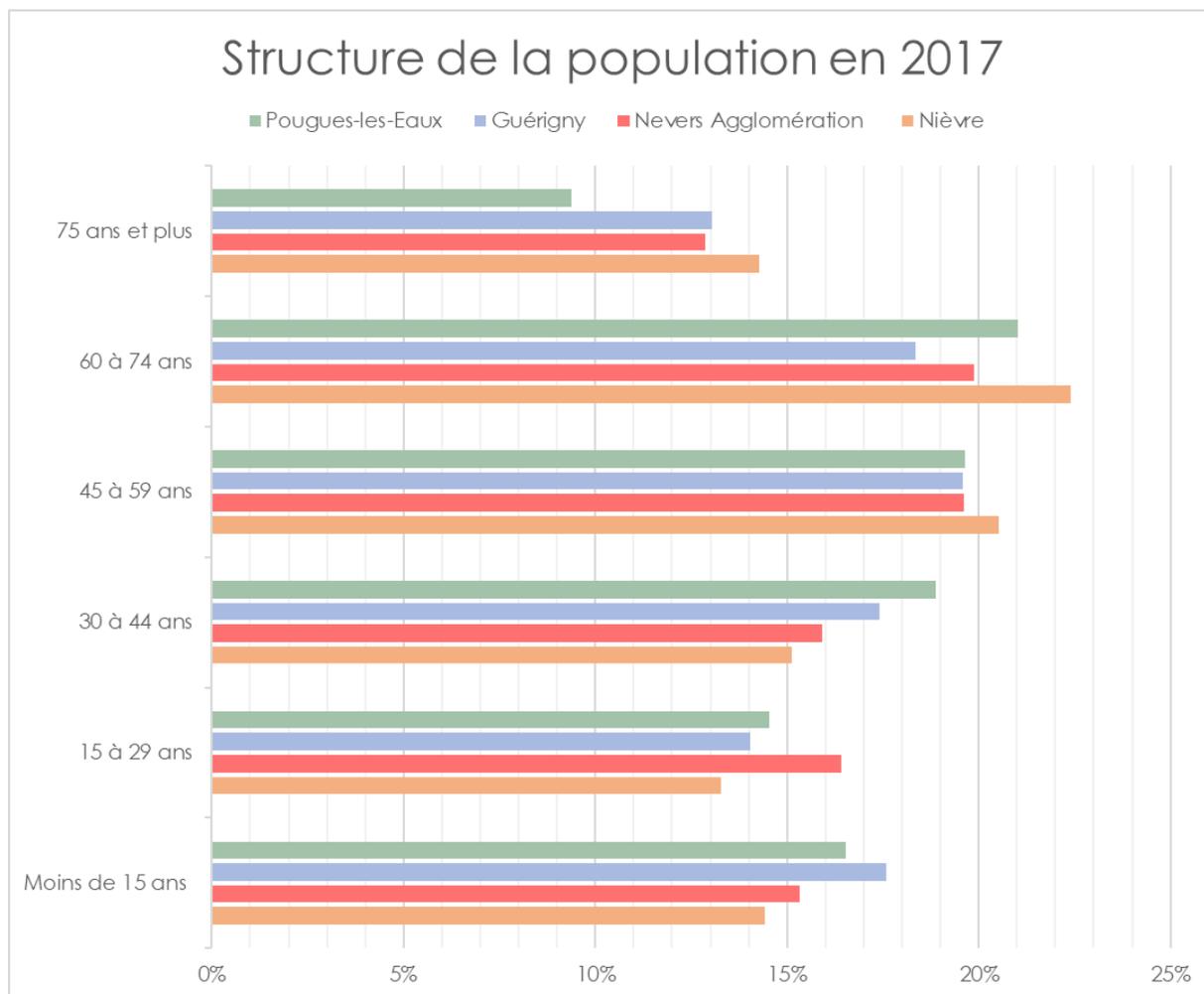
Source INSEE 2017

	indice de jeunesse	Moins de 15 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus
Pougues-les-Eaux	0,73	17%	15%	19%	20%	21%	9%
Guérigny	0,75	18%	14%	17%	20%	18%	13%
Nevers Agglomération	0,65	15%	16%	16%	20%	20%	13%
Nièvre	0,53	14%	13%	15%	21%	22%	14%
France	0,95	18%	18%	19%	20%	16%	9%

Evolution 2007-2017	Moins de 15 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus
Pougues-les-Eaux	-0,5%	0,4%	-1,0%	-1,3%	3,4%	-4,9%
Guérisny	-0,5%	0,6%	-1,7%	-1,0%	2,6%	-0,7%
Nevers Agglomération	-1,3%	-1,9%	-2,2%	-2,0%	2,0%	0,8%
Nièvre	-1,2%	-1,6%	-2,2%	-1,5%	1,8%	0,6%
France	0,3%	-0,3%	-0,6%	0,3%	2,7%	1,5%

Source INSEE 2017

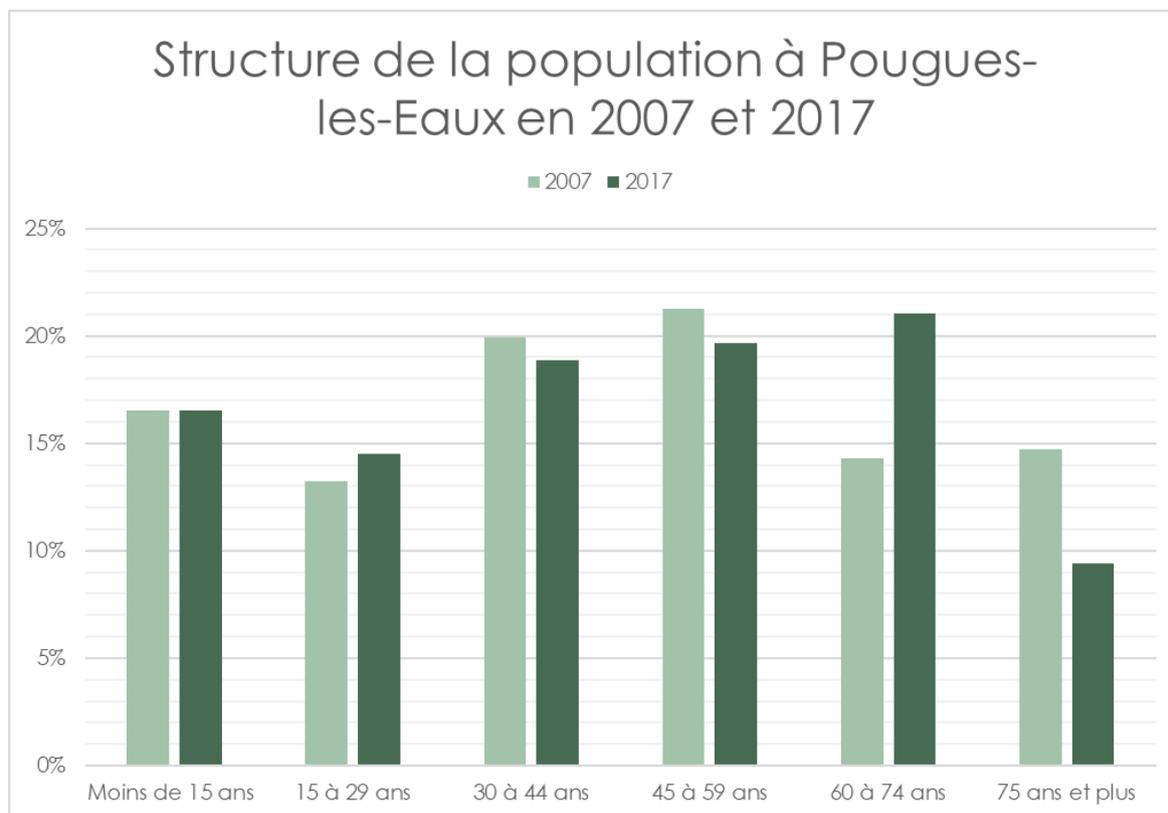
L'augmentation de l'indice de jeunesse pour Pougues-les-Eaux s'explique par l'évolution des classes d'âge. Entre 2007 et 2017, la part des plus de 60 ans a baissé (-1,5 %).



Source INSEE 2017

La répartition de la population en classes d'âge permet d'avoir un aperçu de la situation démographique d'un territoire. Pour Pougues-les-Eaux, les tranches d'âge actives (30-44 ans (19%) et 45-59 ans (20%)) font partie des plus représentées, ainsi que les jeunes retraités (60-74 ans (21%)). La part des moins de 15 ans est de 17 %, ce qui reste élevé. Dans la commune de Guérisny, on retrouve à peu près la même structure de la population. Cette répartition est caractéristique de communes peuplées en grande partie par des familles. Pour Nevers Agglomération et la Nièvre, on constate une part plus importante de la population âgée entre 44 et 74 ans. D'ailleurs, toutes les entités territoriales étudiées

attirent majoritairement les jeunes retraités. En effet, entre 2007 et 2017, elles enregistrent chacune environ 2 % d'évolution des 60 à 74 ans (vieillesse de la population). On remarque tout de même une faible part des 15 à 29 ans dans tous ces territoires qui peut être expliquée par le départ des étudiants. Malgré cette faible part des jeunes actifs, on constate qu'entre 2007 et 2017 elle augmente à Pougues-les-Eaux (+0,4 %) et Guérigny (+0,6 %), mais continue de diminuer dans la l'agglomération (-1,9 %) et dans le département (-1,6 %).



Source INSEE 2017

Cette comparaison temporelle permet de dégager une première tendance de l'évolution de la population de la commune : cette dernière est impactée, comme la très grande majorité du territoire français, par le vieillissement de sa population. Ce phénomène est visible à Pougues-les-Eaux, même si on voit l'indice de jeunesse remonter entre 2012 et 2017. De plus, la tranche 15 à 29 ans augmente ces dernières années, ce qui permet le renouvellement de la population dans cette commune à la différence des échelles nationale et départementale, et de l'agglomération.

3.2 Des ménages impactés par la décohabitation

3.2.1 Un accroissement des petits ménages

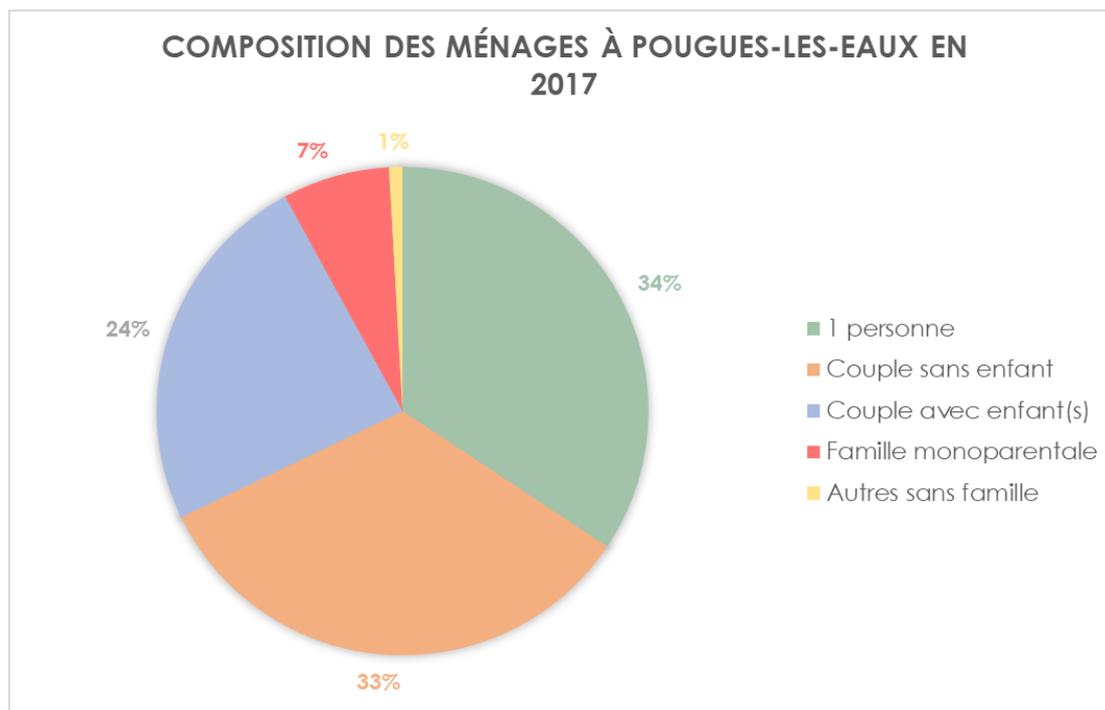
Le nombre de ménages sur le territoire a augmenté de 0,9 % par an de 2007 à 2017 pour atteindre le nombre de 1 135. Cette croissance est accompagnée par une croissance de la population des ménages (0,41 % en moyenne par an), à l'image de la France.

En comparaison, Guérigny a connu une évolution beaucoup plus lente du nombre de ménages (0,1 % en moyenne par an). Nevers Agglomération se calque sur le même schéma avec une croissance du nombre de ménages légèrement positive (0,2 %) et, en parallèle, une diminution de la population de ses ménages (-0,33 % en moyenne par an). La Nièvre suit un chemin opposé à celui de Pougues-les-Eaux, avec un nombre de ménages et une population qui diminuent.

	2007		2012		2017	
	Nombre de ménage	Population des ménages	Nombre de ménage	Population des ménages	Nombre de ménage	Population des ménages
Pougues-les-Eaux	1 036	2 304	1 040	2 284	1 135	2 400
Guérigny	1 136	2 516	1 184	2 508	1 145	2 430
Nevers Agglomération	31 968	65 741	31 795	63 457	32 521	63 575
Nièvre	102 417	215 004	102 804	210 359	100 961	200 644
France	26 992 035	62 111 401	28 269 667	63 760 073	29 478 360	65 040 784

Source INSEE 2017

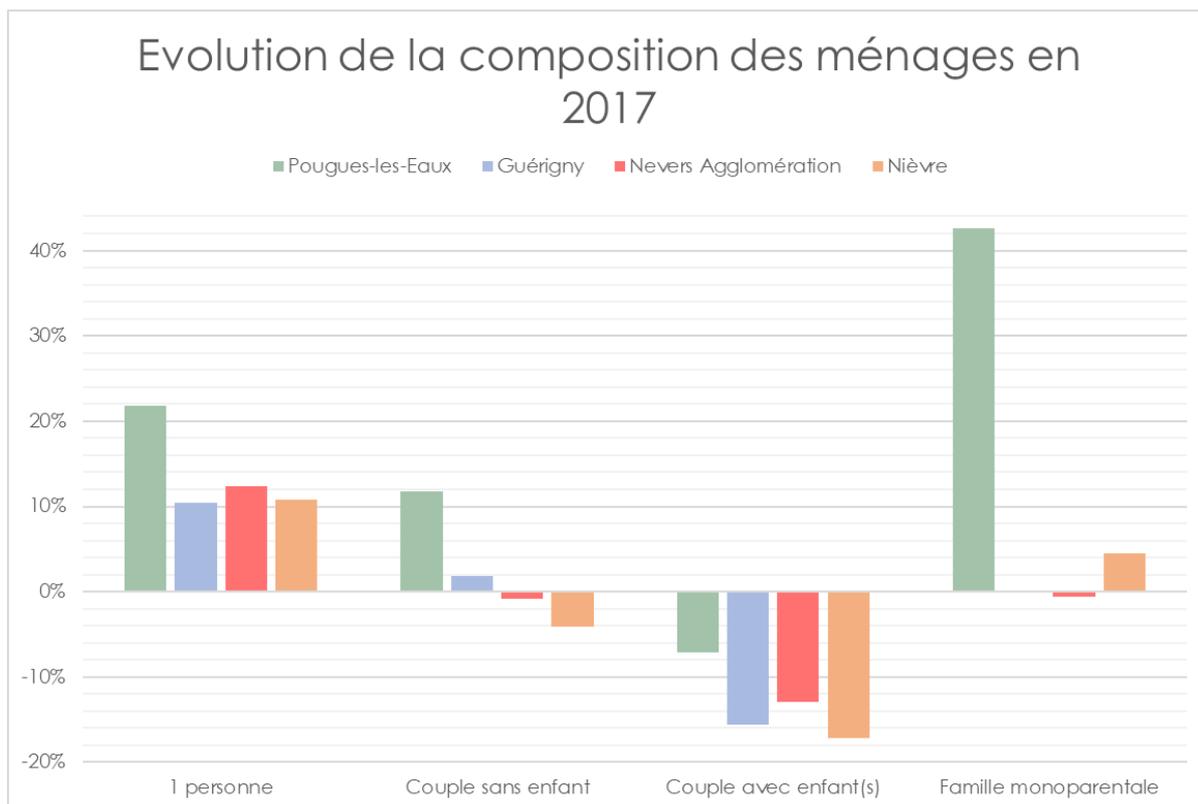
Il est important de s'intéresser à la composition de ces ménages. Ainsi, en 2017, à Pougues-les-Eaux (de même qu'à Guérigny), ce sont les ménages composés d'une personne qui sont les plus représentés (34 %). Il y a le même phénomène dans l'agglomération et le département, mais à une échelle plus importante (EPCI : 44 %, département : 41 %). À Pougues-les-Eaux, la part des ménages en couple sans enfants prédomine aussi (33 %). Les familles avec enfants représentent ¼ de la population de la commune.



Composition des ménages en 2017	1 personne	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale	Autres sans famille
Pouques-les-Eaux	34%	33%	24%	7%	1%
Guérigny	37%	29%	24%	9%	2%
Nevers Agglomération	44%	27%	18%	9%	2%
Nièvre	41%	31%	19%	8%	2%

Source INSEE 2017

En matière d'évolution des ménages, on remarque une forte croissance des familles monoparentales de 43 % en 10 ans à Pouques-les-Eaux, mais elle n'est pas significative car elles ne représentent que 7% dans la commune en 2017. D'ailleurs, cette croissance n'est pas reflétée à l'échelle de l'intercommunalité, ni à l'échelle départementale et non plus à Guérigny. La deuxième hausse importante est la part des ménages d'une personne (22%) et des couples sans enfants (12%). Cette hausse explique en partie la hausse du nombre de ménages à Pouques-les-Eaux. En effet, le nombre de ménages s'est accru d'environ 100 ménages grâce à l'augmentation des petits ménages (1 personne, couples sans enfants et familles monoparentales) et la diminution des couples avec enfants. On retrouve ce phénomène à l'échelle de la Nièvre. Il convient de souligner que la part des ménages composés d'une seule personne a augmenté plus rapidement, et la part des couples avec enfant a diminué plus lentement.

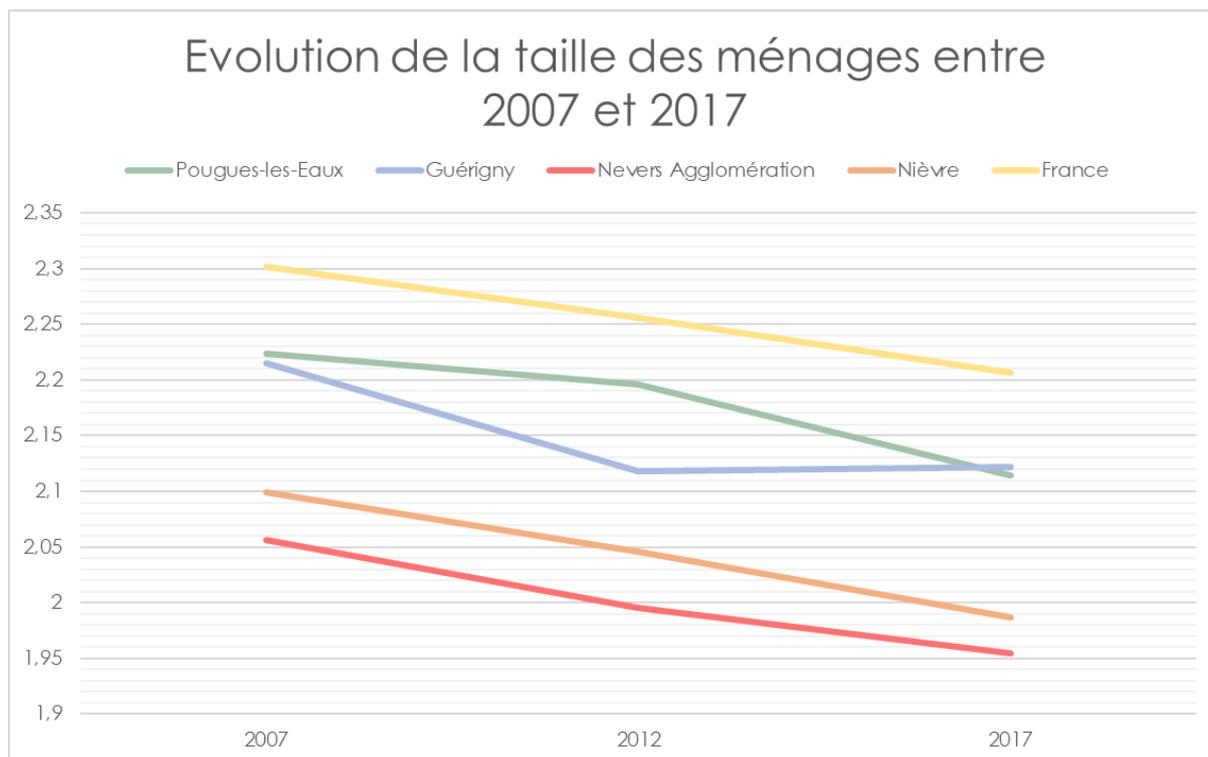


	1 personne	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale	Autres sans famille
Pougues-les-Eaux	22%	12%	-7%	43%	-58%
Guérigny	10%	2%	-16%	0%	108%
Nevers Agglomération	12%	-1%	-13%	-1%	-12%
Nièvre	11%	-4%	-17%	5%	-24%

Source INSEE 2017

Comme vu auparavant, les évolutions de la composition des ménages ont des conséquences sur leur taille.

Ce « morcellement des familles » (baisse du nombre de familles en couple avec enfant(s) et augmentation du nombre de familles monoparentales) est un phénomène d'échelle nationale (voire européenne) et se nomme le « desserrement des ménages ». Il est particulièrement visible sur la commune de Pougues-les-Eaux.



Source INSEE 2017

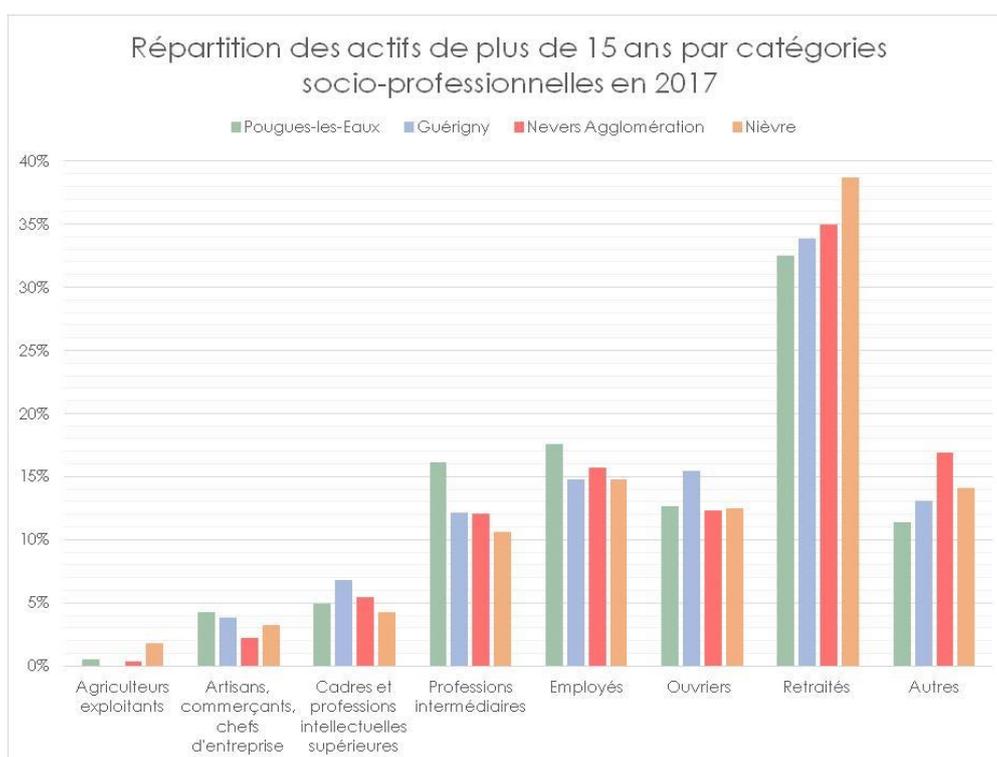
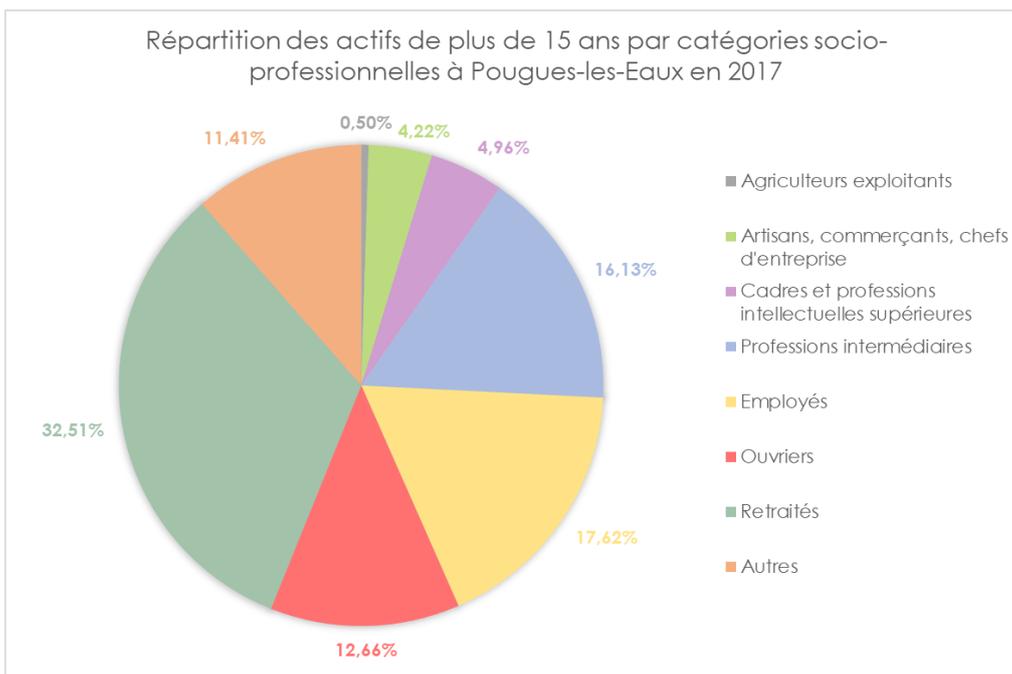
3.2.2 Des ménages relativement aisés

La répartition des actifs de plus de 15 ans par catégories socioprofessionnelles permet d'observer certaines particularités de la population de Pougues-les-Eaux.

On peut également noter la présence d'une part plus importante de professions intermédiaires (16 %) et d'employés (18 %).

Aussi, malgré une part des retraités plus faible qu'à Guérigny, Nevers Agglomération et la Nièvre, Pougues-les-Eaux reste au-dessus du niveau national.

C'est une commune de classe moyenne.



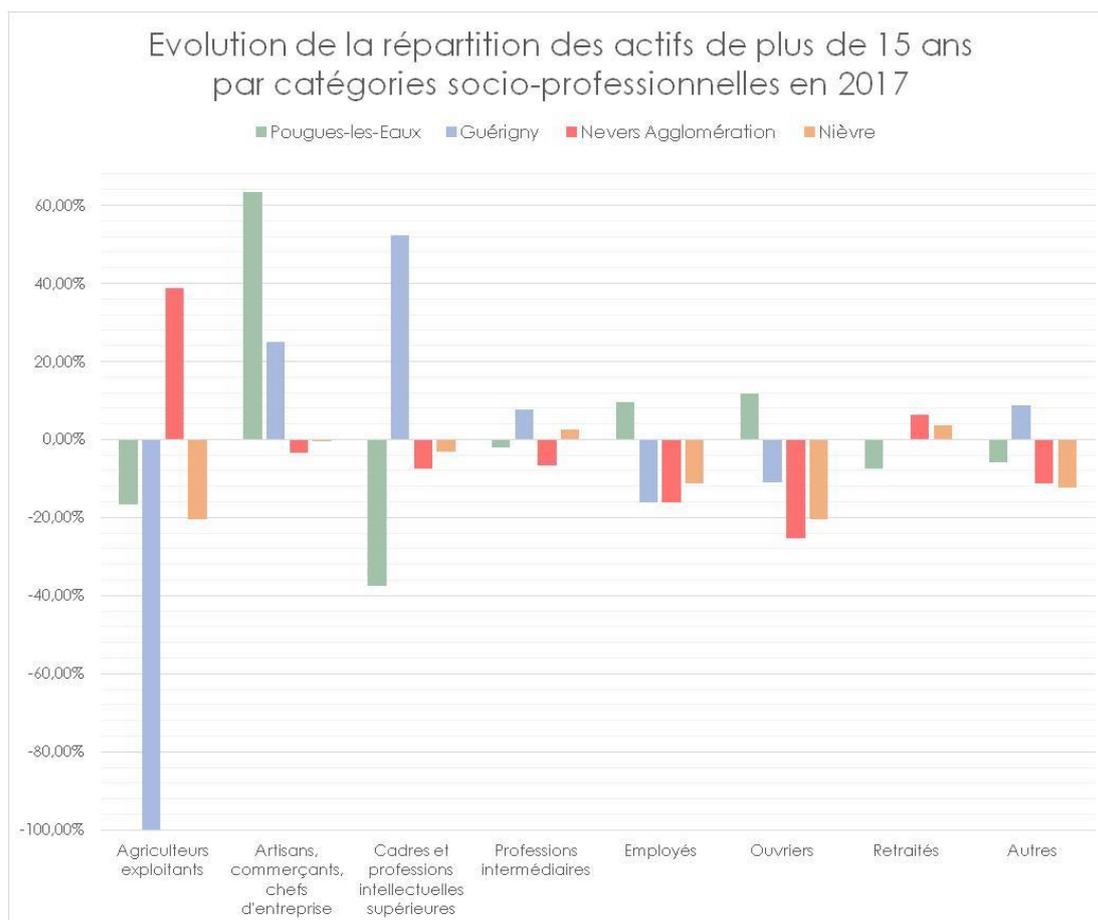
Source INSEE 2017

Quand on observe l'évolution de la répartition des actifs de plus de 15 ans par catégories socioprofessionnelles, on peut noter que la part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise augmente les 10 dernières années. Une dynamique qu'on ne retrouve ni à l'échelle de l'EPCI (-3 %) ni à l'échelle départementale (-1 %), mais qu'on retrouve dans une moindre mesure à Guérigny (+25 %).

Pendant que Pougues-les-Eaux gagne des ouvriers (+12 %) et des employés (+10 %), l'agglomération et le département, eux, en perdent, de même que la commune de Guérigny.

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est la catégorie socioprofessionnelle qui a le plus diminué ces dernières années. Une dynamique qu'on retrouve à l'échelle de l'agglomération et du département, mais dans une moindre mesure.

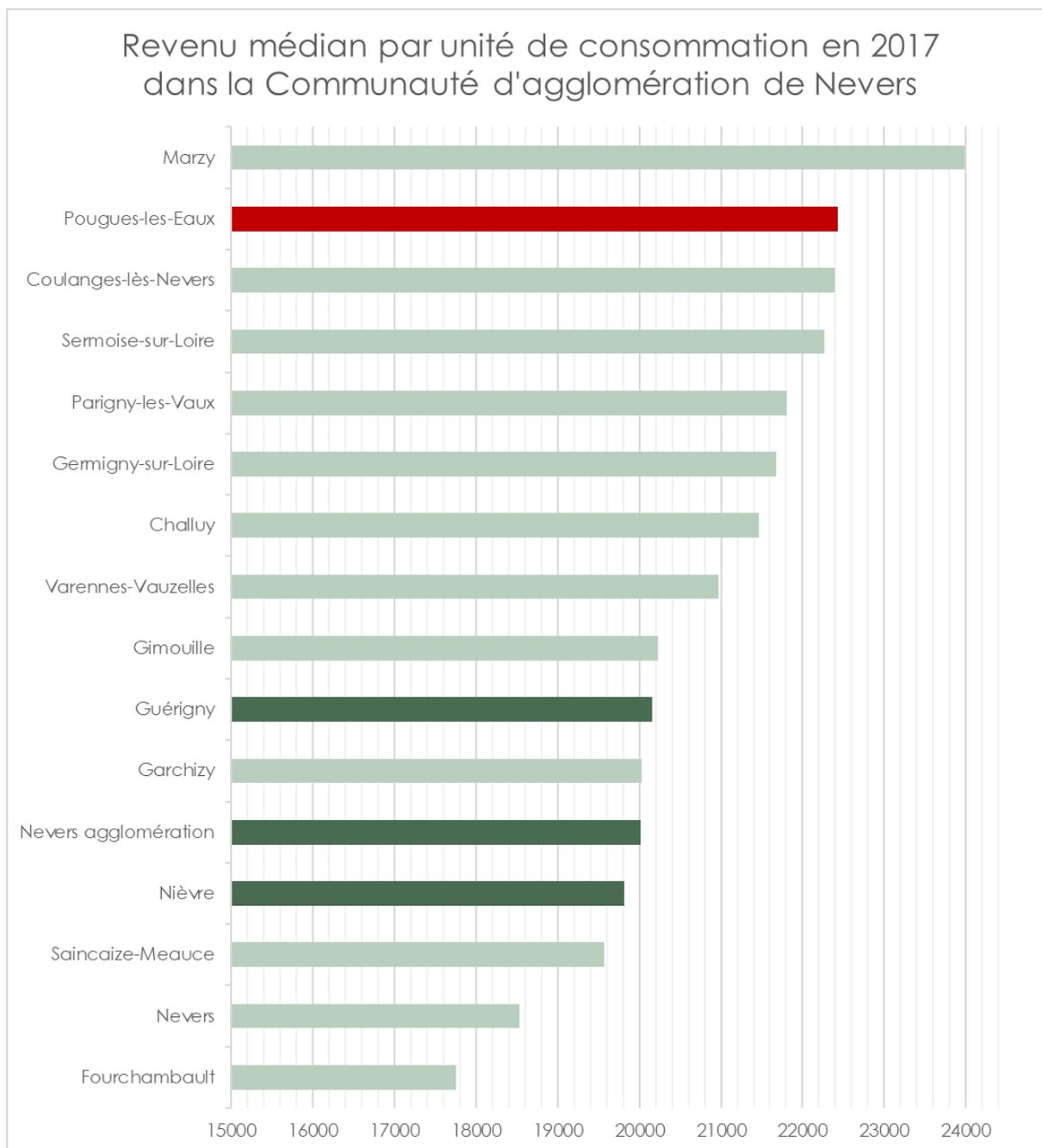
La part des retraités augmente également à toutes les échelles, mais Pougues-les-Eaux se distingue par une dynamique plus forte.



Source INSEE 2017

Enfin, il est intéressant de se référer au revenu médian par unité de consommation pour évaluer le niveau de vie. À Pougues-les-Eaux, ce revenu est élevé : il atteint les 22 430 € contre 20 430 € pour Guérigny, 20 020 € pour la Communauté d'Agglomération de Nevers et 19 810 € pour le département de la Nièvre.

À l'échelle de l'intercommunalité, la commune connaît une situation très favorable en faisant partie des 3 communes au niveau de vie le plus élevé. La présence de ménages aux revenus plutôt élevés est intimement liée à la surreprésentation des professions intermédiaires et à la moindre représentativité des retraités.



Source observatoire des territoires 2017

La commune de Pougues-les-Eaux, d'un point de vue socio-économique, connaît une situation favorable en comparaison aux contextes intercommunal et départemental.

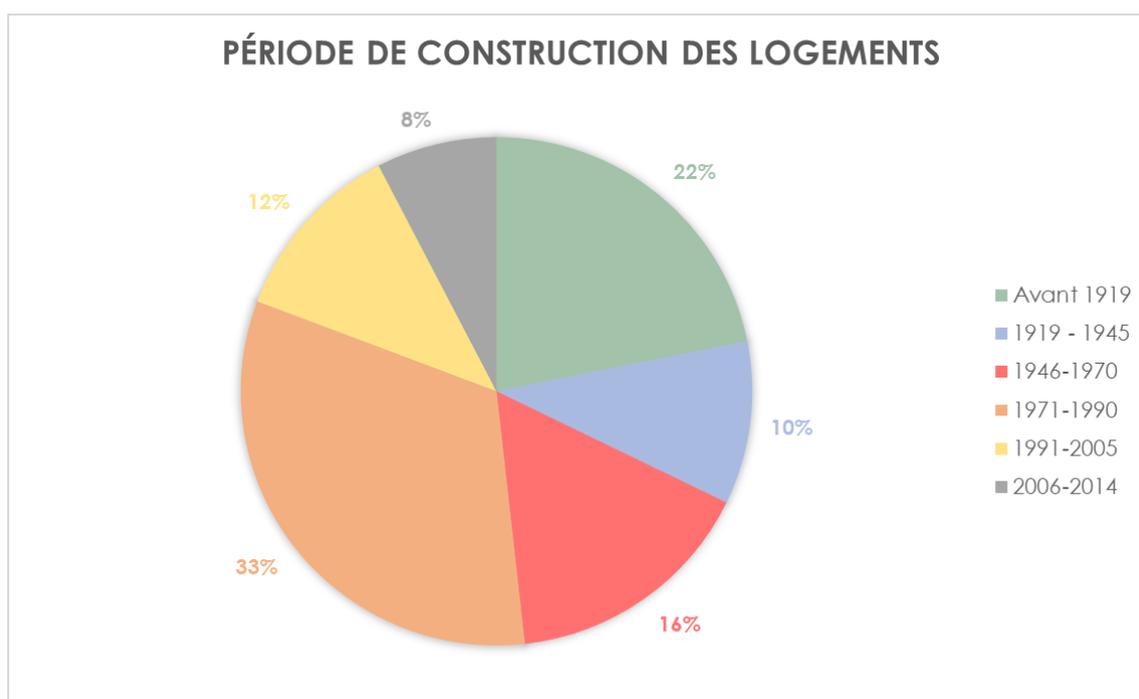
3.3 Un parc de logements peu diversifié et favorable aux familles

3.3.1 Un parc de logements à prédominance pavillonnaire

Entre 2007 et 2017, le parc de logements a connu une croissance continue de 1,07 % en moyenne par an. Cette croissance s'est accélérée sur la période 2007-2012 (+ 1,16 % en moyenne par an contre 0,97% entre 2012 et 2017). La croissance a tendance à se ralentir ces dernières années pour atteindre, en 2017, 1 310 logements.

Le parc de logements est composé aujourd'hui de 84 % de maisons et 16 % d'appartements. Cette caractéristique permet de dire que Pougues-les-Eaux est à dominante pavillonnaire.

On constate que la majorité de ces logements a été construite avant 1919 et entre 1971 et 1990. La surreprésentation de la période la plus ancienne témoigne d'une occupation historique de la commune. Pour la période la plus récente (1971-1990), c'est la conséquence d'un solde migratoire élevé qui a engendré une importante hausse des constructions de résidences principales.

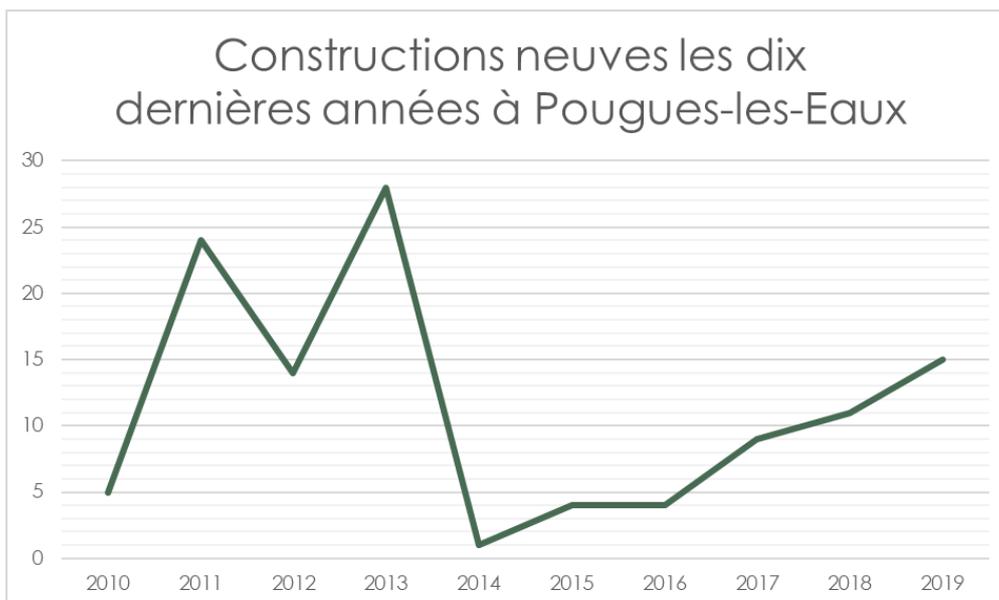


Source INSEE 2017

Durant les dix dernières années, à Pougues-les-Eaux, il y a eu 115 constructions neuves, avec une majorité de logements individuels purs (70 constructions). Ces logements ont été, pour la plupart, construits entre 2011 et 2012.

Les 20 logements individuels groupés ont été construits en 2013 (lotissements Sainte-Colombe).

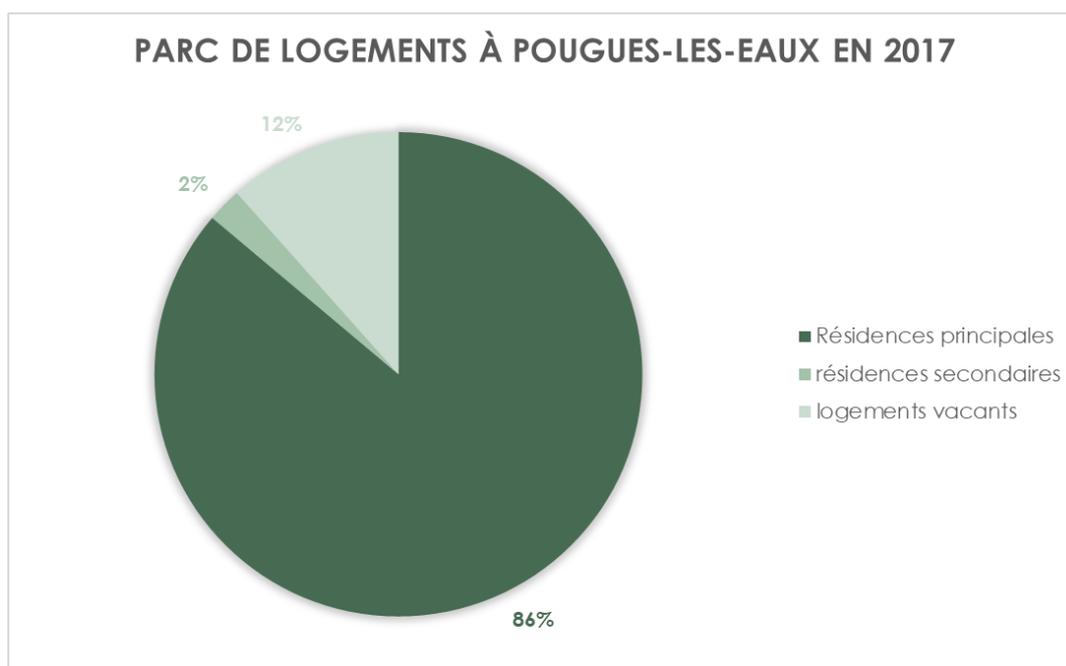
La majorité des logements collectifs ont été construits entre 2017 et 2019 (Clos Prévert et Les Lavandières). Ces nouvelles constructions peu représentées sur le territoire peuvent être corrélées à l'augmentation des petits ménages.



Source Sit@del, 2020

Le parc de logements de Pougues-les-Eaux est composé à 86 % de résidences principales, un taux équivalent à Guérisny et l'agglomération, mais beaucoup plus élevé que le taux de la Nièvre (71 %). Le département se démarque par son taux plus important des résidences secondaires (15 %), qu'on ne retrouve pas à Pougues-les-Eaux, avec seulement 2 % (équivalent à ceux de Guérisny et de Nevers Agglomération).

La commune possède une part de logements vacants de presque 12 %, de même pour Guérisny, Nevers Agglomération et la Nièvre. Cette part est beaucoup plus haute qu'à l'échelle nationale. En sachant qu'une vacance « raisonnable » se situe autour de 6-7 %, seuil permettant à la fois de fluidifier le parcours résidentiel et l'entretien du parc de logements, le taux observé à Pougues-les-Eaux est important et induit des enjeux de réhabilitation voire de requalification urbaine.

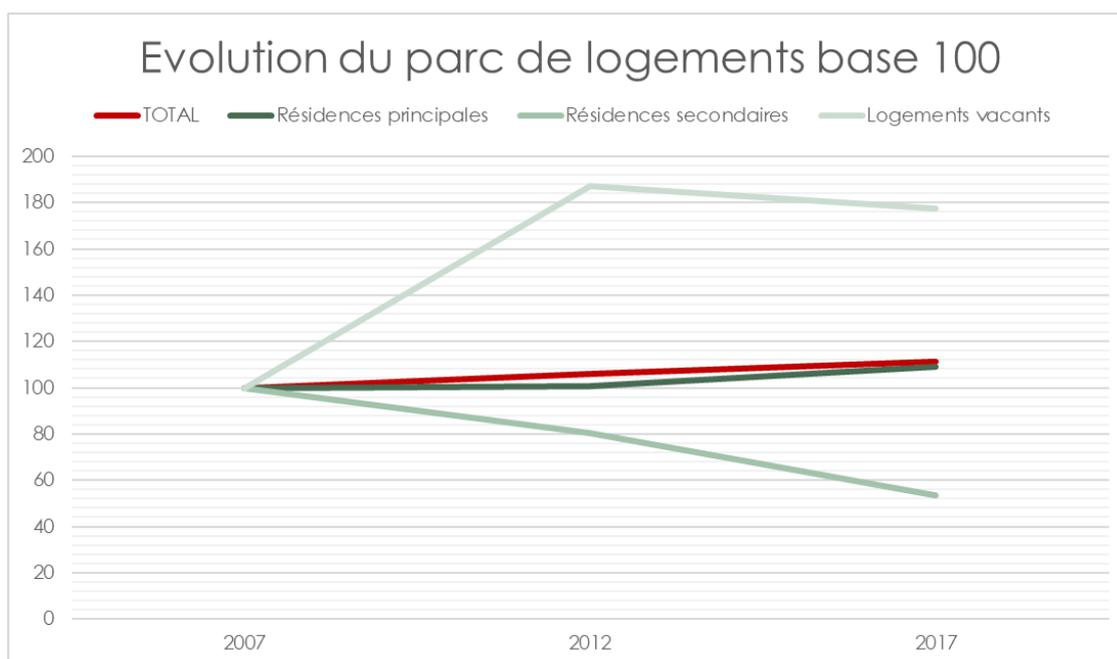


Source INSEE 2017

De plus, on remarque 66 nouveaux logements vacants depuis 2007. Sur cette même période, on constate une baisse accrue de 26 résidences secondaires, qui peut être synonyme d'un transfert d'une catégorie à l'autre. Avec le même degré d'intensité que l'échelle nationale, Pougues-les-Eaux agrandit son parc de résidences principales avec 92 nouvelles résidences principales, à la différence de son agglomération et son département qui, eux, ont perdu des résidences principales. L'évolution des résidences principales peut être expliquée par le processus de périurbanisation de l'agglomération de Nevers.

	Ensemble des logements		Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
	Nombre en 2017	Evolution 2007-2017	Part en 2017	Evolution 2007-2017	Part en 2017	Evolution 2007-2017	Part en 2017	Evolution 2007-2017
Pougues-les-Eaux	1310	1,07%	86,2%	0,85%	2,3%	-6,05%	11,5%	5,91%
Guérigny	1355	0,44%	85,0%	0,14%	4,7%	-1,83%	10,3%	5,17%
Nevers Agglomération	37472	-0,47%	82,9%	-1,00%	2,6%	0,69%	14,5%	3,05%
Nièvre	141642	0,27%	71,3%	-0,14%	15,0%	-0,35%	13,8%	3,78%

Source INSEE 2017



Source INSEE 2017

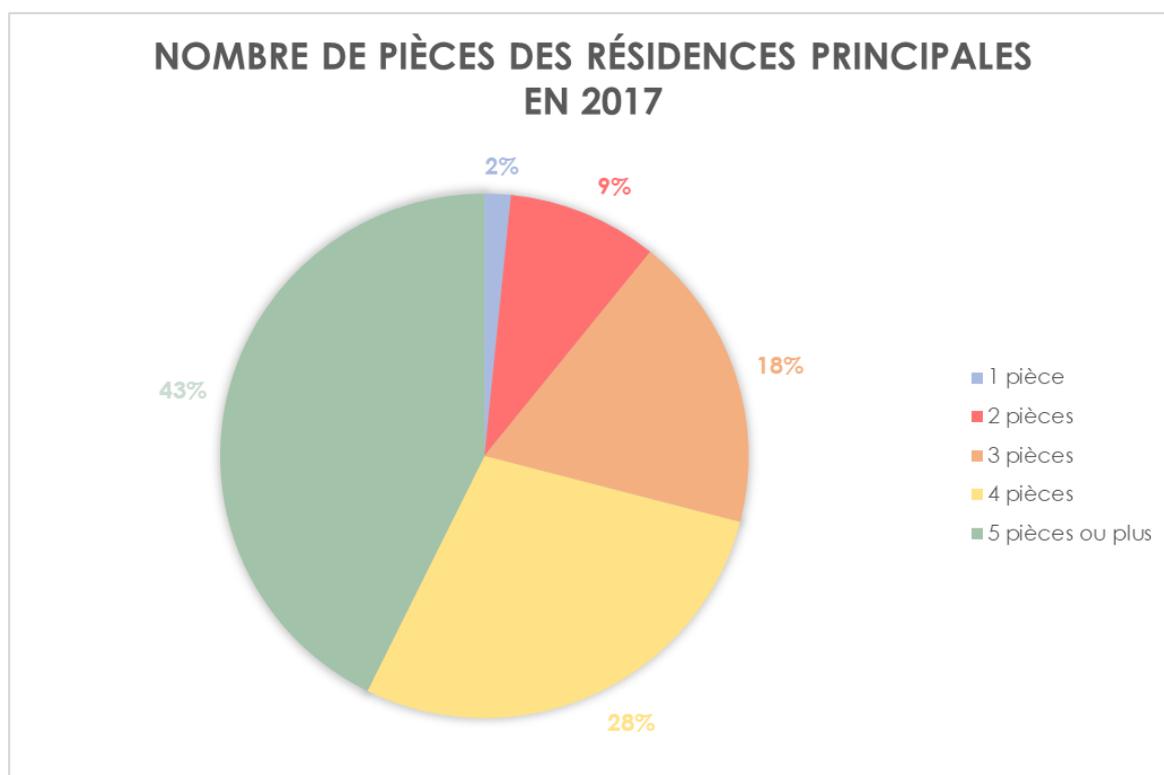
Le nombre de logements augmente de manière régulière depuis 2007. Depuis 2012, il y a une légère baisse du nombre de logements vacants. On constate une augmentation et une forte représentation des résidences principales dans le parc de logements de Pougues-les-Eaux. En parallèle, il y a une forte diminution et une sous-représentation des résidences secondaires.

Au-delà de cet aspect spécifique, l'augmentation constatée de la vacance parallèlement à la légère progression du nombre total de logements peut traduire un décalage entre les besoins en résidences principales et le parc existant.

3.3.2 Un parc de résidences principales peu diversifié

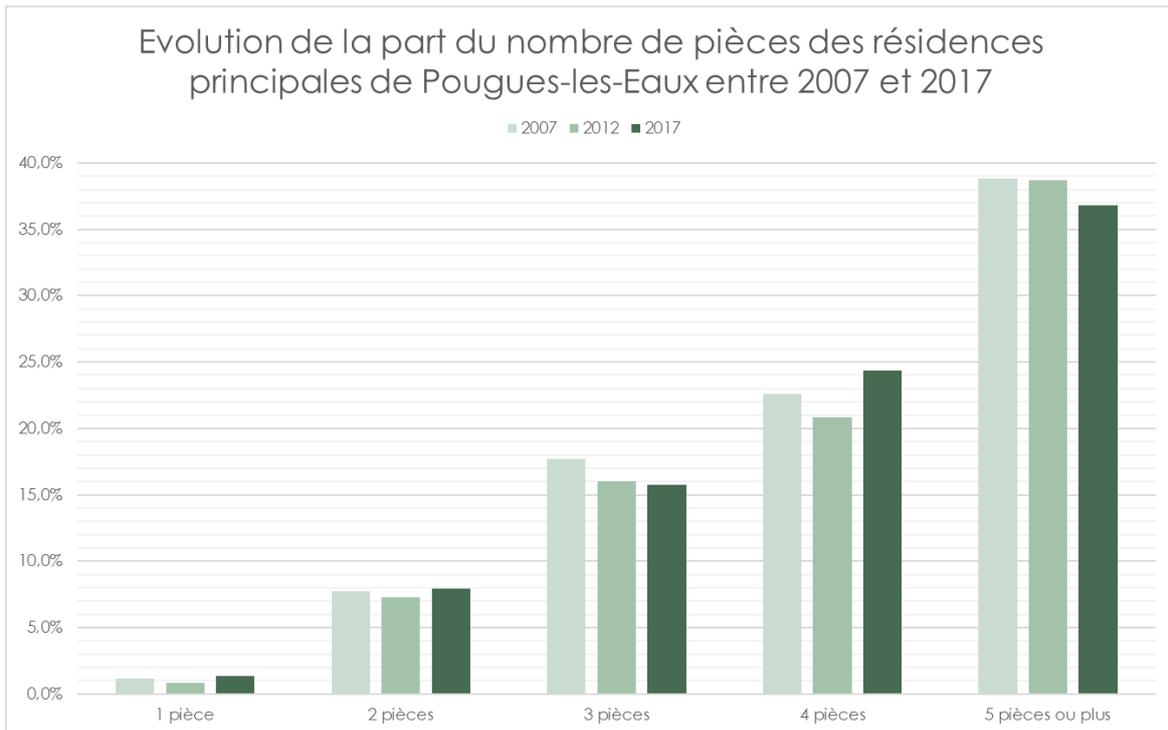
Parmi les 1 129 résidences principales recensées à Pougues-les-Eaux, une majorité possède 5 pièces ou plus. Si on les additionne avec la part des logements de 4 pièces, il ressort que les grands logements représentent 71 % des résidences principales. Les petits logements sont donc peu représentés, ce qui est logique étant donné que 86% des résidences principales sont des maisons.

Cette situation soulève la question de l'adéquation de l'offre de logements avec la demande. En effet, 34 % des ménages de Pougues-les-Eaux ne sont composés que d'une seule personne et 33% sont des couples sans enfant, quand seulement 29 % des résidences principales possèdent trois pièces ou moins. De plus, ce déséquilibre tend à se creuser puisque la taille moyenne des ménages diminue.



Source INSEE 2017

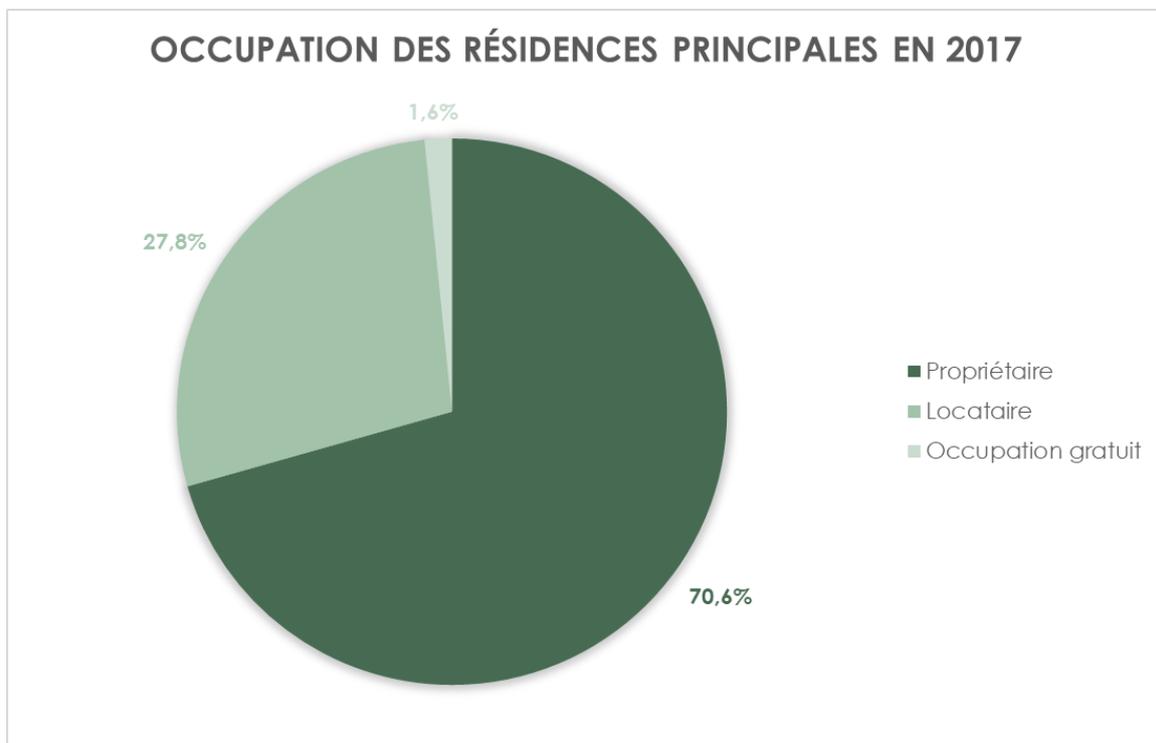
Malgré une faible représentation des logements de 1 et 2 pièces, leur part a connu une augmentation de 0,2% entre 2007 à 2017. Les 5 pièces ou plus sont un peu moins représentés qu'en 2007, mais représentent encore une part importante des résidences principales.



Source INSEE 2017

À Pougues-les-Eaux, les résidences principales sont occupées par leurs propriétaires dans 71 % des cas, alors que les locataires représentent 28 % et 5 % sont des locataires du parc HLM. Les autres résidents sont logés à titre gratuit.

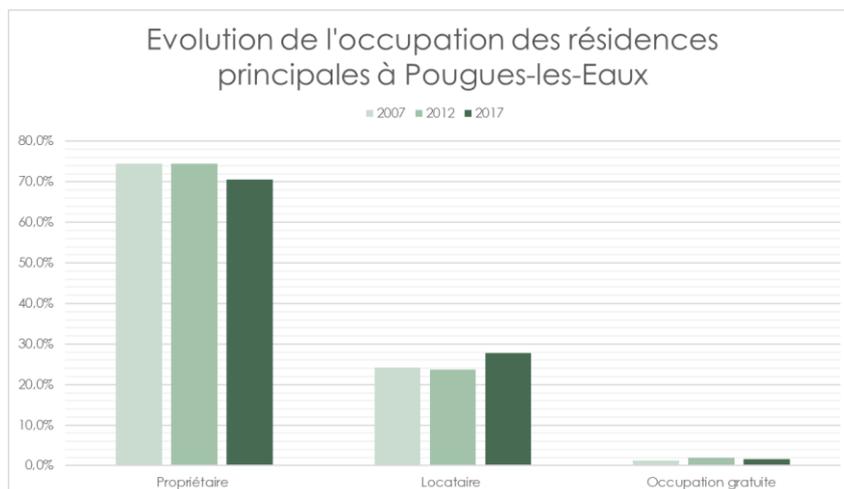
Cette place importante des propriétaires occupants appuie le constat d'une périurbanisation de l'agglomération de Nevers sur la commune.



Source INSEE 2017

Par contre, on constate une légère augmentation des locataires et une légère diminution des propriétaires.

En lien avec la création de 35 logements de Nièvre Habitat.



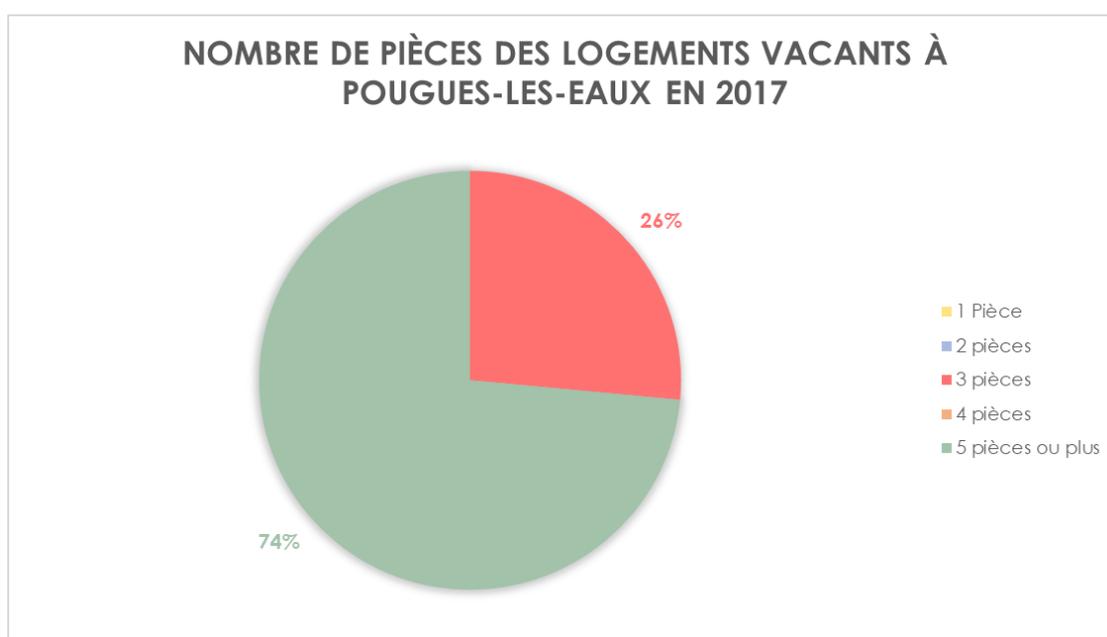
Source INSEE 2017

La prédominance de propriétaires occupants, combinée à une faible variété du parc de logements, mais aussi une tendance à la diminution de la taille moyenne des ménages et à un vieillissement de la population, pourrait, dans les années à venir, accentuer l'inadéquation entre le parc de logements et les besoins de la population.

3.3.3 Une vacance très présente dans les grands logements

On recense, en 2017, selon l'INSEE, 151 logements vacants à Pougues-les-Eaux, dont 111 maisons de 6 pièces. La vacance de ces grandes maisons est liée à la diminution des familles et l'augmentation des petits ménages. L'offre en grands logements s'avère supérieure à la demande, les ménages recherchant des logements plus petits.

Le reste de la vacance concerne 40 appartements de 3 pièces. Les logements de 3 pièces attirent les couples avec enfant(s). Ce type de ménage recherche plus souvent une maison qu'un appartement, d'où cette vacance.

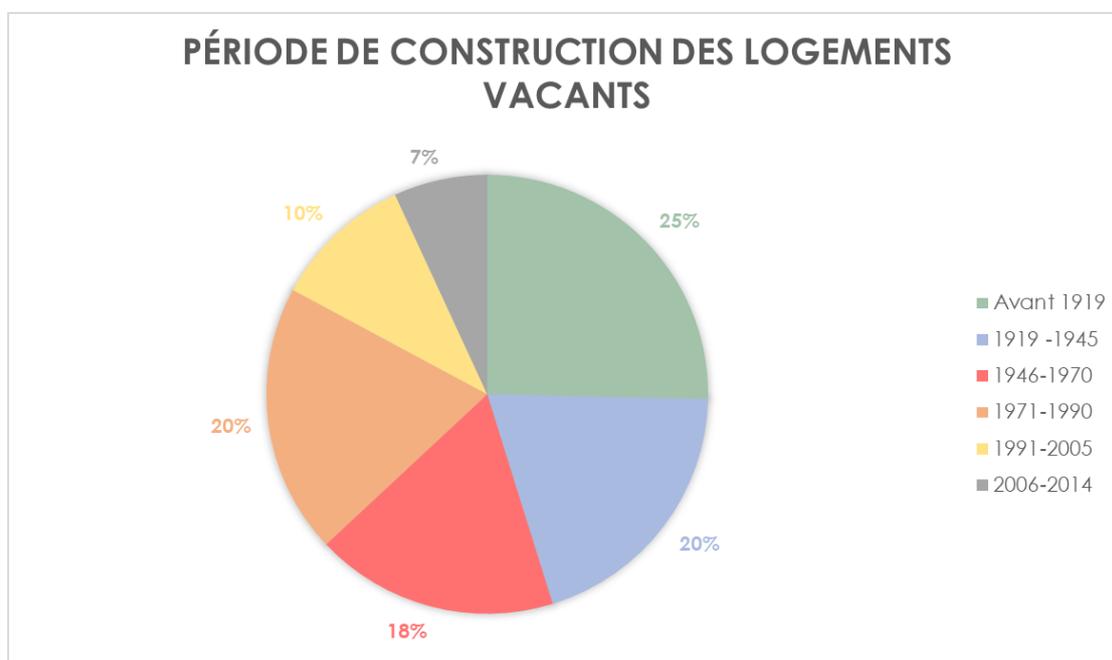


Source INSEE 2017

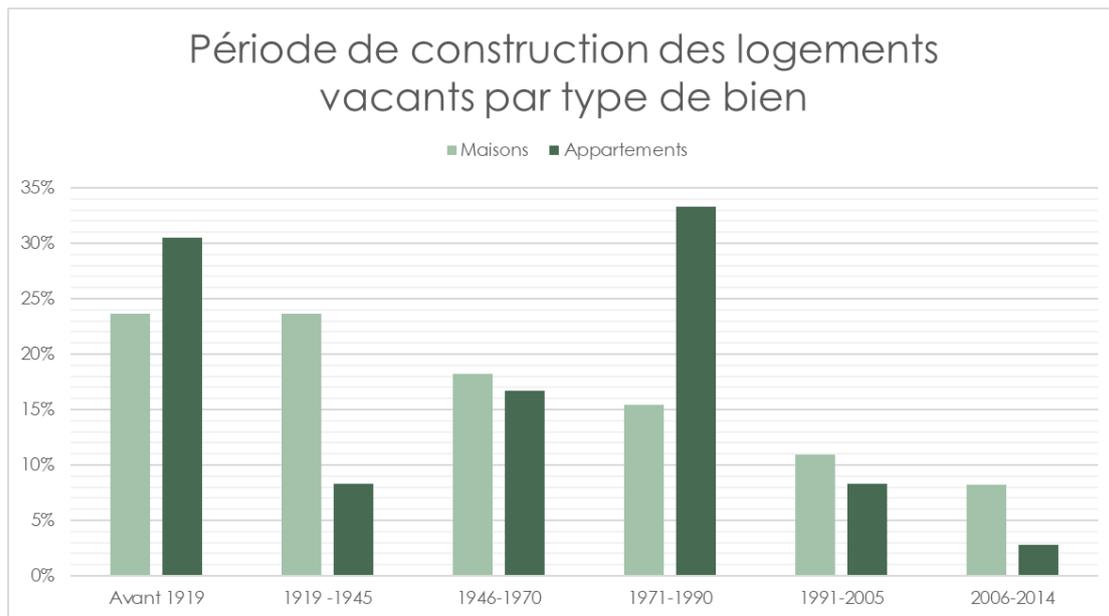
La période de construction des logements vacants permet d'observer une part plus importante des logements vacants construits avant 1946, de l'ordre de 45 %. D'ailleurs, une grande partie des appartements vacants a été construite avant 1919. La vétusté de ces logements nécessite de prendre en compte la sortie du marché de certains d'entre eux. Une grande partie des maisons vacantes a aussi été construite avant 1946. Cette vacance pose la question de la vétusté du parc.

La part de la vacance des logements construits entre 1971 et 1990 est faible par rapport au nombre de logements total construits cette année-là. Ce taux faible peut être lié à un attachement des propriétaires à leur maison, l'ayant fait construire durant cette période. Ces habitants sont toutefois âgés et risquent de quitter leur logement dans les années à venir. Ces logements risquent alors de participer à une augmentation de la vacance, comme c'est le cas aujourd'hui des logements construits avant 1946.

Après 1990, on remarque une part beaucoup moins élevée de logements vacants. Cependant, cette vacance correspond en majorité à de grandes maisons. Comme on a pu le voir au-dessus, les grandes maisons sont celles qui ont la part de vacance la plus importante. Qui plus est, les logements neufs produits actuellement sur la commune possèdent les mêmes caractéristiques en matière de taille. Ce qui peut signifier que les logements récemment construits ne sont pas toujours adaptés à la demande de la nouvelle population et des petits ménages qui sont majoritaires sur la commune.



Source INSEE 2017



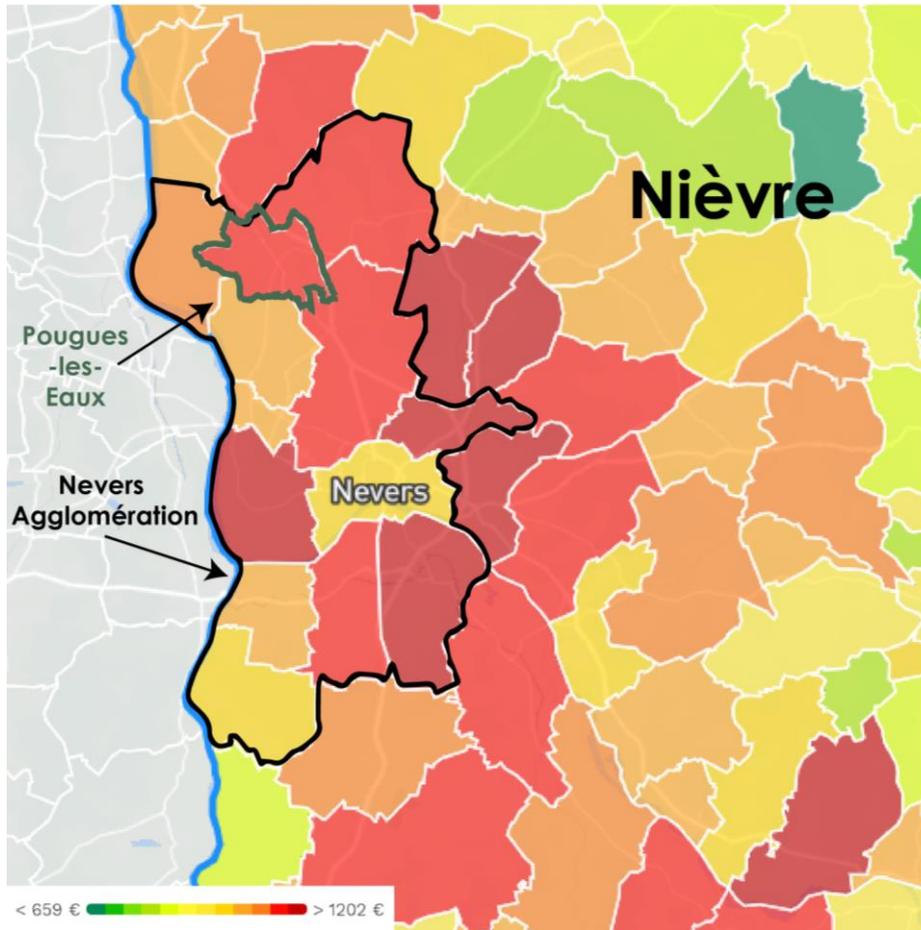
Source INSEE 2017

Bien que le taux de vacance global soit faible (12%), la production de logements ne doit pas la favoriser par la production d'une typologie déjà surreprésentée sur la commune, en particulier les grands logements caractéristiques des secteurs périurbains depuis les années 1950.

3.3.4 Un marché immobilier à destination des ménages plutôt aisés

Concernant le prix de l'immobilier, la commune de Pougues-les-Eaux se situe dans la fourchette haute, à la fois à l'échelle départementale et à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Nevers. La commune bénéficie de la proximité immédiate du bassin d'emplois de Nevers et d'une gare ferroviaire. De plus, la commune est un pôle de proximité, ce qui la rend plus attractive aux yeux des actifs, qui y trouvent toutes les commodités nécessaires.

Ainsi, selon Etalab, Pougues-les-Eaux a un prix du marché de 1 489 €/m² pour une maison et 948 €/m² pour un appartement, selon les transactions enregistrées par les notaires entre 2015 et 2020.



Source MeilleursAgents Décembre 2020

À retenir ENJEUX RELEVÉS

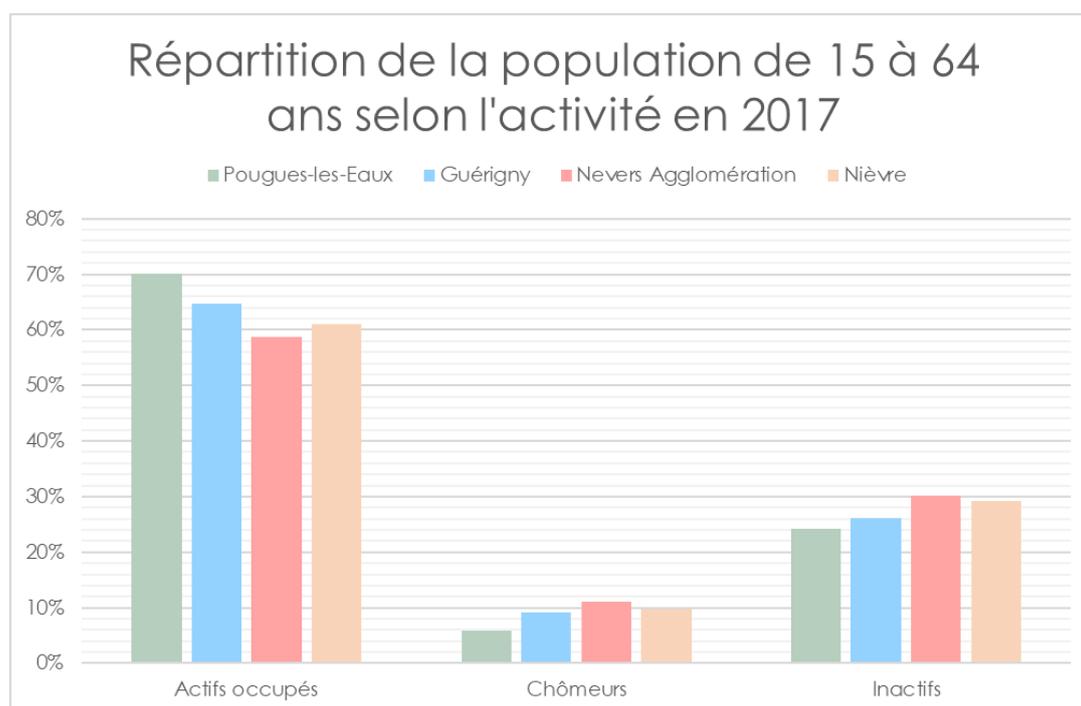
- La dynamique démographique reste plutôt favorable au regard du contexte territorial défavorable. C'est le solde migratoire qui porte cette dynamique en compensant le solde naturel négatif.
- La population communale se compose essentiellement de petits ménages et d'un nombre significatif d'actifs. Toutefois, le vieillissement de la population en cours, à l'image de la forte augmentation des retraités, pose la question du renouvellement de la population dans les 20 ans à venir.
- La réduction de la taille des ménages posera la question du besoin en logements plus important (puisque à population constante, le besoin sera plus important).
- La commune est attractive pour les petits ménages et l'offre de logements correspond aux besoins des ménages beaucoup plus grands. L'omniprésence des logements de grande taille (71 % du parc) ne correspond pas à la tendance faisant état de la baisse de la taille des ménages et à leurs nouveaux besoins en logements.
- Le parc de logements ancien, et notamment ceux construits entre 1946 et 1970, peut poser des problèmes de vétusté et est caractérisé par une forte vacance. La réhabilitation de ce parc constitue donc un potentiel de développement sans avoir recours à la construction neuve et à l'extension urbaine.
- Le prix de l'immobilier est relativement élevé, témoignant du dynamisme et de l'attractivité de la commune. Cependant, ce marché élevé, couplé à la faiblesse de l'offre locative, pourrait à terme empêcher l'arrivée des certains ménages plus modestes souhaitant accéder à la propriété, d'où l'importance de diversifier l'offre de logements.

4. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

4.1 Une population majoritairement active

En 2017, Pougues-les-Eaux comptabilise 1 011 actifs occupés de 15 à 64 ans, soit 70 % de la population de cette tranche d'âge. En comparaison, on relève un taux supérieur à Guérigny (65 %), Nevers Agglomération (59 %) et en Nièvre (61 %).

La part des chômeurs représente 6 % des 15 à 64 ans à Pougues-les-Eaux, une situation également plus favorable qu'à Guérigny (9 %), Nevers Agglomération (11 %) et la Nièvre (10 %).



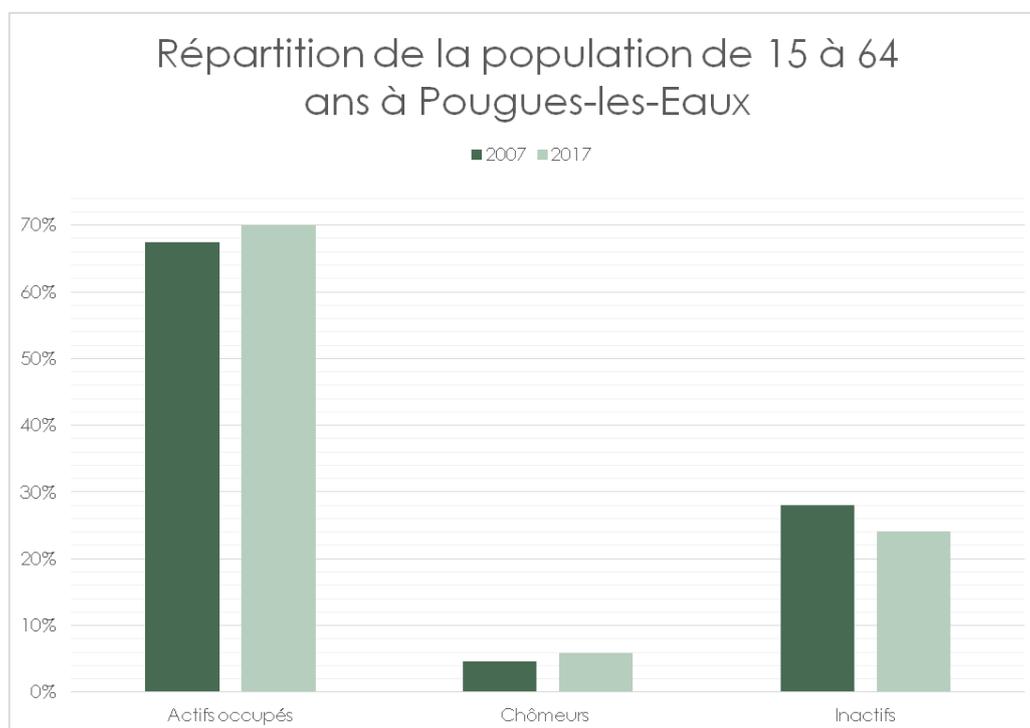
Source INSEE 2017

Entre 2007 et 2017, on remarque une augmentation de la part des actifs occupés (+2,6 %) en parallèle d'une baisse des inactifs (-3,8 %). Sur la même période, la part des actifs occupés diminue significativement à Guérigny (-5,1 %) et Nevers Agglomération (-1,5 %) pour se maintenir dans la Nièvre (+0,4 %).

Toutefois, la part des chômeurs augmente légèrement à Pougues-les-Eaux (+1,2 %) et dans la Nièvre (+1,7 %), et significativement à Guérigny (+3,3 %) et Nevers Agglomération (+2,3%).

	Population active				Population Inactive					
	Part des actifs occupés		Part des chômeurs		Part des préretraités et retraités		Part des étudiants		Part des autres inactifs	
	2017	Evol. Part 2007-2017	2017	Evol. Part 2007-2017	2017	Evol. Part 2007-2017	2017	Evol. Part 2007-2017	2017	Evol. Part 2007-2017
Pougues-les-Eaux	70%	2,6%	6%	1,2%	10%	2%	8%	-3,6%	6%	-2,4%
Guérigny	65%	-5,1%	9%	3,3%	10%	3%	9%	-0,6%	8%	-1,1%
Nevers Agglomération	59%	-1,5%	11%	2,3%	9%	-1%	10%	-0,4%	11%	0,6%
Nièvre	61%	0,4%	10%	1,7%	11%	3%	8%	-4,4%	11%	-0,4%

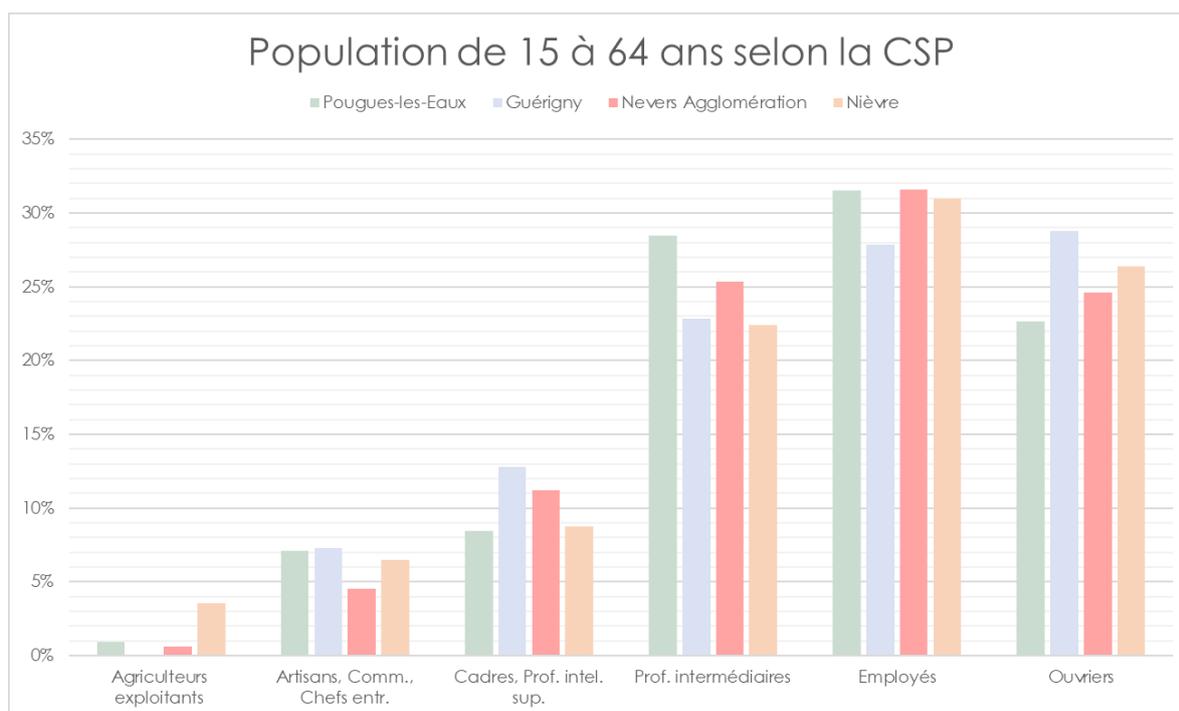
Source INSEE 2017



Source INSEE 2017

La situation de Pougues-les-Eaux en matière d'activité de la population est favorable. Sa part d'actif témoigne également d'un profil de commune périurbaine.

Au-delà, on observe une structure de la population par catégories socioprofessionnelles assez proche entre Pougues-les-Eaux, Guérigny, Nevers Agglomération et la Nièvre. La principale différence réside dans un poids plus important des « professions intermédiaires » et une moindre part des ouvriers à Pougues-les-Eaux.



Source INSEE 2017

4.2 Un tissu économique relativement bien développé

4.2.1 Une part importante de l'emploi dans le commerce, les transports et les services

Le territoire de la commune accueille 503 emplois, soit 49 emplois pour 100 actifs occupés résidents sur la commune (indice de concentration de l'emploi de 2017). Cet indice est plutôt faible en comparaison à Guérigny (65 emplois pour 100 actifs occupés).

La commune connaît une dynamique négative depuis 2007 avec une décroissance du nombre d'emplois de -33 %. Sur la même période, la Communauté d'Agglomération de Nevers et le département de la Nièvre ont eux aussi perdu des emplois, mais dans une moindre mesure (-13 % et -11 %). À l'inverse, Guérigny a gagné des emplois à hauteur de + 5%.

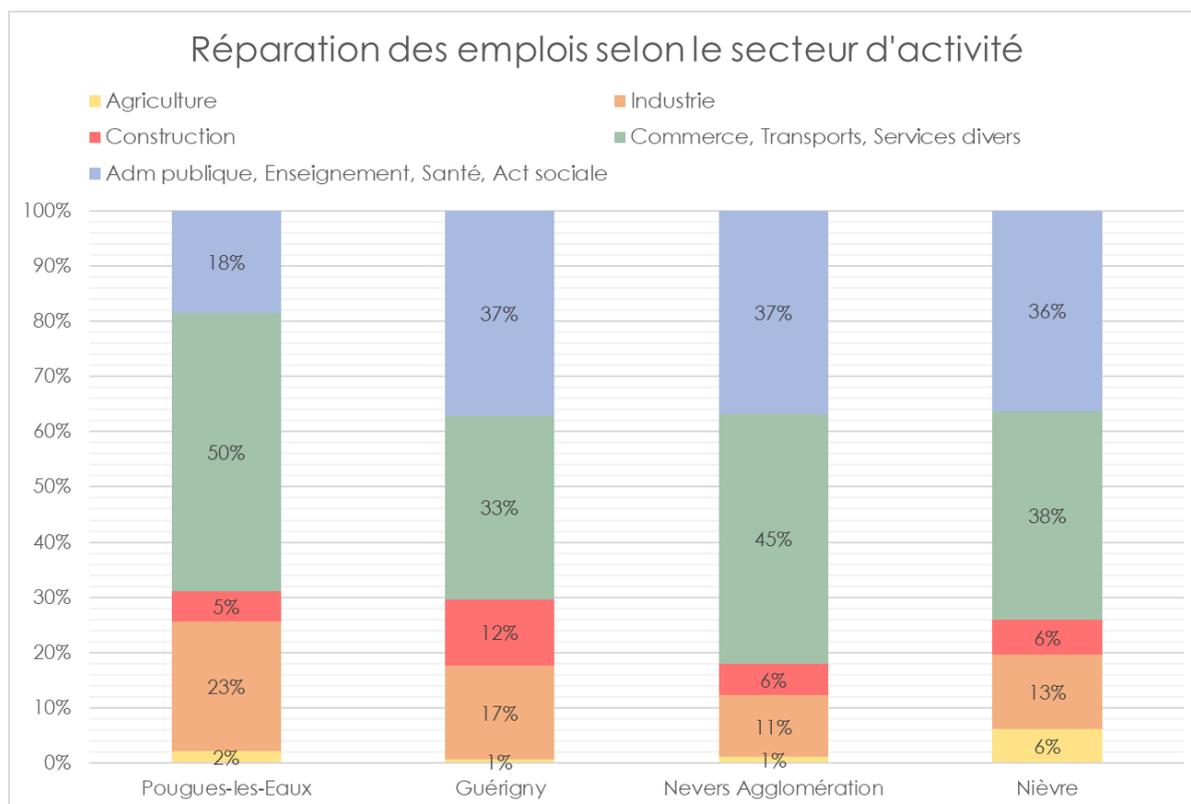
	2007		2012		2017	
	Nombre d'emplois	Indice de concentration	Nombre d'emplois	Indice de concentration	Nombre d'emplois	Indice de concentration
Pougues-les-Eaux	754	74	614	63	503	49
Guérigny	593	56	599	61	620	65
Nevers Agglomération	35647	130	33311	132	30871	133
Nièvre	83575	101	79376	101	74440	102

Nombre d'emplois, source INSEE 2017

Le détail du profil de ces emplois montre une place importante du secteur du commerce, des transports et des services (50 %), part plus importante qu'aux échelles intercommunale (45 %), départementale (38 %) et qu'à Guérigny (33 %).

Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale est sous-représenté à Pougues-les-Eaux (18 %) en comparaison à son agglomération (37 %), à son département (36 %) et à Guérigny (37 %).

A contrario, le secteur de l'industrie est représenté à hauteur de 23 % à Pougues-les-Eaux, taux supérieur que ceux de Guérigny (17 %), de Nevers Agglomération (11 %) et de la Nièvre (13 %), qui eux sont proches de la moyenne nationale (12 %).



Source INSEE 2017

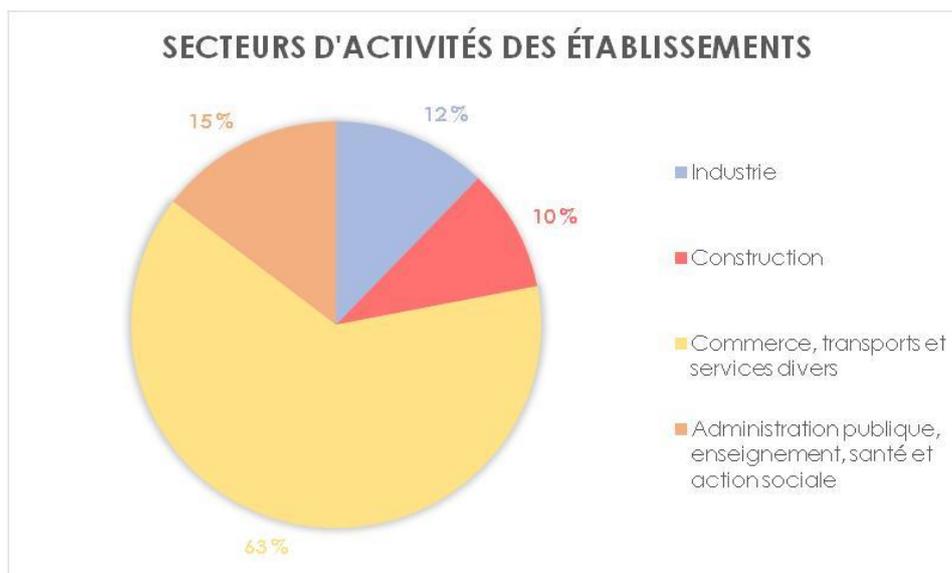
Entre 2007 et 2017, les emplois dans le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale ont connu un net recul au profit de ceux du secteur de l'industrie et du secteur du commerce, transports et services divers.

4.2.2 Une part importante des établissements dans le domaine du commerce, transports et services divers.

Dans cette partie, nous ne prenons pas en compte les établissements agricoles, la partie 4.4 du présent diagnostic étant spécifiquement consacrée à la problématique agricole.

Pougues-les-Eaux a un bon tissu économique puisque 41 établissements sont présents sur la commune. 63 % d'entre eux exercent leur activité dans le domaine du commerce, des transports et des services.

Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale représente la deuxième part la plus importante du tissu économique de la commune avec 15 % des établissements, suivi de très près par les secteurs de l'industrie (12 %) et de la construction (10 %).



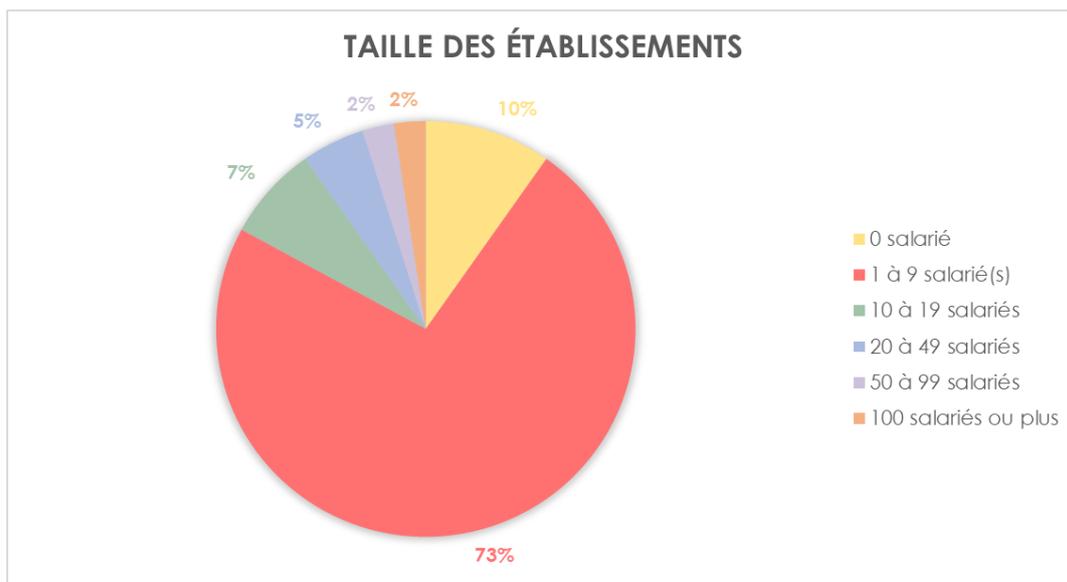
Source INSEE 2017

La plupart des établissements exerçant leur activité sur la commune sont de petites structures de 1 à 9 salarié(s) (73 %). Ces structures exercent principalement dans le secteur des commerces, transports et services divers. 10 % des établissements n'ont aucun salarié, ces établissements sont dans le secteur du commerce, transports et services divers.

Les 16 % restant sont des établissements de plus de 10 salariés dont notamment un établissement de plus de 100 salariés dans le secteur du commerce, transports et services divers et un autre établissement entre 50 à 99 salariés dans le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale.

Etablissements actifs par secteur d'activité à Pougues-les-Eaux	Total	Part	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Industrie	5	12%	0	2	1	2	0	0
Construction	4	10%	0	4	0	0	0	0
Commerce, transports et services divers	26	63%	4	20	1	0	0	1
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	6	15%	0	4	1	0	1	0
Ensemble	41		4	30	3	2	1	1
Part			10%	73%	7%	5%	2%	2%

Source INSEE 2017



Source INSEE 2017

La zone d'activité de Pougues-les-Eaux

La Zone d'Activité Économique Locale de Pougues-les-Eaux est située au nord de la commune et s'étend sur 18 ha.

Située au bord de la RD907, elle est à 600 m de l'échangeur autoroutier de Pougues-les-Eaux (A77, Autoroute de l'Arbre), à 2 km de la gare SNCF voyageurs de Pougues-les-Eaux.



Nom de l'entreprise	Effectif	Activité
CIA IMPRIMERIE	20 à 49 salariés	Industrie manufacturière
CREATEX		Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
FAMILY PAINTBALL		Arts, spectacles et activités récréatives
LA SOURCE	1 à 2 salariés	Activités immobilières
RAVAL FACADES		Construction
ROSAU		Activités immobilières
UNI'VERT PAYSAGE	3 à 5 salariées	Activités de services administratifs et de soutien ; paysagiste
FRANCO	10 à 19 salariés	Autres industrie
E SUNNY	3 à 5 salariés	Commerces de détail
ALAIN ELINAS PRODUCTION	37 salariés	Autres industrie

Source S'implanter.fr, 2021

4.3 Un secteur tertiaire renforcé par le potentiel touristique

4.3.1 Le secteur de l'administration, enseignement, santé et action sociale suffisamment développé sur la commune

Le secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale est le 2^{ème} secteur d'activité et représente 15 % des établissements sur la commune (se rapprochant à la moyenne française de 13%).

La place de ce secteur est notamment liée aux emplois pourvus par la commune et par l'école élémentaire et maternelle composée de 10 classes allant de la petite section au CM2.

4.3.2 Un potentiel touristique reconnu

La commune de Pougues-les-Eaux possède une activité touristique liée à son ancienne activité thermale et à la Nationale 7 qui la traverse. Elle dénombre 2 labels : village étape et village fleuri. Cette offre est complétée par son Casino situé au nord de la commune. D'ailleurs, pour découvrir Pougues-les-Eaux, il existe le « circuit de la goutte d'eau », qui permet en 6 étapes de voyager à travers son histoire.

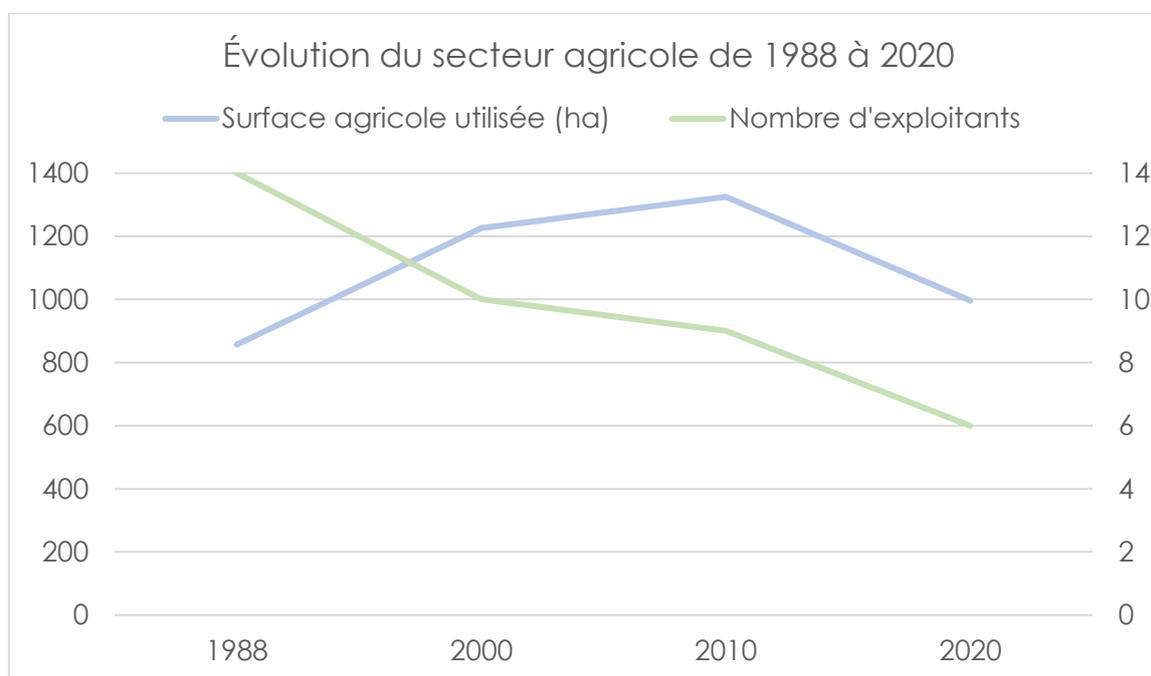
En matière d'infrastructures touristiques, la commune est plutôt bien équipée avec 2 chambres d'hôtes pouvant accueillir respectivement 8 et 5 personnes, 2 gîtes de 4 et 2 chambres, 1 camping et un hôtel de 28 chambres.

4.4 Des exploitants agricoles aux profils différents et des exploitations de plus en plus grandes

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme, un atelier agricole a été organisé en phase diagnostic (le jeudi 14 janvier 2021) et des questionnaires ont été diffusés aux agriculteurs exploitants présents et absents. Ce temps d'échange a permis d'identifier les sites bâtis agricoles existants et les projets afin de préserver leur potentiel de développement en les classant en zone agricole (A). 8 agriculteurs ont été invités à l'atelier, seulement 3 agriculteurs étaient présents et deux absents ont retourné un questionnaire. C'est sur cette base que l'analyse ci-après a été réalisée (en complément du recensement général agricole).

4.4.1 Un nombre d'exploitants en baisse et une surface agricole en augmentation

D'après le recensement général agricole de 2020, il existe 6 exploitations agricoles à cette date. Ce nombre a diminué entre 1988 et 2000, passant de 14 à 10, puis a relativement stagné durant les 10 années suivantes avant de reprendre sa décroissance jusqu'en 2020. En parallèle, la surface agricole utilisée a augmenté entre 1988 et 2010 synonymes de fort accroissement de la taille moyenne des exploitations. La baisse de la surface agricole et du nombre d'exploitants entre 2010 et 2020 est synonyme de maintien de la taille moyenne des exploitations.



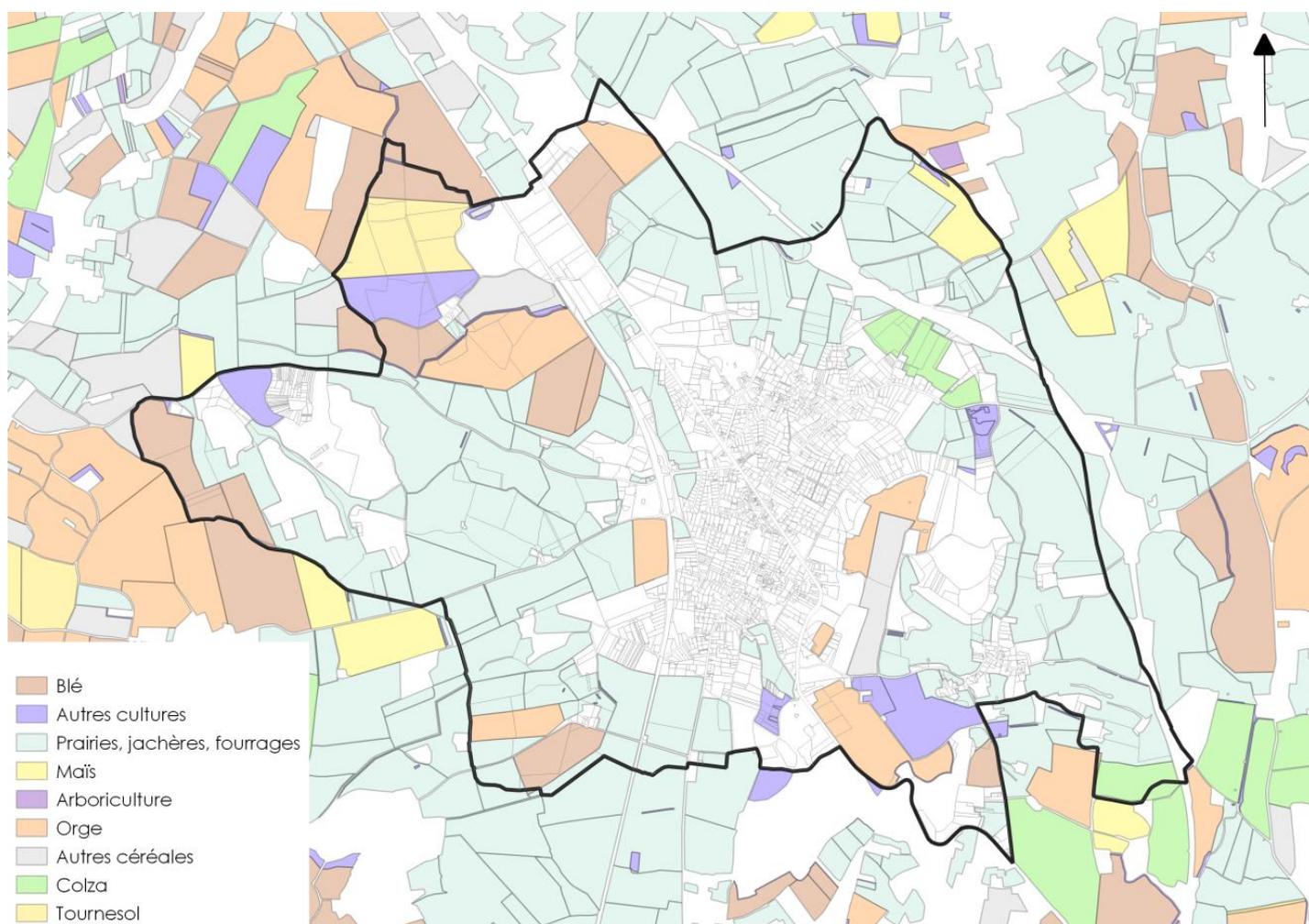
Source Agreste 2023

NB : la SAU totale correspond à la totalité des superficies exploitées par les exploitants agricoles ayant leur siège d'exploitation sur la commune (y compris leurs terres hors de la commune).

	1988	2000	2010	2020	Évol 1988-2020
Nombre d'exploitants	14	10	9	6	-57 %
SAU (ha)	857	1226	1325	996	16 %
Taille moyenne des exploitations	61	123	147	166	171 %

Source Agreste 2020

D'après l'utilisation des sols déclarés par la PAC en 2017, 62 % des terres agricoles sont des prairies. Ceci conforte le fait qu'il y a majoritairement des exploitations d'élevages sur la commune (toutes les réponses de questionnaires de l'atelier agricole le confirment).

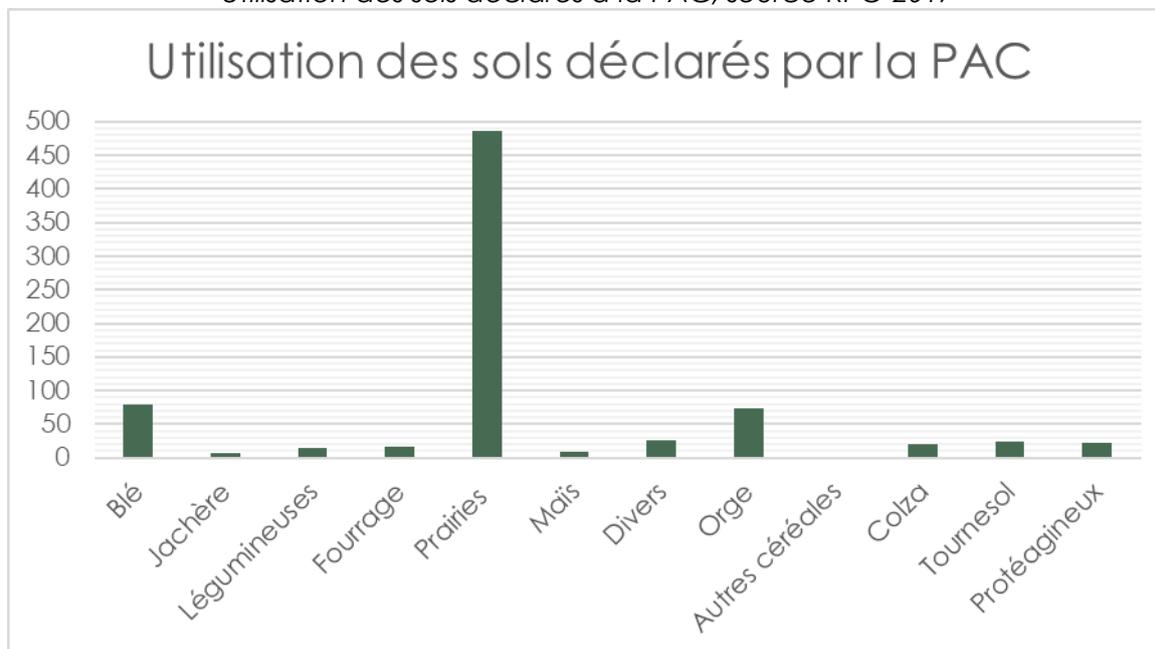


Utilisation des sols déclarés à la PAC, source RPG 2017

	Blé	Jachère	Légumineuses	Fourrage	Prairies	Maïs	Divers	Orge	Autres céréales	Colza	Tournesol	Protéagineux

Surface (en ha)	80,07	7,03	15	16,33	486,92	9,85	26,42	73,23	0,4	21,02	23,71	22,19
Part	10,2%	0,9%	1,9%	2,1%	62,3%	1,3%	3,4%	9,4%	0,1%	2,7%	3,0%	2,8%

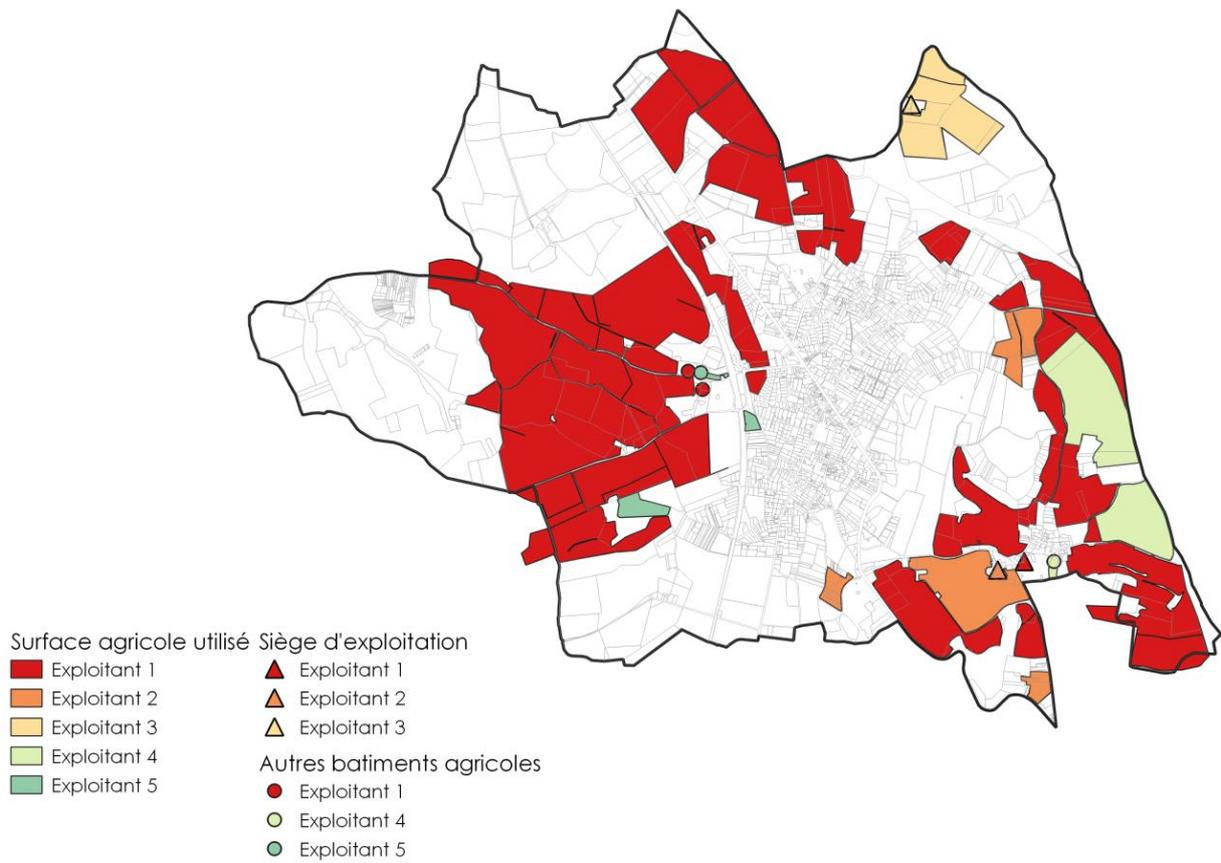
Utilisation des sols déclarés à la PAC, source RPG 2017



Utilisation des sols déclarés à la PAC, source RPG 2017

4.4.2 Des exploitations majoritairement d'élevage

Grâce à l'atelier agricole, nous avons pu faire une analyse plus fine de 5 exploitations agricoles de Pougues-les-Eaux (sur 8 identifiés). Cela nous a permis de recenser 351 ha de terres agricoles. Sur les 5 exploitants agricoles qui ont répondu, 4 ont leur siège d'exploitation sur la commune, ce qui fait donc une SAU de 814 ha.



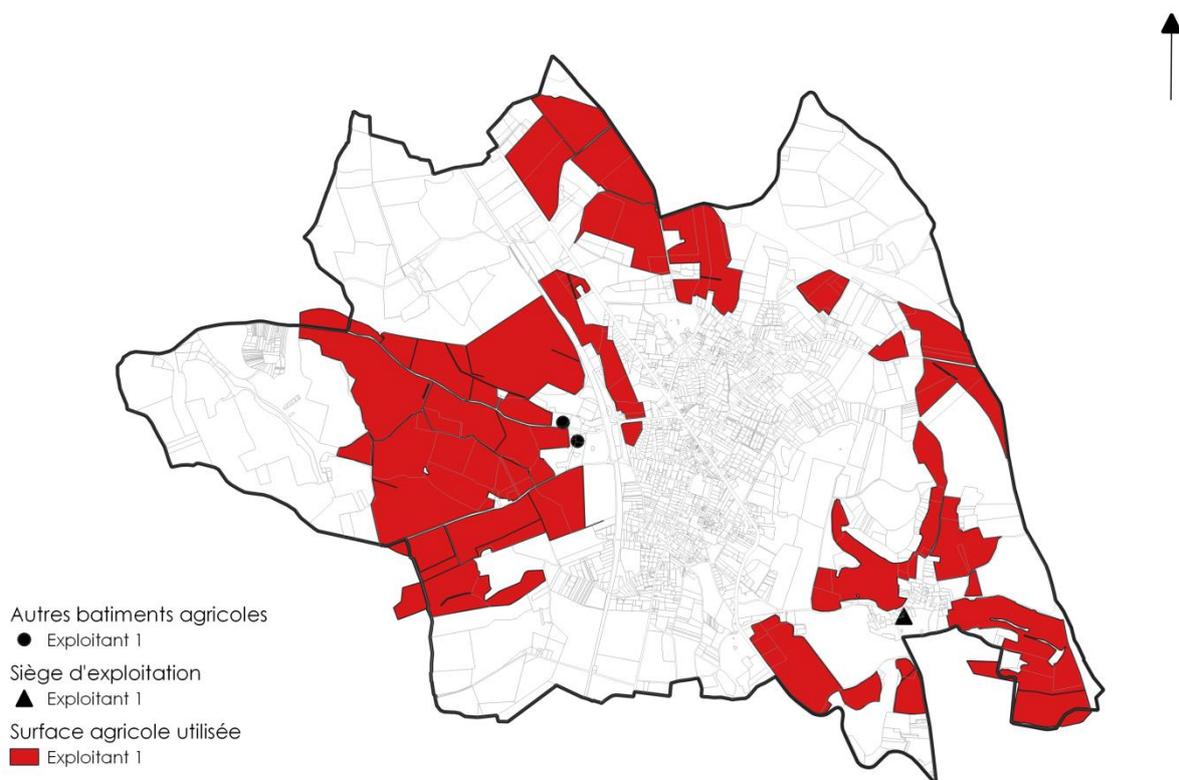
Carte de la répartition des exploitations agricoles sur la commune de Pougues-les-Eaux d'après l'atelier agricole du 14 janvier 2021

- Exploitant 1 :

Âgé de 47 ans, cet exploitant agricole a son siège d'exploitation sur le hameau de Priez et deux bâtiments agricoles à proximité de la gare. Son activité se compose de 800 bêtes, dont 300 vaches allaitantes, et de culture de blé, orge, maïs et colza.

Sur la commune de Pougues-les-Eaux, il dispose de 250 ha (sur les 614 ha de son exploitation), dont trois stabulations, un stockage de fourrage et un stockage de céréales à Priez et une stabulation à Métairies.

Cet exploitant souhaiterait faire évoluer son exploitation sur la commune de Pougues-les-Eaux avec un éventuel projet d'une stabulation à Priez et un atelier industriel de poulets à Les Métairies.

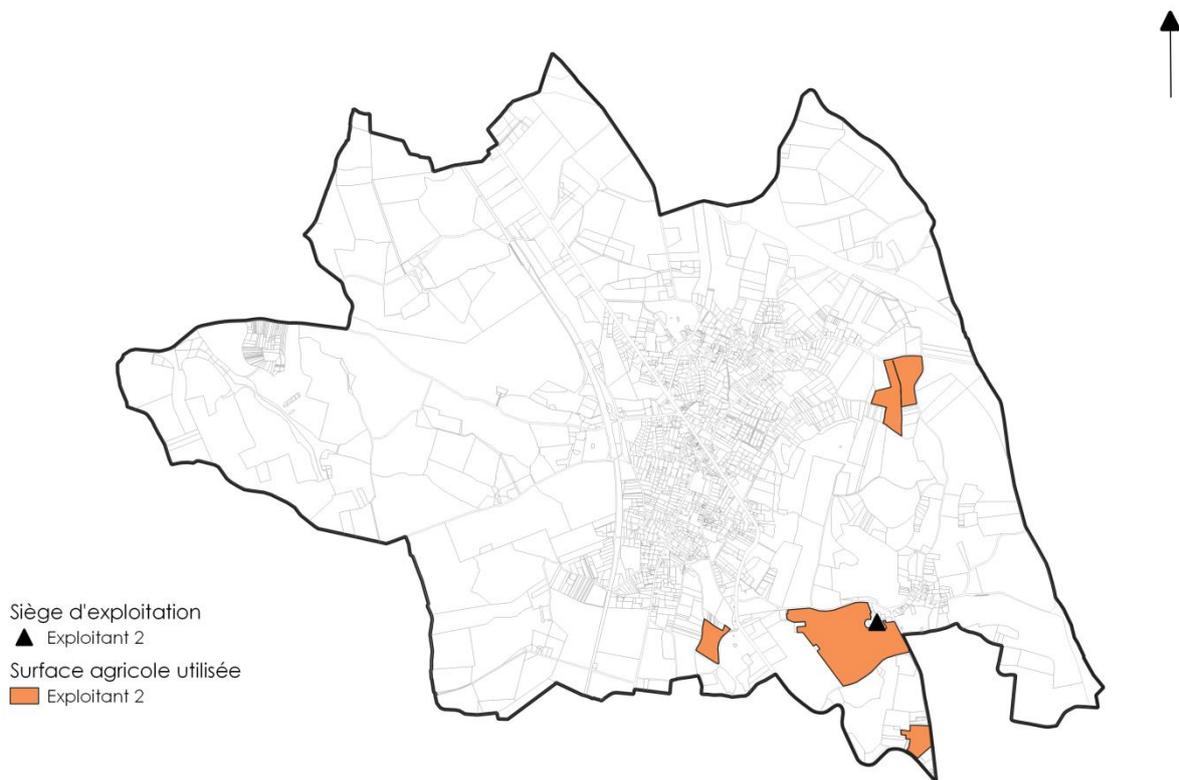


Carte de l'exploitant agricole 1 sur la commune de Pougues-les-Eaux d'après l'atelier agricole du 14 janvier 2021

- Exploitant 2 :

Cet exploitant agricole a 67 ans et son siège d'exploitation se situe sur le hameau de Priez. Son activité est un élevage. La totalité de ses terres (30 ha) se situe sur la commune de Pougues-les-Eaux.

Cet exploitant souhaiterait faire évoluer son exploitation sur la commune de Pougues-les-Eaux dans le lieu-dit de Charondes.



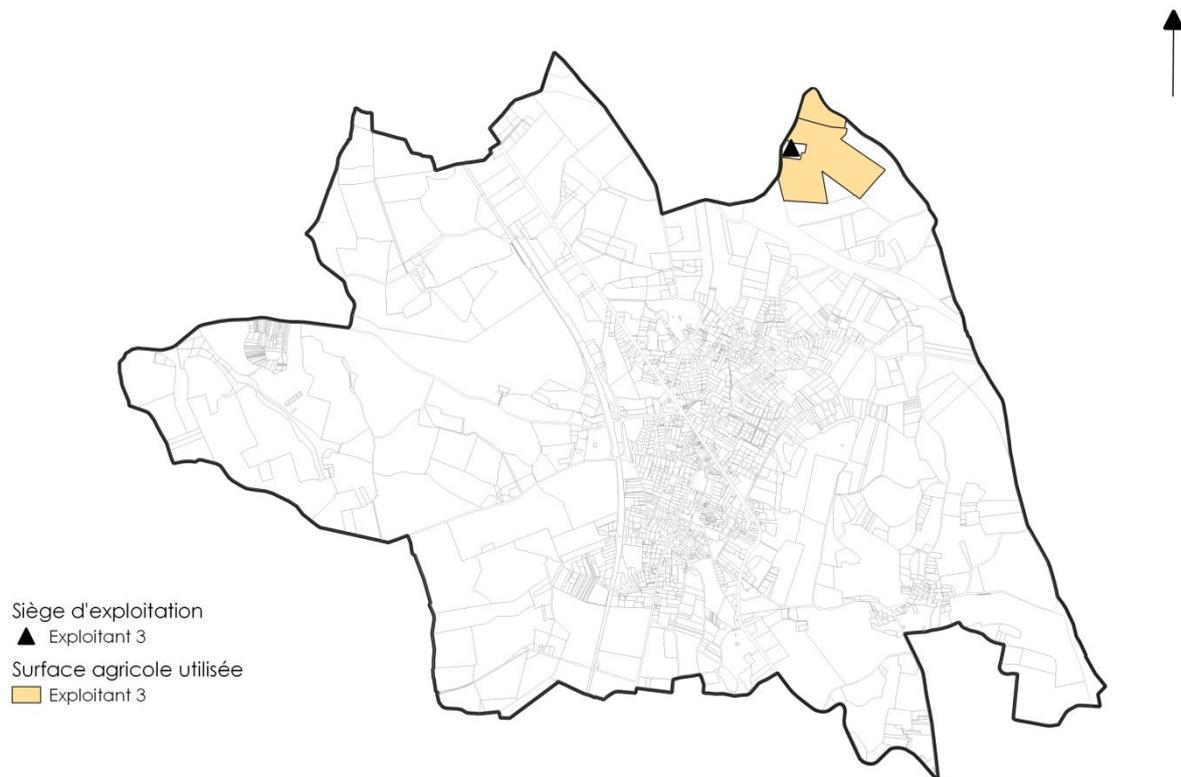
Carte de l'exploitant agricole 2 sur la commune de Pougues-les-Eaux d'après l'atelier agricole du 14 janvier 2021

- Exploitant 3 :

Situé au nord-est de la commune à Boischambault, cet exploitant agricole de 61 ans a un élevage de 200 bêtes.

Sur la commune de Pougues-les-Eaux, il dispose de 30 ha (sur ces 150 ha de son exploitation).

Cet exploitant n'a pas soumis d'éventuel projet futur sur la commune.



Carte de l'exploitant agricole 3 sur la commune de Pougues-les-Eaux d'après l'atelier agricole du 14 janvier 2021

- Exploitant 4 :

Âgé de 36 ans, cet exploitant agricole a son siège d'exploitation sur le lieu-dit le Ponteau. Son activité se compose de 33 bêtes.

Sur la commune de Pougues-les-Eaux, il dispose de 4 ha (sur ces 20 ha de son exploitation), dont une bergerie

Cet exploitant n'a pas soumis d'éventuel projet futur sur la commune.

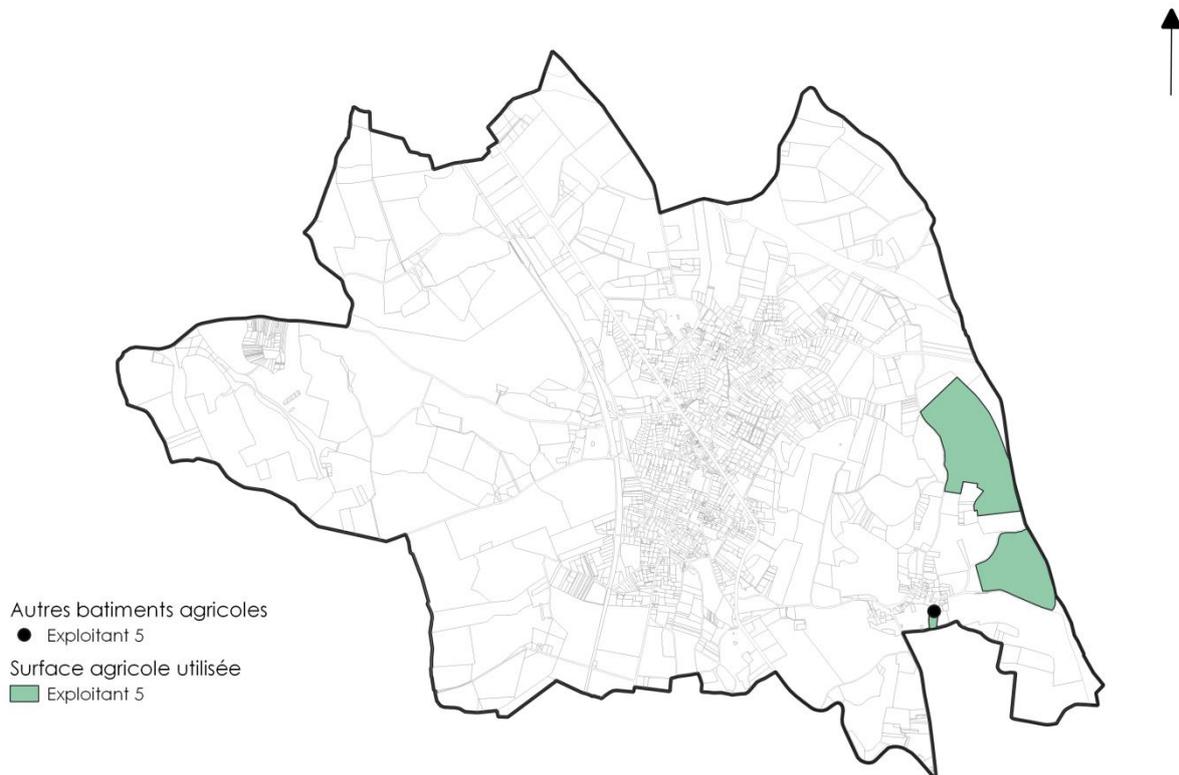


Carte de l'exploitant agricole 4 sur la commune de Pougues-les-Eaux d'après l'atelier agricole du 14 janvier 2021

- Exploitant 5 :

Le dernier exploitant qui a répondu au questionnaire est un exploitant dont le siège d'exploitation est sur la commune voisine de Parigny-les-Vaux. Il a tout de même un bâtiment agricole sur le hameau de Priez. Il est âgé de 76 ans et il a une activité qui se compose de 20 équidés.

Sur la commune de Pougues-les-Eaux, il dispose de 37 ha (sur ces 44 ha de son exploitation). Cet exploitant n'a pas soumis d'éventuel projet futur sur la commune.

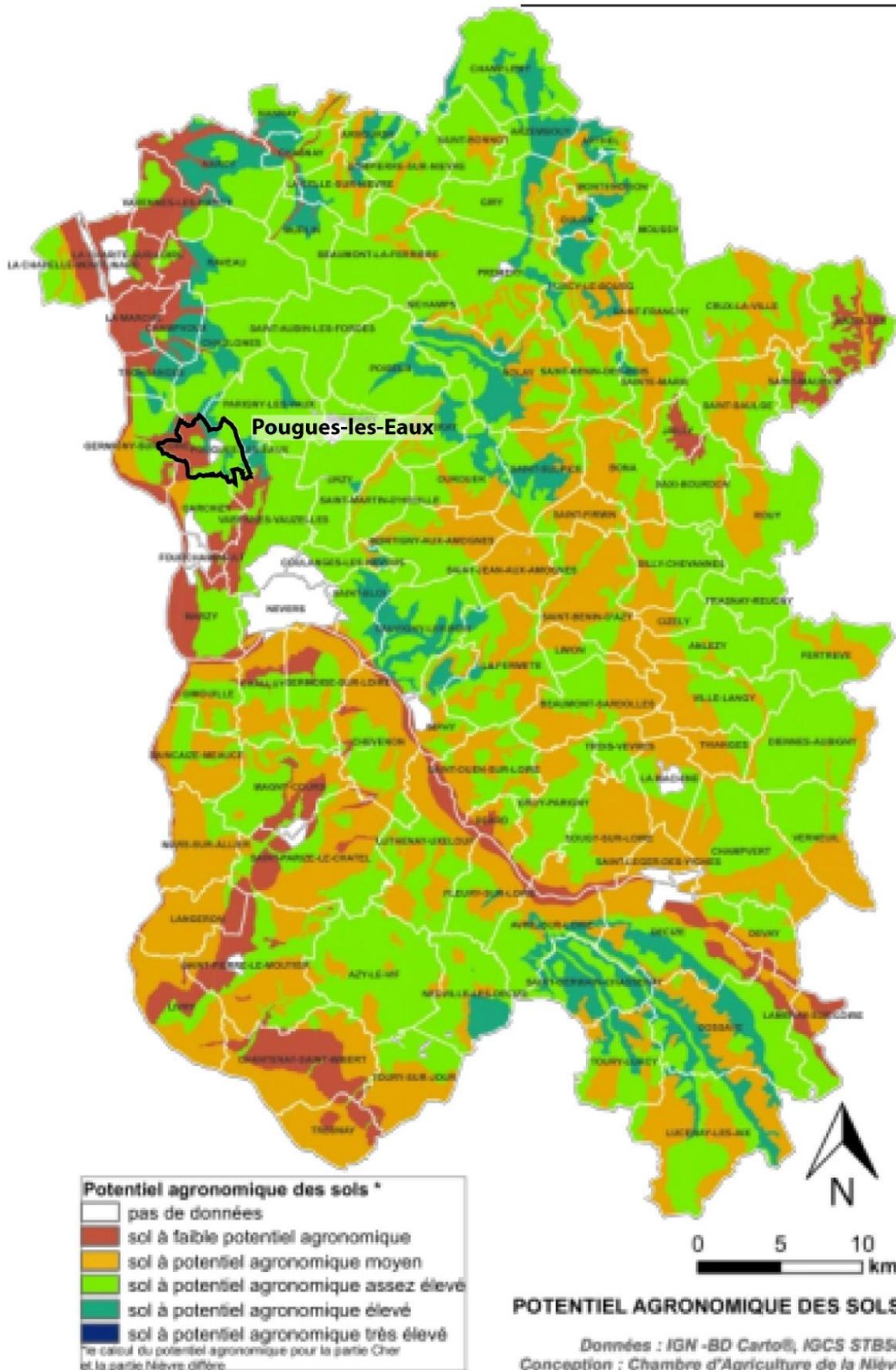


Carte de l'exploitant agricole 5 sur la commune de Pougues-les-Eaux d'après l'atelier agricole du 14 janvier 2021

La commune de Pougues-les-Eaux possède majoritairement des exploitations d'élevages, mais des profils d'exploitants agricoles diversifiés sur son territoire.

4.4.3 Valeurs environnementales

Le SCoT identifie un potentiel agronomique des sols « assez élevé » sur une partie de la commune et « élevé » sur deux secteurs au sud-est de la commune et au nord de la commune. La partie ouest de la commune est considérée comme sol à faible potentiel agronomique.



Source SCOT du Grand Nevers

À retenir ENJEUX RELEVÉS

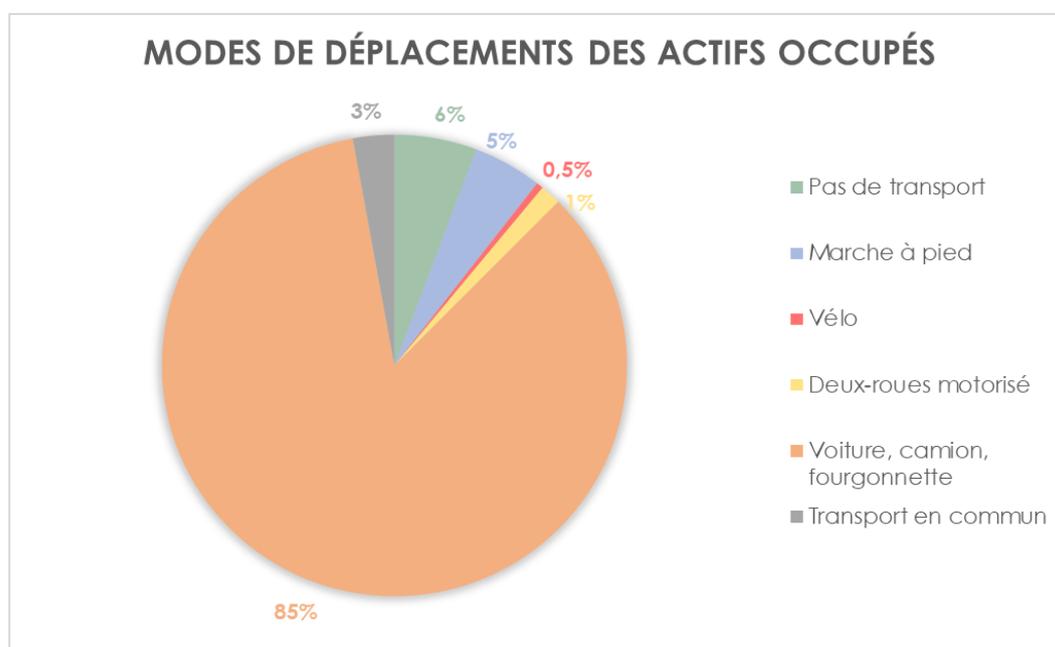
- La catégorie de la population dite « active » est largement majoritaire et en augmentation contrairement à celle « inactive » qui n'augmente pas.
- Le territoire de Pougues-les-Eaux n'est pas que résidentiel et reste très attractif pour les travailleurs de l'agglomération de Nevers et au-delà grâce notamment à sa gare et ses commerces. Cependant, cela génère d'importants flux pendulaires.
- Un indice de concentration de l'emploi faible de 49 emplois pour 100 actifs occupés, qui résulte d'un nombre d'emplois sur le territoire communal en baisse (-33 % en 10 ans).
- Un tissu économique varié et composé majoritairement d'entreprises de moins de 10 salariés. Pougues-les-Eaux a tout de même une entreprise de plus de 100 salariés.
- Dans le secteur agricole, la taille des exploitations a tendance à augmenter étant donné la baisse de leur nombre et l'augmentation de la SAU. Cela amène également des interrogations quant à la succession des exploitants proche de la retraite et à la pérennité de l'activité agricole sur le territoire communal.

5. ORGANISATION STRUCTURELLE DU TERRITOIRE

5.1 Une mobilité structurée par l'automobile

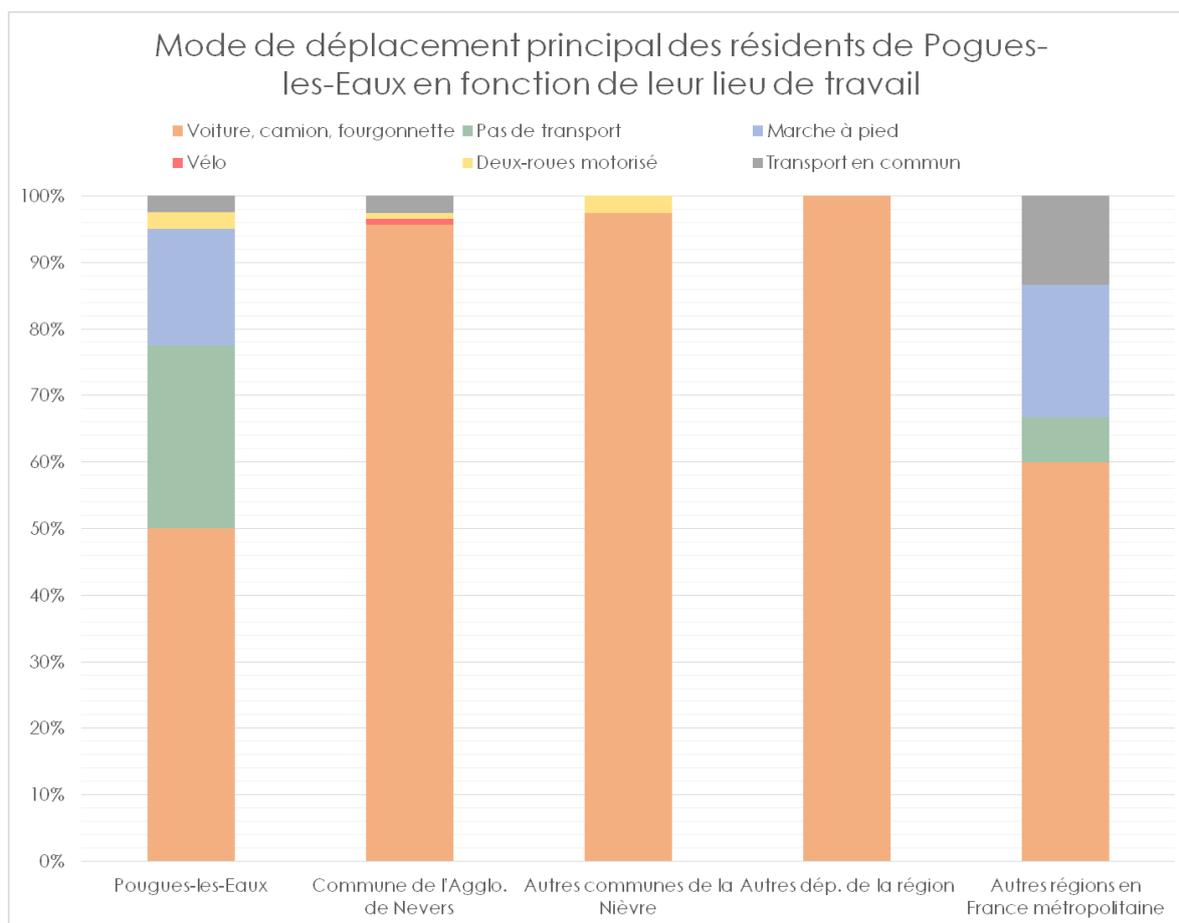
5.1.1 L'automobile, le moyen de déplacement principal

En 2017, 88 % des ménages de Pougues-les-Eaux possèdent au moins une voiture et 80 % des actifs travaillent hors de leur commune de résidence. Cette situation entraîne des mouvements pendulaires importants et presque exclusivement réalisés en voiture. En effet, 85 % des actifs se rendent à leur travail en voiture.



Source INSEE 2017

L'analyse du mode de déplacement principal des actifs pour se rendre sur leur lieu de travail fait ressortir un usage de la voiture très important, quel que soit le lieu de travail. Toutefois, les habitants travaillant à Pougues-les-Eaux utilisent significativement moins leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette donnée est liée à l'absence de déplacement nécessaire pour se rendre sur le lieu de travail, soit dans le cas où l'habitation et le lieu de travail se trouvent à la même adresse, comme ça peut être le cas pour des artisans ou des agriculteurs, soit lorsque le sondé travaille majoritairement en télétravail. Le télétravail peut également justifier que 7 % des résidents dont le lieu de travail se situe dans une autre région en France métropolitaine n'utilisent pas de transport. Le télétravail, dont le potentiel de développement est difficilement mesurable, va probablement prendre une place plus importante dans le monde professionnel et aura des conséquences plus ou moins importantes sur les déplacements domicile-travail et le choix du lieu de vie. Pougues-les-Eaux se démarque par son offre de transport ferroviaire qui permet de rejoindre Paris en 2H15 et donc d'attirer des actifs occupés d'autres régions.

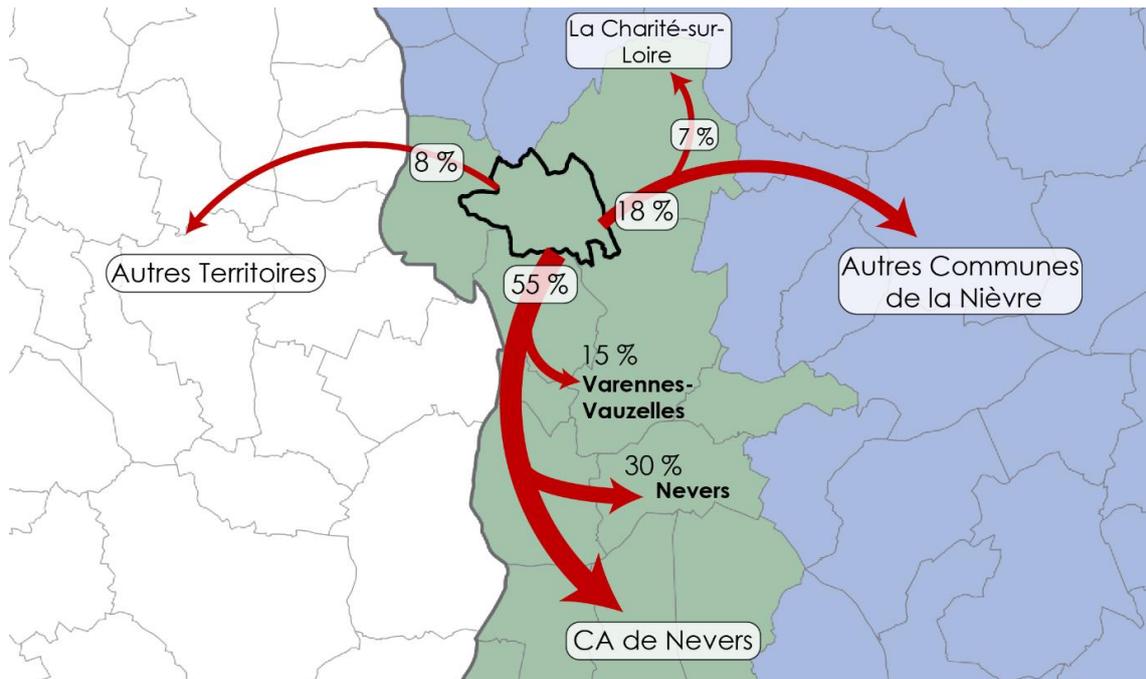


Source INSEE 2017

Le lieu de travail des actifs occupés de la commune de Pougues-les-Eaux permet de confirmer sa place dans le pôle de Nevers Agglomération. En effet, 74 % de ces actifs occupés travaillent dans l'agglomération. 74 % des habitants de Pougues-les-Eaux travaillent dans l'Agglomération de Nevers. Seulement 19 % des habitants travaillent à Pougues-les-Eaux contre 30 % à Nevers même (pôle de l'agglomération). À l'échelle de l'agglomération, la commune de Varennes-Vauzelles se démarque avec 15 % des actifs occupés de Pougues-les-Eaux qui travaillent dans cette commune.

La commune de Pougues-les-Eaux compte également 18 % d'actifs occupés travaillant dans la Nièvre hors agglomération de Nevers, dont 7 % des habitants de Pougues-les-Eaux travaillent à La Charité-sur-Loire.

L'analyse des mobilités professionnelles montre également une place relativement importante de la gare car 7 % des actifs occupés travaillent dans d'autres régions en France métropolitaine.



Migrations professionnelles des actifs de Pougues-les-Eaux, source INSEE 2017

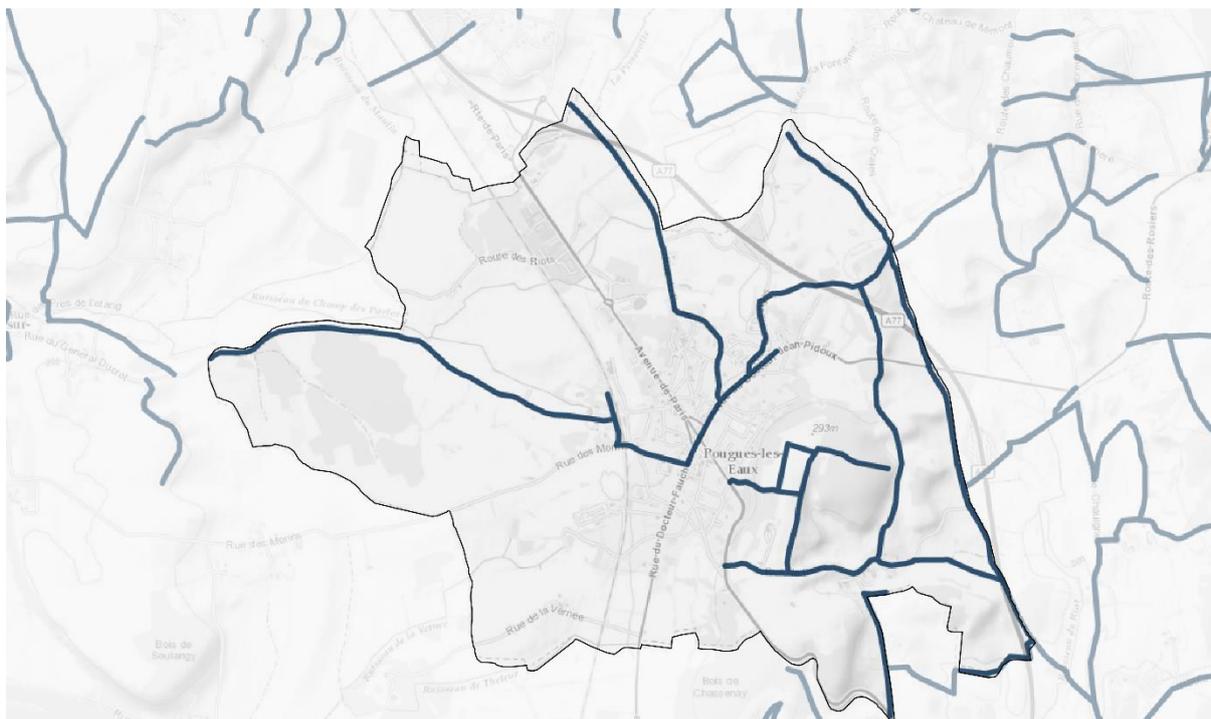
Pougues-les-Eaux dispose d'une offre de transport plutôt développée grâce à sa gare. Pourtant la voiture apparaît comme le moyen le plus simple et efficace pour ses habitants pour les trajets domicile-travail dans l'agglomération de Nevers et les autres communes de la région, alors que la commune est reliée à Nevers par le TER en 10-15 minutes pour un tarif unitaire de 1,30 € (30 % des actifs de Pougues-les-Eaux travaillent à Nevers).

En parallèle, l'offre de transport en bus reste peu présente, avec seulement la ligne 12, qui dessert Pougues-les-Eaux, sur tout le réseau de l'agglomération Taneo. La ligne 12 permet de relier aux arrêts principaux suivant : Priez, ZI Échangeur, les Commailles, Henri Wallon, Banlay. Cette ligne relie la commune à Nevers en 30-40 minutes. Taneo complète ces offres de transport avec un service de location longue durée de vélos et trottinettes électriques (Cycl'Agglo), transportables dans le train.

La desserte en transports en commun est complétée par le service de ramassage scolaire. Les collégiens et lycéens scolarisés à Nevers bénéficient du ramassage scolaire organisé par l'agglomération.

En parallèle, l'Agglomération de Nevers met en œuvre des actions pour encourager les modes de déplacements alternatifs. À l'occasion de la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2020, elle a organisé la première édition « Au boulot à vélo ». L'objectif de ce défi est d'inciter les salariés à modifier leurs pratiques de déplacements et à promouvoir l'utilisation du vélo dans les trajets domicile-travail.

Pougues-les-Eaux possède de nombreux itinéraires de promenades et de randonnées du côté est de la commune, qui se prolongent en direction des communes de Parigny-les-Vaux à l'est et de Varennes-Vauzelles au sud. Pour autant, la commune ne dispose pas d'une réelle offre de liaisons douces aménagées. De plus, le schéma régional des voies vertes n'identifie ni ne prévoit aucun aménagement sur la commune.



Carte des principaux axes de randonnées de Pougues-les-Eaux, source PDIPR 2020

Le constat est similaire pour les itinéraires piétons et cyclables à vocations plus « pratiques » ou quotidiennes. En effet, il existe peu d'infrastructures à destination des modes doux (piétons et cycles) permettant de desservir les poches d'habitat ou les pôles générateurs de déplacements (équipements, services, administrations...). La rareté des aménagements n'incite pas les habitants à pratiquer la marche ou le vélo pour certains déplacements quotidiens.

Malgré des infrastructures de transports et des initiatives de l'Agglomération de Nevers, la voiture est le mode de déplacement le plus utilisé par les actifs occupés de la commune de Pougues-les-Eaux (85 %).

5.1.2 Des infrastructures de déplacements favorables à l'automobile

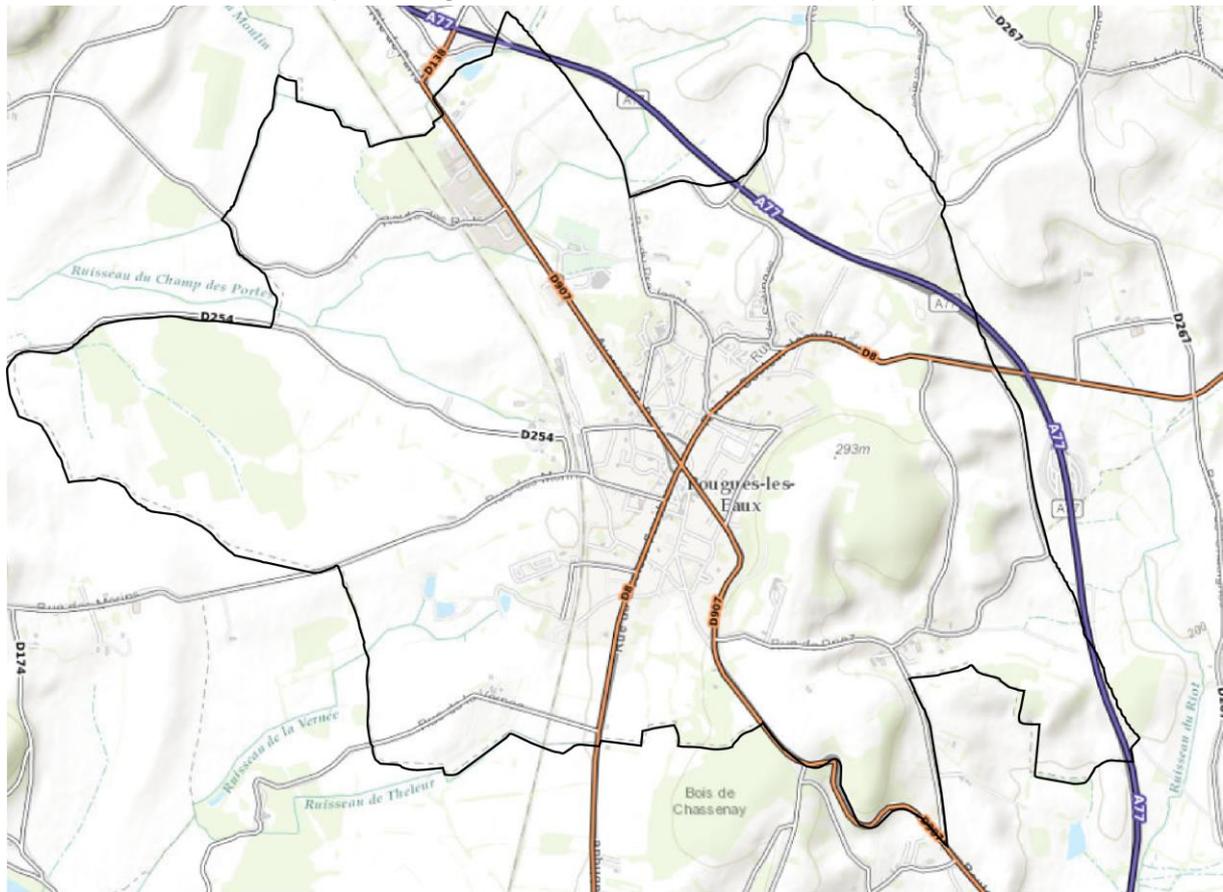
La commune de Pougues-les-Eaux est bien desservie et bénéficie d'un accès direct aux réseaux routiers d'importances départementale et nationale. En effet, la commune se situe à proximité de deux échangeurs autoroutiers de l'A77. En direction du sud, l'échangeur de Varennes-Vauzelles se trouve à moins de 5 km du centre du bourg et en direction du nord, l'échangeur de Chaulgnes à moins de 3 km du centre du bourg. Cette autoroute, aussi appelée « l'autoroute de l'Arbre », associée à la Nationale 7 qui la prolonge au sud, permet de relier les polarités du centre de la France telles que Moulins, Nevers, Roanne, Cosne-sur-Loire ou encore Montargis à la métropole de Lyon et à Paris.

Le réseau routier local présente une hiérarchisation claire, associée à une desserte fine du territoire. Il s'articule autour d'un axe nord-ouest – sud-est et d'un axe sud-ouest – nord est.

Le premier axe est celui de la RD 907 qui permet notamment de relier la commune à l'échangeur autoroutier de Varennes-Vauzelles et à Nevers au sud-est, et à l'échangeur autoroutier de Chaulgnes au nord.

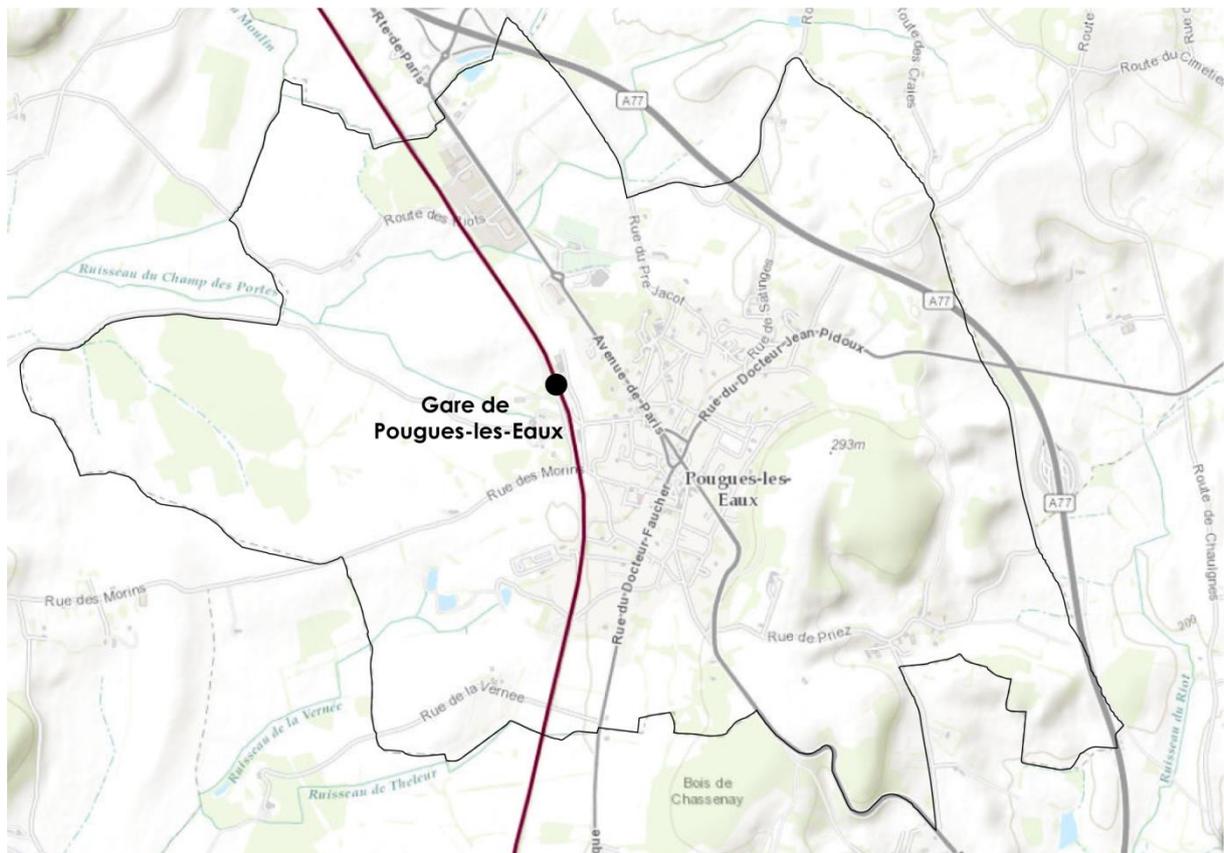
Le second axe est celui de la RD 8 qui relie les communes de Parigny-les-Vaux et Guérigny à l'est, et Garchizy et Fourchambault au sud-ouest. Ce deuxième axe est très fréquenté avec en moyenne 2034 véhicules par jour en 2018, dont 5 % de poids lourds.

Le hameau de Priez est plus éloigné de ces axes et est desservi par des axes secondaires.



Carte des principaux axes routiers de Pougues-les-Eaux, source Géoportail

La commune est aussi connectée aux axes ferroviaires d'importances nationale et régionale. Le TER Decize – Nevers – Cosne-sur-Loire permet de connecter Pougues-les-Eaux au sud de la Nièvre. Cette ligne TER permet à Pougues-les-Eaux d'être connectée au sud par les gares de Decize, Béard, Imphy, Nevers le Banlay, les Perrières, Nevers centre, Vauzelles et Fourchambault. Au nord se TER permet de relier la commune aux gares de Tronsanges, La Charité-sur-Loire, Mesves Bulcy, Pouilly-sur-Loire, Tracy Sancerre, Cosne-sur-Loire. Le TER Nevers – Cosne-sur-Loire – Paris Bercy permet, lui, à Pougues-les-Eaux d'être connectée à Paris en 2H15 (gare de Paris Bercy), mais aussi à Gien et Montargis.



Carte de l'axe ferroviaire de Pougues-les-Eaux, source Géoportail

5.1.3 Un stationnement très localisé

En ce qui concerne les capacités de stationnement sur la commune, un inventaire doit être réalisé, conformément à la Loi ALUR. Cet inventaire concerne les parcs ouverts au public, c'est à dire les surfaces principalement dévolues au stationnement accessible librement, ce qui inclut les parkings liés aux surfaces commerciales. Le stationnement le long des voies, lui, n'est pas concerné.

La commune de Pougues-les-Eaux compte 437 places réparties sur 14 aires différentes. Elles se situent au centre de la commune et en direction du nord-ouest en suivant la RD 907.

Sur toute la commune, on dénombre 11 places pour Personnes à Mobilité Réduite, placées sur la voie publique et 2 bornes de recharges électriques situées à la mairie.



- | | |
|--|--|
| 1 - 32 places - Impasse des Varrennes | 5 - 5 places - Mairie |
| 2 - 25 places - Carrefour city | 6 - 11 places - Place Chapal |
| 3 - 25 places - Place du marché | 7 - 19 places - Place de l'église |
| 4 - 13 places - Ecole primaire | |

Répartition des places de stationnement dans le bourg de Pougues-les-Eaux, Réalisation CDHU, fond de carte Géoportail

Les 7 aires situées dans le bourg représentent 130 places de stationnement. Les aires 3, 4 et 5 (sur la carte ci-dessus) sont utilisées pour se rendre à la Mairie, à l'école primaire, ce parking est aussi utilisé pour accueillir le marché (par conséquent, les places ne peuvent pas être occupées pendant le marché). Lors du marché, les utilisateurs peuvent se garer sur les aires 6 et 7. L'aire 6 dessert des commerces de proximité et l'aire 7 l'église. L'aire 1, elle, se situe au pied d'un ensemble de logements collectifs. Et la dernière aire (l'aire 2) correspond au parking de Carrefour Contact et est principalement utilisée par les clients de cette enseigne.



1- 34 places - Gare

5- Aire de camping-car

2- 7 places - Impasse des Montais (imprimerie) **6-** 47 places - Piscine

3- 43 places - Parc de Pougues-les-Eaux

7- 35 places - Magasin e-sunny

4- 141 places - Casino Tranchant

Répartition des places de stationnement en direction du nord-ouest de la commune de Pougues-les-Eaux, Réalisation CDHU, fond de carte Géoportail

Ces 7 autres aires comprennent 307 places de stationnement. La quasi-totalité de ces places de stationnement sont situées au Casino Tranchant, qui comptabilise 141 places et

constitue donc la plus grande aire de la commune. Elle est aussi celle qui comporte le plus de places pour personnes à mobilité réduite (10 places).

Il n'y a pas d'aire de stationnement au sud de la commune ni dans les quartiers résidentiels. Sur le total des aires de Pougues-les-Eaux, on comptabilise 437 places de stationnement, 1 aire de camping-car et 11 places pour personnes à mobilité réduite. On retrouve également des places de stationnement le long de la RD 907 et de la RD 8. La commune est bien équipée en place de stationnement.

5.2 Un bon niveau de services et équipements

La base permanente des équipements (BPE - 2019) de l'INSEE recense 72 services ou équipements, dont 58 de proximité, 13 de la gamme intermédiaire et 1 de la gamme supérieure, ce qui constitue un bon niveau d'équipements, en cohérence avec le statut de pôle de proximité de Pougues-les-Eaux à l'échelle de l'agglomération. La commune compte ainsi un nombre important de services aux particuliers (36), principalement de proximité (34), un tissu commercial relativement bien développé (7 commerces) par rapport à sa situation géographique (proche de Nevers et Varennes-Vauzelles). La commune de Pougues-les-Eaux comptabilise un nombre suffisant d'équipements pour le sport et les loisirs (8).

L'un des points notables réside dans la présence d'une gare ferroviaire, qui est le seul équipement supérieur de Pougues-les-Eaux. La gare fait partie de la catégorie des services de transports et déplacements comme les bus qui sont, eux, un service de proximité. Les services et équipements en matière de santé sont plutôt bien représentés (17) malgré une surreprésentation des services et équipements de proximité.



● Services
 ● Equipements
 ● Commerces

Répartition des équipements et services à Pougues-les-Eaux, source : Géoportail

Les commerces sont répartis sur 2 endroits différents de la commune : le centre du Bourg et dans la zone d'activité. Dans le centre du bourg, nous allons retrouver les commerces de proximité (Épicerie, boulangerie, fleuriste...) et dans la zone d'activité plus les commerces intermédiaires (station-service, garage). La seule exception est le supermarché de Pougues-les-Eaux qui se trouve à proximité du centre du bourg et qui est considéré comme un commerce intermédiaire.

	Services aux particuliers	Commerces	Enseignements	Santé	Transports et déplacements	Sports, loisirs et culture	Total
Proximité	34	3	1	13	1	6	58
Intermédiaire	2	4	1	4	0	2	13
Supérieur	0	0	0	0	1	0	1
Total	36	7	2	17	2	8	72

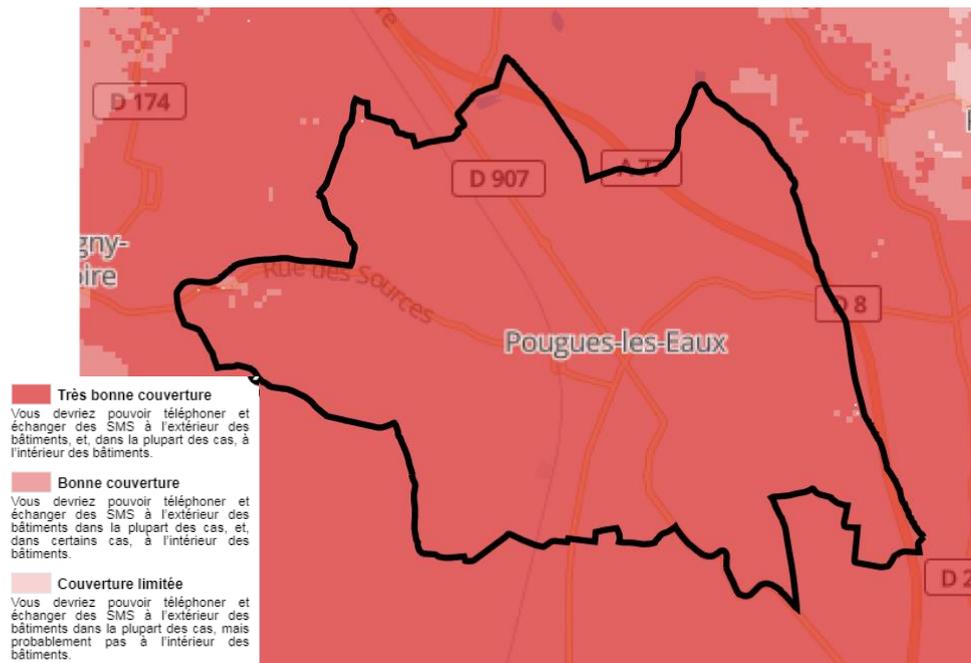
Source INSEE 2019

5.3 Réseaux et télécommunications numériques

5.3.1 Une bonne couverture téléphonique

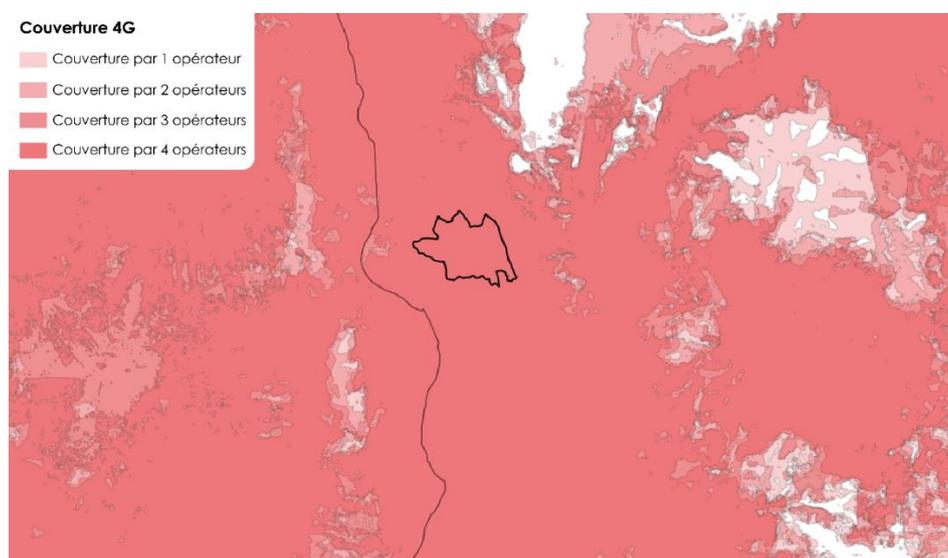
Sur la base des cartes de couverture des opérateurs, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) calcule les taux de couverture, en superficie du territoire, pour les différentes technologies. Ces taux reflètent la possibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accéder à un service.

Pougues-les-Eaux a une très bonne couverture mobile .



Couverture de téléphonie mobile à Pougues-les-Eaux, source : monreseaumobile.fr

La couverture de l'internet mobile est de très bonne qualité sur la commune.



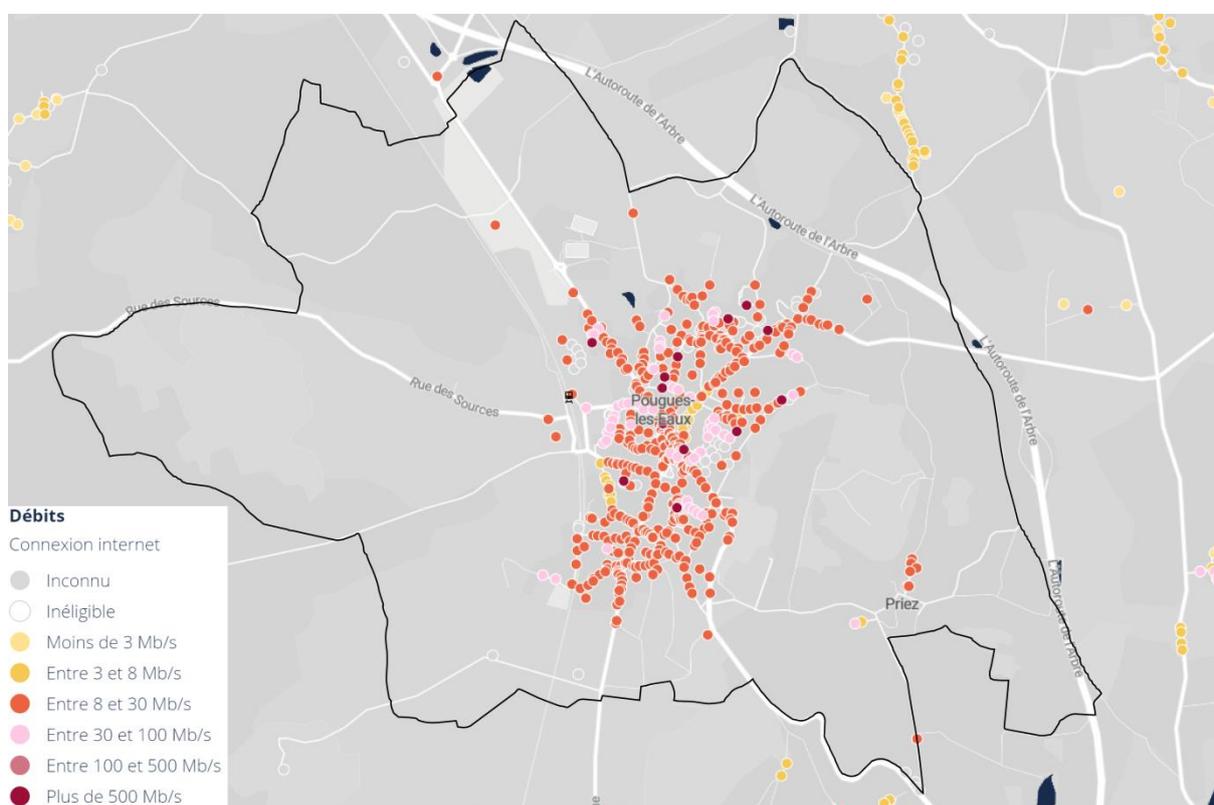
Couverture 4G de Pougues-les-Eaux par les 4 opérateurs en 2020, source ARCEP

Comme le montre la carte ci-dessus, Pougues-les-Eaux a une bonne couverture 4G par les 4 opérateurs.

5.3.2 Un accès internet haut débit pour presque tous les locaux

Le très haut débit est un accès à internet performant, qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. L'accès à internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 mégabits par seconde.

Le terme de débit désigne la quantité d'informations qu'un réseau permet de transférer en un temps donné : il est exprimé en « bit », une unité de mesure de la quantité de données susceptible de circuler dans un réseau. Plus le débit est élevé, plus la vitesse de transmission et de réception des données (documents, vidéos, musiques, etc.) est rapide.



Carte du débit maximum des locaux en 2019, source Ariase

Pougues-les-Eaux a majoritairement une connexion internet entre 8 à 30 mégabits par seconde, ce qui signifie qu'elle est très bien desservie en haut débit.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Nièvre, la commune de Pougues-les-Eaux devrait bénéficier d'un accès très haut débit à horizon 2025 puisque le schéma ambitionne de raccorder l'ensemble des foyers de la Nièvre à la fibre optique à cet horizon.

À retenir

ENJEUX RELEVÉS

- La voiture est le mode de déplacement quasi exclusif sur le territoire. Pourtant Pougues-les-Eaux possède une diversité dans la typologie et le profil des infrastructures de transports sur son territoire (gare SNCF). Par contre, malgré un réseau routier de qualité et hiérarchisé assurant une bonne accessibilité à l'ensemble du territoire communal, l'absence d'infrastructures ou d'itinéraires piétons et cyclables sécurisés sur l'ensemble de la commune (hormis la RN7), peuvent rendre difficile la circulation piétonne ou cyclable.
- Un nombre important d'équipements (en majorité du niveau de proximité), en cohérence avec le rôle de pôle local à l'échelle du territoire communautaire. Près de 20 % des Pougouais ayant un emploi travaillent dans leur commune de résidence. La majorité des flux quotidiens domicile/travail interviennent avec les communes de l'agglomération, au premier rang desquelles Nevers et Varennes-Vauzelles, qui constituent les principaux pôles d'échanges (45 % des Pougouais ayant un emploi y travaillent) ;
- La commune bénéficie d'une couverture internet mobile (4G) sur la totalité du territoire, quel que soit l'opérateur, et d'un accès au Haut Débit ADSL pour tous les foyers.

6. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Cet état initial de l'environnement est conçu comme un outil d'aide à la décision et à la gestion stratégique et opérationnelle de l'environnement de la commune dans une perspective d'aménagement durable du territoire.

L'état initial de l'environnement est une pièce du diagnostic requise dans les documents d'urbanisme. Il permet la mise en relief des problématiques environnementales selon une vision prospective et une double approche : spatiale et des « usages » du territoire. Le niveau de connaissances exploitables permettra d'apprécier la situation future en considérant la pression et la dynamique de développement actuelle.

Le cas échéant, l'état initial de l'environnement s'inscrit dans le processus d'évaluation environnementale.

Localisation

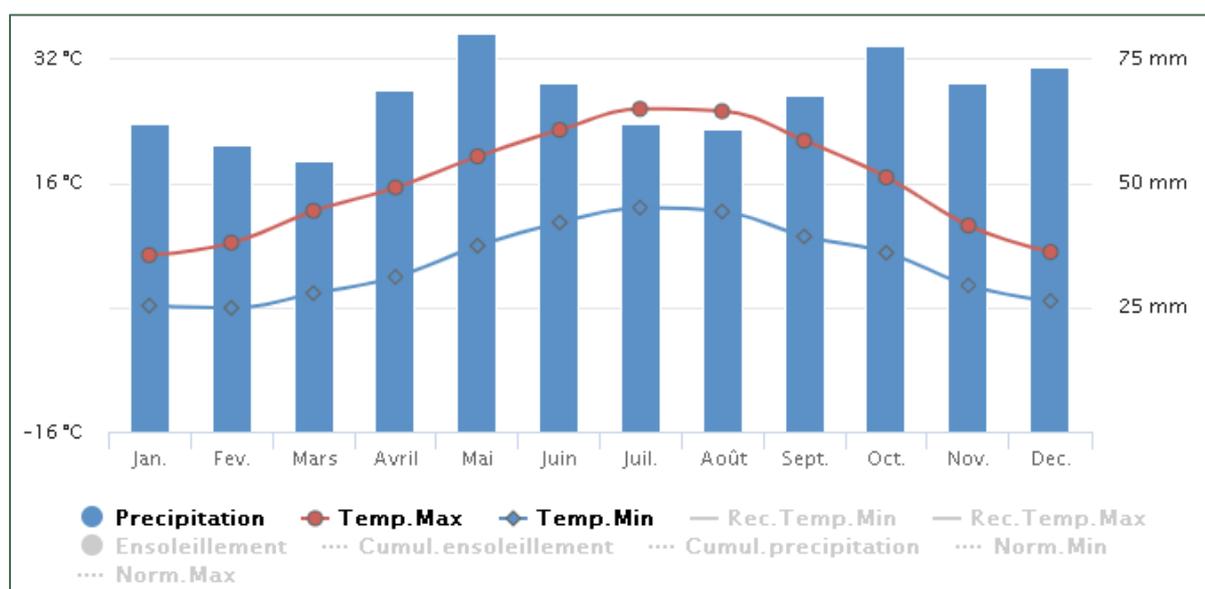
La commune de Pougues-les-Eaux est située dans le département de la Nièvre. Elle appartient à la Communauté d'Agglomération de Nevers (Nevers Agglomération).

6.1 Le contexte géophysique

6.1.1 Un climat sous influences océanique et semi-continentale

La commune de Pougues-les-Eaux est sous l'influence d'un climat océanique à tendance semi-continentale. L'influence océanique se traduit par un temps changeant, des pluies fréquentes en toutes saisons (avec un maximum observé en automne et un minimum en été). La tendance semi-continentale, quant à elle, se caractérise par une amplitude thermique mensuelle parmi les plus élevées de France (18°C contre 15°C à Paris), des hivers froids accompagnés de fréquentes chutes de neige. Les étés sont plus chauds que sur les côtes, avec parfois de violents orages.

Les valeurs moyennes de températures calculées sur ces dix dernières années (2009-2019) sur le territoire nivernais révèlent des minima, pour la période estivale, située entre 12°C et 12,3°C et des maxima compris entre 25,2 °C et 28,6 °C. Les fourchettes de températures relatives à la période hivernale sont comprises au minimum entre -0,6 °C et 0,1 °C et au maximum entre 5,6 °C et 6,7 °C. Depuis 1946, quelques records de températures ont été enregistrés : - 26,6 °C à Vandenesse le 9 janvier 1985, + 43,1 °C à Decize le 11 août 2003.



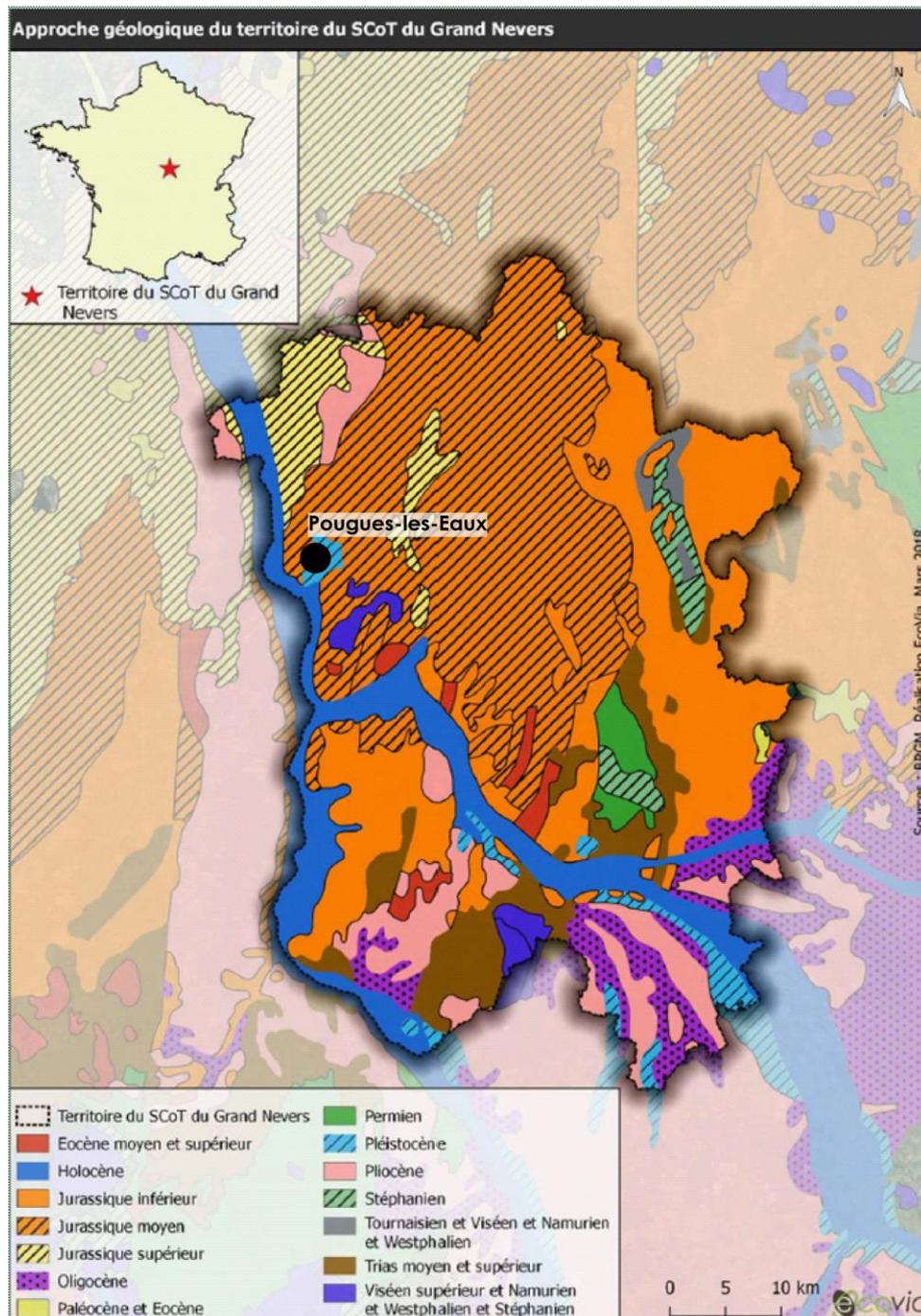
Moyenne des températures et des précipitations de 2009 à 2019 à Nevers, source Météo-France

6.1.2 Un sol hétérogène

L'état initial de l'environnement du SCoT du Grand Nevers fait état d'une variété de sols liée à l'histoire géologique du territoire :

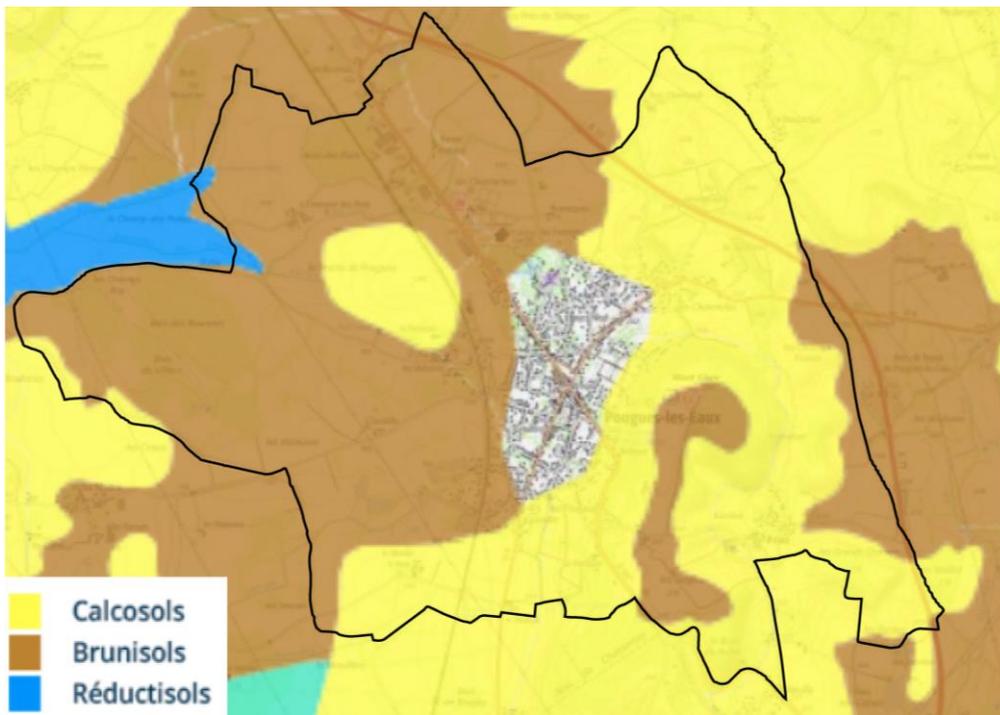
- « Le donziais aux sols très calcaires plutôt épais (rendzines) sur des tables calcaires assez pures du jurassique supérieur avec des bancs de calcaire récifal.
- Les vallées de la Loire et de l'Allier aux sols sablo-argileux, sur terrasses alluviales anciennes non décapées ou sur des alluvions récentes.

- Le nivernais boisé et ses sols lessivés acides, souvent hydromorphes, sur des dépôts du tertiaire (argiles d'altération recouvrant le calcaire du jurassique moyen).
- Les vaux de Montenoison aux sols bruns calcaires souvent caillouteux voués à la culture, à l'herbage quand le taux d'argile est plus élevé.
- Le Bazois aux sols marneux et argileux sur des marnes de dépôts marins du jurassique inférieur et des sables argileux du trias. On y retrouve également des inclusions de sols acides bruns, superficiels sur des rhyolites et du grès.
- Le sud du territoire, quant à lui, combine des sols bruns, acides lessivés sur argiles et sables ou sur argiles d'altération recouvrant le calcaire du jurassique moyen.»



Le sol de Pougues-les-Eaux est caractéristique et on retrouve ainsi 3 types de sols sur la commune (dont 2 dominants) :

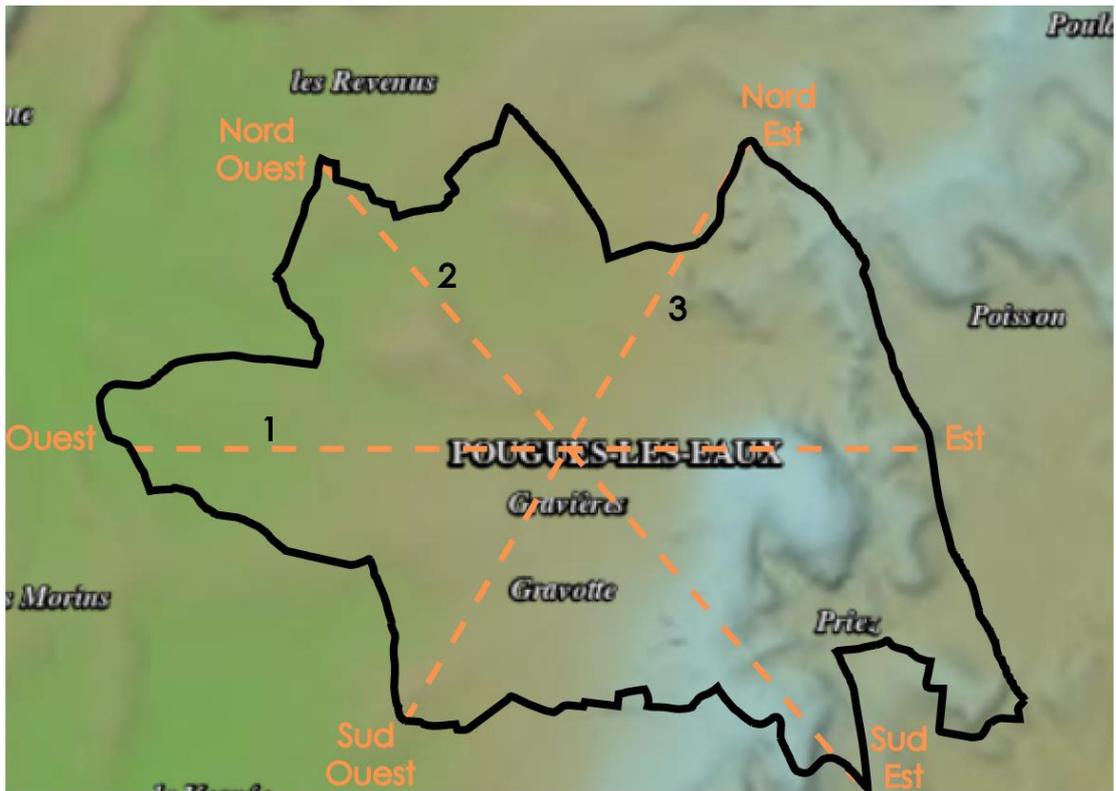
- Les calcosols développés à partir de matériaux calcaires sur la majeure partie est du territoire ;
- Les brunisols sur formations calcaires présente surtout sur la partie ouest du territoire ;
- Les réductisols, saturés en quasi-permanence par l'eau, sont présents à l'extrémité nord-ouest de la commune de Pougues-les-Eaux.



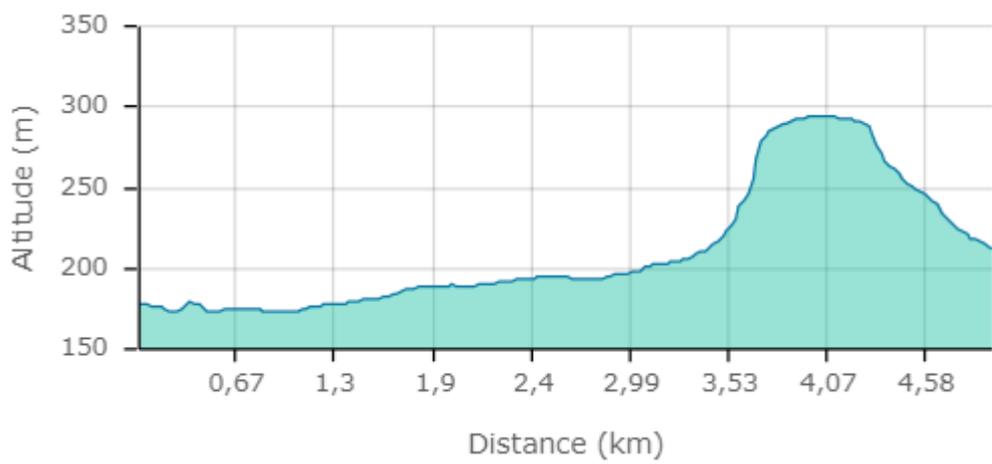
Carte des sols de Pougues-les-Eaux, source Géoportail

En matière de relief, Pougues-les-Eaux est partagée en deux :

- À l'ouest, une plaine en pente douce orientée vers la Loire, qui se poursuit au centre de la commune ;
- À l'est de la commune, mais plus particulièrement au sud-est, on trouve un relief collinaire.



Carte du relief de Pouques-les-Eaux, source Géoportail



Profil altimétrique 1 ouest – est, source Géoportail



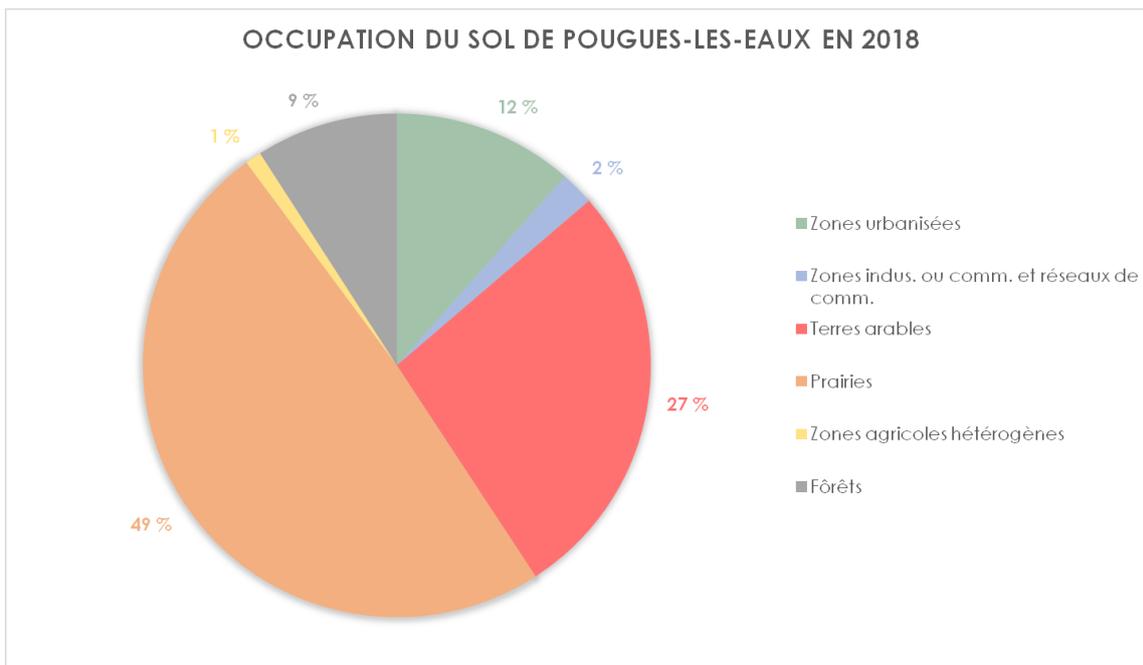
Profil altimétrique 2 nord-ouest – sud-est, source Géoportail



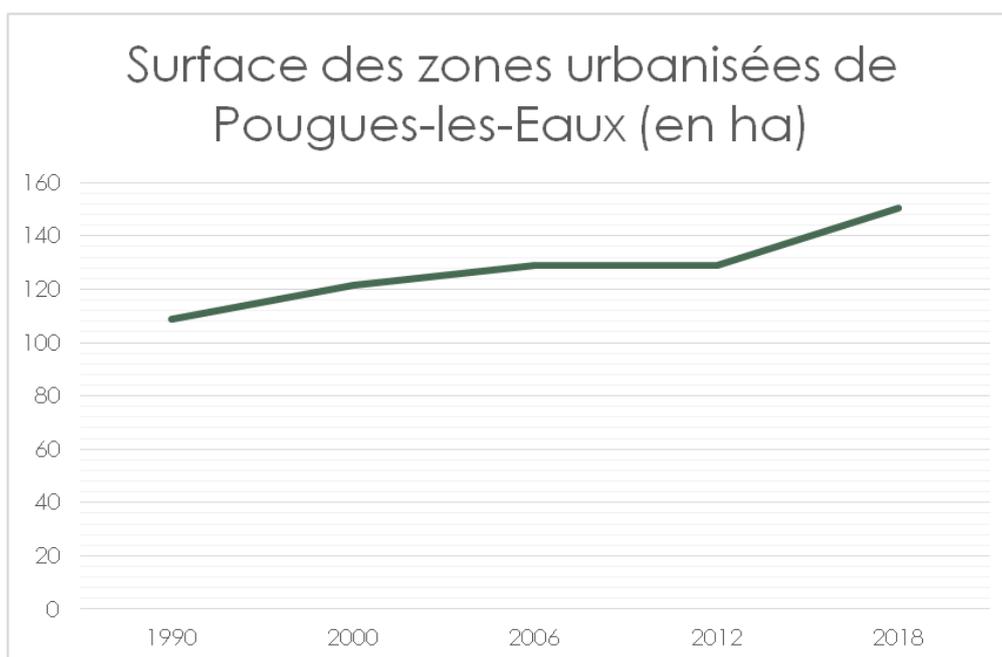
Profil altimétrique 3 sud-ouest – nord-est, source Géoportail

6.1.3 Une urbanisation des sols qui augmente depuis 1990

Les données CORINE Land Cover de 2018 permettent de connaître l'occupation du sol de Pougues-les-Eaux. La majorité du territoire est occupé par des prairies (49 %) et des terres arables (27 %). Ensuite, les zones urbanisées occupent 12 % de la commune, en augmentation significative depuis quelques années (+38 % entre 1990 et 2018). Sur une moindre surface (9 %) se trouvent des espaces forestiers.

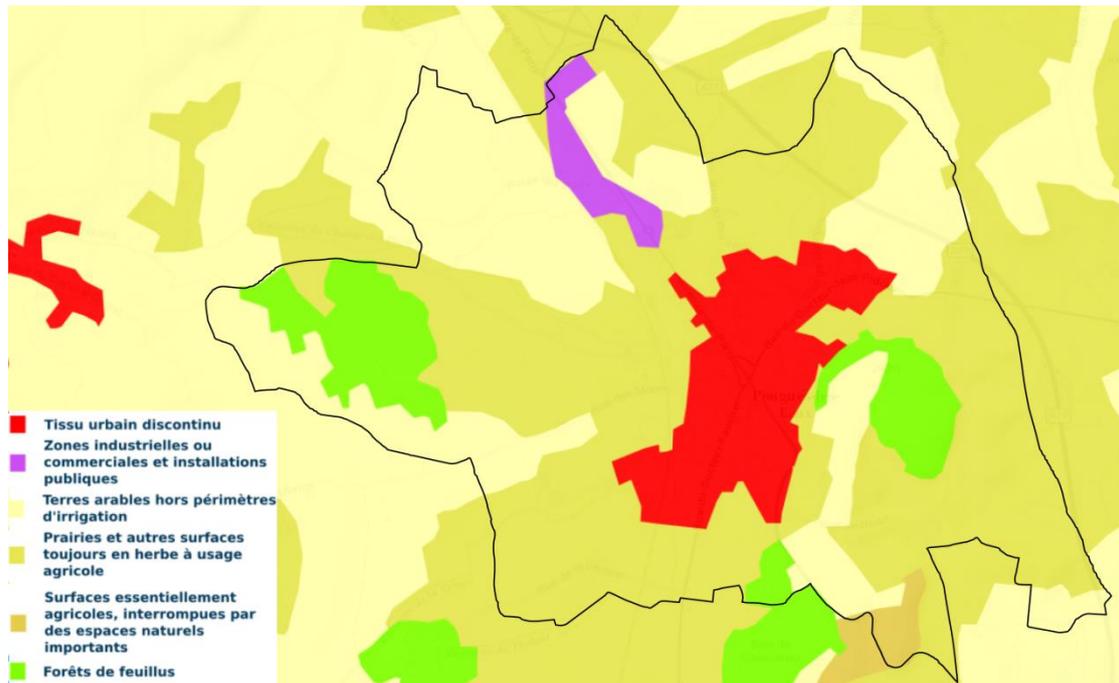


Source CORINE Land Cover 2018



Source CORINE Land Cover 2018

Le tissu urbain se trouve au centre de la commune (cf. partie 2.4.2) et est principalement encerclé par des prairies et des terres arables. La zone dite « commerciales et installations publiques » se trouve au nord de la commune le long de la RD 907. Les forêts de feuillus se trouvent majoritairement à l'ouest de la commune et à l'est sur le Mont Givre.



Occupation du sol, source CORINE Land Cover 2018

6.2 Paysage

6.2.1 Un territoire marqué par la vallée de la Loire

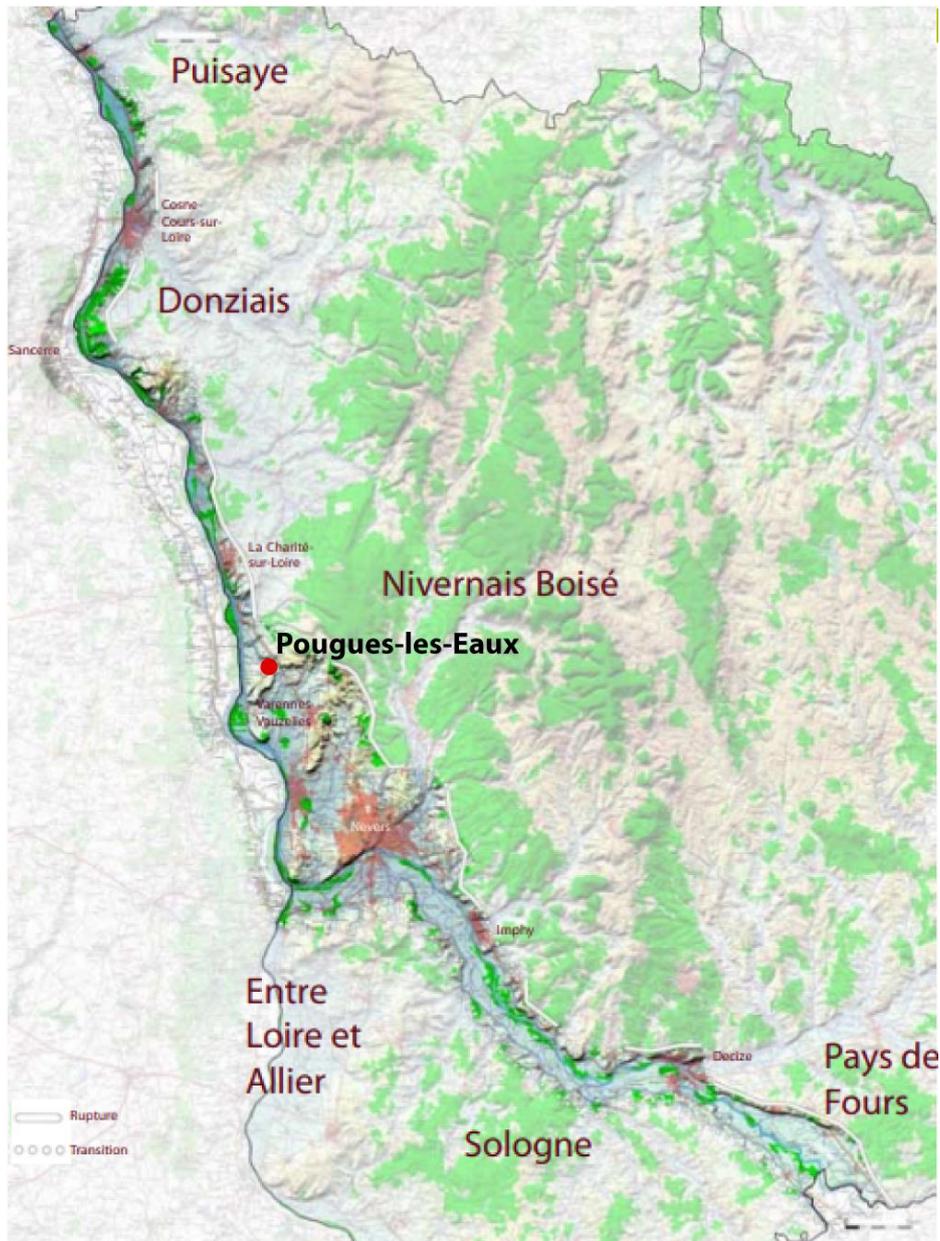
Source : *Atlas des paysages de la Nièvre*

D'après l'atlas des paysages de la Nièvre, la commune de Pougues-les-Eaux appartient à l'unité paysagère : la « Vallée de la Loire ».

L'unité paysagère « Vallée de la Loire » est une unité étroite, mais très importante dans l'identité de la Nièvre puisque cette unité s'étend du nord-ouest au sud du département. Son trait principal est celui d'un fleuve naturel. La Loire n'est pas canalisée, mais parfois endiguée, libre et sauvage, donc imprévisible. Les notions de lits mineur et majeur prennent ici toute leur signification en fonction des divagations de l'eau. Au gré des confluences qui renforcent la Loire, en particulier l'Allier, de la traversée de couches géologiques différentes et de l'urbanisation, plusieurs parties de la vallée se distinguent.

Difficile à cerner malgré son ampleur, la vallée de la Loire possède une certaine diversité. Le large fond de vallée est bordé de coteaux de hauteurs variables qui s'imposent peu et ne forment que ponctuellement une ligne de force perceptible. Néanmoins, on est paradoxalement en présence de paysages contrastés et diversifiés, mais qui se découvrent comme une juxtaposition d'ambiances qu'il est souvent difficile de relier. Il existe peu de points en belvédère permettant une approche d'ensemble. Les vues sont souvent fractionnées par des verdiaux denses et impénétrables. La vallée forme ainsi un couloir, donnant certes quelques perspectives lointaines, mais centrées sur la Loire, offrant un univers particulier en soi. Les accès à l'eau se font souvent en cul-de-sac, ce qui ne favorise pas une lecture claire.

La vallée de la Loire concentre une grande partie des habitants de la Nièvre et est empruntée par de nombreux axes de communication. Ses paysages sont donc fortement visibles et constituent une véritable vitrine du département. Si les parties plus naturelles offrent des perceptions partielles, les villages et les bourgs installés en rive droite en bord de Loire créent au contraire des événements bien lisibles. Les ponts majestueux, en surplomb, permettent des vues privilégiées sur la vallée et le fleuve. Les fronts bâtis au contact de l'eau, accompagnés de mails de platanes, de cales, de quais, d'escaliers... créent toute une mise en scène remarquable, ayant une forte valeur patrimoniale.



Unité paysagère de « Vallée de la Loire », source Atlas des paysages de la Nièvre

La commune de Pougues-les-Eaux est caractéristique de l'unité paysagère de la « Vallée de la Loire » et notamment la sous-unité « Les Vaux de Nevers ». C'est dans ce secteur que se concentre la majorité des espaces urbanisés ainsi que des infrastructures de communication dans le sens nord-sud (A77 et RD267). L'urbanisation historique de la

commune est souvent cachée par le relief vallonné et des ceintures végétales. Toutefois, l'urbanisation récente de certains secteurs a un impact visuel important lié à leur forme linéaire, leur faible densité et l'absence de ceinture végétale.

Pougues-les-Eaux a un paysage caractéristique d'une unité paysagère incontournable de la Nièvre. Les particularités paysagères exceptionnelles de certains secteurs sont un atout local à préserver, notamment par un équilibre entre les espaces agricoles, forestiers et urbanisés.

Du côté ouest de la commune et du Bourg, nous observons des champs semi-ouverts. La caractéristique de la vue ouverte de ces paysages est liée à la typologie des sols de ce côté de la commune en pente douce.



Vue de la route des Morins en direction du sud



Vue de l'avenue de la gare côté bourg, source CDHU.

Le Mont-Givre est recouvert de feuillus et dessine le paysage de Pougues-les-Eaux par sa pente plus marquée que sur le reste de la commune (vue sur le Mont-Givre au fond de la photo ci-dessus).

Le reste des espaces non urbanisés est sous cette influence de champs semi-ouverts qui permet d'avoir une vue dégagée.

À retenir ENJEUX RELEVÉS

- La commune de Pougues-les-Eaux est sous l'influence d'un climat océanique, avec des sols à tendance calcosols et brunisols.
- Le relief en pente douce à l'ouest permet d'avoir un paysage ouvert vers l'horizon et le relief colinéaire du Mont-Givre au sud-est lui permet de prendre de la hauteur sur le bourg. C'est pourquoi il faut préserver l'identité paysagère du territoire communal, en valorisant le centre-bourg, la diversité des paysages agricoles et l'eau et le patrimoine bâti s'y rapportant.
- La surface des zones urbanisées est en croissance depuis 1990.
- Les points de vue de la commune doivent être mis en valeur et pérennisés.
- Encadrer le développement des lotissements et de la zone d'activité pour assurer un traitement qualitatif au niveau paysagé.
- Conserver, mettre en réseau et travailler la naturalité des espaces urbains interstitiels et espaces verts pour créer un réseau d'espaces verts fonctionnel (supports possibles : promenades piétonnes, parcs, jardins familiaux/partagés, berges de cours d'eau...).

6.3 Les ressources en eau

6.3.1 Réglementation sur l'eau

La Directive Cadre sur l'Eau a été publiée au journal des communautés européennes le 22 décembre 2000. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles, y compris les eaux côtières.

La directive cadre, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, confirme et renforce les principes de gestion de l'eau en France définis par les lois de 1964 et de 1992. La gestion par bassin versant (unité hydrographique naturelle), la mise en place d'un document de planification (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE), le principe de gestion équilibrée pour satisfaire tous les usages, la prise en compte des milieux aquatiques, la participation des acteurs de l'eau à la gestion sont autant de principes développés par la Directive.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a rénové le cadre global défini par les lois de l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992, qui avaient

bâti les fondements de la politique française de l'eau : instances de bassin, redevances, agences de l'eau. Les nouvelles orientations qu'apporte la LEMA sont :

- De se donner les outils en vue d'atteindre l'objectif de « bon état » des eaux fixé par la DCE ;
- D'améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente ;
- De moderniser l'organisation de la pêche en eau douce.

Enfin, la LEMA tente de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.

6.3.2 Les mesures de gestion existantes

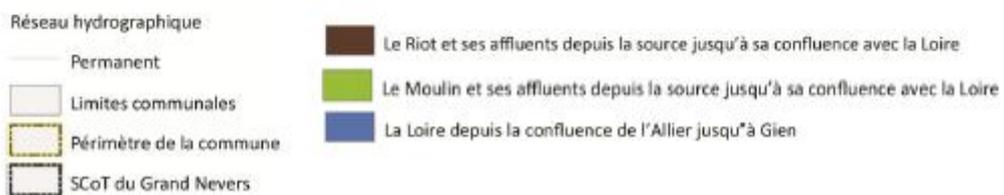
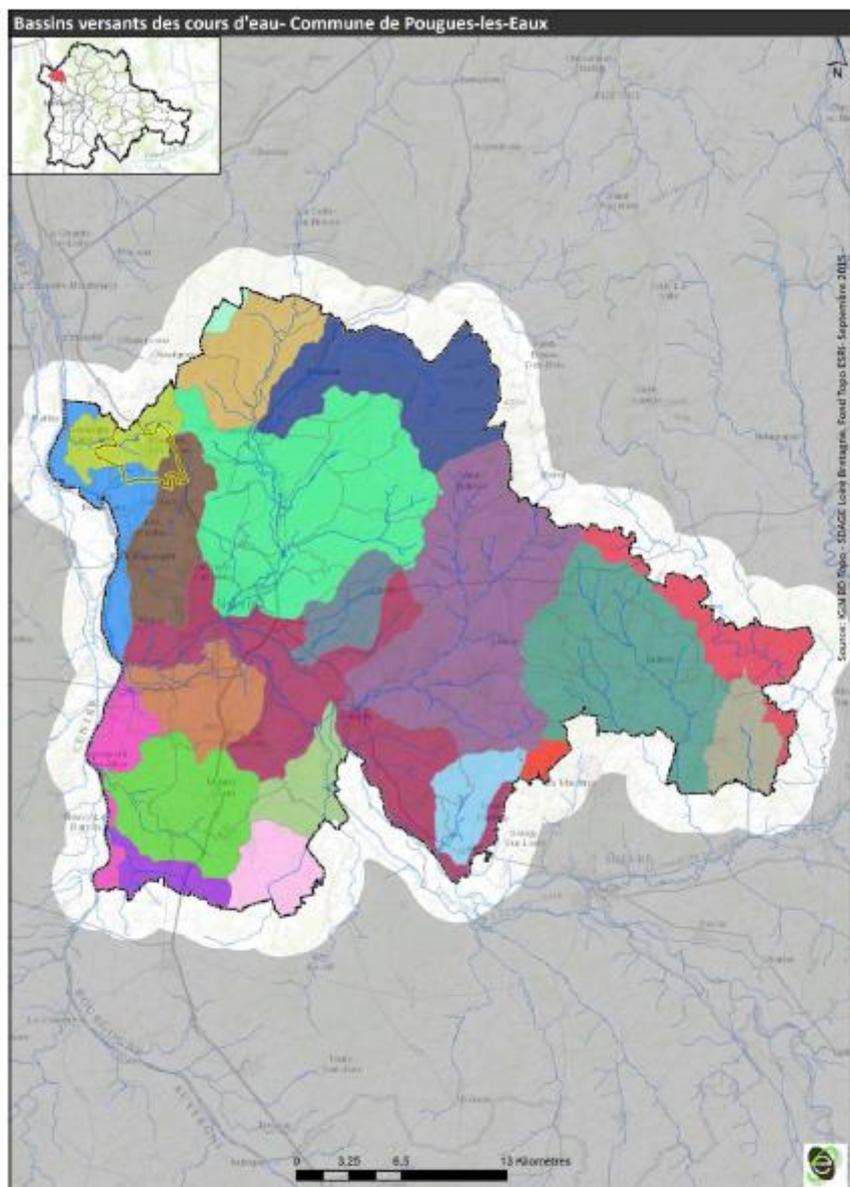
La commune de Pougues-les-Eaux est incluse dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne (SDAGE LB) 2016-2021. Ses dispositions et son programme de mesure arrêtent les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin, et fixent les objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici 2021.

La commune de Pougues-les-Eaux n'est concernée par aucun Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

En revanche, le « Contrat Territorial des Nièbres », programme d'actions défini sur 5 ans et qui concerne toutes les communes du bassin de la Nièvre et de ces affluents, a été signé en 2016 ;

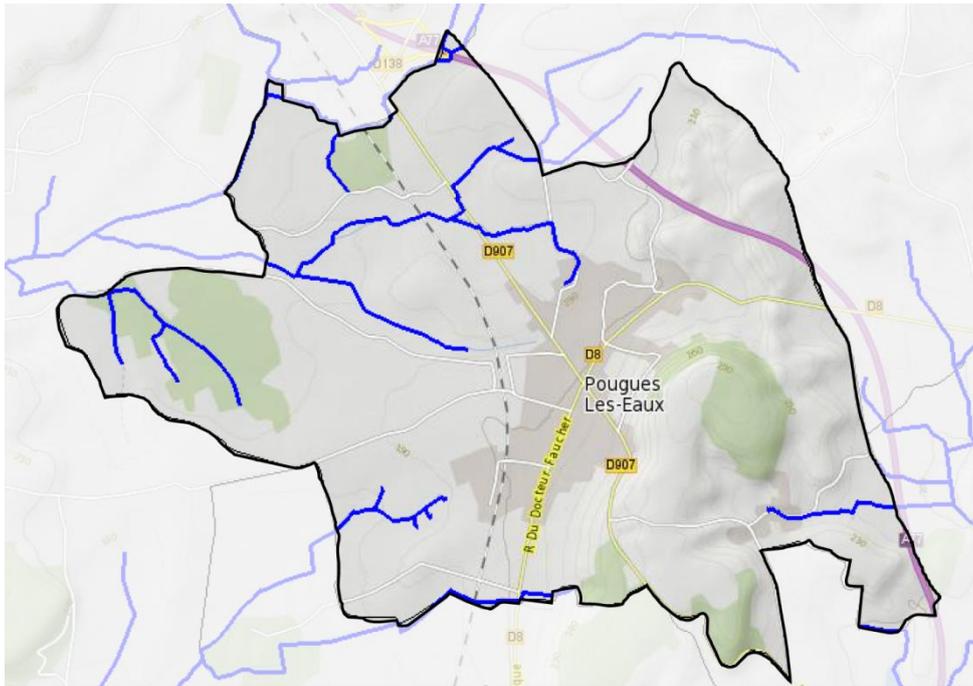
Pougues-les-Eaux n'est concernée par aucun cours d'eau classé en liste 1 ou en liste 2 dans le SDAGE.

- Une « liste 1 » est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (alose, lamproie marine et anguille sur le bassin Rhône-Méditerranée). L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non-dégradation des milieux aquatiques.
- Une « liste 2 » concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). (*Source des définitions : eaufrance*)



Sur la commune de Pougues-les-Eaux, on retrouve :

- Le ruisseau des champs de portes à l'ouest du bourg ;
- Le ruisseau de la Vernée au sud-ouest du bourg ;
- Le ruisseau du Theleur qui borde la frontière sud de la commune.



Carte des cours d'eau à Pougues-les-Eaux repérés en 2020, source Préfecture de la Nièvre

6.3.3 Masses d'eau superficielles

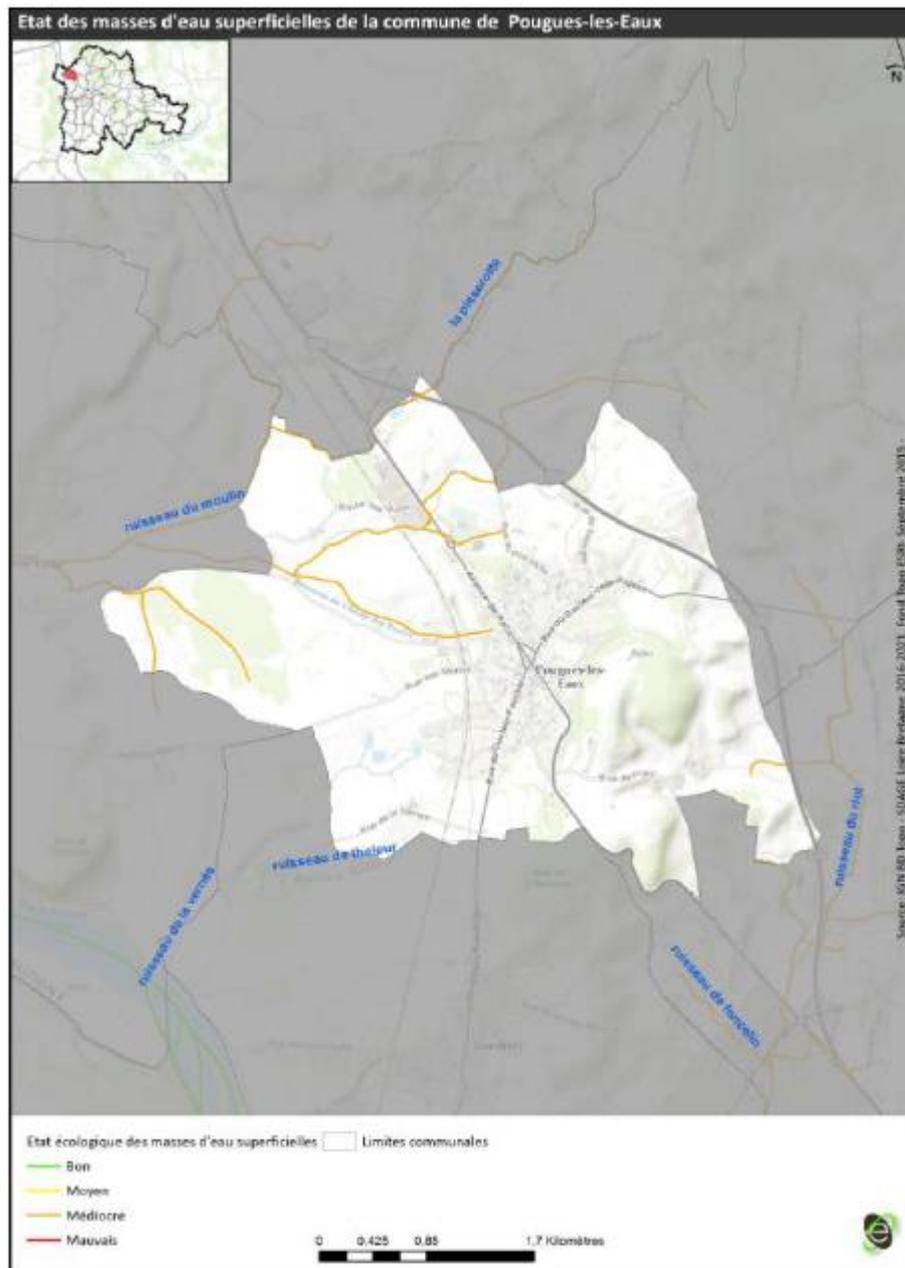
Deux masses d'eau superficielles sont présentes sur le territoire à savoir :

- « Le Riot et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire » (FRGR2072)
- « Le Moulin et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire » (FRGR2083)

L'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne effectué en 2013 a permis d'évaluer le bon état écologique et chimique des masses d'eau souterraines et superficielles présentes sur le territoire du SDAGE.

Les deux masses d'eaux superficielles du territoire ont été déclassées de moyen à médiocre et présentent un état écologique et chimique de mauvaise qualité.

Le Moulin et ses affluents auraient dû atteindre le bon état en 2015 tandis que le Riot et ses affluents bénéficient d'un délai supplémentaire pour parvenir au bon état.



Au titre de l'instruction du gouvernement du 3 juin 2015, la préfecture de la Nièvre a réalisé une cartographie des cours d'eau du département. La définition des cours d'eau s'appuie sur les 3 critères cumulatifs suivants :

- la présence et la permanence d'un lit, naturel à l'origine ;
- un débit suffisant une majeure partie de l'année ;
- l'alimentation par une source.

D'après l'état des lieux du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 en cours d'élaboration, l'état des masses d'eau du territoire est plutôt mauvais surtout d'un point de vue écologique. En effet, seule « La Nièvre de Champlemy et ses affluents depuis la source jusqu'à Guérisny » bénéficie d'un bon état écologique. La deuxième portion de la Nièvre ainsi que la masse d'eau « Le Moulin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire » ont

un état écologique médiocre. Enfin, l'état écologique du Riot est le plus inquiétant puisqu'il est évalué comme mauvais.

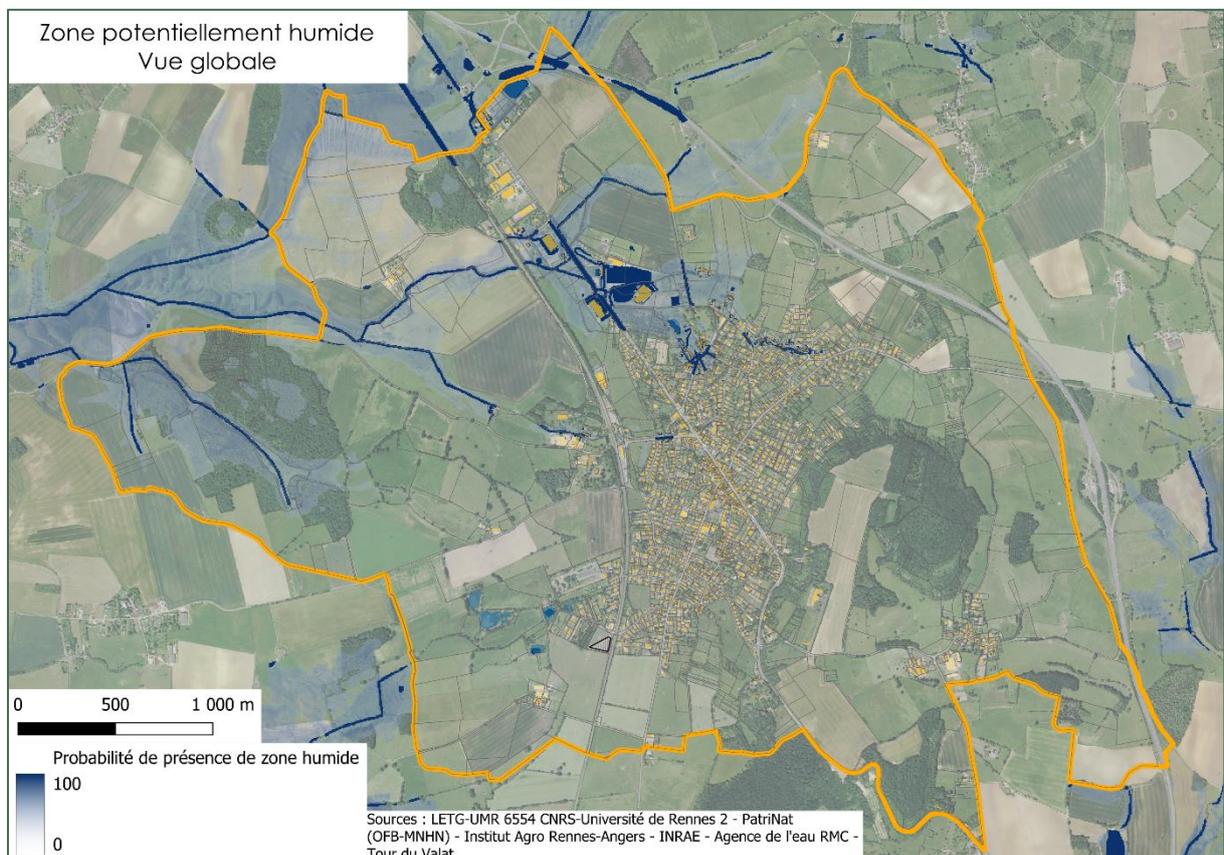
6.3.4 Masse d'eau souterraine

Pour ce qui est du réseau hydrographique souterrain, on compte une masse d'eau sur le territoire communal de Pougues-les-Eaux. Il s'agit des « Calcaires et marnes du Lias et Dogger du Nivernais sud » (FRGG129). L'état des lieux du SDAGE 2022-2027 a jugé cette masse d'eau comme ayant un bon état chimique et quantitatif.

6.3.5 Zones humides

Le repérage des zones humides s'appuie sur une première approche via l'identification des zones potentiellement humides puis un regard plus précis sur les secteurs les plus soumis à la pression urbaine afin d'identifier plus précisément leur enjeu. Les limites exactes de ces zones ne seront toutefois pas définies précisément en l'absence d'étude approfondie dédiée.

Plusieurs zones potentiellement humides ont été identifiées sur la partie nord de la commune de Pougues-les-Eaux. Les zones potentiellement humides situées à l'ouest de la voie ferrée suivent les cours d'eau et sont caractérisées par la présence de ripisylve. L'absence d'urbanisation sur ce secteur diminue la pression sur ces espaces. Seul le lieu-dit du Ponteau fait exception.



Au lieu-dit Le Ponteau, une zone potentiellement humide a été identifiée le long du ruisseau du champ des Portes. L'absence d'accès public au secteur ne permet pas de réaliser un relevé de terrain. Toutefois, la présence du ruisseau indique la présence d'eau et donc d'une ripisylve de part et d'autre. La partie est de la zone potentiellement humide s'étend plus largement de part et d'autre du ruisseau sur des espaces revêtus ou bâtis. La zone humide ou en eau du secteur se situe sur un espace plus restreint d'une dizaine de mètres. Ce secteur devra faire l'objet d'une attention particulière afin de ne pas accentuer la pression sur la continuité est-ouest de la ripisylve.

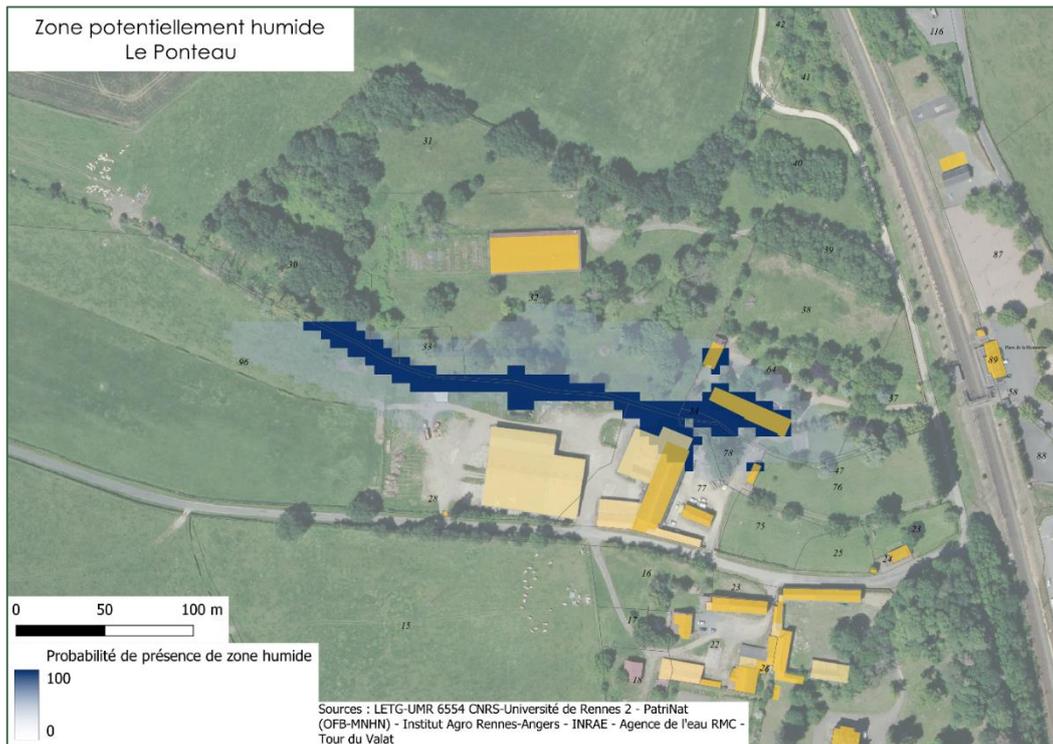




Photo de la parcelle ZC 96

Une zone potentiellement humide est identifiée sur l'avenue de la gare. Les principales zones ont été délimitées sur la voirie ou du bâti et ne sont donc pas humide. Toutefois, les champs situés à l'ouest entre le bourg et la gare sont concernés par une zone potentiellement humide. Au regard de la végétation arborée et de la topographie, cette présence est avérée sur les parcelles le long de la limite nord de la parcelle ZD 2614, au sud de la parcelle ZD 2613 et au centre de la parcelle ZD 2610.

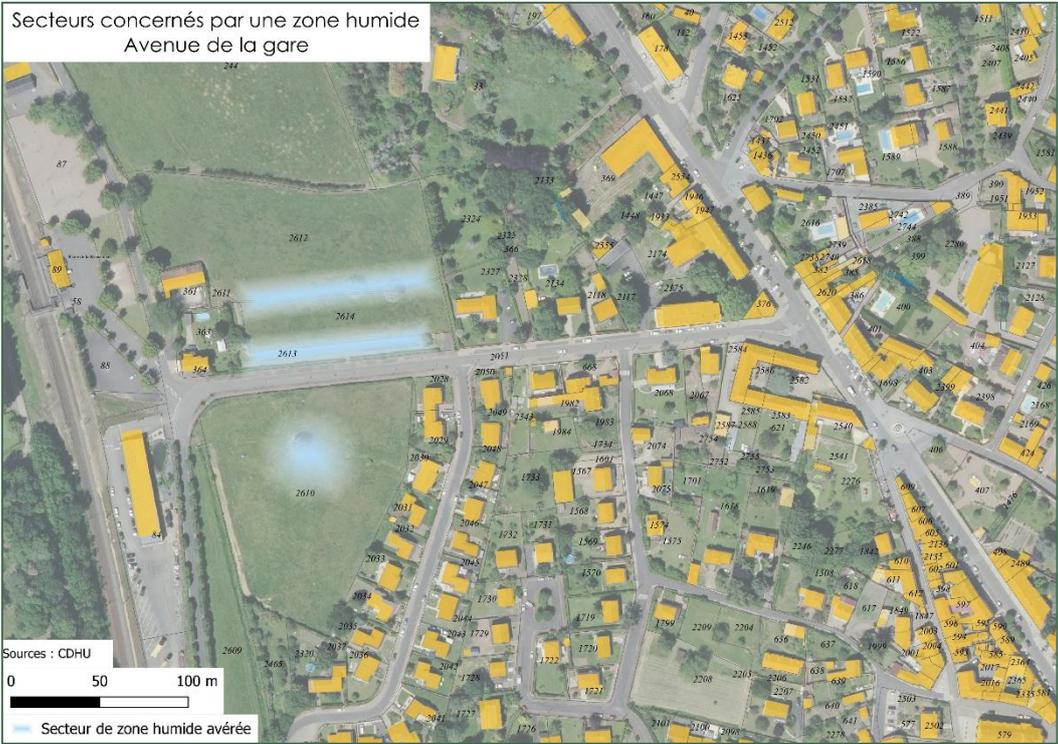


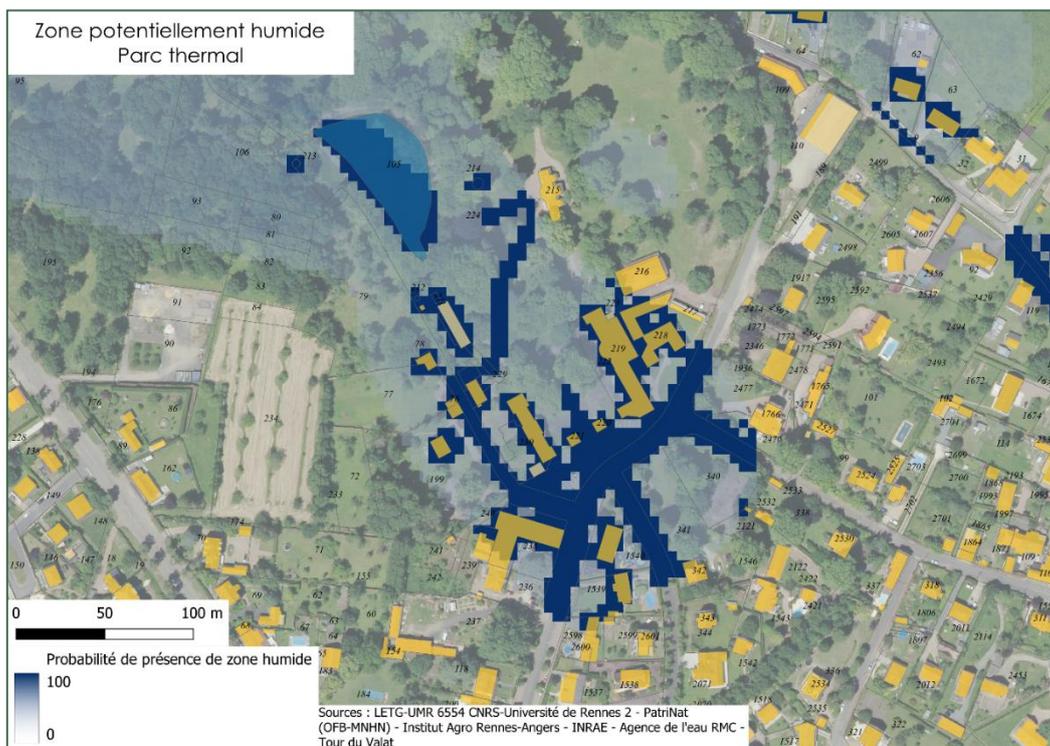


Photo de la parcelle ZD2610



Photo de la parcelle ZD2614

Le parc thermal est concerné par une importante zone potentiellement humide. Une grande partie de cette zone concerne toutefois des espaces bâtis ou revêtus des abords du parc qui ne sont donc pas humides. Seules les ripisylves autour du plan d'eau et du ruisseau d'évacuation du trop-plein situé au nord sont des zones humides.



L'entrée nord du bourg est fortement marquée par une zone potentiellement humide. Cette zone recouvre de nombreux espaces revêtus ou bâtis ainsi que le stade et ne constitue donc pas des zones humides. Seule la ripisylve du ruisseau longeant l'allée des Soupirs au sud du casino est humide sur une faible largeur. Les parcelles ZC 115 et ZC 116 sont également concernées par une zone humide avérée concomitante aux haies qui les traversent. Les limites exactes de cette zone humide peuvent dépasser de ces haies.

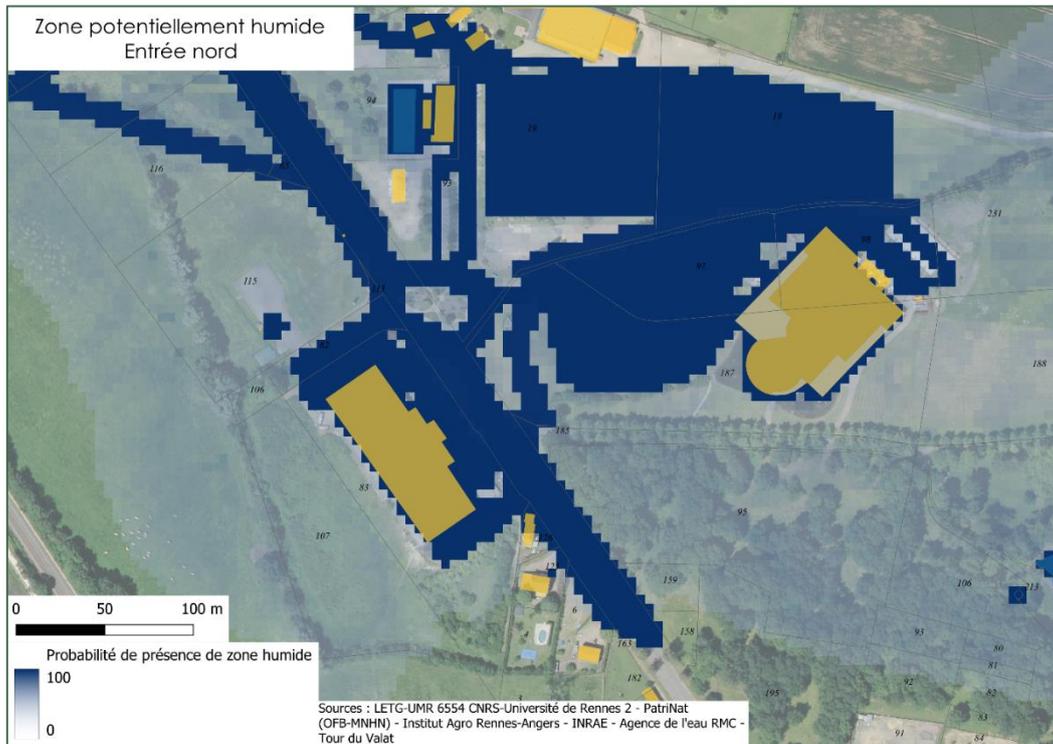




Photo de l'allée des soupirs

La zone d'activité au nord de la commune est concernée par une importante probabilité de zone humide. Toutefois, cette présence est infirmée sur la plupart de la zone au vu de la présence de voirie, de revêtement ou de bâtiment. Seule la partie située au sud est concernée par un ruisseau et sa ripisylve. L'inaccessibilité du secteur ne permet pas de mesurer l'étendue de cette zone humide de part et d'autre du ruisseau.

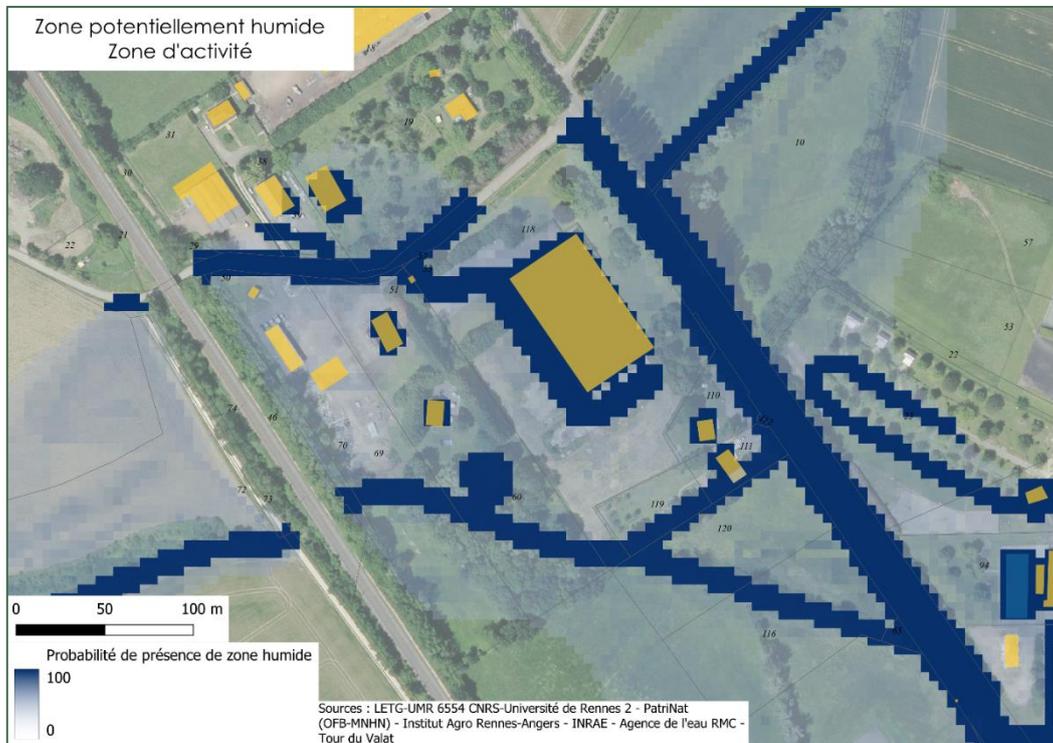




Photo de la parcelle ZC120

Au nord-est du bourg, une zone potentiellement humide est identifiée. Celle-ci concerne des espaces bâtis ou revêtus et aucun élément n'a permis d'identifier une zone humide.



Une zone humide a été identifiée sur une parcelle au sud du bourg. Au regard de sa proximité avec les secteurs urbanisés, son repérage assurera sa préservation. Elle se situe sur la parcelle ZO 117.



6.3.6 L'alimentation en eau potable

Il s'agit d'une compétence de la Communauté d'Agglomération de Nevers depuis 2014. Cette compétence est gérée en régie, pour 11 communes de l'EPCI dont Pougues-les-Eaux, et en affermage pour 2 communes.

L'alimentation se fait grâce à 8 ouvrages, dont aucun ne se situe à Pougues-les-Eaux :

- 4 à Germigny-sur-Loire ;
- 1 à Challuy ;
- 1 à Saint-Eloi ;
- 2 à Marzy.

Le service dispose de 2 stations de traitement : le captage de Soulangy à Germigny/Loire et l'Usine Peuplier Seul à Nevers. Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Le stockage des eaux produites et traitées est assuré par 14 ouvrages dont un situé sur la commune de Pougues-les-Eaux à savoir :

- Les réservoirs semi-enterrés de Priez d'une capacité de 1 200 m³ ;

La totalité de ces réservoirs permet le stockage de 22 100 m³, ce qui est largement supérieur au volume moyen distribué, lui-même en dessous des capacités nominales de production.

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité pour l'exercice 2014 (128 prélèvements) est de 100 % pour les paramètres physico-chimiques et pour la microbiologie.

Avec un rendement calculé de 66.9 % en régie, Pougues-les-Eaux atteint le rendement minimum au sens du décret du 27 janvier 2012.

Sur le bassin Loire Bretagne, l'Agence de l'Eau impose toutefois des performances supérieures à celles demandées par le décret du 27 janvier 2012, pour être éligible aux demandes de subvention :

- 75 % pour les communes rurales ;
- 85 % pour les communes urbaines ;

Si l'agglomération de Nevers respecte les obligations nationales et n'est donc pas soumise à la revalorisation des redevances, les objectifs de l'agence de l'eau, plus contraignants, ne sont pas atteints.

Les dernières données disponibles sur *service eau france* datent de 2018. Ils indiquent que la régie desservait 24 372 habitants en 2018 et avait produit 1 393 221 m³. 89 % de cette production ont été consommées pour les usages domestiques, soit 139 litres par jour et par habitant.

6.4 Les ressources énergétiques et les carrières

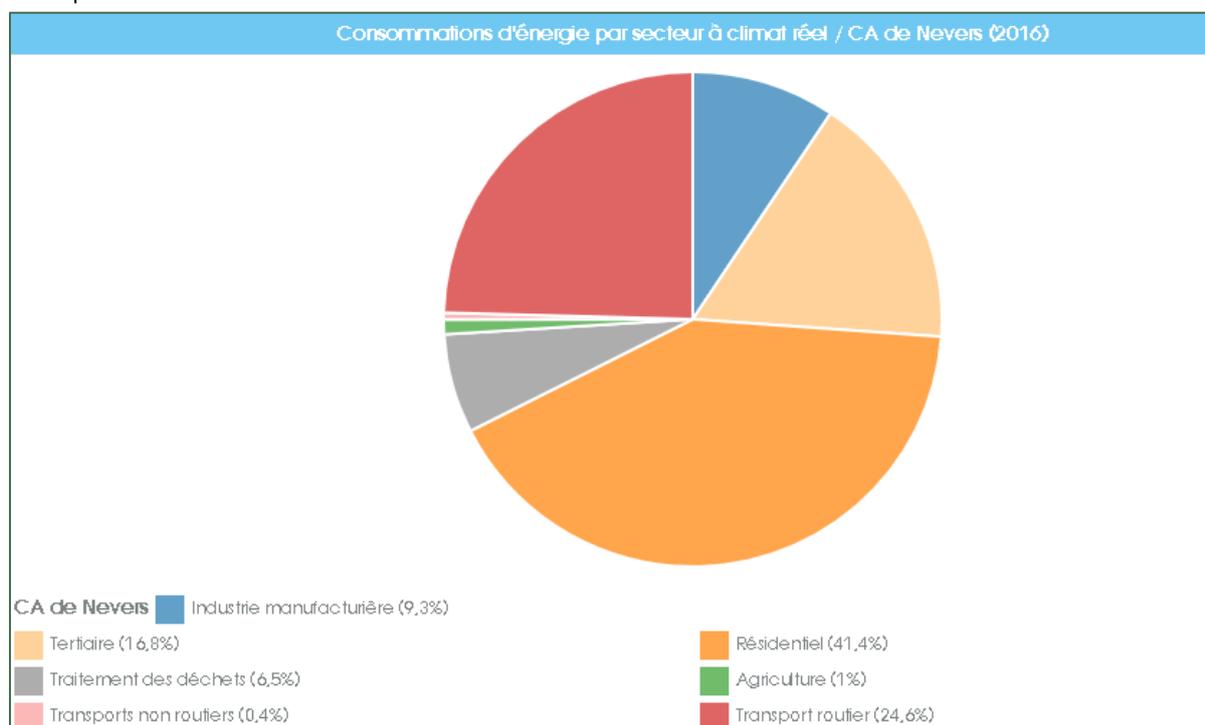
6.4.1 Des ressources énergétiques peu valorisées localement, mais valorisables à l'échelle intercommunale

REMARQUE IMPORTANTE : Les données communales présentées ci-dessous sont fournies par l'Observatoire Climat-Energie de Bourgogne. Ce dernier précise que ces données présentent une fiabilité statistique limitée, qui ne doivent en principe servir qu'à reconstituer des territoires intercommunaux. L'état initial fait ici le choix de présenter ces données, mais uniquement afin de dégager les grandes tendances énergétiques communales. Les chiffres présentés ne doivent pas être considérés comme fiables dans leurs unités.

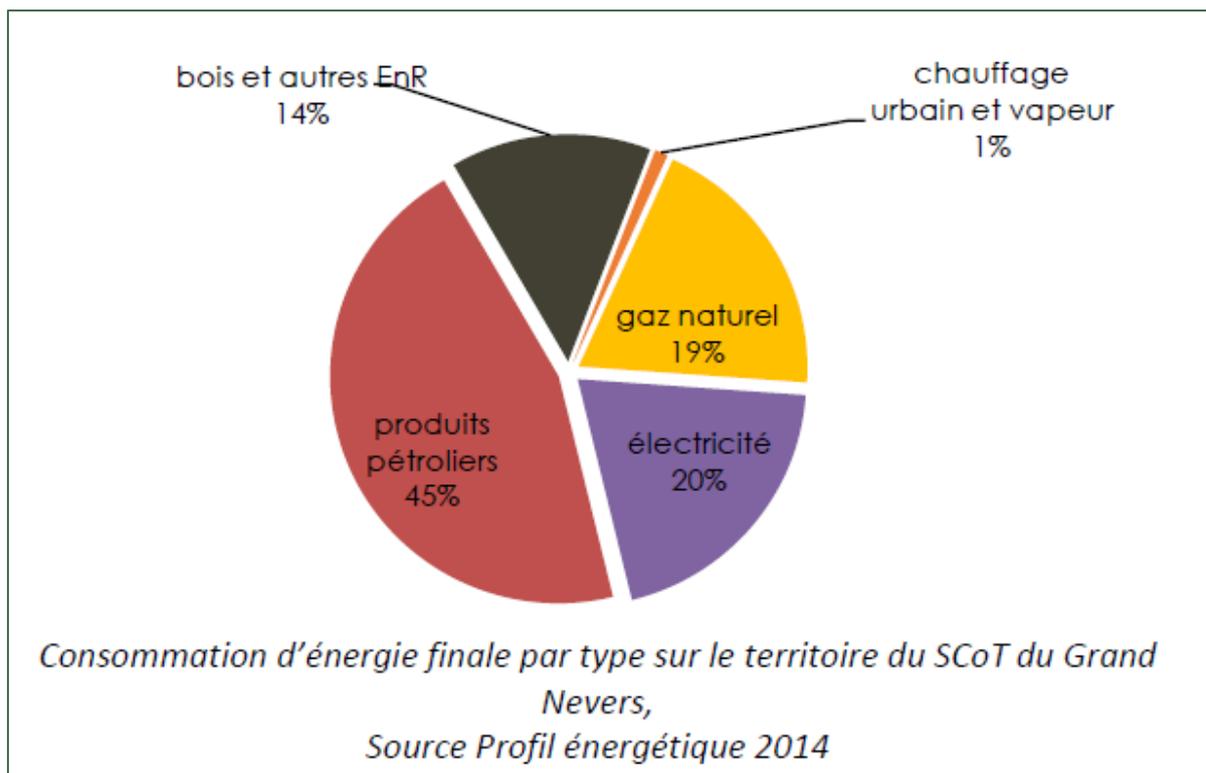
Consommation énergétique

En 2016, la consommation d'énergie de la CA de Nevers s'élevait à 24 MWh/hab (tonnes équivalent pétrole par habitant) et 30 MWh/hab pour la Nièvre (source Plateforme territoriale et régionale Climat Air Energie de Bourgogne-Franche-Comté).

La répartition de la consommation par secteur de consommation finale à l'échelle de l'intercommunalité montre une part majoritaire du secteur résidentiel, suivi par les transports routiers.

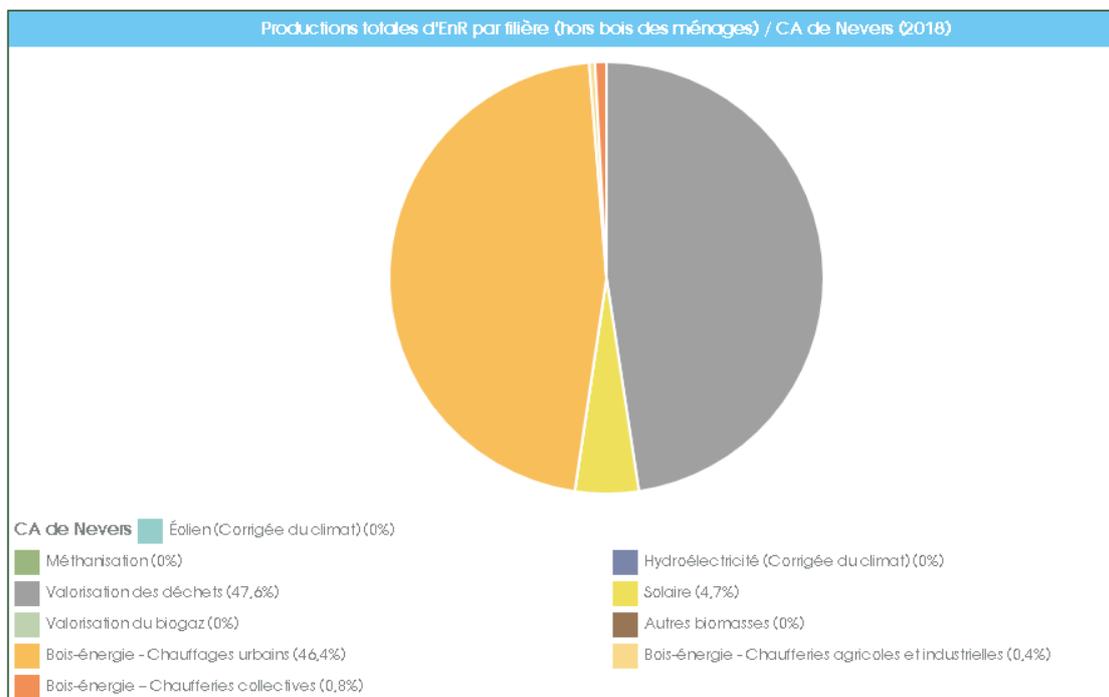


Source Plateforme territoriale et régionale Climat Air Energie de Bourgogne-Franche-Comté



Potentiel énergétique

En matière de production d'énergie renouvelable, en 2018, à l'échelle de l'intercommunalité, la production d'énergie renouvelable en 2018 est de 58 950 MWh dont 47,6 % sont issues du bois-énergie, principalement pour le chauffage urbain (46,4 %).



Source Plateforme territoriale et régionale Climat Air Energie de Bourgogne-Franche-Comté

6.4.2 Une ressource minérale non mobilisée

La commune de Pougues-les-Eaux n'est concernée par aucune carrière. Ses besoins en granulats sont intégrés dans le schéma Départemental des Carrières de la Nièvre.

À retenir ENJEUX RELEVÉS

- Maintenir un espace inconstructible le long des cours d'eau dédié à la divagation de l'eau pour permettre d'atteindre le bon état des masses d'eau y compris d'un point de vue morphologique ;
- Préserver la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif, en synergie avec les mesures proposées par le SDAGE ;
- Maîtriser la demande en énergie (réhabilitation de bâtiments, développement des cheminements piétons à travers les lots de lotissement...) tout en permettant le développement d'énergies alternatives en cohérence avec les autres besoins d'occupation des sols.

6.5 Biodiversité et milieux naturels

6.5.1 Une biodiversité reconnue par des zonages et inventaires

Inventaires ZNIEFF

En 1982, le ministère chargé de l'environnement, en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle, a initié l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Il recense des espaces particulièrement intéressants en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes qui le constituent, de la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées. Il existe deux typologies au sein de cet inventaire :

- ZNIEFF de type I : secteur d'une superficie relativement limitée, caractérisé par la présence d'espèces et de milieux rares et/ou remarquables et spécifiques du patrimoine naturel national ou régional, relativement sensible à toute modification ;
- ZNIEFF de type II : ensembles naturels plus larges, riches, peu modifiés et ayant des caractéristiques attrayantes et favorables pour la faune et la flore. L'enjeu est de préserver les grands équilibres écologiques qui caractérisent ces zones. Il convient également de s'assurer qu'aucune espèce protégée n'est susceptible d'être détruite par les aménagements envisagés.

Le territoire communal est concerné par quatre ZNIEFF de type I :

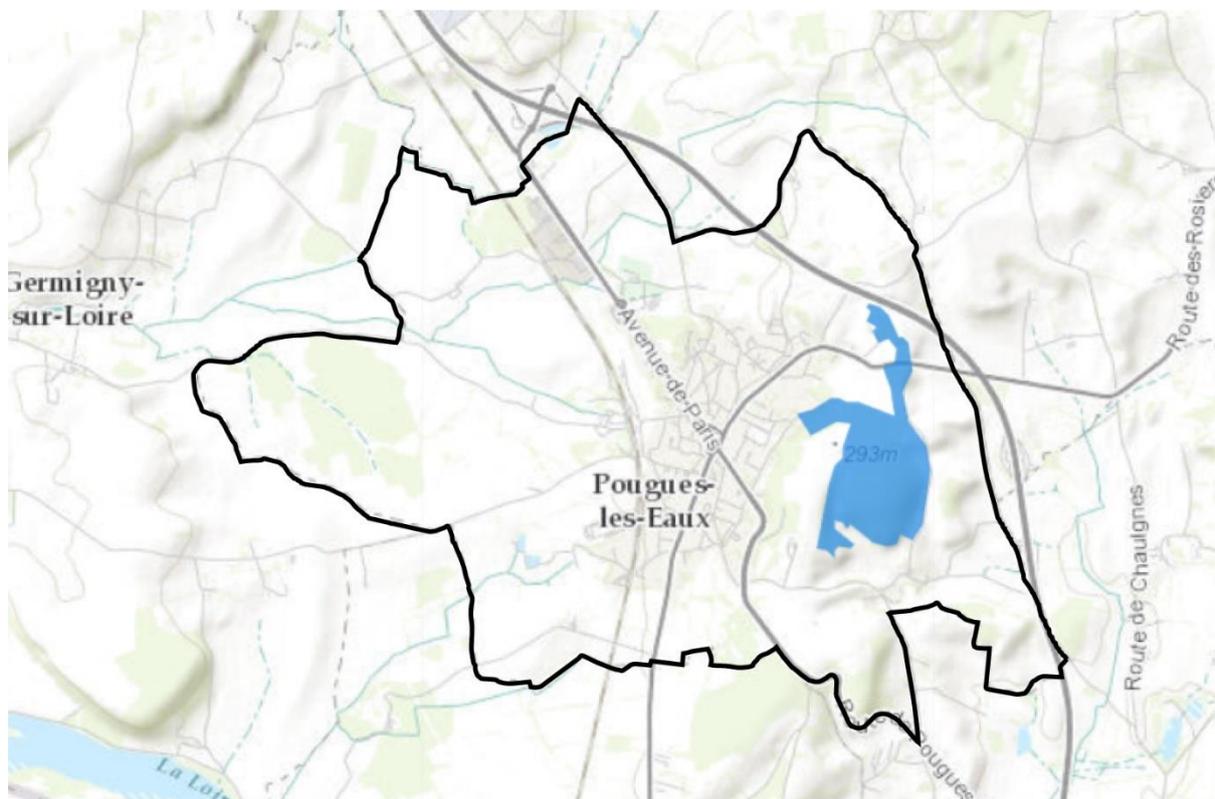
La première est le « **Mont Givre à Pougues-les-Eaux** » (code : 260 006 370), qui se situe entre le hameau de Priez et le bourg de la commune, recouvrant 63,37 ha. Cette colline calcaire se compose majoritairement d'un massif forestier bordé de prairies et de zones de friche. Les pelouses qui subsistent sur le Mont Givre présentent une flore typique des sols calcaires retenant bien l'eau. Les pelouses, situées plus au nord, abritent d'autres plantes intéressantes dont :

- Le Cardoncelle mou (*Carthamus mitissimus*), plante exceptionnelle en Bourgogne, approchant de la limite est de son aire de répartition et protégée réglementairement,
- L'Orobanche grêle (*Orobanche gracilis*), plante des pelouses, exceptionnelle en Bourgogne,
- L'Orchis vert (*Platanthera chlorantha*), rare en Bourgogne.

Il y a été observé une faune caractéristique des milieux secs avec entre autres la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*). À l'ouest de la zone, la hêtraie neutrophile (habitat d'intérêt européen) est en bon état de conservation. Des secteurs en déprise sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts, aussi une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution. Les activités humaines recensées sur le site sont : la sylviculture, l'élevage, la chasse, le tourisme et les loisirs. Les critères d'intérêts de la zone se décomposent en 3 catégories : patrimoniaux, fonctionnels et complémentaires :

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
Écologique	Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	Paysager
Faunistique	Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges	Géomorphologique
Reptiles	Zone particulière d'alimentation	
Floristique	Zone particulière liée à la reproduction	
Phanérogames		

Source : INPN, 2021

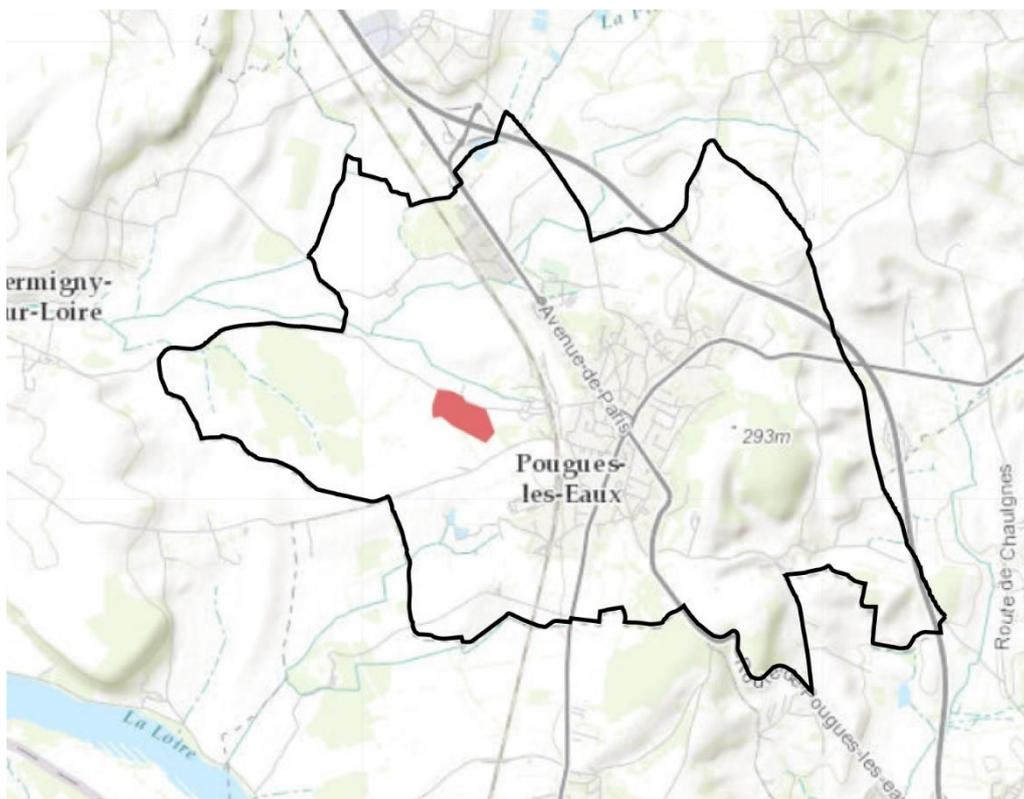


« Mont-Givre à Pougues-les-Eaux » (ZNIEFF de type I) par rapport à Pougues-les-Eaux, source : INPN, 2021

La deuxième est le « **Pré des Métairies à Pougues-les-Eaux** » (code : 260 030 063) qui se situe à l'ouest de la commune sur 9,76 ha. La particularité de cette zone est qu'elle occupe un vallon recouvrant les argiles d'âge tertiaire. Le site est composé de prairies et de quelques haies encadrant un ruisseau. Ce site est d'intérêt régional pour sa faune aquatique patrimoniale, en effet le ruisseau et les prés qui le bordent abritent l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), libellule d'intérêt européen. Ce patrimoine dépend d'un élevage extensif, facteur de conservation des prairies, des cours d'eau et des zones humides. L'activité humaine recensée sur le site est l'élevage. Les critères d'intérêt de la zone sont répertoriés dans deux catégories : patrimoniaux et fonctionnels.

Patrimoniaux	Fonctionnels
Critères d'intérêts patrimoniaux	Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
Écologique	Fonctions de régulation hydraulique
Faunistique	Soutien naturel d'étiage
Odonates	
Insectes	

Source : INPN, 2021

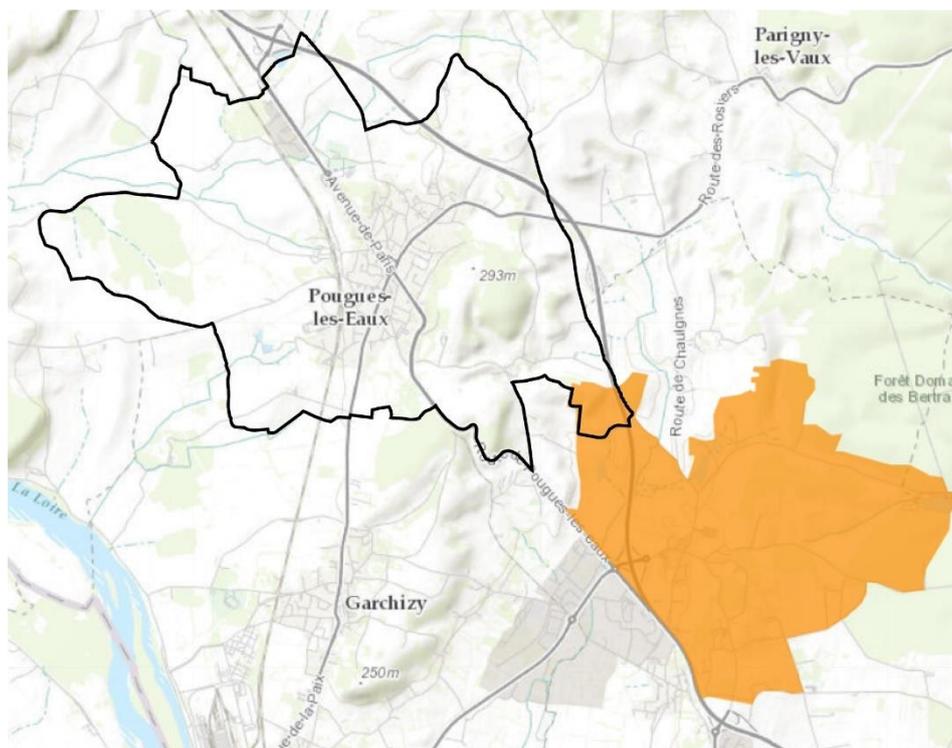


« Pré des Métairies à Pougues-les-Eaux » (ZNIEFF de type I) par rapport à Pougues-les-Eaux, source : INPN, 2021

La troisième ZNIEFF de type 1 « **Source, bocage et bois de Varennes** » (code : 260 030 064) dans la partie sud-est de la commune. Le site présente un paysage diversifié avec alternance de cuvettes et de collines (boisements, prairies bocagères, parcelles cultivées et plan d'eau). Ce site présente un intérêt régional pour sa faune. En effet, il présente une colonie de chauves-souris d'intérêt européen et la présence du Grand Murin (*Myotis myotis*). Les bordures boisées et le bocage présents constituent des zones favorables à son déplacement et à son alimentation. Un ruisseau encadré de prés humides accueille l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), libellule d'intérêt européen. Ce patrimoine dépend d'un élevage extensif, facteur de conservation des prairies, des cours d'eau et des zones humides. Les activités humaines recensées sur le site sont : l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, l'habitat dispersé et la circulation routière ou autoroutière. Les critères d'intérêt de la zone sont répertoriés dans deux catégories : patrimoniaux et fonctionnels.

Patrimoniaux	Fonctionnels
Critères d'intérêts patrimoniaux	Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
Écologique	Fonctions de régulation hydraulique
Faunistique	Soutien naturel d'étiage
Odonates	Ralentissement du ruissèlement
Insectes	Zone particulière d'alimentation
Mammifères	Zone particulière liée à la reproduction

Source : INPN, 2021

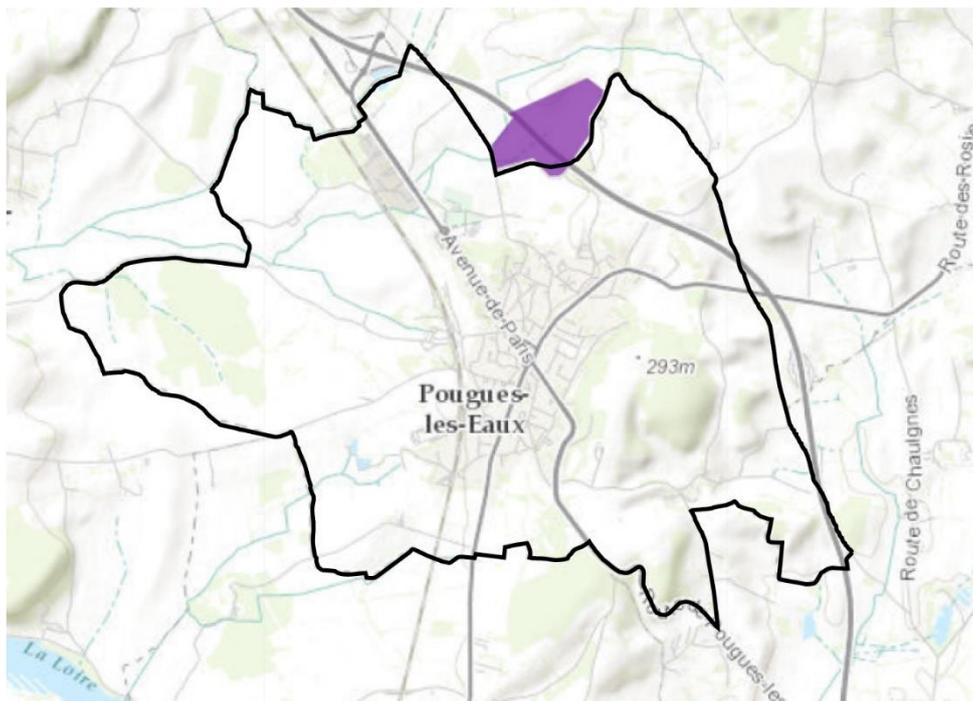


« Source, bocage et bois de Varennes » (ZNIEFF de type I) par rapport à Pougues-les-Eaux, source : INPN, 2021

Le « **Ruisseau de Maupertuis à Parigny-les-Vaux** » (code : 260 030 062) est une ZNIEFF située au nord de la commune, aux abords de l'A 77. Ce site occupe un vallon recoupant les terrains marno-calcaires du jurassique moyen. Le site est composé de prairies et de quelques haies encadrant un ruisseau. Il est d'intérêt régional pour la faune aquatique patrimoniale. En effet, le ruisseau et les prés qui le bordent abritent l'Agrion de mercure (Coenagrion mercuriale), libellule d'intérêt européen. Ce patrimoine dépend d'un élevage extensif, facteur de conservation des prairies, des cours d'eau et des zones humides. Les activités humaines recensées sur le site sont l'élevage et la circulation routière ou autoroutière. Les critères d'intérêt de la zone sont répertoriés dans deux catégories : patrimoniaux et fonctionnels.

Patrimoniaux	Fonctionnels
Critères d'intérêts patrimoniaux	Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
Écologique	Fonctions de régulation hydraulique
Faunistique	Soutien naturel d'étiage
Odonates	Fonction de protection du milieu physique
Insectes	Rôle naturel de protection contre l'érosion du sol

Source : INPN, 2021



Le « Ruisseau de Maupertuis à Parigny-les-Vaux » (ZNIEFF de type I) par rapport à Pougues-les-Eaux, source : INPN, 2021

On recense également une ZNIEFF de type II : **les « Collines et Vaux de Nevers »** (code : 260 009 931) qui est au sud-est de la commune (dont le hameau de Priez). Dans la partie la plus occidentale des Plateaux de Bourgogne, entre Loire et plateau nivernais, les Vaux de Nevers occupent les terrains marno-calcaires du Jurassique moyen. Localement, les terrains deviennent sableux ou argileux à la faveur de plaquages d'âge tertiaire. C'est une région de colline au paysage relativement ouvert où sont associés zones cultivées, prairies bocagères, boisements et friches, notamment sur les coteaux. Ce site est d'intérêt régional pour ses pelouses sèches, ses boisements, ses étangs, ses prairies humides et ses cours d'eau avec les espèces de faune et de flore qui y sont inféodées. Différents milieux secs caractérisent ce site avec :

- Des pelouses sur terrains calcaires, d'intérêt européen ;
- Des pelouses à vivaces sur terrains sableux acides, d'intérêt européen ;
- Des pelouses ouvertes sur terrains sableux acides, d'intérêt régional ;
- Des ourlets herbacés, d'intérêt régional ;
- Des landes à Genévrier (*Juniperus communis*), d'intérêt européen.

Une grande diversité d'espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF y ont été répertoriées avec par exemple : le Cardoncelle mou (*Carthamus mitissimus*), plante des pelouses, exceptionnelle en Bourgogne, en limite est de son aire de répartition et protégée réglementairement, l'Orobanche grêle (*Orobanche gracilis*), plante des pelouses, exceptionnelles en Bourgogne, le Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*), plante des pelouses sur sable, protégée réglementairement et rare en Bourgogne.

En fonction de la nature des sols, de la pente et de l'exposition des parcelles, les milieux boisés sont composés de :

- Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante (*Galium odoratum*), d'intérêt européen ;
- Chênaie-charmaie sur sols calcaires ;
- Chênaie sessiliflore sur sols acides.

Plusieurs chauves-souris y évoluent avec notamment le Grand Murin (*Myotis myotis*) ou le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), d'intérêt européen.

Quant aux milieux humides, ils recèlent également d'habitats et d'espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF, par exemple :

- Des ripisylves, habitats d'intérêt européen,
- L'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), libellule d'intérêt européen qui trouve refuge dans les prairies avec cours d'eau.
- Le Sélin à feuille de carvi (*Selinum carvifolia*), plante des prairies humides, très rare en Bourgogne et menacée par la destruction de son milieu.

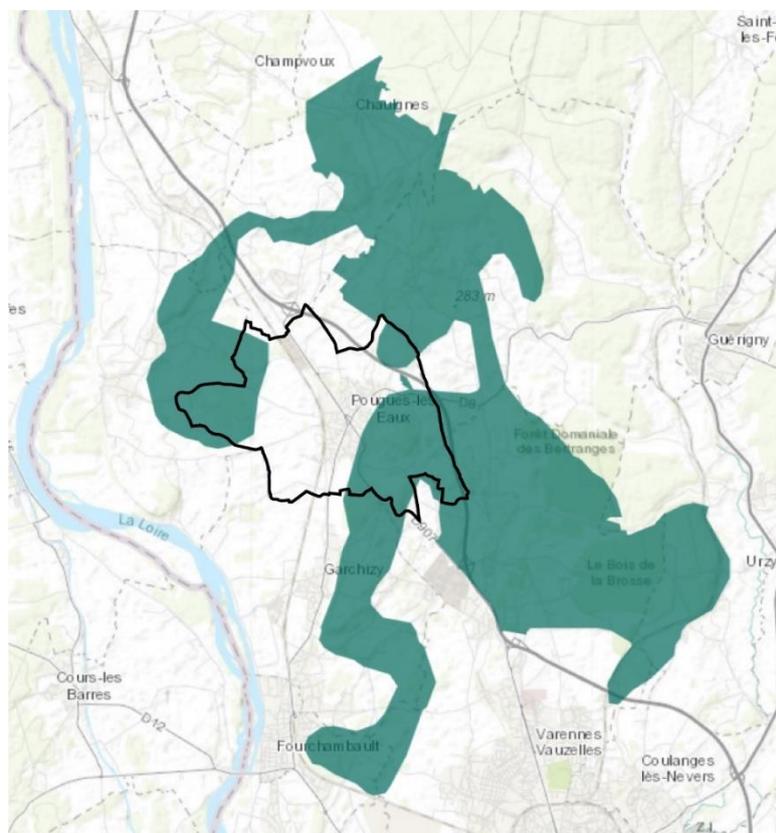
Enfin, les friches calcaires, les forêts feuillues et les zones humides constituent des sites de reproduction et d'alimentation pour un cortège d'espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec par exemple la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), rapace diurne d'intérêt européen. Ce patrimoine dépend :

- Du maintien d'un élevage et d'une agriculture extensifs, respectueux des haies, milieux prairiaux et cours d'eau,
- D'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (clairières, layons, coupes et lisières),
- D'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation.

Les pelouses sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution. Les activités humaines recensées sur ce site sont l'agriculture, la sylviculture, l'élevage et le tourisme et les loisirs. Les critères d'intérêts de la zone se décomposent en 3 catégories : patrimoniaux, fonctionnels et complémentaires :

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
Écologique	Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	Paysager
Faunistique	Fonction de régulation hydraulique	Géomorphologique
Reptiles	Zone particulière d'alimentation	Géologique
Insectes	Ralentissement du ruissèlement	Archéologique
Phanérogames	Soutien naturel d'étiage	Pédagogique
Amphibiens	Fonction de protection du milieu physique	
Oiseaux	Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols	

Source : INPN, 2021



Les « Collines et Vaux de Nevers » (ZNIEFF de type II) par rapport à Pouques-les-Eaux, source : INPN, 2021

6.5.2 Peu d'outils de réglementation sur la commune de Pougues-les-Eaux

Outils de réglementation

La commune de Pougues-les-Eaux n'est concernée par aucun périmètre de protection réglementaire.

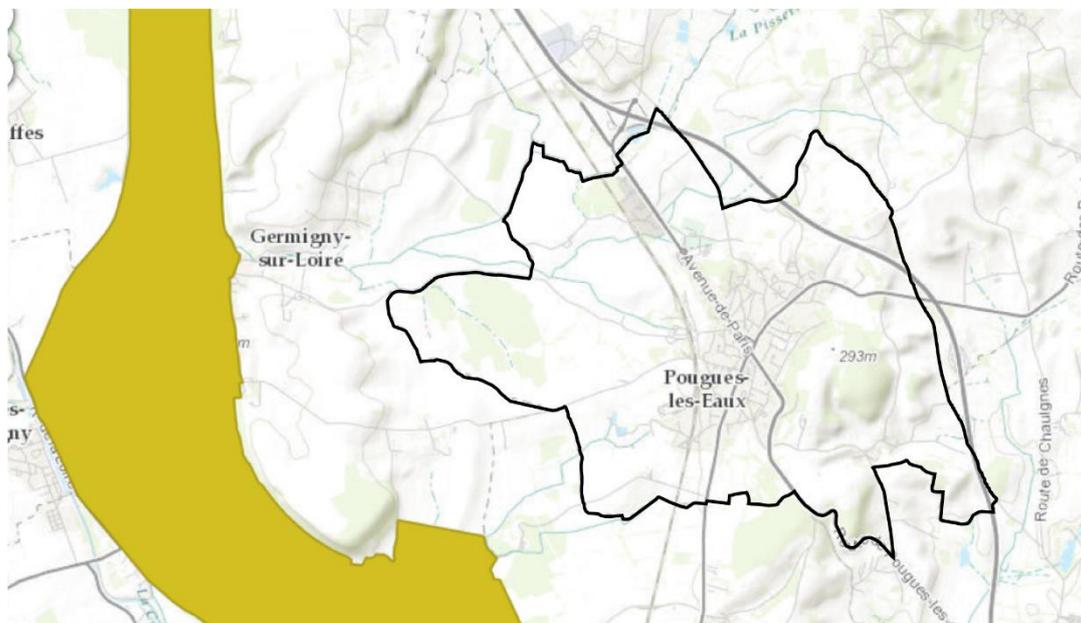
Outil de gestion

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites.

Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs,
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive « habitats ».

Pougues-les-Eaux ne comprend pas de site Natura 2000. Cependant, la zone NATURA 2000 de la vallée de la Loire et de l'Allier entre le Cher et la Nièvre est la zone la plus proche de Pougues-les-Eaux. En effet, elle se trouve à moins de 2 kilomètres à l'est.



Zone NATURA 2000 proche de Pougues-les-Eaux en 2021, source : Géoportail

6.5.3 Une trame verte dense sur une partie de la commune et une trame bleue réduite

Définition de la trame verte et bleue (TVB)

La trame verte et bleue constitue un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Ces deux composantes forment un tout indissociable qui trouve son expression dans les zones d'interface telles que les zones humides et les bords de cours d'eau.

Les lois Grenelle définissent la Trame verte et bleue comme composée de trois grands types d'éléments : les « réservoirs de biodiversité », les « corridors écologiques » et la « Trame bleue ».

Contexte et objectifs de l'étude

La fragmentation des milieux naturels, sous toutes ses formes (artificialisation des espaces et pollutions diffuses, obstacles aux déplacements), représente actuellement la principale cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle nationale.

Toutefois, on ne saurait s'arrêter sur le constat d'une fragmentation des milieux. En effet, le déplacement des espèces est essentiel à l'accomplissement de leur cycle de vie et participe au maintien des populations d'espèces par des échanges génétiques entre individus. Ces interactions sont nécessaires à la viabilité des écosystèmes. Bien qu'il existe des réglementations actuelles qui préservent et gèrent les espaces à forte valeur écologique, il convient d'aller plus loin en préservant et/ou restaurant la connectivité de ces derniers entre eux.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, une des mesures phare est de reconstituer un réseau écologique sur l'ensemble du territoire français, afin d'identifier par une approche globale, des espaces de continuités entre milieux naturels.

L'article 121 de la loi portant engagement national pour l'environnement (ou Grenelle 2) complète le livre III du code de l'environnement, par un titre VII « trame verte et trame bleue ».

La Trame Verte et Bleue (TVB) régie par les articles L.371-1 et suivants du code de l'environnement constituent un outil au service de l'aménagement durable des territoires. La TVB vise à identifier ou à restaurer un réseau écologique, cohérent et fonctionnel, sur le territoire, permettant aux espèces animales et végétales de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer, afin que leur survie soit garantie : des « réservoirs de biodiversité » seront reliés par des corridors écologiques intégrant des milieux terrestres (trame verte) et des milieux aquatiques (trame bleue). Sa cartographie est intégrée dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) élaboré par l'État et la Région et devant être prise en compte par le SCoT en application du L371-3 du code de l'environnement.

Le PLU de Pougues-les-Eaux doit se référer au SCoT du Grand Nevers approuvé le 16 mars 2020 qui est le document intégrateur.

Déclinaison de la TVB du SCoT à l'échelle de la commune

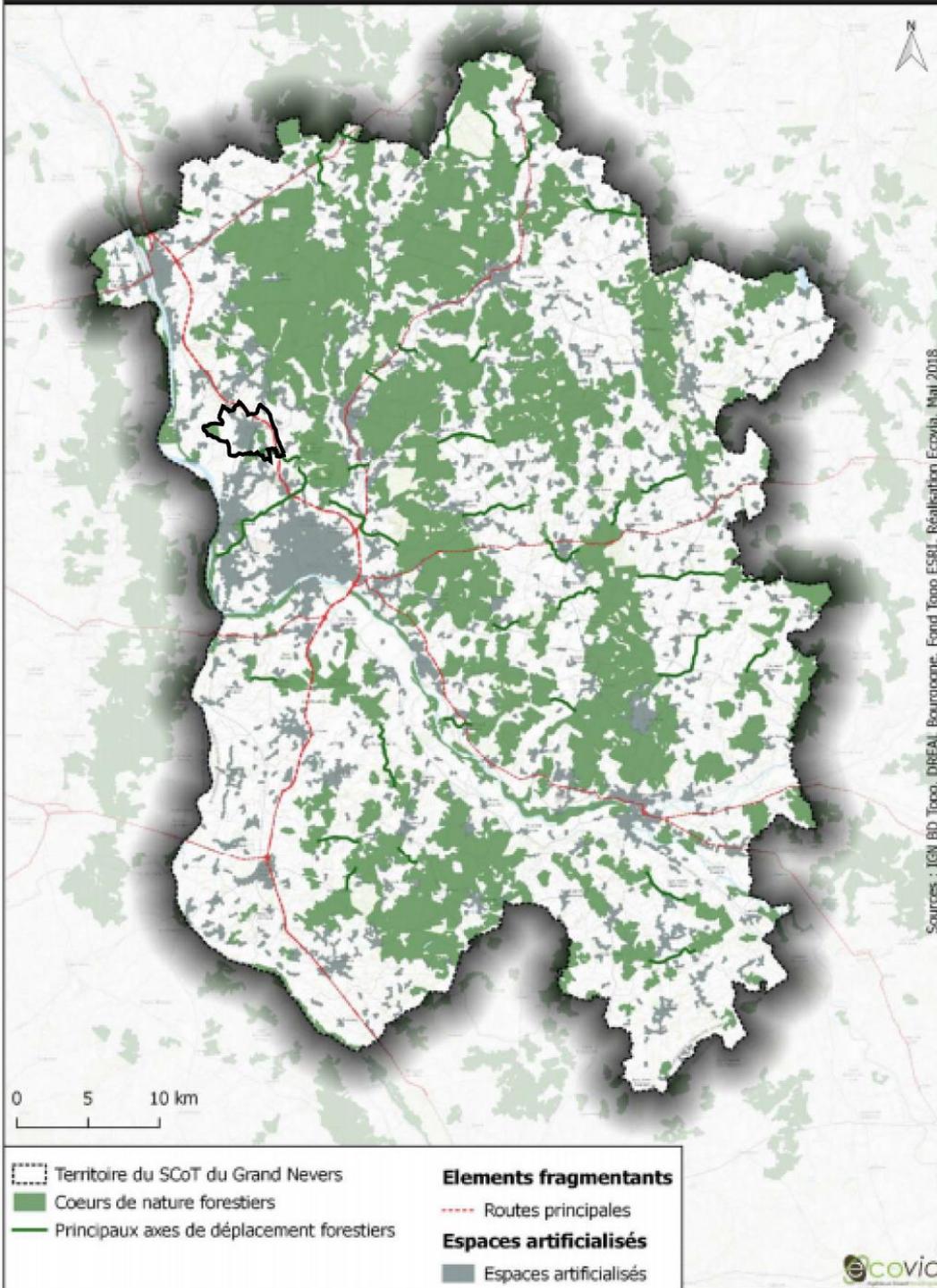
L'Etat Initial de l'Environnement de ce document a défini 4 sous-trames à l'échelle du SCoT :

- Sous-trame forestière (trame verte) ;
- Sous-trame prairies et bocages (trame verte) ;
- Sous-trame milieux humides ;
- Sous-trame aquatique.

La sous-trame forestière est très peu importante sur la commune. Le SCoT identifie également 7 enjeux pour cette sous-trame :

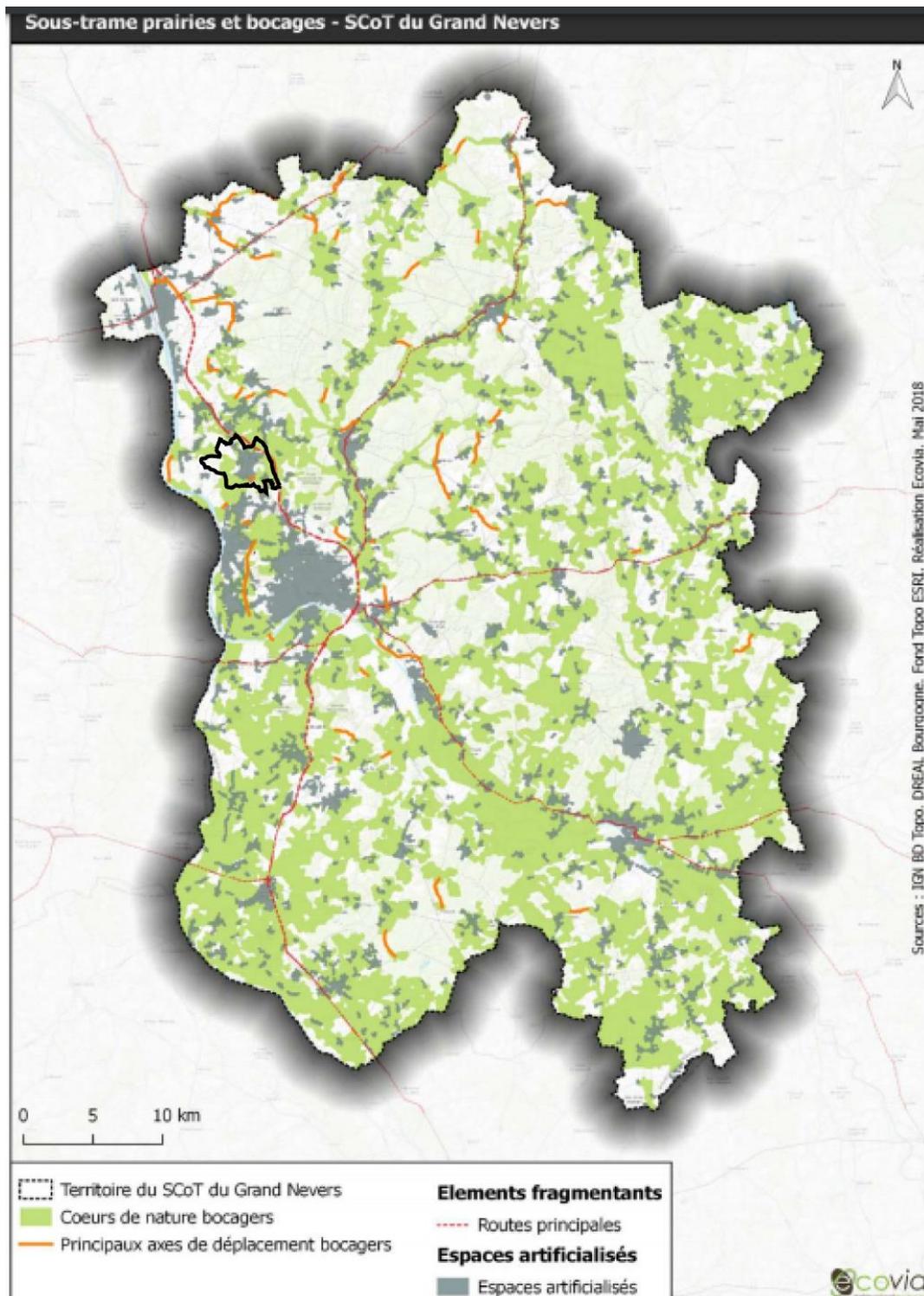
- Conserver la biodiversité forestière et les connexions entre massifs ;
- Conserver et préserver les forêts de feuillus (notamment les habitats forestiers d'intérêt communautaire) ;
- Conserver les forêts alluviales présentes en bord de Loire et de l'Allier ;
- Conserver et favoriser les peuplements forestiers à stades matures ;
- Conserver les vieux arbres sénescents et préserver les bois morts ;
- Privilégier une gestion raisonnée des forêts ;
- Maintenir des bosquets, haies et arbres isolés au sein du bocage servant ainsi de corridors en pas japonais.

Sous-trame forestière - SCoT du Grand Nevers



La sous-trame prairie et bocage occupe la majeure partie de la moitié sud-ouest et est de la commune et est donc la trame la plus impactée par l'extension urbaine. Le SCoT du Grand Nevers identifie 3 enjeux pour cette sous-trame :

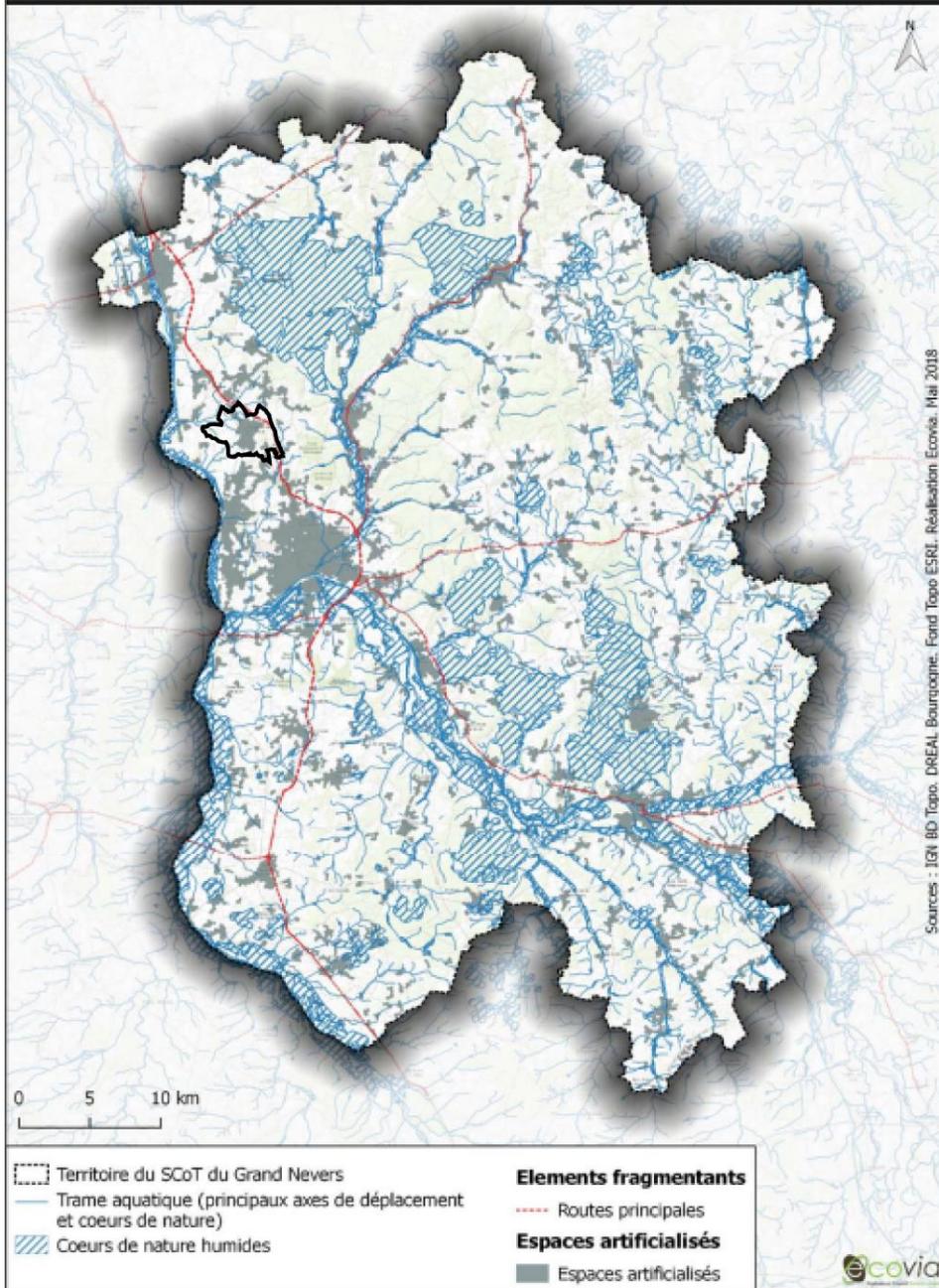
- Conserver et restaurer un système bocager fonctionnel, notamment en lien avec les autres sous-trames et en particulier la trame bleue (ripisylves) ;
- Lutter contre l'intensification des pratiques agricoles, l'arrachage des haies, l'agrandissement des parcelles ou encore le drainage des prairies humides ;
- Maintenir les activités pastorales et une gestion adaptée des milieux agricoles.



La sous-trame aquatique et humide identifiée par le SCoT est relativement peu présente sur la commune. Seuls les cours d'eau le ruisseau des champs de portes à l'ouest du bourg, le ruisseau de la Vernée au sud-ouest du bourg et le ruisseau du Theleur qui borde la frontière sud de la commune appartiennent à la sous-trame aquatique. Le SCoT relève 4 enjeux sur les sous-trames aquatique et humide :

- Conservé, voire restaurer des zones humides fonctionnelles ;
- Maintenir des connexions transversales entre lits mineurs et lits majeurs ;
- Préserver et restaurer les continuités aquatiques, notamment en termes de qualité de l'eau, beaucoup d'espèces n'évoluant que dans une eau peu polluée, mais également en termes de continuité terrestre à travers les ripisylves ;
- Rétablir la continuité écologique sur les cours d'eau du bassin versant des Nièvres ainsi que sur celui du Riot. Sur ces bassins, on constate une détérioration importante du milieu physique due, notamment, à la succession d'ouvrages occasionnant un étagement très important de ces milieux. D'autre part, du fait de la connexion directe avec la Loire, ils constituent un axe majeur de migration.

Trame bleue (sous-trames aquatique et humide) - SCoT du Grand Nevers



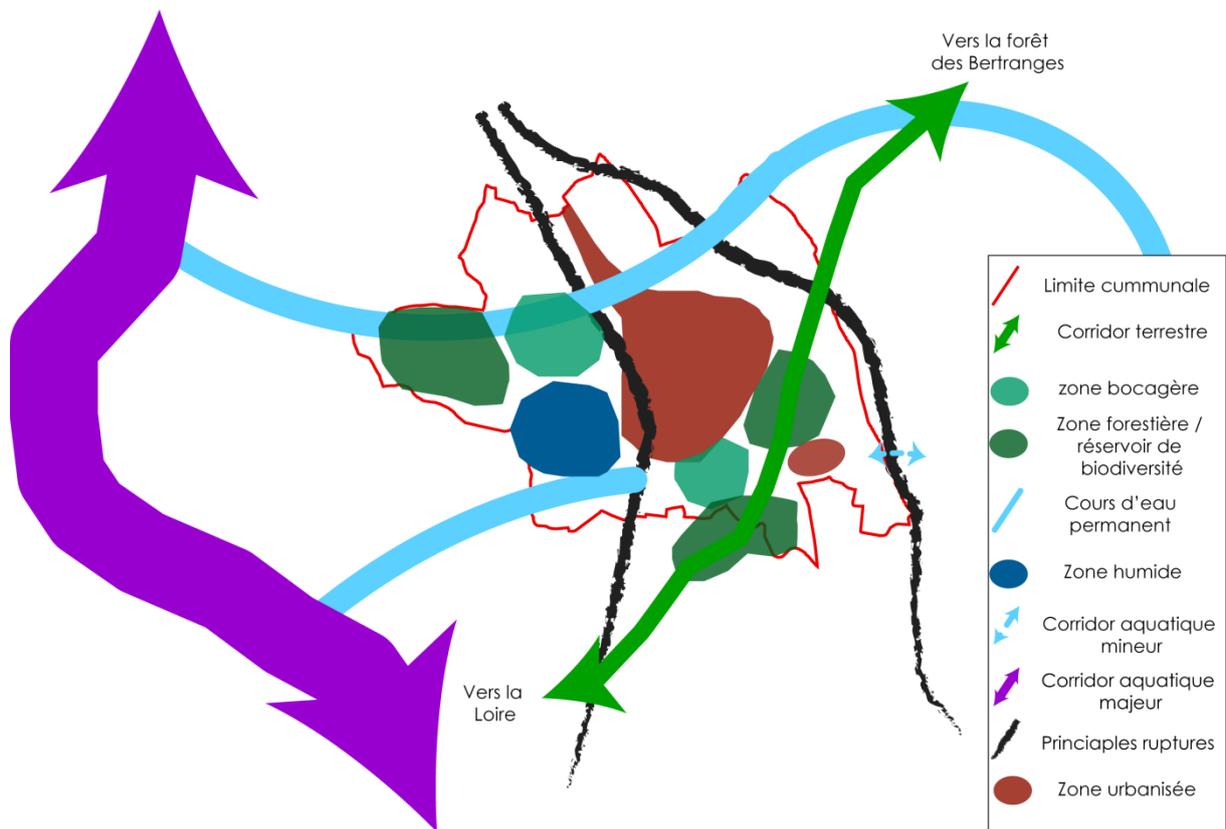


Schéma de la trame verte et bleue de Pougues-les-Eaux, réalisation CDHU, 2021

À retenir ENJEUX RELEVÉS

- Préserver les espaces naturels inventoriés sur la commune, en particulier les ZNIEFF par une inconstructibilité. Celle-ci permettra également de garantir les paysages de colline de la commune ;
- Maintenir la perméabilité est/ouest menacée par le développement le long de l'avenue de Paris.

6.6 Pollutions et nuisances

6.6.1 Des eaux usées de mieux en mieux traitées

Assainissement collectif

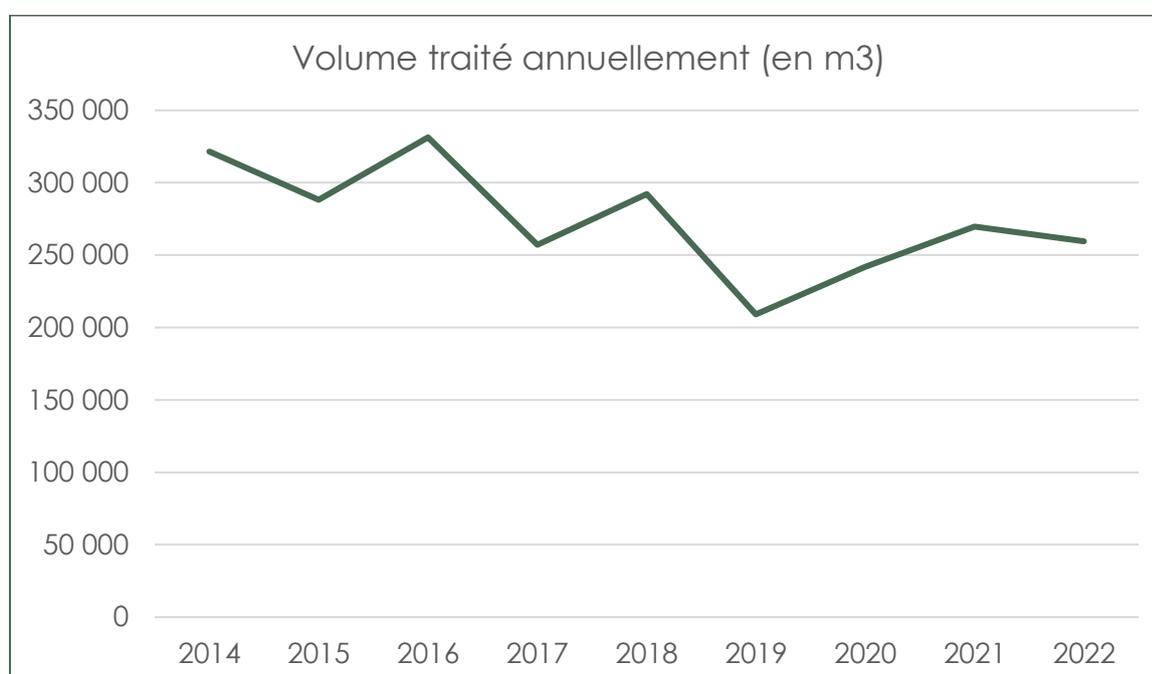
La compétence assainissement collectif incombe à Nevers Agglomération. Depuis le 1er janvier 2014, la gestion du Service Public de l'Assainissement Collectif a été entièrement déléguée à la société Veolia pour une durée de 10 ans, sur l'ensemble des communes de Nevers Agglomération (à l'exception de Gimouille), et donc sur Pougues-les-Eaux.

Le réseau d'assainissement communautaire se compose d'environ 320 km de réseau (60 km de réseaux unitaires et 260 km de réseaux séparatifs). Il comprend 72 postes de relèvement et 33 déversoirs d'orage.

Veolia dispose sur Nevers Agglomération de 3 grands systèmes de collecte et de traitement, et de 4 systèmes plus petits desservant des hameaux et le bourg de Saincaize. La station de Pougues-les-Eaux dispose des capacités suivantes :

- par temps sec de 3000 EH, 780 m³/j, 43,3 m³/h en pointe
- par temps de pluie de 1 230 m³/j, 100 m³/h en pointe

Sur Pougues-les-Eaux, le volume facturé en assainissement s'élève en 2022 à 259 433 m³ en diminution de 19 % par rapport à 2014. La moyenne journalière s'élève donc à 711 m³ par jour, soit inférieur aux capacités maximales journalières de la station.



Volume d'eau usée traitée annuellement par la station de Pougues-les-Eaux (source : Nevers Agglomération)

L'assainissement non collectif

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif est entièrement géré par Nevers Agglomération. L'assainissement non collectif désigne par défaut tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'infiltration des eaux domestiques des bâtiments non raccordés au réseau public d'assainissement.

En 2014, le rapport prix et qualité des services de l'agglomération estime à 482 le nombre d'habitants en ANC sur Pougues-les-Eaux pour 198 systèmes d'ANC. Le nombre d'installations diagnostiquées est encore faible, mais le taux de conformité est d'environ deux tiers.

	Nombre de logements	Nombre de systèmes d'ANC	Nombre d'habitants utilisant un système d'ANC (estimation)	% de systèmes d'assainissement non collectif diagnostiqués	Nombre d'installations diagnostiquées / contrôlées	% du nombre de systèmes d'ANC conformes sur la part diagnostiquée
Pougues-les-Eaux	1 231	198	482	31%	150	67%

6.6.2 Une bonne qualité de l'air

La législation française sur la présence des polluants dans l'atmosphère repose essentiellement sur la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE). Reconnaisant le droit à chacun de respirer un air qui ne nuit pas à sa santé, elle prévoit la mise en place de :

- dispositifs de surveillance et d'information ;
- plans régionaux pour la qualité de l'air ;
- plans de protection de l'atmosphère obligatoires pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants ;
- plans de déplacements urbains obligatoires pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants ;
- mesures d'urgence : à appliquer en cas de dépassement de seuils d'alerte (pics de pollution).

Dispositif de surveillance

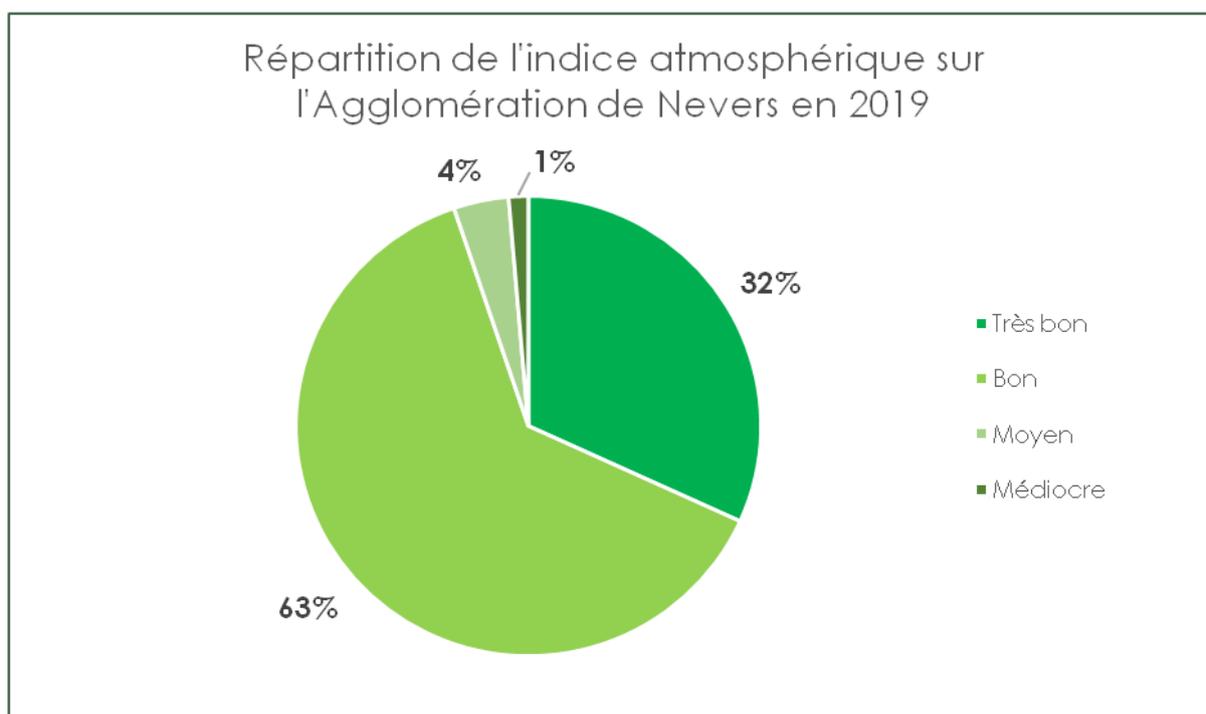
La qualité de l'air de la région Bourgogne est suivie par Atmo Bourgogne–Franche-Comté, née de la fusion d'ATMOSF'air et ATMO FF, qui est une association mettant en œuvre une stratégie de surveillance et de communication sur la qualité de l'air. Le réseau permettant le suivi de la qualité de l'air dans la Nièvre comprend la station de Nerves à l'ouest du territoire et la station de Saint-Brisson dans le Morvan, à l'est.

Indice de qualité de l'air simplifié

L'Indice de Qualité de l'Air simplifié (IQA) est calculé pour les agglomérations ne possédant pas d'une station capable de mesurer les quatre principaux polluants :

- Les particules fines (de taille < 10 micromètres) ;
- Le dioxyde d'azote ;
- L'ozone ;
- Le dioxyde de soufre.

L'IQA de l'agglomération de Nevers est calculé sur les 3 premiers polluants. En fonction de sa proportion dans l'air, chaque polluant obtient une note de 1 à 10. La note de l'IQA correspond à la valeur du polluant ayant la note la plus élevée. Ainsi, l'IQA peut varier de 1 (très bon) à 10 (très mauvais). Il est à noter que l'IQA n'a pas dépassé la note de 7 en 2019 et que les 5 jours classés médiocres dans l'année sont liés à la forte présence de particules fines.



Source Atmo Bourgogne-Franche-Comté

Emissions de polluants atmosphériques

Une station urbaine fixe de mesures est située à Nevers et suit les concentrations en oxydes d'azote (NOx), ozone (O3), et particules minérales en suspension (PM10). Des campagnes ponctuelles de mesures sont menées en complément des mesures en continu de la station de Nevers.

En 2014, le taux moyen annuel en oxyde d'azote enregistré sur la station urbaine de Nevers, s'élevait à 12 µg/m3. Cette concentration respecte donc la valeur limite annuelle pour la protection de la santé fixée à 40 µg/m3.

La concentration annuelle d'ozone, quant à elle, répond à la valeur de 48 µg/m³. Aucun maximum horaire et seuil d'information et de recommandation (180 µg/m³) n'a été atteint. La valeur cible pour la protection de la santé humaine a également été respectée.

La surveillance des particules minérales en suspension sur Nevers révèle un taux de PM10 égal à 13 µg/m³, aucun dépassement de l'objectif qualité annuel n'est donc à relever. La qualité de l'air sur Nevers respecte donc les valeurs limites pour les 3 principaux polluants.

Sur le territoire d'étude du SCoT, comme sur l'ensemble de la Bourgogne, aucune problématique industrielle majeure n'est relevée. Les deux secteurs responsables en premier lieu de la dégradation de la qualité de l'air sont le secteur des transports, dû à la combustion d'énergies fossiles, et le secteur du résidentiel, essentiellement à cause des systèmes de chauffage.

Qualité de l'air sur Pougues-les-Eaux

Compte tenu du caractère relativement homogène du territoire du SCoT en matière d'occupation du sol et d'activités, les données relatives à la qualité de l'air de Nevers ont été extrapolées sur le périmètre du SCoT.

La qualité de l'air sur la commune de Nevers est qualifiée de bonne, de par l'absence de dépassements des valeurs réglementaires des trois principaux polluants atmosphériques, et compte tenu d'un IQA bon à très bon 85 % de l'année.

De fait, compte tenu de la situation socio-éco-géographique de la commune de Pougues-les-Eaux (à proximité de Nevers, avec un parc de logements et un trafic routier a priori moins importants), il apparaît que la qualité de l'air sur le territoire communal peut également être qualifiée de bonne.

Gaz à effet de serre

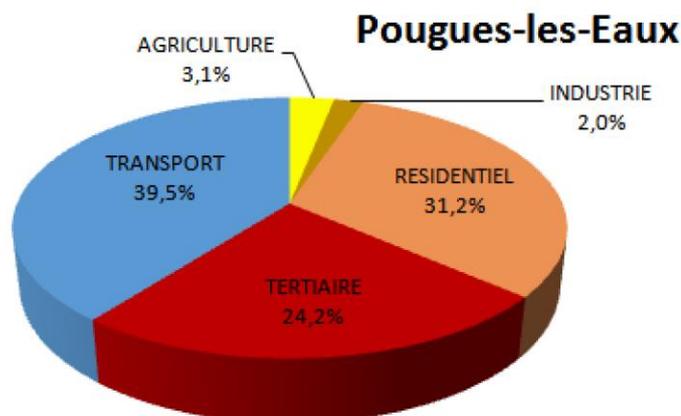
REMARQUE IMPORTANTE : Les données communales présentées ci-dessous sont fournies par l'Observatoire Climat-Energie de Bourgogne. Ce dernier précise que ces données présentent une fiabilité statistique limitée, qui ne doivent en principe servir qu'à reconstituer des territoires intercommunaux. L'état initial fait ici le choix de présenter ces données, mais uniquement afin de dégager les grandes tendances d'émissions de GES communales. Les chiffres présentés ne doivent pas être considérés comme fiables dans leurs unités.

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuant à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs d'impact à l'origine du récent réchauffement climatique.

Sur la commune de Pougues-les-Eaux, 12 865 tonnes (eqCO₂) de GES ont été émises en 2010 (soit 2.9% des émissions sur le territoire du SCoT).

Cela représente une consommation de 5.2 Téqu CO₂ par habitant et par an ce qui est inférieur aux moyennes nationales de 7.6 Téqu CO₂/hab/an et du territoire du SCoT (6.9).

Répartition par secteur des émissions de gaz à effet de serre 2010 sur



Source : Observatoire Climat-Energie Bourgogne

Les transports sont le principal émetteur en GES, suivi de près par le résidentiel puis le tertiaire en lien avec un profil de commune proche de la principale polarité du territoire (besoins de déplacements pendulaires), mais conservant toutefois une activité économique tertiaire propre.

6.6.3 Des nuisances sonores localisées principalement aux abords des grands axes routiers et du réseau ferré.

Le bruit est perçu comme la principale nuisance de leur environnement pour près de 40 % des Français. La sensibilité à cette pollution apparaît comme très subjective, elle peut cependant avoir des conséquences graves sur la santé humaine (troubles du sommeil, stress...). Il est donc important de prendre en compte les nuisances sonores dans les politiques d'aménagement.

Indicateur de bruit

Le bruit est mesuré à l'aide de l'indice LDen qui représente le niveau d'exposition totale au bruit. Il tient compte :

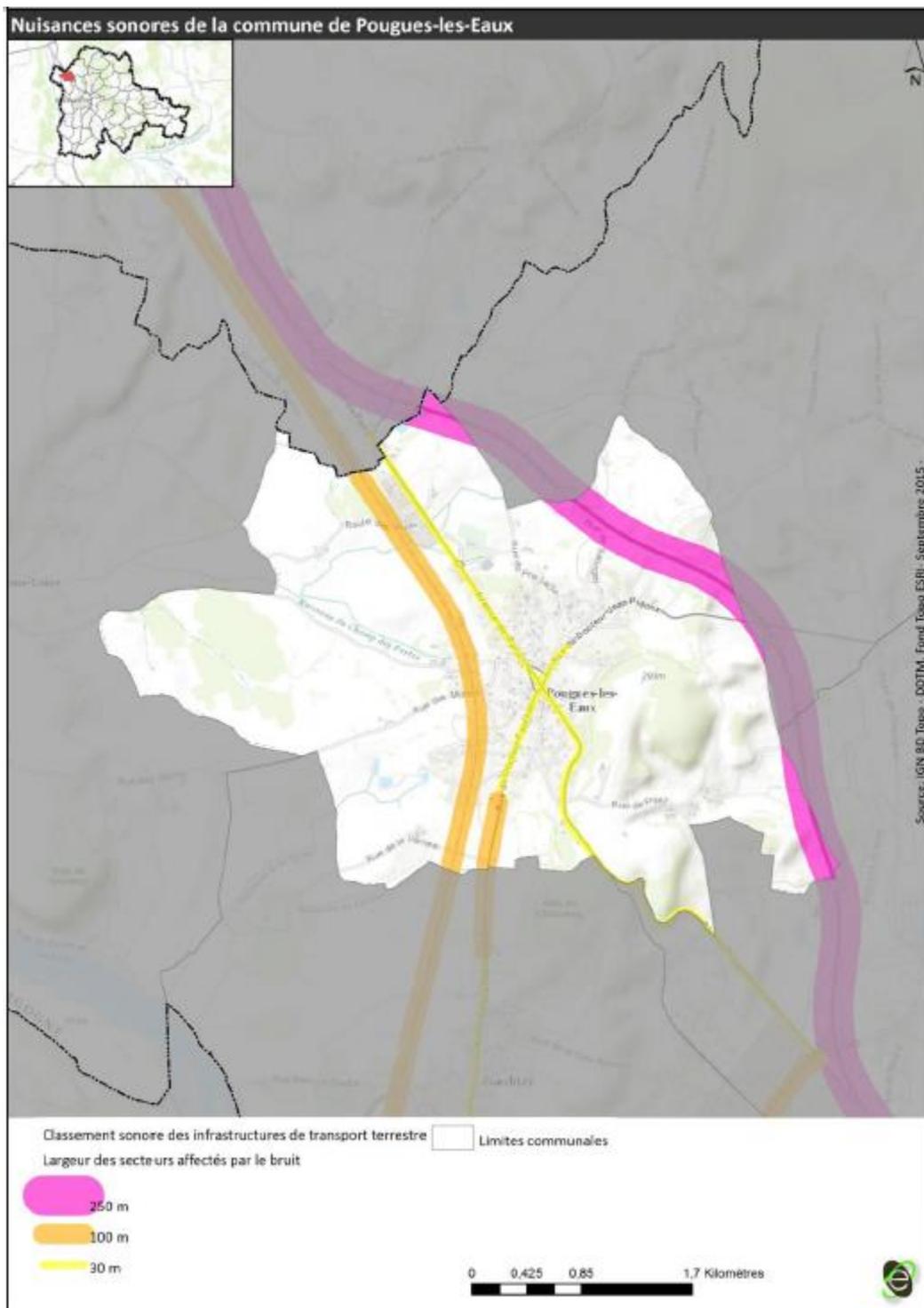
- Du niveau sonore moyen pendant chacune des trois périodes de la journée, c'est-à-dire le jour (6 h – 18 h), la soirée (18 h – 22 h) et la nuit (22 h – 6 h) ;
- D'une pénalisation du niveau sonore selon cette période d'émission : le niveau sonore moyen de la soirée est pénalisé de 5 dB(A), ce qui signifie qu'un déplacement motorisé opéré en soirée est considéré comme équivalent à environ trois à cinq déplacements motorisés opérés de jour selon le mode de déplacement considéré ;
- Le niveau sonore moyen de la nuit est quant à lui pénalisé de 10 dB(A), ce qui signifie qu'un mouvement opéré de nuit est considéré comme équivalent à dix mouvements opérés de jour.

Le SCoT du Grand Nevers recense 19 infrastructures terrestres sources de nuisances sur le territoire. 16 d'entre elles sont des routes départementales dont l'impact est généralement réduit (catégorie 3 et 4). La ligne SNCF n° 750 000 est également en catégorie 3. La N 7 est en catégorie 2 sur une grande partie de son tracé.

Bruit aux abords des infrastructures de transports terrestres

Les sources de nuisances sonores sur la commune de Pougues-les-Eaux sont :

- L'autoroute A77 (Classement sonore catégorie 2) (retrait de 250 m) ;
- Le réseau ferré (retrait de 100 m) ;
- la route départementale D8 (Classement sonore alternant entre catégories 3 et 4) ;
- la route départementale D907 (Classement sonore catégorie 4) (retrait de 30 m).



Les secteurs d'habitations concernés sont :

- Au nord-est de la commune avec l'autoroute A77 (retrait de 250 m) ;
- Et au centre de la commune avec le réseau ferré (retrait de 100 m) et les routes départementales D8, D907 (retrait de 30 m).

6.6.4 Des déchets en légère baisse

Réglementation et objectifs

La loi du 13 juillet 1992 interdit la mise en décharge sans tri et valorisation préalables.

La loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009, dans son article 46, fixe comme objectifs nationaux :

- De diminuer de 15 % les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération d'ici 2012, au niveau national.
- De réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années ;
- D'augmenter le recyclage matière et organique : 35 % des Déchets Ménagers et assimilés (donc déchèteries comprises) doivent être dirigés vers les filières de recyclage matière et organique en 2012 et 45 % en 2015.
- Et en 2012, 75 % des déchets d'emballages doivent être triés.

Service de collecte et d'élimination des déchets

La compétence collecte des déchets est assurée par Nevers Agglomération et le traitement est assuré par le Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN).

Les compétences de la Communauté d'agglomération de Nevers sont les suivantes :

- Collecte en porte à porte et en points d'apports volontaires des déchets ménagers et assimilés ;
- Dotation de contenants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Communication sur les déchets ;
- Gestion des déchèteries ;
- Traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le SCoT du Grand Nevers établit la collecte de déchets à l'échelle de Nevers Agglomération en 2014 à :

- 471 kg/hab de déchets ménagers et assimilés ;
- 327 kg/hab d'ordures ménagères et assimilés ;
- 255 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles ;
- 43 kg/hab de déchets recyclables secs ;
- 29 kg/hab de verre.

Les déchèteries

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) de Nevers Agglomération sont acheminés vers un centre de traitement situé à Fourchambault exploité par la société Sonirval, filiale de Véolia Propreté par contrat de délégation de service public. Le centre comprend :

- Une unité d'incinération d'ordures ménagères avec valorisation énergétique ;
- Une unité de tri pour les déchets recyclables.

L'usine d'incinération a accueilli 42 111 tonnes de déchets en 2014 :

- Les ordures ménagères de plusieurs collectivités de la Nièvre dont Nevers Agglomération, du Cher et de l'Allier (36 055 tonnes) ;
- Les refus de tri issus du centre de tri (846 tonnes) ;
- Des déchets non dangereux des activités économiques de la Nièvre (5 211 tonnes).

Nevers Agglomération apporte 46 % des ordures ménagères réceptionnées à l'usine d'incinération, soit 16 585 tonnes (contre 37 438 tonnes en 2009, soit une réduction de près de 60 %).

L'unité de tri accueille :

- les déchets ménagers recyclables de plusieurs collectivités de la Nièvre, dont Nevers Agglomération ;
- les déchets industriels recyclables de la Nièvre.

Nevers Agglomération apporte 69 % du tonnage des déchets recyclables réceptionnés à l'usine de tri et 92 % du tonnage trié.

Le SCoT observe une baisse des ordures ménagères et assimilées, des ordures ménagères résiduelles des déchets recyclables secs et des déchets du centre de tri malgré une augmentation des déchets ménagers et assimilés et du verre.

6.6.5 Un territoire non concerné par les polluants

BASOL

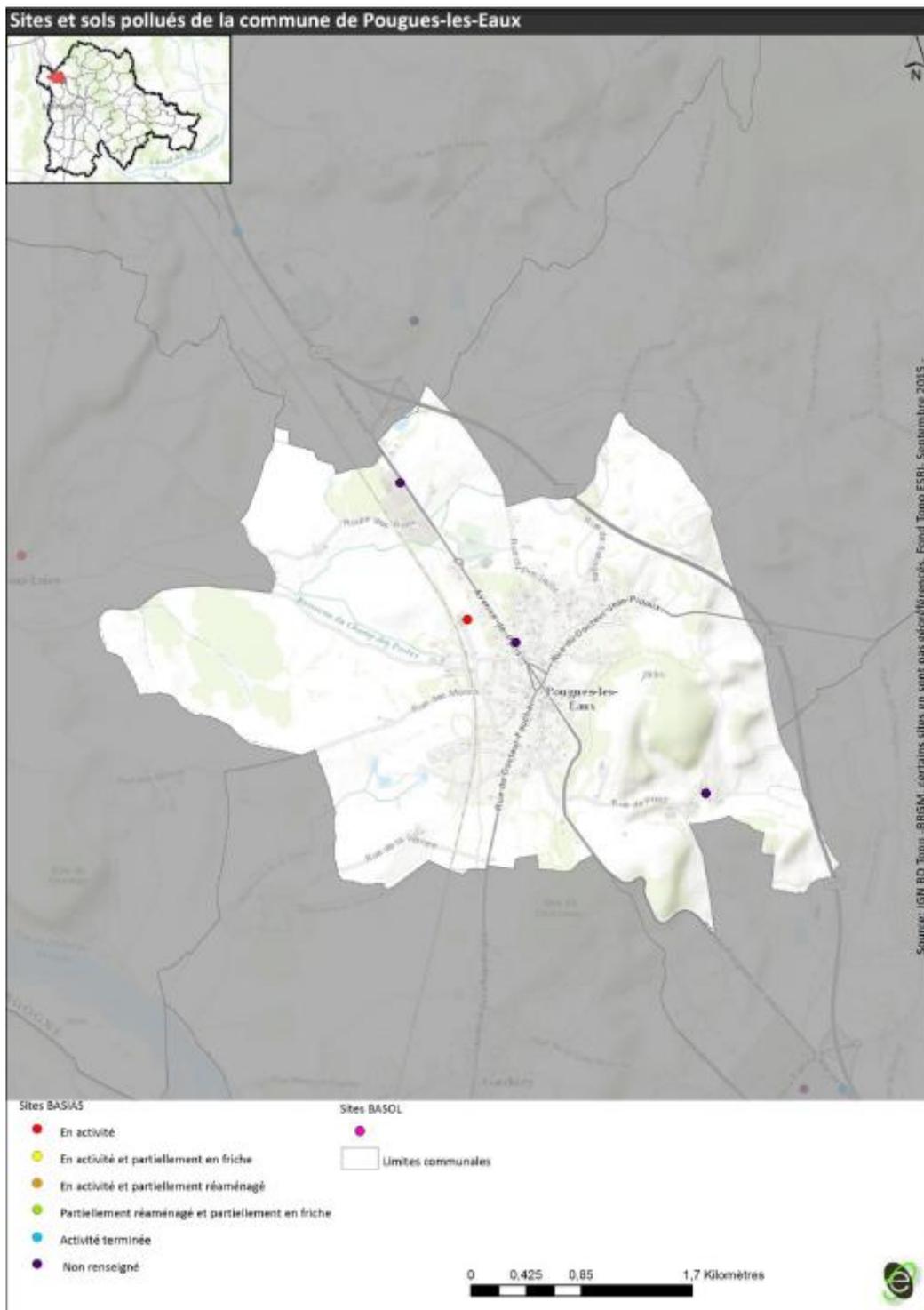
La base de données BASOL recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant à une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Pougues-les-Eaux compte un site BASOL : Pougues Baudras SCi (station-service) situé avenue de Paris, site qui nécessite des investigations supplémentaires pour pollution aux hydrocarbures.

BASIAS

BASIAS signifie Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Services. Cet inventaire historique est avant tout destiné au grand public, aux notaires, aux aménageurs et doit servir à apprécier les enjeux relatifs à l'état d'un terrain en raison des activités qui s'y sont déroulées.

4 sites BASIAS sont recensés sur la commune de Pougues-les-Eaux. Parmi eux, 1 est toujours en activité (CIA Imprimerie) et 3 ont un niveau d'activité inconnu.



ICPE

Les ICPE sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en raison des nuisances éventuelles ou des risques importants de pollution des sols et soumises à une réglementation spécifique.

À Pougues-les-Eaux, on recense une activité relevant de la réglementation ICPE :

Nom	Adesse	Régime	Activités / Produits concernés	Volume/Puissance
Alain Elinas Production	Zone industrielle - RN7	Autorisation	Travail du bois ou matériaux combustibles analogues / Dépôts de bois, papier, carton ou analogues	245 kW / 1000m3

Autres Emissions

L'iREP est le Registre français des Emissions Polluantes. Cette base de données renseigne sur les émissions dans l'eau, l'air et le sol ainsi que sur la production de déchets dangereux issus des installations industrielles et élevages. Elle est constituée selon les données déclarées par les exploitants, et ne peut donc pas être exhaustive.

Aucun site n'est recensé sur la commune.

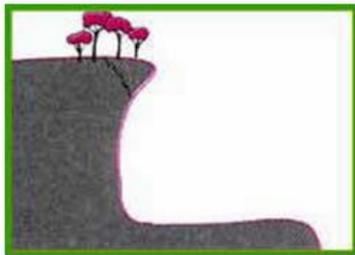
À retenir ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Poursuivre la prise en compte des capacités des réseaux avant développement/raccordement de nouveaux bâtiments et mieux gérer les eaux pluviales (bassins de rétention, infiltration à la parcelle...) pour améliorer les rendements épuratoires de la station,
- Prendre en compte la capacité des sols à l'épuration non collective lors du développement urbain,
- Participer au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'air et à la baisse des émissions de GES en jouant sur le développement des transports en communs, modes doux et isolation des bâtiments,
- Prendre en compte les zones de bruit dans le développement urbain, en particulier à proximité des infrastructures de transports, en évitant d'exposer davantage de population aux nuisances,
- Intégrer les sites BASIAS n'étant plus en activités dans la réflexion des zones de projet et favorables à la densification.

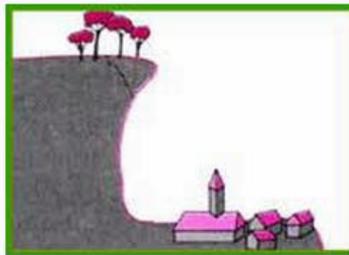
6.7 Risques majeurs

6.7.1 Des risques majeurs principalement liés aux activités

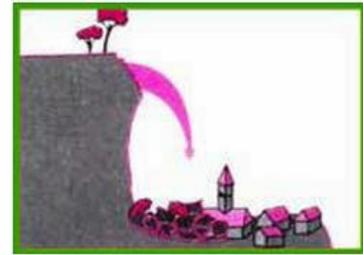
Un risque majeur résulte de la juxtaposition entre un aléa (probabilité d'un évènement exceptionnel par sa rareté et son caractère irrépressible) et des enjeux humains ou environnementaux. Il se caractérise par la gravité exceptionnelle de la menace avec une faible fréquence de survenance.



L'aléa



Les enjeux



Le risque

Risques sur la commune de Pougues-les-Eaux

D'après la base de données Gaspar, la commune du Pougues-les-Eaux est principalement exposée aux risques suivants :

- Risques naturels :
 - Séisme – zone de sismicité 1 ;
 - Mouvement de terrain - Glissement de terrain

- Risques technologiques :
 - Risques liés aux transports de matières dangereuses (risques TMD).

Information préventive

L'information préventive sur les risques majeurs vise à informer le citoyen sur les risques qu'il encourt sur ses différents lieux de vie : habitation, travail, loisirs... Elle s'effectue d'un niveau départemental à un niveau communal.

Le préfet établit un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) qui décrit les risques dans le département. En ce qui concerne la Nièvre, ce document a été arrêté en décembre 2019.

Sur la base des éléments transmis par le préfet à chaque commune, le maire a la responsabilité de réaliser un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Le DICRIM caractérise le risque communal et sa localisation, renseigne sur les mesures de prévention et de protection, les dispositions des plans de prévention des risques et les modalités d'alerte et d'organisation des secours.

La commune de Pougues-les-Eaux est concernée par un DICRIM à l'échelle intercommunale, le DICRIM de Nevers Agglomération élaboré en mars 2013.

Les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) doivent réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Pougues-les-Eaux n'étant pas soumise à Plan de Prévention des Risques n'a pas réalisé de PCS.

6.7.2 Des risques naturels peu importants

Le risque de séisme

Faisant suite au Plan Séisme qui s'est étalé sur une période de 6 ans entre 2005 et 2010, le Ministère en charge de l'écologie a rendu public le nouveau zonage sismique de la France entré en vigueur le 1er mai 2011.

Les différentes zones correspondent à la codification suivante :

- Zone 1 = Sismicité très faible ;
- Zone 2 = Sismicité faible ;
- Zone 3 = Sismicité modérée ;
- Zone 4 = Sismicité moyenne ;
- Zone 5 = Sismicité forte.

La commune de Pougues-les-Eaux fait partie des communes classées en zone 1 dite d'aléa très faible.

Le risque de mouvement de terrain

Le mouvement de terrain par glissements est caractérisé par des déplacements, par gravité, d'un versant instable ; de vitesse lente ces déplacements peuvent s'accélérer pour aller jusqu'à la rupture complète du versant.

Sur la commune, ce risque prend 2 formes :

- Mouvement de terrain par retrait et gonflement des argiles.

La base de données georisques.gouv.fr relève un aléa moyen pour le risque retrait et gonflement d'argiles sur toute la partie ouest du territoire.

- Mouvements de terrain par effondrements

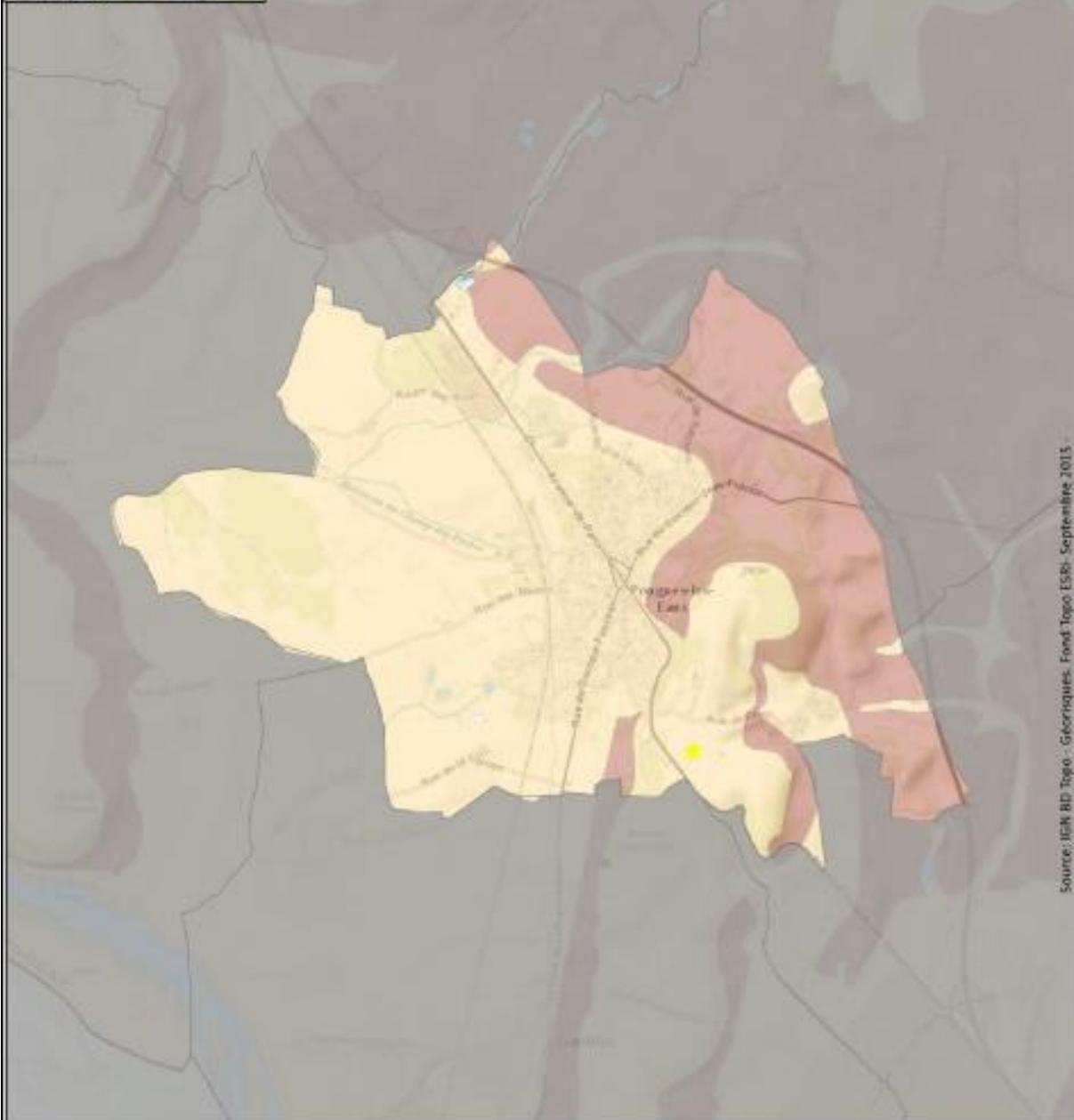
Le risque est ciblé au niveau du hameau « les Pisseaux ».

Seul le risque naturel de glissements de terrain est mentionné dans le DDRM de la Nièvre de 2019. La liste des arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle révèle toutefois la présence d'autres aléas, notamment les inondations, les tempêtes et les sécheresses.

Type de catastrophe	Début le :	Fin le :	Arrêté le :	Publié dans le JO le :
Tempête	6/11/1982	10/11/1982	30/1/1982	02/12/1982
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1/01/1990	30/04/1997	12/03/1998	28/03/1998
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2018	31/12/2018	18/06/2019	17/07/2019
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2019	30/09/2019	07/07/2020	29/07/2020

La commune est particulièrement sensible aux glissements de terrain en lien avec son relief plus accidenté que sur le reste du territoire de l'agglomération, allié à des sols composés d'argiles et de calcaires. Toutefois, la commune n'est pas concernée par un plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Risques liés aux mouvements de terrain de la commune de Pougues-les-Eaux



Source: IGN BD Topo - Géométriques, Fond Topo ESRI, Septembre 2013

- | | | |
|------------------------|--------------------------------------|--|
| Type de cavités | Type de mouvements de terrain | Aléa retrait-gonflement des argiles |
| • cave | ★ Coulée | ■ Moyen |
| ● naturelle | ★ Effondrement | ■ Faible |
| ● ouvrage civil | ★ Erosion de berges | |
| | ★ Glissement | |



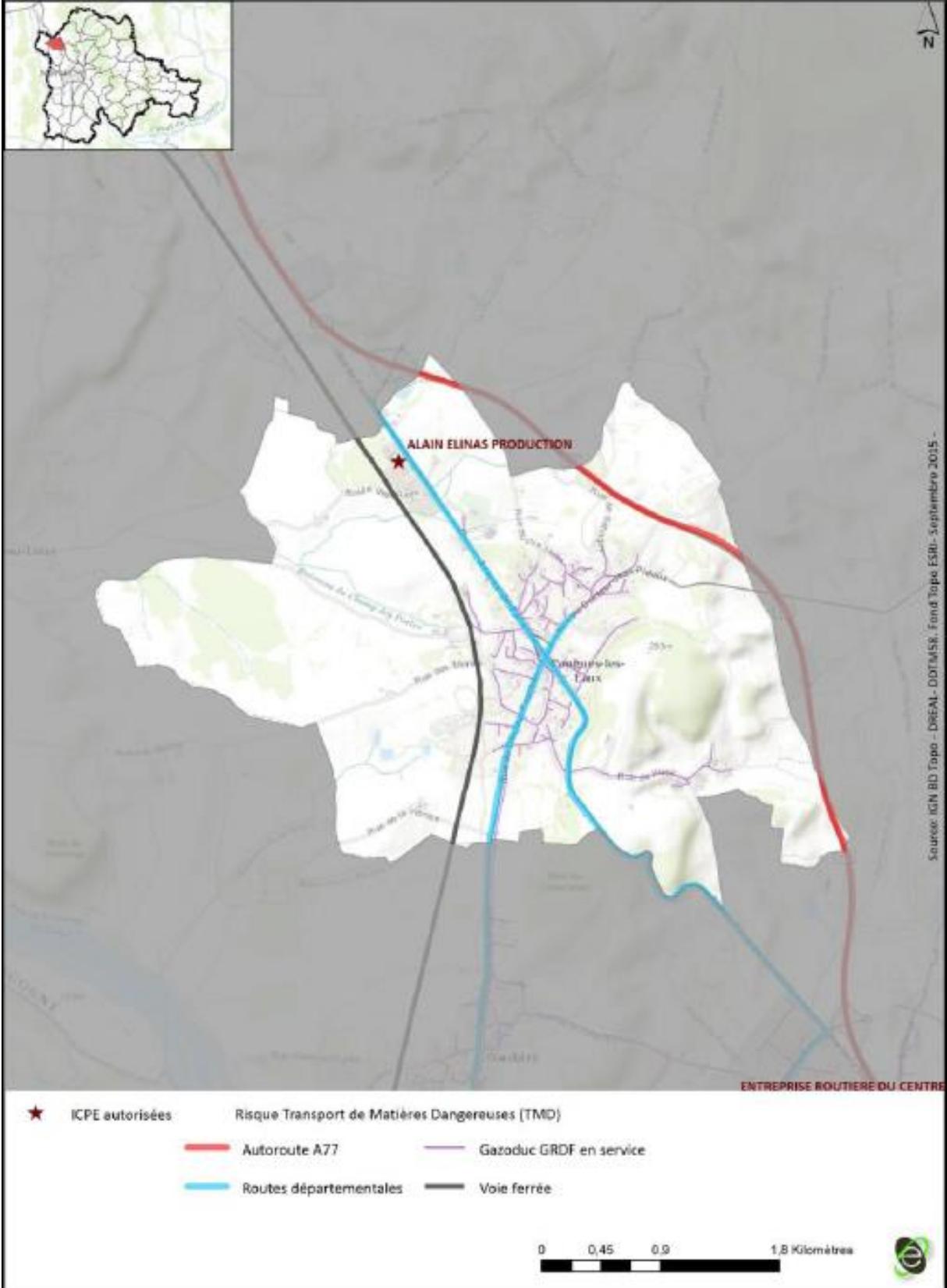
6.7.3 Risques technologiques éloignés des zones urbanisées

Le risque de transport de matières dangereuses appelé aussi TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime) ou soit par lien fixe (gazoduc, oléoduc...) de matières dangereuses. Une matière dangereuse peut entraîner des conséquences graves voire irréversibles, pour la population, les biens et l'environnement en raison de ses propriétés intrinsèques physiques ou chimiques (inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive) ou des réactions qu'elle peut provoquer.

Sur Pougues-les-Eaux, le risque Transport de Matière Dangereuse concerne plusieurs modalités de transport :

Nom	Type
GRT GAZ	Gazoduc
A77	Infrastructure routière
Voie ferrée	Infrastructure ferroviaire
D8	Infrastructure routière
D907	Infrastructure routière

Risques technologiques de la commune de Pougues-les-Eaux



À retenir

ENJEUX RELEVÉS

- Intégrer des préconisations d'usages des sols dans les zones d'aléa moyen pour le risque mouvement de terrain (pas de cave, ...)
- Développer la prise en compte du risque TMD dans les opérations d'aménagement, en évitant notamment d'exposer plus de population dans les secteurs concernés.